

2005

Rapport
sur l'exercice




SAINT-GOBAIN



Saint-Gobain est spécialisé dans la conception, la production et la distribution de matériaux fonctionnels : verre pour le bâtiment et l'automobile, bouteilles, canalisations, mortiers, plâtres, céramiques réfractaires, cristaux...

Le Groupe est organisé en cinq pôles : Vitrage, Conditionnement, Produits pour la Construction, Distribution Bâtiment, Matériaux Haute Performance.

Présent dans plus de 50 pays, Saint-Gobain est *leader* dans chacun de ses métiers.

Chiffres 2005

Chiffre d'affaires :
35 110 millions d'euros

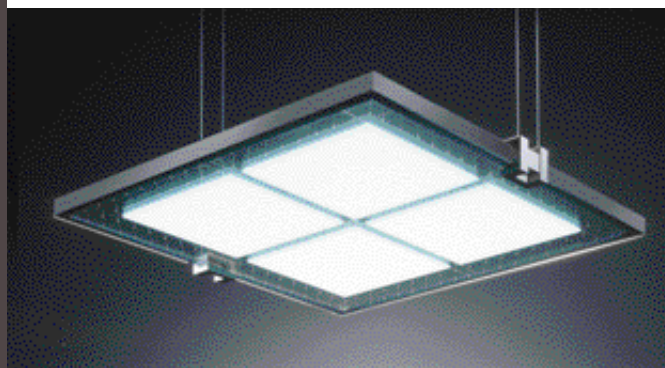
Résultat d'exploitation :
2 860 millions d'euros

Résultat net :
1 264 millions d'euros

Autofinancement :
2 735 millions d'euros

Investissements industriels :
1 777 millions d'euros

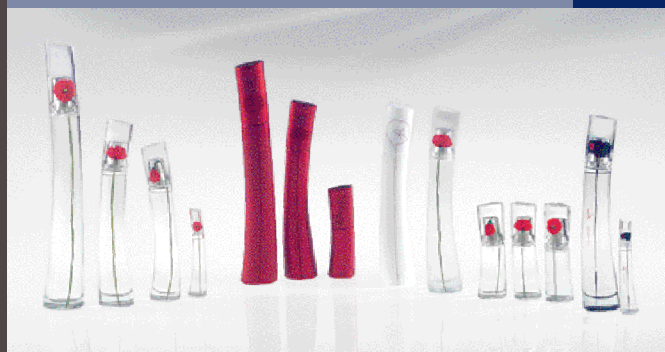
Effectif :
199 630 personnes



VITRAGE

N°1 en Europe

N°3 dans le Monde



CONDITIONNEMENT

N°1 en Europe

N°2 dans le Monde



PRODUITS POUR LA CONSTRUCTION

N°1 mondial dans tous ses métiers



DISTRIBUTION BÂTIMENT

N°1 en Europe



MATÉRIAUX HAUTE PERFORMANCE

N°1 ou N°2 mondial dans la plupart des métiers

Le Message du Président

Jean-Louis BEFFA
Président-Directeur Général



Avec le Vitrage, l'Isolation, les Mortiers, les Produits d'extérieur et le Gypse, Saint-Gobain dispose aujourd'hui d'une très large gamme de produits pour la construction. Ces produits bénéficient aussi bien de la croissance économique soutenue des pays émergents, comme l'a démontré également l'activité Canalisation dans le domaine des infrastructures, que de la demande croissante et de la diversification de leurs applications dans les pays développés : de plus en plus faciles à mettre en œuvre, ils contribuent notamment aux économies d'énergie et améliorent le confort de leurs utilisateurs.

Saint-Gobain a fortement renforcé sa position dans les métiers liés à la construction en y ajoutant un matériau, le Gypse, et un produit, la plaque de plâtre, qui ont un important potentiel de croissance et s'intègrent parfaitement dans son portefeuille d'activités. L'acquisition de BPB en 2005, la plus importante de l'histoire du Groupe, dynamise les synergies avec les autres métiers, en particulier avec l'Isolation. Saint-Gobain est aujourd'hui le *leader* mondial de l'aménagement intérieur du bâtiment.

L'année 2005 a aussi été marquée par des résultats très satisfaisants dans la Distribution Bâtiment, qui a vu son résultat d'exploitation augmenter de 16,5 % et les ventes progresser de 13,3 %. L'environnement économique porteur des marchés de la construction devrait d'ailleurs perdurer globalement en 2006.

Le renforcement de la base de métiers de Saint-Gobain conforte donc la structure de son développement. Le Groupe dispose d'un fort potentiel dans la Distribution Bâtiment, illustré en 2005, avec notamment les acquisitions de Sanitas Troesch en Suisse et d'Optimera en Norvège.

Les pays émergents représentent aussi un axe important de développement, auquel Saint-Gobain consacre des ressources substantielles dans l'ensemble de ses métiers. Les acquisitions et les démarrages

2005 : une nouvelle année de croissance

d'un grand nombre d'usines dans ces pays en 2005 participent ainsi à la construction de positions dans des marchés prometteurs.

Les dépenses de recherche et développement ont progressé en 2005 et augmenteront fortement en 2006, en particulier dans le Vitrage et les Matériaux Haute Performance, pour confirmer la priorité donnée à l'innovation.

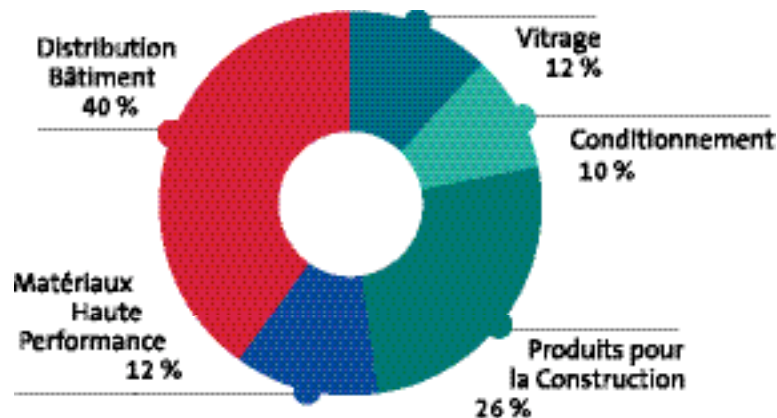
L'ensemble des métiers exercés ouvre à Saint-Gobain une gamme remarquable d'opportunités lui offrant de larges possibilités de croissance et de rentabilité. La compétence et l'action des équipes qui ont permis d'obtenir les bons résultats de 2005, permettront d'exploiter pleinement le potentiel de développement de notre Groupe.

Dans ce contexte, Saint-Gobain est en mesure de viser pour l'année 2006 une progression de son résultat d'exploitation comprise entre 23 et 25 % et de son résultat net (hors plus ou moins-values de cession) comprise entre 18 et 20 %.

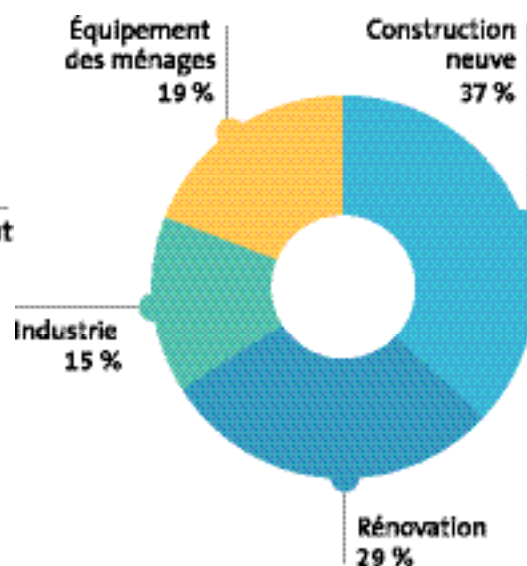
Un Groupe dynamique

Nos métiers

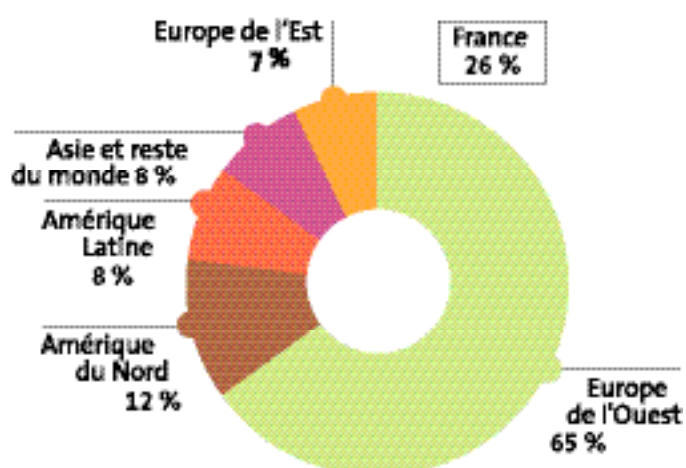
Répartition du chiffre d'affaires par Pôle
(après l'acquisition de BPB)



Nos marchés

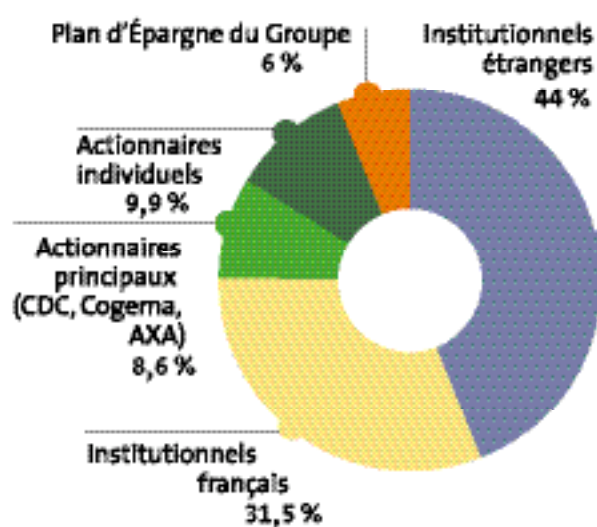


Nos salariés



Nos actionnaires

Au 31 décembre 2005



Rapport sur l'exercice 2005



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 mars 2006 (D.06-0184), conformément aux articles 211-1 à 211-42 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Sommaire

1 - SAINT-GOBAIN AUJOURD'HUI

Une stratégie de développement, de croissance et de rentabilité	4
Les métiers	7
L'action	12
Bourse	13
Actionnariat	15
Politique d'information	20
La Gouvernance d'entreprise	21
Conseil d'administration	21
Direction	32
Procédures de contrôle interne	33
Contrôle externe de la Société	38

2 - RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR L'EXERCICE 2005

Une bonne résistance de l'économie mondiale et une fin d'année encourageante	44
Une nouvelle année de croissance	46
Vitrage	50
Conditionnement	52
Produits pour la Construction	54
Distribution Bâtiment	60
Matériaux Haute Performance	63
La Recherche	68
Le Développement Durable	70
Les facteurs de risques	108
Les perspectives et objectifs de l'année 2006	112

3 - COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE SAINT-GOBAIN

4 - COMPTES DE LA COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN (Société-Mère)

5 - RENSEIGNEMENTS SUR LES FILIALES

6 - PERSONNE RESPONSABLE

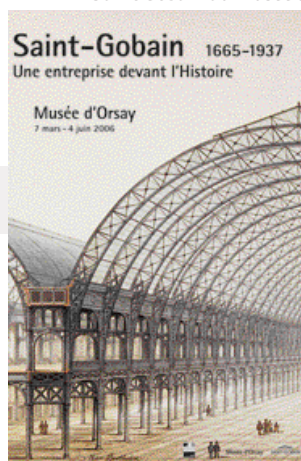
7 - TABLE DE CONCORDANCE

Saint-Gobain aujourd'hui

Une stratégie de développement, de croissance et de rentabilité

Riche d'une longue histoire internationale, qui a débuté en France en 1665 avec la création de la Manufacture des Glaces de Miroirs, le Groupe Saint-Gobain s'est développé au fil du temps et dans ses diverses composantes en tant qu'acteur majeur des révolutions industrielles successives. Ses caractéristiques actuelles résultent, à partir d'un cœur de métiers réunis en 1970, d'une profonde mutation de ses activités et de ses structures, intervenue à partir des années 1990 et consacrée à une réorientation stratégique fondamentale, selon un modèle pérenne de développement.

Saint-Gobain au Musée d'Orsay



Du 7 mars au 4 juin 2006, Saint-Gobain s'est affiché au Musée d'Orsay à Paris à l'occasion d'une exposition « Saint-Gobain (1665-1937) : une entreprise devant l'Histoire ».

L'exposition évoquait le riche passé verrier du Groupe, de sa création sous Louis XIV à l'exposition internationale de Paris en 1937, où la Compagnie avait réalisé un pavillon de verre qui fit sensation. À l'aide de 250 œuvres d'art, objets et documents, c'est toute l'histoire de la mise en gloire du verre qui se déroulait, de la galerie des Glaces de Versailles aux bâtiments des grandes expositions universelles, en passant par les gares, grands magasins, bibliothèques et autres bâtiments publics.

Une place particulière a été faite à des aventures techniques et esthétiques, comme la maison de verre de Pierre Chareau ou l'étonnant mobilier de verre dû à l'architecte René Coulon et présenté dans le Pavillon de Saint-Gobain de 1937.

Saint-Gobain se définit aujourd'hui comme concepteur, producteur et distributeur de matériaux fonctionnels, adaptés à des clients industriels et professionnels. Une dimension croissante s'est en effet affirmée dans les années récentes, celle de prestataire de solutions et de services associés à des matériaux à fort contenu technologique. Cette mission s'accompagne d'une exigence : croître dans ce cadre d'une façon sûre, régulière et rentable à partir de positions de *leader*.

Un modèle cohérent et durable

Les grandes étapes de cette évolution ont été faites historiquement d'acquisitions successives de nouveaux métiers, répondant à un double critère commun : proximité avec les métiers existants, et fortes perspectives de croissance, sectorielle ou

géographique. Parallèlement, sont intervenues des cessions d'activités non stratégiques.

Cette mutation s'est faite en plusieurs phases à partir de métiers réunis dans les années 1970 autour du verre et de la fonte. Des métiers verriers d'origine (verre plat, fibres et laines de verre, conditionnement, produits réfractaires) sont ainsi issus des développements géographiques, particulièrement vers les pays émergents, ou des diversifications de proximité. Ainsi, aux réfractaires verriers, aux fils de verre et au quartz ont été ajoutées des activités qui constituent aujourd'hui le Pôle Matériaux Haute Performance (MHP) : acquisition de Norton en 1990, Carborundum en 1996, Bicron (cristaux) en 1990, Furon (plastiques) en 1999.

De même, les diverses activités qui entouraient le matériau fonte, en particulier celle des matériaux de construction, ont engendré, par arborescence, deux développements majeurs : l'acquisition du groupe Poliet en 1996, marquant l'entrée de Saint-Gobain dans la Distribution Bâtiment, et celle, toute récente, de British Plaster Board (voir encart), la plus grosse acquisition de l'histoire du Groupe, illustrant parfaitement la recherche de synergies qui sous-tend une telle politique.

Cette stratégie continue de mouvement a modifié le Groupe en profondeur dans ses frontières, son contenu, son identité et sa culture. L'entrée dans des métiers plus technologiques a contribué à réorienter sa politique traditionnelle d'innovation. Son nouveau rôle d'acteur dans la distribution spécialisée a renouvelé son approche des marchés en termes d'efficacité commerciale et de services. Du fait d'une croissance externe particulièrement soutenue dans le domaine de la Distribution Bâtiment, des Matériaux Haute Performance, et récemment des Produits pour la Construction, les équilibres de fin 2005, intégration de BPB comprise, sont donc ceux d'un ensemble très transformé, en taille (un peu plus de 35 milliards d'euros de chiffre d'affaires contre 12 milliards en 1986) comme en diversité. Les nouveaux métiers participent pour 58 % au total du chiffre d'affaires actuel, à raison de 44 % pour la Distribution Bâtiment et 14 % pour les Matériaux Haute Performance, lesquels ont, sur la même période de référence, multiplié leur propre chiffre d'affaires par huit. L'ensemble de ces mouvements stratégiques cumulés, le poids de certaines opérations, telle l'acquisition de BPB, aboutissent à une présence croissante de Saint-Gobain sur les marchés de la construction et de l'habitat, pour en faire désormais le champion français de ce secteur.



Des risques bien répartis

L'organisation mise en œuvre courant 2004 a été parachevée en 2005 : Vitrage, Conditionnement, Matériaux Haute Performance, Produits pour la Construction, Distribution Bâtiment constituent les 5 pôles d'activité de Saint-Gobain. C'est à travers ces différents pôles que s'exerce la mise en œuvre du modèle de développement, c'est dans leur cadre que se réalise la gestion opérationnelle des métiers.

Cette structure traduit ainsi la réalité d'un groupe profondément transformé et rééquilibré depuis vingt ans. Cet équilibre concerne d'abord ses quatre grands marchés finals : la construction et la rénovation, qui comptent chacun pour 28 % du chiffre d'affaires ; l'industrie pour 28 % également (contre plus de 42 % en 1996) et la consommation des ménages (20 % contre plus de 28 % en 1996). Une meilleure protection est ainsi assurée contre les cycles économiques, en raison de caractéristiques différentes pour chacun de ces marchés. Ceux de la consommation sont peu cycliques et évoluent à court terme, en fonction du pouvoir d'achat. Les marchés du BTP et des produits pour la construction et l'habitat (65 % du chiffre d'affaires si l'on additionne Distribution Bâtiment, Vitrage, Isolation, Gypse, Mortiers, Canalisation) se caractérisent par l'importance de la relation commerciale et de l'acte de vente. Seuls les marchés industriels subissent par nature des cycles contrastés, mais ils se caractérisent aussi par leur politique de recherche et de développement, de produits nouveaux, de synergies technologiques comme, par exemple, les vitrages à valeur ajoutée ou l'ensemble des Matériaux Haute Performance.

Le développement sectoriel des métiers et leur développement géographique viennent renforcer ces équilibres, en regard notamment des risques et contraintes de la mondialisation. Une très grande partie des métiers du Groupe (75 %) est faite désormais de métiers dits multi-régionaux, à l'échelle des grandes régions économiques où s'exerce moins la concurrence de pays lointains et à bas coûts. C'est le cas de la Distribution Bâtiment, des Produits pour la Construction, des fournitures de Vitrage en produit de base ou pour le Bâtiment. Les métiers soumis à une forte concurrence, parfois à bas coûts, pour des produits à l'échelle mondiale ne représentent qu'un peu plus de 20 % de l'activité de Saint-Gobain, contre 35 % encore en 1999. La réponse à leur situation de forte compétition concurrentielle est double : efforts de différenciation et de renouvellement des produits, en privilégiant leur co-développement avec les grands clients ; développement d'un dispositif industriel dans les pays émergents.

Dans ces derniers, le chiffre d'affaires du Groupe a ainsi progressé de 42 % lors des trois dernières années. Le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des marchés y a été de 25 %, contre 4 % pour les pays développés, et celui prévu pour la période 2005-2010 est de 6,5 % pour l'Asie émergente, 3,7 % pour l'Amérique latine, 4,3 % pour l'Europe de l'Est.

Une stratégie de continuité

Le Groupe conserve donc un modèle de développement qui a fait ses preuves. Ses métiers nouveaux (Distribution Bâtiment, Matériaux Haute Performance), offrent toujours un potentiel de croissance interne et externe important, avec la vocation d'exercer et accroître leur *leadership* par l'innovation et les services. Les autres (Vitrage, Produits pour la Construction, Conditionnement) tirent leurs forces et leurs assises d'une longue courbe d'expérience, en partageant des atouts communs : savoir-faire technologique ancien, en constant renouvellement ; capacité d'autofinancement libre élevé ; fort potentiel de développement en pays émergents.

Les priorités et objectifs assignés aux métiers du Groupe restent donc dans la ligne des actions engagées, et des résultats acquis. La Distribution Bâtiment continue la consolidation de son *leadership* européen par croissance interne et externe. C'est ainsi qu'elle a poursuivi en 2005 le développement de ses filières spécialisées (acquisition de Sanitas Troesch *leader* suisse de la distribution de sanitaire) ou généraliste (acquisition d'Optimera en Norvège et en Suède). Elle développe, de même, sa croissance en pays émergents. Le Pôle est désormais à la tête de 3 600 implantations (contre 3 300 en 2004). Le Pôle MHP reste sur la voie d'un effort important d'innovation qui lui est propre, combiné à la recherche de croissance en pays émergents. Ses actions visent ainsi à réorienter et rééquilibrer ses bases de production autour de 40 % d'ici 2 à 3 ans, vers l'Asie émergente, l'Amérique latine et l'Europe de l'Est. Les métiers mondiaux visent de leur côté, forts de leur expérience, à créer ou maintenir des avantages compétitifs, par un développement plus rapide en pays émergents, mais appuyé sur leur excellence industrielle, en pays développés comme dans les autres, avec un effort vigoureux de différenciation. C'est en particulier le cas de l'activité Canalisation.

Fort de ses savoirs et compétences, Saint-Gobain s'est également défini une politique d'innovation en terme d'atout à faire fructifier. Ce choix repose sur un triple constat : l'expérience historique d'abord, qui montre que les nouveaux métiers procèdent de l'innovation ; le fait que le Groupe ensuite, grâce à ses métiers les plus innovants, dispose d'une ouverture sur l'avenir inégalée parmi ses divers concurrents ; il est, enfin, bien positionné dans des domaines identifiés comme porteurs, l'énergie et l'environnement en particulier. C'est pour toutes ces raisons qu'a été décidé un effort d'investissement croissant et significatif en recherche et développement. Outre l'ouverture de nouveaux centres de recherche (Cavaillon en 2004, Shanghai en 2005), l'effort global de recherche (hors Distribution Bâtiment) est passé de 1,5 % du chiffre d'affaires en 2002 à près de 1,8 % en 2005.

Le concept de croissance par acquisitions de proximité reste également opératoire, quand bien même elles ne présenteront pas toujours l'ampleur de celle de British Plaster Board, fin 2005. Elle est intervenue à l'issue d'une OPA lancée fin juillet et constitue une illustration parlante de la stratégie de

Saint-Gobain. Envisagé depuis une dizaine d'années, mais après d'autres priorités ayant pesé en leur temps sur l'endettement et les engagements du Groupe (diversification dans la Distribution, amiante), le rapprochement avec BPB fournit l'exemple même d'un élargissement de proximité au profit de métiers existants. Le choix stratégique d'acquisition du *leader* mondial de la plaque de plâtre* a été adopté à partir de trois critères : un profil de croissance favorable du métier ; des produits complémentaires de ceux du Groupe ; une bonne intégration stratégique dans les activités de Saint-Gobain.

Sur fond de perspectives de croissance organique favorables pour la plaque de plâtre, tant en pays développés qu'en pays émergents, les synergies entre Isover et BPB (devenu désormais l'activité Gypse au sein du Pôle PPC) se révèlent en effet très prometteuses, avec une même dynamique des marchés respectifs. Elles le sont au plan géographique grâce à des implantations très complémentaires, y compris pour des perspectives communes de développement dans des pays émergents (Europe de l'Est, Chine). Ensuite, la complémentarité des produits est forte tant sur le marché du neuf que pour celui de la rénovation. La plaque de plâtre est en effet souvent combinée dans la construction avec un isolant acoustique ou thermique, pour le cloisonnement ou le doublage des parois maçonnées.

Isolation et Gypse relèvent également de la même catégorie de métiers multi-régionaux, avec des caractéristiques similaires (importance des techniques de construction, de la relation avec les prescripteurs et installateurs, du service au client). La notion de *leadership* est également pleinement accomplie. L'alliance entre BPB, N°1 mondial de la plaque de plâtre avec une présence géographique mondiale équilibrée, et Saint-Gobain Isolation, donne naissance au *leader* mondial de l'aménagement intérieur*. Le dernier critère, enfin, de rentabilité, est également rempli, avec un taux de croissance annuel moyen de 7 à 8 % pour les deux métiers depuis 1998 et un autofinancement libre élevé, ayant crû de plus de 13 % en moyenne sur la même période.

Après l'acquisition de BPB, qui fait l'objet d'une intégration rapide dans les structures du Groupe, Saint-Gobain se trouve à nouveau renforcé dans ses positions de métiers multi-régionaux, qui comptent désormais pour plus de 3/4 de ses activités et tempèrent les effets de la mondialisation. Est maintenu parallèlement un fort ancrage dans des métiers industriels à forte innovation, tels les MHP. Autre facteur, enfin, d'équilibre, le positionnement des 2/3 de l'activité dans des métiers liés à la construction, dont 1/3 pour la rénovation.

* Source Saint-Gobain.

Principales données consolidées sur 10 ans

(En millions d'euros)	2005 ⁽¹⁾	2004 (en IFRS)	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996
Chiffre d'affaires ⁽²⁾	35 110	32 172	32 025	29 590	30 274	30 390	28 815	22 952	17 821	16 324	13 931
Résultat d'exploitation	2 860	2 743	2 632	2 442	2 582	2 681	2 693	2 314	1 776	1 593	1 434
Résultat net du Groupe	1 294	1 275	1 120	1 065	1 074	1 174	1 642	1 389	1 182	970	767
Résultat net	1 264	1 239	1 083	1 039	1 040	1 134	1 517	1 226	1 097	858	659
Bénéfice net par action (en €)	3,66	3,63	3,18	2,99	12,20 3,05*	13,30	17,80	14,05	12,15	9,62	7,61
Résultat net hors plus-values	1 284	1 289	1 122	1 020	1 051	1 057	1 026	883	790	656	636
Bénéfice net par action, hors plus-values (en €)	3,72	3,78	3,29	2,93	12,32 3,08*	12,40	12,04	10,12	8,75	7,35	7,34
Autofinancement	2 735	2 639	2 612	2 471	2 673	2 733	2 643	2 360	1 912	1 693	1 628
Investissements industriels ⁽³⁾	1 777	1 568	1 537	1 351	1 431	1 430	1 722	1 712	1 288	1 353	1 169
Investissements totaux ⁽⁴⁾	8 747	2 197	2 194	1 911	2 061	2 246	4 694	3 479	3 019	2 447	3 034
Capitaux propres	12 593	10 910	11 806	11 310	11 542	12 348	11 724	11 151	9 924	9 959	9 082
Endettement net	12 850	6 218	5 566	5 657	7 012	7 792	8 217	6 306	3 885	2 668	2 249
Actif immobilisé	26 327	16 851	17 515	17 237	18 840	19 678	19 530	16 909	14 033	13 139	12 103
Fonds de roulement	2 263	3 224	4 943	5 247	3 951	3 075	3 222	2 612	1 838	2 262	1 757

Personnel
(au 31 décembre) **199 630** 181 228 181 228 172 811 172 357 173 329 171 125 164 698 117 287 107 968 111 701

(1) Avec BPB consolidé au 1^{er} décembre 2005.

(2) Y compris produits accessoires, pour 250 M€ en 2005 et 190 M€ en 2004.

(3) Y compris les nouveaux contrats de location financement pour 21 M€ en 2005.

(4) Investissements industriels et investissements en titres, hors rachats d'actions propres.

(*) Après division par quatre du nominal de l'action le 27 juin 2002.



Les métiers de Saint-Gobain

Après intégration de BPB en année pleine, la répartition des ventes du Groupe se fait pour 40 % dans la Distribution Bâtiment, 26 % dans les Produits pour la Construction, 12 % dans le Vitrage, 10 % dans le Conditionnement et 12 % dans les Matériaux Haute Performance.

Trois pôles sont issus, comme on l'a dit, d'un développement historique du cœur des métiers du verre et de la fonte, les deux autres des développements nouveaux intervenus depuis quinze ans.

Le Pôle *Vitrage* réunit quatre grands métiers : fabrication de verre plat, transformation et distribution du verre pour le Bâtiment, vitrages pour l'Automobile, spécialités (verres anti-feu, protection nucléaire, électroménager, verres pour l'électronique). Présent dans 37 pays dont bon nombre de pays émergents et au Brésil, le Pôle continue d'assumer un développement international soutenu, récemment en Chine, et a des projets de construction de nouvelles lignes de verre flotté au Mexique, en Roumanie et Pologne et d'une nouvelle usine automobile en Inde.

Le Pôle *Conditionnement* est un acteur mondial majeur dans ses trois principaux métiers : fabrication de bouteilles et pots en verre pour l'emballage des boissons et des produits alimentaires ; fabrication et vente de flacons en verre pour la parfumerie et la pharmacie ; pompes distributrices à haute performance en plastique pour les emballages de produits de beauté, de santé et d'entretien. Pour répondre à la diversité des marchés et des demandes, le Pôle est présent industriellement en Europe, aux États-Unis, en Amérique latine et en Chine.

Le Pôle *Produits pour la Construction (PPC)* comprend les activités Isolation, Gypse, Produits d'extérieur, Canalisation et Mortiers Industriels. Elles desservent le marché de l'Habitat, tant construction neuve que rénovation, et offrent des

gammes de produits à la fois pour les parties extérieures (revêtement de façades, toitures, voirie et aménagement des espaces urbains ou autres) et pour l'aménagement intérieur (laine de verre, plaque de plâtre, laine de roche, plafonds acoustiques). La Branche Canalisation fabrique aussi des éléments de voirie. Elle est le premier équipementier mondial de canalisations en fonte ductile* pour la distribution de l'eau. Les métiers du Pôle sont tout à la fois régionaux (Isolation et Matériaux de Construction) et mondiaux (Canalisation).

Le Pôle *Distribution Bâtiment*, premier distributeur de matériaux de construction en Europe* et premier distributeur de carrelage au plan mondial, est issu de l'achat de PointP et de Lapeyre, composantes du groupe Poliet. Le Pôle a connu un développement important depuis cette date, tant par croissance interne que par acquisitions. Ce sont ces dernières (Jewson et Graham au Royaume-Uni, Raab Karher en Allemagne, aux Pays-Bas et en Europe de l'Est, Dahl en 2004 en Scandinavie, Optimera en Norvège et Suède, Sanitas Troesch en Suisse en 2005) qui lui ont permis de bâtir sa position européenne. Son expansion internationale passe aussi par Telhanorte au Brésil.

Le Pôle *Matériaux Haute Performance (MHP)* réunit les activités Céramiques & Plastiques, Abrasifs et, depuis courant 2004, Renforcement. Le Pôle est numéro un mondial* pour les Abrasifs et pour les applications thermiques et mécaniques des Céramiques, numéro un* également des Plastiques à Haute Performance. Numéro un mondial pour les Fils de verre*, le Renforcement a une forte présence internationale dans vingt trois pays. L'ensemble du Pôle réalise près des trois-quarts de son chiffre d'affaires dans des activités mondiales de co-développement, où il s'appuie sur de forts savoir-faire technologiques, et environ un quart dans des spécialités ou des zones exposées à la concurrence des pays à bas coûts.

* Source Saint-Gobain.

BRITISH PLASTER BOARD (BPB)

C'est en 1894 qu'Augustine Sackett dépose aux États-Unis un brevet concernant un nouveau revêtement mural. C'est la naissance de la plaque de plâtre cartonnée, baptisée *plaster-board*. En 1917 est créée pour sa fabrication en Angleterre la société British Plaster Board. Après la Seconde guerre mondiale, la France adopte à son tour ce produit, dans le contexte de la reconstruction économique du pays. C'est à partir de ces trois territoires que se développe ensuite BPB.

En 2004/2005 BPB a réalisé un chiffre d'affaires de 3,4 milliards d'euros, réparti pour 57 % en Europe occidentale, 15 % en Europe de l'Est, 22 % en Amérique du Nord, 6 % dans les autres régions. Par métiers, il représente 65 % pour les plaques de plâtre, 16 % pour les plâtres de construction et plâtres spéciaux, 19 % pour des matériaux de construction : produits d'isolation, systèmes de fixation, dalles pour plafonds.

Présent dans 50 pays, BPB est N°1 mondial de la plaque de plâtre, avec un fort potentiel de croissance en pays émergents, grâce à la facilité de mise en œuvre du produit, et un bon potentiel de substitution en pays développés, grâce à ses propriétés thermiques acoustiques et de sécurité. L'ensemble

de ces produits est très complémentaire de ceux de l'activité Isolation de Saint-Gobain, la plaque de plâtre étant souvent combinée avec un isolant acoustique et/ou thermique pour les usages de cloisons intérieures ou le doublage de murs maçonnés.

Le rapprochement d'Isover et de BPB – déjà associés dans deux sociétés communes au Royaume Uni et en Irlande – va créer le *leader* mondial de l'aménagement intérieur, grâce à une très bonne complémentarité géographique, à d'importantes synergies de croissance et de développement dans les pays émergents, de nature à conforter des métiers à caractéristique multirégionale. Les deux entités Isolation et Gypse (nouvelle appellation de BPB) vont être intégrées au Pôle Produits pour la Construction dans le courant du premier trimestre 2006 sous l'autorité d'un directeur général pour chaque activité. Les responsables géographiques communs seront chargés de la gestion opérationnelle et de la mise en œuvre des synergies, l'organisation en deux métiers étant maintenue pour respecter la spécificité des approches commerciales et industrielles.

Vitrage

Métiers et produits	Principales utilisations	Principaux concurrents	Position compétitive*
♦ Produits de base Verre plat	♦ Verres clairs et teintés, verres à couches		
♦ Transformation et Distribution Bâtiment	♦ Construction, bâtiment, aménagements intérieurs, industrie du meuble	♦ Pilkington (Grande-Bretagne) ♦ Asahi (Japon) ♦ Guardian (États-Unis) ♦ PPG (États-Unis)	♦ <i>Leader</i> en Europe ♦ N°3 mondial
♦ Verre Automobile	♦ Produits transparents et de sécurité pour l'Automobile, verres de remplacement ♦ Aéronautique et Transports		
♦ Spécialités	♦ Verres anti-feu, verres de protection nucléaire, optique industrielle, électroménager, réfrigération commerciale, verre pour l'électronique	♦ Schott (Allemagne)	

Conditionnement

Métiers et produits	Principales utilisations	Principaux concurrents	Position compétitive*
♦ Bouteilles et pots	♦ Emballage alimentaire (pour boissons et produits alimentaires divers)	♦ Owens Illinois (États-Unis, Europe, Asie, Amérique latine) ♦ Rexam (Europe) ♦ Anchor Glass (États-Unis) ♦ Ardagh (Europe) ♦ Vetropack (Europe) ♦ Vidrala (Europe)	♦ <i>Co-leader</i> mondial pour l'ensemble des métiers réunis
♦ Flaconnage	♦ Marchés de la parfumerie, de la cosmétique et de la pharmacie	♦ Pochet (France) ♦ Rocco Bormioli (Europe) ♦ Gerresheimer (Europe, États-Unis) ♦ Luigi Bormioli (Europe) ♦ Heinz (Europe)	♦ <i>Leader</i> mondial
♦ Pompes plastique	♦ Produits de parfumerie, hygiène-beauté, pharmacie et entretien	♦ Aptar (Europe, États-Unis) ♦ Rexam (Europe) ♦ Continental AFA (États-Unis) ♦ Coster (Europe)	♦ <i>Leader</i> ou <i>co-leader</i> mondial sur l'ensemble des segments

Produits pour la Construction

Isolation

Métiers et produits	Principales utilisations	Principaux concurrents	Position compétitive*
♦ Laine de Verre ♦ Laine de Roche ♦ Plafonds acoustiques ♦ Mousses isolantes ♦ Ossatures et plafonds métalliques	♦ Isolation thermique et acoustique des bâtiments, installations techniques, matériels roulants ♦ Culture hors-sol	♦ Owens Corning (États-Unis, Chine) ♦ Johns-Manville (États-Unis) ♦ Rockwool (Europe) ♦ Ursa (Europe) ♦ Knauf (États-Unis, Europe) ♦ Armstrong (États-Unis, Europe)	♦ Isolation : <i>leader</i> mondial

* Source Saint-Gobain.



Produits pour la Construction

Produits d'extérieur

Métiers et produits	Principales utilisations	Principaux concurrents	Position compétitive*
◆ Produits pour la façade : clins, fenêtres	◆ Maison individuelle ◆ Marché neuf et rénovation	◆ Owens Corning (États-Unis) ◆ Elk (États-Unis)	◆ <i>Leader</i> aux États-Unis pour les clins de façade
◆ Produits en PVC pour l'aménagement extérieur : barrières, terrasses, balustrades		◆ GAF (États-Unis) ◆ Trex (États-Unis) ◆ LP (États-Unis)	◆ <i>Co-leader</i> aux États-Unis pour les toitures
◆ Produits pour la toiture : bardeaux asphaltés		◆ Alcoa (États-Unis) ◆ James Hardie (États-Unis) ◆ Fortune Brands (États-Unis)	

Canalisation

Métiers et produits	Principales utilisations	Principaux concurrents	Position compétitive*
◆ Systèmes complets de canalisations en fonte ductile et accessoires pour canalisations tous matériaux	◆ Adduction d'eau potable ◆ Irrigation ◆ Assainissement ◆ Protection incendie ◆ Collecte des eaux pluviales	◆ US Pipe (États-Unis) ◆ Mac Wane (États-Unis) ◆ Kubota (Japon) ◆ Xinxing (Chine) ◆ Buderus (Allemagne) ◆ Tyco (États-Unis)	◆ <i>Leader</i> mondial pour les tuyaux en fonte ductile
◆ Voirie en fonte ductile et en acier	◆ Accès aux réseaux secs et humides	◆ East Jordan/Norinco (États-Unis/France)	◆ <i>Leader</i> européen pour les pièces de voirie en fonte ductile
◆ Systèmes complets de canalisations pour la collecte et l'évacuation des eaux usées et pluviales dans le Bâtiment	◆ Canalisation des bâtiments		◆ <i>Leader</i> européen pour les fontes de Bâtiment

Mortiers industriels

Métiers et produits	Principales utilisations	Principaux concurrents	Position compétitive*
◆ Enduits de façade ◆ Colles et joints pour carrelage ◆ Mortiers techniques	◆ Décoration et protection des façades ◆ Isolation thermique par l'extérieur ◆ Restauration de la pierre ◆ Réalisation de joints décoratifs ou techniques ◆ Nettoyage et protection des carrelages	◆ Degussa (Allemagne) ◆ Mapei (Italie) ◆ Sto (Allemagne) ◆ Materis (France) ◆ Heidelberg (Allemagne)	◆ <i>Leader</i> mondial des revêtements de façade et des colles à carrelage

Gypse

Métiers et produits	Principales utilisations	Principaux concurrents	Position compétitive*
◆ Plaques de plâtre ◆ Plâtre : plâtres de construction et autres plâtres spéciaux ◆ Autres matériaux de construction : isolation PSE, systèmes de fixation, dalles pour plafonds	◆ Cloisonnements, plafonds et sols pour bâtiments résidentiels et non résidentiels ◆ Isolation thermique par l'intérieur ◆ Décoration intérieure ◆ Solutions de protection au feu ◆ Moulage de céramiques et métaux	◆ Lafarge (France) ◆ Knauf (Allemagne) ◆ USG (États-Unis) ◆ National Gypsum (États-Unis) ◆ Georgia Pacific (États-Unis) ◆ Yoshino (Japon)	◆ <i>Leader</i> mondial

Distribution Bâtiment

Métiers et produits	Principales utilisations	Principaux concurrents	Position compétitive*
◆ Distribution de matériaux de construction pour le neuf et la rénovation ◆ Menuiseries industrielles	◆ Marché de l'habitat individuel et collectif ◆ Équipement de la maison : cuisines, menuiseries, salles de bains, chauffage	◆ Wolseley (Grande-Bretagne, France) ◆ CRH (Royaume-Uni/Irlande, Pays-Bas/France) ◆ Travis Perkins (Grande-Bretagne) ◆ SIG (Grande-Bretagne, France, Allemagne, Pays-Bas, Pologne) ◆ Grafton (Grande-Bretagne) ◆ BSS (Grande-Bretagne)	◆ <i>Leader</i> européen pour la distribution des matériaux et <i>leader</i> mondial pour la distribution de carrelages

* Source Saint-Gobain.

Matériaux Haute Performance

Céramiques

Métiers et produits	Principales utilisations	Principaux concurrents	Position compétitive*
♦ Grains et Poudres	♦ Matières premières pour l'industrie des abrasifs et des céramiques ♦ Billes pour micro-broyage ♦ Pigments minéraux ♦ Supports de catalyse pour la pétrochimie ♦ Agents de soutènement (proppants) pour l'industrie pétrolière	♦ Carboceramics (États-Unis) ♦ Imerys (France)	♦ N°1 mondial pour le carbure de silicium ♦ N°1 mondial pour les grains abrasifs à base de zircone ♦ N°1 mondial pour les billes céramiques ♦ N°2 mondial pour les proppants
♦ Réfractaires	♦ Construction des fours industriels de verrerie (y compris verres spéciaux pour afficheurs plats LCD et PDP), céramique, métallurgie et énergie ♦ Plaques de blindage pour l'industrie de la défense	♦ Cookson Vesuvius (Grande-Bretagne) ♦ Asahi (Japon)	♦ N°1 mondial des réfractaires pour l'industrie verrière et la métallurgie non-ferreuse
♦ Céramiques Avancées	♦ Céramiques fines pour l'électroménager, l'automobile, l'aéronautique, l'aérospatiale, l'électronique, le nucléaire, le pétrole, la pétrochimie	♦ Morgan Crucible (Grande-Bretagne) ♦ NGK Insulators (Japon) ♦ Kyocera (Japon) ♦ CeramTec (Allemagne)	♦ N°1 ou N°2 en fonction des niches
♦ Filtres à particules DPF	♦ Filtres anti-pollution équipant les véhicules Diesel permettant de réduire les émissions de particules de suie et de gaz NO_x	♦ Ibiden (Japon) ♦ NGK (Japon)	
♦ Cristaux	♦ Détecteurs pour l'imagerie médicale, la prospection pétrolière et la sécurité ♦ Substrats, composants et équipements pour l'industrie des semi-conducteurs et de l'optique	♦ Kyocera (Japon) ♦ II-VI (États-Unis) ♦ Heraeus (Allemagne)	♦ N°1 mondial pour la scintillation

Plastiques de Performance

Métiers et produits	Principales utilisations	Principaux concurrents	Position compétitive*
♦ Paliers et joints	♦ Pièces de friction pour l'automobile, l'aéronautique et les machines industrielles	♦ Trelleborg (Suède) ♦ Glacier Garlock (États-Unis)	♦ N°1 mondial des paliers pour applications automobiles
♦ Systèmes pour fluides	♦ Tubes, vannes et connecteurs pour la gestion des fluides pour l'agro-alimentaire, le bio-médical, l'automobile et les semi-conducteurs	♦ Entegris (États-Unis) ♦ Stedim (France) ♦ Parker Hannifin (États-Unis) ♦ Kuriyama (Japon)	♦ N°2 mondial des tubes de spécialités
♦ Films, mousses et tissus enduits	♦ Revêtements adhésifs, ensembles architecturaux, radômes, tenues de protection, bandes de cuisson alimentaire, moulage des matériaux composites, jointure métal-verre pour l'automobile ou le bâtiment	♦ 3M (États-Unis) ♦ Rogers (États-Unis) ♦ DuPont (États-Unis) ♦ Nitto Denko (Japon)	♦ N°1 mondial des tissus enduits de fluoro-polymères

* Source Saint-Gobain



Renforcement & Composites

Métiers et produits	Principales utilisations	Principaux concurrents	Position compétitive*
♦ Filaments de verre	♦ Fils coupés, mats fils continus et mèches (rovings) en Filaments de verre pour le renforcement des matériaux composites	♦ Owens Corning (États-Unis) ♦ PPG (États-Unis) ♦ Nippon Electric Glass (Japon) ♦ Jushi, Taishan, CPIC (Chine)	♦ <i>Co-leader</i> mondial pour les Filaments de verre
♦ Tissus de renforcement des matériaux composites	♦ Tissus pour le renforcement des matériaux composites, à base de Filaments de verre, de kevlar ou de carbone, pour l'automobile, transports, construction, biens d'équipement et de loisirs, industrie électrique et électronique	♦ Owens Corning (États-Unis) ♦ Hexcel (États-Unis)	♦ N°1 mondial pour les tissus de renforcement des pales d'éolienne

Solutions textiles

Métiers et produits	Principales utilisations	Principaux concurrents	Position compétitive*
♦ Fils de verre textile	♦ Bobines de fils de verre pour l'industrie textile	♦ AGY (États-Unis) ♦ Nittobo (Japon) ♦ PPG (États-Unis)	♦ N°1 mondial pour les tissus pour la construction
♦ Tissus de renforcement pour la construction et l'industrie	♦ Renforts divers pour le secteur de la construction (renforcement de façade, toile à peindre, géotextiles, grilles pour moustiquaires)	♦ Johns Manville (États-Unis) ♦ Phifer (États-Unis) ♦ New York Wire (États-Unis)	♦ N°1 mondial pour la toile à peindre

Abrasifs

Métiers et produits	Principales utilisations	Principaux concurrents	Position compétitive*
♦ Abrasifs agglomérés	♦ Dégrossissage, rectifications, affûtage des matériaux et outils : aéronautique, automobile, transformation des métaux, sidérurgie, roulement	♦ Noritake (Japon) ♦ Tyrolit (Autriche)	♦ <i>Leader</i> mondial pour l'ensemble des métiers abrasifs
♦ Meules minces	♦ Tronçonnage et ébarbage, transformation de métaux, maintenance, énergie, sidérurgie, construction et bricolage (meules minces)	♦ SAIT (Italie, États-Unis) ♦ Tyrolit (Autriche) ♦ Comet (Slovénie)	
♦ Abrasifs appliqués	♦ Traitement de surfaces, ponçage : aéronautique, automobile, ameublement, machines portatives, sidérurgie, bijouterie, horlogerie, biomédical	♦ 3 M (États-Unis) ♦ Hermes (Allemagne) ♦ Klingspor (Allemagne) ♦ SIA (Suisse)	
♦ Super-abrasifs	♦ Travaux de précision : aéronautique, automobile, roulements, outils coupants, électronique, matériaux composites ♦ Verre ♦ Matériaux de construction	♦ Asahi (Japon) ♦ Diamant Boart (Belgique) ♦ Noritake (Japon) ♦ Wendt Boart (Belgique)	

* Source Saint-Gobain

L'action Saint-Gobain

BOURSE

Cotée sur Euronext d'Euronext Paris (code ISIN FR 0000 125007), où elle est, au 31 décembre 2005, la vingtième capitalisation boursière française (17 349 millions d'euros) et au seizième rang des valeurs les plus actives de cette Bourse avec une moyenne de 1 724 003 actions échangées quotidiennement en 2005, l'action Saint-Gobain est également présente sur les principales bourses européennes : Francfort, Londres et Zürich (depuis 1987), Amsterdam et Bruxelles (depuis 1988). Les transactions sur ces marchés ont également été importantes, essentiellement à la Bourse de Londres. Par ailleurs, l'action Saint-Gobain fait partie des indices « Développement Durable » du Dow Jones (« DJS World Index » et « DJS European Index ») et des 50 valeurs européennes (« DJ Euro Stoxx 50 »). L'action Saint-Gobain sert aussi de support aux marchés des options négociables de la Bourse de Paris (MONEP) et de la Bourse de Londres. A la Bourse de Paris, les volumes traités sur les options Saint-Gobain ont atteint 1 896 016 lots, contre 2 518 383 lots en 2004.

Cours extrêmes (source : Euronext Paris SA)

Année (en euros)	Plus haut	Plus bas	Dernier cours de l'année
2003	39,10	22,40	38,81
2004	45,11	38,00	44,32
2005	51,55	43,20	50,25

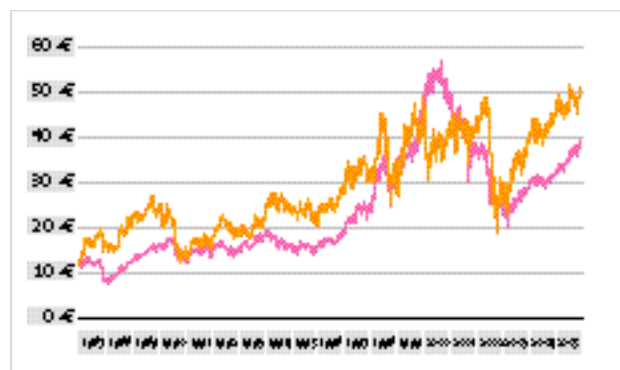
Dividendes

Année	Nombre de titres à rémunérer	Dividende net par action (en euros)	Rendement du dividende net sur le dernier cours de l'année
2003	347 824 967 actions	1,15	2,96 %
2004	340 988 000 actions	1,28	2,89 %
2005	345 256 270 actions	1,36	2,71 %

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits et sont alors reversés à l'État.

Cours de l'action

Historique de cours après division du nominal par 4 en date du 27 juin 2002.



Taux de rendement global pour l'actionnaire

(ou TSR « Total Shareholder Return »)

• Depuis la privatisation de décembre 1986 : 12,0 % par an dont :

- + 7,9 % de plus-values sur cours
- + 4,1 % de dividendes bruts (y.c. avoir fiscal de 50 % jusqu'en 2004)

Détail du calcul :

- cours de l'Offre Publique de Vente : 310 francs, soit 11,81 euros (après division par 4 du nominal, intervenue le 27 juin 2002)
- versement des dividendes en espèces en 1987 et 1988
- réinvestissement des dividendes en actions entre 1989 et 1997 inclus
- versement des dividendes en espèces entre 1998 et 2004 inclus
- cours au 30 décembre 2005 : 50,25 euros

• Sur 10 ans, du 29 décembre 1995 au 30 décembre 2005 :

14,1 % par an dont :

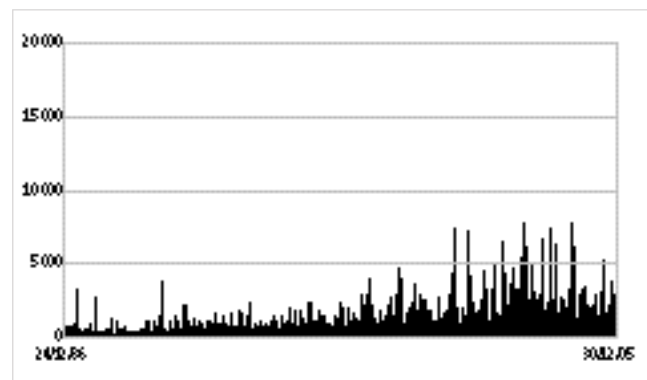
- + 9,5 % de plus-values sur cours
- + 4,6 % de dividendes bruts (y.c. avoir fiscal de 50 %)

Détail du calcul :

- cours au 29 décembre 1995 : 534 francs, soit 20,35 euros (après division par 4 du nominal, intervenue le 27 juin 2002)
- réinvestissement des dividendes en actions entre 1995 et 1997 inclus
- versement des dividendes en espèces entre 1998 et 2005 inclus
- cours au 30 décembre 2005 : 50,25 euros

Nombres d'actions échangées (en milliers)

Historique du nombre d'actions échangées après division du nominal par 4.



- Cours de l'action Saint-Gobain
- Bourse de Paris (évolution moyenne)



Transactions depuis octobre 2004

(source : Euronext Paris SA)

Bourse de Paris	En nombre de titres	En capitaux (en €)	Plus haut (en €)	Plus bas (en €)
2004				
Octobre	32 299 829	1 373 794 226	43,50	41,42
Novembre	27 812 161	1 223 863 860	45,00	42,72
Décembre	30 999 103	1 363 410 647	45,11	42,81
TOTAUX	91 111 093	3 961 068 733		
2005				
Janvier	29 703 093	1 363 860 573	47,59	44,35
Février	29 674 709	1 408 744 480	49,25	44,85
Mars	29 855 754	1 396 228 204	47,65	46,11
Avril	35 870 191	1 638 735 773	48,80	43,20
Mai	30 466 825	1 399 692 538	47,80	43,81
Juin	38 785 243	1 801 864 791	47,65	44,94
Juillet	47 212 977	2 233 639 055	49,89	44,13
Août	36 251 906	1 795 455 091	51,55	48,20
Septembre	35 078 476	1 683 428 342	49,84	46,61
Octobre	39 535 289	1 849 504 686	48,82	44,44
Novembre	50 542 672	2 384 706 356	49,70	44,75
Décembre	40 091 711	1 995 317 275	50,80	49,10
TOTAUX	443 068 846	20 951 177 164		
2006				
Janvier	42 697 084	2 213 777 086	55,25	49,80
Février	30 396 098	1 688 623 300	57,50	54,00
Mars (jusqu'au 24)	27 566 095	1 539 043 807	58,30	53,75

Transactions depuis octobre 2004

(source : London Stock Exchange)

Bourse de Londres	En nombre de titres	En £
2004		
Octobre	7 653 739	224 050 976
Novembre	12 278 836	378 871 261
Décembre	10 960 867	331 466 330
TOTAUX	30 893 442	934 388 567
2005		
Janvier	8 038 539	258 239 791
Février	7 178 177	235 592 076
Mars	6 649 365	215 761 366
Avril	10 417 796	323 541 773
Mai	8 884 424	279 088 812
Juin	18 133 425	563 468 135
Juillet	21 865 491	707 573 210
Août	8 801 801	300 166 943
Septembre	10 764 354	347 765 582
Octobre	13 500 628	429 269 487
Novembre	17 369 995	555 943 729
Décembre	10 331 608	345 128 636
TOTAUX	141 935 603	4 561 539 540
2006		
Janvier	13 968 261	498 686 656
Février	10 187 721	385 892 054
Mars (jusqu'au 24)	9 334 625	353 707 668

A la Bourse de Francfort, 333 100 titres ont été échangés en 2005 (source : Datastream).

Depuis le succès des offres publiques d'achat suivies de retraits de la cote d'une filiale espagnole et de trois filiales brésiliennes en 2001, et de l'offre suivie d'un retrait obligatoire de la société Lapeyre en 2002, les seules sociétés du Groupe, en dehors de la Compagnie de Saint-Gobain, qui demeurent cotées sur un marché réglementé à ce jour sont : Saint-Gobain Oberland à Francfort, Munich et Stuttgart, Hankuk Glass Industries à Séoul, Grindwell Norton et Saint-Gobain Sekurit India Ltd à Mumbai.

OCÉANES

(Obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes)

En février 2002, la Compagnie de Saint-Gobain a émis des obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (OCÉANES) pour un montant de 920 millions d'euros à échéance de cinq ans. Ces titres sont cotés sur Eurolist d'Euronext Paris depuis le 18 février 2002.

Transactions depuis octobre 2004

(source : Euronext Paris SA)

Bourse de Paris	En nombre de titres	En capitaux (en €)	Plus haut (en €)	Plus bas (en €)
2004				
Octobre	5 237	1 153 820	222,40	216,50
Novembre	58 187	12 885 627	224,30	221,30
Décembre	52 176	11 691 388	225,85	211,00
TOTAUX	115 600	25 730 835		
2005				
Janvier	8 593	1 889 546	239,10	210,10
Février	6 239	1 386 200	224,40	217,00
Mars	10 720	2 360 444	222,00	206,00
Avril	10 393	2 267 870	224,00	217,80
Mai	351	76 454	220,50	207,10
Juin	426	93 069	221,20	215,90
Juillet	356	78 236	223,00	215,00
Août	5 258	1 195 648	231,00	220,20
Septembre	1 202	270 325	231,90	212,00
Octobre	5 929	1 313 647	224,80	216,00
Novembre	22 649	4 976 328	225,00	200,00
Décembre	492	109 336	228,70	219,50
TOTAUX	72 608	16 017 104		
2006				
Janvier	517	118 829	240,00	220,20
Février	20 340	4 652 085	230,00	222,10
Mars (jusqu'au 24)	205	47 588	235,50	226,00

Titres participatifs

En juin 1983, la Compagnie de Saint-Gobain avait réalisé une émission de titres participatifs de 700 millions de francs assortis de bons de souscription permettant la souscription d'un nouveau montant de 700 millions de francs de titres participatifs. Au total, 1 288 299 titres participatifs de 1 000 francs ont été émis. Leur nominal est maintenant fixé à 152,45 €, depuis la conversion en euros intervenue en 1999.

La rémunération de ces titres participatifs a toujours atteint le plafond contractuellement fixé, soit 125 % du TMO. Compte tenu des résultats de 2005, elle se maintiendra à ce plafond en 2006. La rémunération est en effet comprise entre 75 et 125 % du TMO, en fonction des résultats consolidés de Saint-Gobain. Le montant versé par titre en 2005 au titre de l'exercice 2004 s'est élevé à 8,32 €.

Transactions depuis octobre 2004

(source : Euronext Paris SA)

Bourse de Paris	En nombre de titres	En capitaux (en €)	Plus haut (en €)	Plus bas (en €)
2004				
Octobre	1 808	339 143	195,00	181,20
Novembre	1 520	279 492	188,00	181,30
Décembre	1 168	213 486	187,70	181,60
TOTAUX	4 496	832 121		
2005				
Janvier	696	129 511	193,50	182,10
Février	2 598	482 532	188,00	184,10
Mars	2 727	501 859	185,90	180,10
Avril	4 854	885 038	184,50	180,20
Mai	907	166 304	185,00	180,60
Juin	1 065	196 515	190,00	184,00
Juillet	5 069	905 169	184,00	167,50
Août	3 612	627 725	177,40	170,10
Septembre	2 691	469 227	178,40	170,30
Octobre	3 889	684 082	185,00	171,50
Novembre	3 133	537 872	177,00	155,00
Décembre	3 183	552 176	179,70	169,60
TOTAUX	34 424	6 138 010		
2006				
Janvier	1 862	320 307	176,90	169,00
Février	4 955	846 434	177,80	169,10
Mars (jusqu'au 24)	1 336	231 637	176,00	172,50

Transactions depuis octobre 2004

(source : Euronext Paris SA)

Bourse de Paris	En nombre de titres	En capitaux (en €)	Plus haut (en €)	Plus bas (en €)
2004				
Octobre	73	13 126	180,00	177,20
Novembre	110	19 800	180,00	180,00
Décembre	46	7 993	176,50	173,00
TOTAUX	229	40 919		
2005				
Janvier	291	51 322	177,40	172,00
Février	185	34 061	185,00	180,90
Mars	58	10 475	182,00	180,00
Avril	155	27 900	180,00	180,00
Mai	52	9 324	180,00	178,20
Juin	-	-	-	-
Juillet	185	32 400	181,70	168,80
Août	10	1 700	170,00	170,00
Septembre	181	31 375	173,40	170,00
Octobre	452	77 182	173,40	170,00
Novembre	371	62 748	172,00	166,50
Décembre	578	97 800	172,40	169,00
TOTAUX	2 518	436 287		
2006				
Janvier	39	6 591	169,00	169,00
Février	181	30 590	169,01	169,00
Mars (jusqu'au 24)	96	16 225	169,05	169,00

En avril 1984, la Compagnie de Saint-Gobain avait également réalisé une émission de titres participatifs de 100 millions d'écus, assortis de bons de souscription permettant la souscription d'un montant égal de titres participatifs en écus. Au total, 194 633 titres participatifs de 1 000 écus ont été émis. Leur nominal est désormais de 1 000 €.

La rémunération de ces titres participatifs est composée d'une partie fixe applicable à 60 % du titre et égale à 7,5 % l'an, d'une part, et d'une partie variable applicable à 40 % du titre, liée au bénéfice net consolidé de l'exercice précédent dans les limites fixées par le contrat d'émission, d'autre part. Au total, la rémunération évolue, selon le résultat net consolidé, entre TMOE - 0,50 % et TMOE + 1,75 %. Le montant versé par titre en 2005 s'est élevé à 67,50 €, payés en deux fois.



Transactions depuis octobre 2004

(source : Bourse du Luxembourg)

Bourse de Luxembourg	En nombre de titres	En capitaux (en €)	Plus haut (en €)	Plus bas (en €)
2004				
Octobre	75	69 750	930,00	900,00
Novembre	6	5 760	1 015,00	960,00
Décembre	243	284 700	1 200,00	1 020,00
TOTAUX	324	360 210		
2005				
Janvier	27	31 050	1 150,00	1 147,50
Février	12	14 500	1 260,00	1 172,50
Mars	168	211 240	1 260,00	1 170,00
Avril	45	54 000	1 230,00	1 200,00
TOTAUX	252	310 790		

Il n'y a pas d'autres titres émis par la Compagnie de Saint-Gobain négociés sur un marché boursier que les actions, les OCÉANES et les titres participatifs.

ACTIONNARIAT

Capital social

Au 31 décembre 2005, le capital de la Compagnie de Saint-Gobain est fixé à 1 381 025 080 euros et composé de 345 256 270 actions ordinaires au nominal de 4 euros, contre 340 988 000 actions au 31 décembre 2004. En cours d'année, le nombre d'actions s'est accru de 4 268 270 actions : 4 267 470 actions réservées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne du Groupe et 800 actions par exercice d'autant d'options de souscription.

Répartition du capital

	31 décembre 2005		31 décembre 2004		31 décembre 2003	
	Capital	Droits de vote	Capital	Droits de vote	Capital	Droits de vote
Fonds du Plan d'Épargne du Groupe	6 %	10,3 %	6,7 %	11,6 %	7,4 %	11,7 %
Caisse des Dépôts et Consignations	3 %	2,9 %	3,1 %	2,9 %	4,2 %	4 %
COGEMA	1,8 %	1,8 %	1,9 %	1,8 %	1,8 %	1,8 %
Groupe AXA	1,2 %	1,3 %	1,2 %	1,2 %	1,1 %	1,2 %
Autodétention	2,4 %	0	1,7 %	0	3,3 %	0
Autres actionnaires	85,6 %	83,7 %	85,4 %	82,5 %	82,2 %	81,3 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Aucun franchissement de seuils légaux en capital ou en droits de vote n'a été déclaré en 2005.

A la connaissance de la Compagnie, il n'existe pas de pacte relatif au capital social ni d'action de concert entre les principaux actionnaires mentionnés ci-dessous.

Le pourcentage du capital détenu personnellement par les membres du Conseil d'administration est inférieur à 0,5 %. Il en est de même des membres de la Direction du Groupe.

Il n'existe pas d'auto-contrôle d'actions Saint-Gobain : seule existe l'autodétention mentionnée ci-dessous.

Le nombre d'actionnaires est estimé, selon la dernière étude des titres au porteur identifiables réalisée au 31 décembre 2005, à environ 230 000.

Depuis 1987, les statuts de la Compagnie prévoient qu'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom d'un même actionnaire. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, un droit de vote double est attribué, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai prévu ci-dessus.

Au 31 décembre 2005 le nombre des droits de vote s'est ainsi établi à 355 070 049, pour un nombre d'actions s'élevant à 345 256 270. Compte tenu des options de souscription en cours (11 378 250), le capital potentiel – tous droits exercés – est composé de 356 634 520 actions à la même date, hors conversion éventuelle en actions nouvelles des OCÉANES, et de 374 158 332 actions si toutes les OCÉANES donnaient lieu à conversion en actions nouvelles.

Évolution du capital sur cinq ans

	Montant du capital	Nombre d'actions	
6-00	1 342 036 944 €	83 877 309	Annulation de 3 359 441 actions
9-00	1 373 336 528 €	85 833 533	Plan d'Épargne du Groupe : émission de 1 956 224 actions (à 106 €)
11-00	1 361 990 544 €	85 124 409	Annulation de 709 124 actions
12-00	1 363 412 208 €	85 213 263	Souscription de 88 854 actions par exercice d'autant d'options de souscription
6-01	1 377 862 608 €	86 116 413	Plan d'Épargne du Groupe : émission de 903 150 actions (à 133 €)
11-01	1 362 189 600 €	85 136 850	Annulation de 979 563 actions
12-01	1 364 138 048 €	85 258 628	Souscription de 121 778 actions par exercice d'autant d'options de souscription
6-02	1 382 951 632 €	86 434 477	Plan d'Épargne du Groupe : émission de 1 175 849 actions (à 135,50 €)
6-02	1 383 404 272 €	86 462 767	Souscription de 28 290 actions par exercice d'autant d'options de souscription
6-02	1 383 404 272 €	345 851 068	Division par quatre du nominal (de 16 à 4 €)
11-02	1 363 589 440 €	340 897 360	Annulation de 4 953 708 actions
11-02	1 364 000 000 €	341 000 000	Souscription de 102 640 actions par exercice d'autant d'options de souscription
12-02	1 364 042 720 €	341 010 680	Souscription de 10 680 actions par exercice d'autant d'options de souscription
7-03	1 390 164 428 €	347 541 107	Plan d'Épargne du Groupe : émission de 6 499 407 actions (à 21,14 €) et souscription de 31 020 actions par exercice d'autant d'options de souscription
12-03	1 391 299 868 €	347 824 967	Souscription de 283 860 actions par exercice d'autant d'options de souscription
01-04	1 364 100 540 €	341 025 135	Annulation de 6 799 832 actions
06-04	1 380 497 308 €	345 124 327	Plan d'Épargne du Groupe : émission de 4 099 192 actions (à 31,41 €)
11-04	1 362 569 200 €	340 642 300	Annulation de 4 482 027 actions
12-04	1 363 952 000 €	340 988 000	Souscription de 345 700 actions par exercice d'autant d'options de souscription
06-05	1 381 021 880 €	345 255 470	Plan d'Épargne du Groupe : émission de 4 267 470 actions (à 36,48 €)
12-05	1 381 025 080 €	345 256 270	Souscription de 800 actions par exercice d'autant d'options de souscription

Autorisations financières

Aux termes des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2005, le Conseil d'administration dispose des autorisations financières ci-après résumées :

- Jusqu'en décembre 2006, achat et revente éventuelle des actions Saint-Gobain dans la limite de 10 % du nombre des actions composant le capital social à la date de réalisation de ces achats, au prix maximum d'achat unitaire de 55 € et minimum de revente unitaire de 23 €.
- Jusqu'en août 2007 :
 - Annulation de tout ou partie des actions préalablement rachetées, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois, et réductions de capital correspondantes.
 - Augmentation de capital par émission avec droit préférentiel de souscription d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions, pour un montant nominal de 680 M€ (actions) et de 3 000 M€ (valeurs obligataires).
 - Augmentation de capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions, ou auxquelles donneraient droit des valeurs

mobilières à émettre le cas échéant par des filiales, pour un montant nominal de 270 M€ (actions) et de 1 200 M€ (valeurs obligataires).

- Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres pour un montant nominal de 84 M€.
- Les montants nominaux prévus par ces trois autorisations financières ne sont pas cumulables.
- Augmentation du capital par émission d'actions réservées aux adhérents du Plan d'Épargne du Groupe et dont le prix ne peut être inférieur de plus de 20 % à la moyenne des vingt cours précédant la décision du Conseil d'administration, dans la limite d'un montant nominal de 64 M€.
- Attribution d'options donnant droit soit à l'achat d'actions existantes soit à la souscription d'actions nouvelles, au bénéfice de salariés et de mandataires sociaux de Saint-Gobain, à un prix ne pouvant être inférieur à 100 % de la moyenne des vingt cours précédant la décision du Conseil d'administration, dans la limite de 3 % du capital.
- Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, dans la limite de 3 % du capital.
- La limite de 3 % des deux autorisations précédentes constitue un plafond global.



Au cours de l'exercice 2005, il a été fait usage des trois résolutions suivantes :

- achats et revente d'actions Saint-Gobain : 4 423 117 actions achetées, 1 900 366 cédées (exercice d'options d'achat) ;
- Plan d'Épargne du Groupe : 4 267 470 actions émises ;
- Options de souscription d'actions : 3 922 250 options attribuées.

Émissions d'OCÉANES

En février 2002, la Compagnie a émis des obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (OCÉANES) pour un montant total de neuf cent vingt millions d'euros au taux d'intérêt annuel de 2,625 %. Ces OCÉANES, qui ont été admises sur l'Eurolist d'Euronext Paris le 18 février 2002 (voir page 13), ont été émises au prix de 52,50 euros (compte tenu de la division du nominal), ont pour échéance le 1^{er} janvier 2007, et comportent une option d'amortissement anticipé au gré de l'émetteur exerçable à partir du 18 février 2005 si le cours de l'action excède 31,25 % de ce prix, compte tenu de la division du nominal. Si la totalité des obligations donnait lieu à option de conversion en actions nouvelles, 17 523 812 actions Saint-Gobain devraient être créées. Au 31 décembre 2005, aucune conversion n'a été demandée.

Plan d'Épargne du Groupe

Le Plan d'Épargne du Groupe (PEG) est un élément fort du contrat social dans le Groupe et constitue une voie privilégiée d'association des salariés à l'entreprise et de participation à ses résultats.

En 2005, le Plan d'Épargne du Groupe a proposé aux salariés un plan classique à échéance de cinq ans et de dix ans : 4 267 470 actions ont été ainsi souscrites pour un montant total de 155,7 M€ (4 099 192 actions et 128,8 M€ en 2004).

En France, 71 % des salariés ont participé au PEG par l'intermédiaire de Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE). Le PEG a été également proposé dans vingt-deux autres pays européens et huit pays d'autres continents. Au total, plus de 43 000 salariés du Groupe ont participé au PEG en 2005.

Les Fonds du Plan d'Épargne du Groupe détiennent, au 31 décembre 2005, 6 % du capital et 10,3 % des droits de vote de la Compagnie. La diminution constatée par rapport aux deux années précédentes (voir page 15) provient principalement des déblocages consécutifs à la disponibilité des avoirs constitués notamment à l'occasion du plan à effet de levier de 2000.

En janvier 2006, un nouveau Plan a été lancé. Il offre aux salariés les deux formules classiques à échéance de cinq et de dix ans, dans la limite de sept millions d'actions.

Plans d'options sur actions Saint-Gobain

Des plans d'options sur actions ont été approuvés annuellement par le Conseil d'administration depuis 1987 ; les plans de 1987 à 1997 inclus sont aujourd'hui achevés étant donné que le délai maximum d'exercice des options de ces plans avait été fixé à cinq ans jusqu'en 1991 et à huit ans jusqu'en 1998 (puis dix ans ensuite).

Les plans d'options sur actions Saint-Gobain sont arrêtés par le Conseil d'administration après examen et sur proposition du Comité des Mandataires, qui a été composé au cours de l'exercice 2005 de M. Gérard MESTRALLET, Président, de M. Daniel BERNARD et de M. Bruno ROGER (jusqu'en juin 2005), puis de Mme Sylvia JAY (depuis juillet 2005).

Outre la Direction Générale (10 personnes), l'attribution d'options effectuée en novembre 2005 concerne trois catégories de bénéficiaires :

- la catégorie A comprend les autres membres du Comité de Liaison du Groupe (17 personnes) ;
- la catégorie B comprend les principaux responsables opérationnels et fonctionnels des Pôles et Délégations générales (1 040 personnes) ;
- la catégorie C comprend des cadres à haut potentiel ainsi que des salariés, cadres et non-cadres, ayant accompli une performance particulière (494 personnes).

Le nombre total de bénéficiaires du plan de novembre 2005 est ainsi de 1 561, proche de celui de 2004 (1 480). Dans chacune des catégories, le nombre d'options attribuées est individualisé en fonction des responsabilités exercées et des performances réalisées. Le nombre total d'options attribuées est de 3 922 250 (3 881 800 en 2004), et représente 1,1 % du capital social à fin 2005.

Jusqu'en 1996 inclus, et de nouveau depuis 2003, les plans portent sur des options de souscription d'actions nouvelles ; de 1997 à 2002, sur des options d'achat d'actions existantes pour l'exercice desquelles sont utilisées des actions conservées en autodétention.

Tout rabais sur le cours moyen de l'action au moment de l'attribution par le Conseil d'administration a été supprimé depuis 1999 : le prix d'achat correspond donc à 100 % de ce cours moyen, soit 45,71 € pour les attributions de novembre 2005.

Les principales conditions générales arrêtées par le Conseil pour l'exercice des options sont les suivantes :

- le délai maximum de levée est de dix ans ;
- le délai minimum de levée est de trois ans ou de quatre ans selon les cas ;
- le bénéfice des options est perdu en cas de départ du Groupe avant leur levée sauf décision exceptionnelle du Président de la Compagnie en accord avec le Comité des Mandataires du Conseil d'administration.

Des conditions particulières d'exercice sont stipulées pour certaines catégories de bénéficiaires. A ce titre, comme il l'avait déjà fait ces dernières années, le Conseil d'administration a notamment assujéti la levée de la moitié des options attribuées en novembre 2005 à la Direction Générale et à la catégorie A à la réalisation d'une condition de performance de plus de 20 % du cours de bourse de l'action Saint-Gobain, au jour de l'exercice, par rapport au prix d'exercice.

Par ailleurs, conformément à une décision du Conseil d'administration de 1997, les bénéficiaires de la Direction Générale et de la catégorie A, qui constituent ensemble le Comité de

Liaison du Groupe, devaient, lorsqu'ils sont en fonction depuis cette date, détenir en permanence au nominatif à fin 2005 au moins 4 000 actions Saint-Gobain et doivent accroître leur détention de 400 actions au moins chaque année suivante ; les principaux bénéficiaires de la catégorie B doivent détenir pour leur part au moins 400 actions en permanence au nominatif.

Les trois tableaux ci-après récapitulent les données relatives aux plans d'options en vigueur au cours de l'Exercice 2005 ainsi que celles concernant les mandataires sociaux et les dix principaux attributaires :

Date de l'AG d'autorisation	25 juin 1997	25 juin 1998	24 juin 1999	24 juin 1999	28 juin 2001	28 juin 2001	5 juin 2003	5 juin 2003	9 juin 2005
Date du Conseil d'administration	20/11/1997	19/11/1998	18/11/1999	16/11/2000(***)	22/11/2001	21/11/2002	20/11/2003	18/11/2004	17/11/2005
Nature des options	achat	achat	achat	achat	achat	achat	souscription	souscription	souscription
Nombre de bénéficiaires	182	218	393	780	1 351	1 368	1 393	1 480	1 561
Nombre total d'actions pouvant être obtenues (*)	1 187 460	1 287 980	1 750 900	2 696 500	3 774 800	3 785 500	3 717 700	3 881 800	3 922 250
Dont :									
Nombre d'actions pouvant être obtenues par les membres de la Direction du Groupe	550 400	548 000	538 000	810 400	924 800	936 200	914 800	1 002 800	1 115 000
Nombre de dirigeants concernés (**)	19	19	19	20	18	18	17	17	16
Point de départ d'exercice des options	20/11/1999 ou 20/11/2002	19/11/2001 ou 19/11/2003	18/11/2002 ou 18/11/2004	16/11/2003 ou 16/11/2005	22/11/2004 ou 22/11/2005	22/11/2005 ou 22/11/2006	21/11/2006 ou 21/11/2007	19/11/2007 ou 19/11/2008	18/11/2008 ou 18/11/2009
Date d'expiration	19/11/2005	18/11/2006	17/11/2009	15/11/2010	21/11/2011	21/11/2012	20/11/2013	18/11/2014	17/11/2015
Prix de souscription/ d'achat (*)	28,47 €	29,54 €	40,63 €	37,72 €	40,22 €	23,53 €	35,67 €	43,56 €	45,71 €
Rabais sur cours moyen	10 %	5 %	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'options non levées au 31/12/2004 (*)	0	350 880	1 341 810	2 146 895	3 172 651	3 347 633	3 655 000	3 801 000	3 922 250

* La division par quatre du nominal étant intervenue en juin 2002, tous les nombres d'actions figurant au titre d'une date antérieure ont été multipliés par quatre afin de rendre les données directement comparables ; il en est de même des nombres d'options non levées à fin 2005 ; les prix de souscription ou d'achat ont été corrélativement divisés par quatre.

** La liste nominative des 16 personnes composant la Direction du Groupe figure page 32.

*** En outre, une attribution particulière portant sur 20 000 options d'achat au prix de 33,11 € est intervenue le 30 mars 2000.



Options sur actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers

	Nombre d'options attribuées	Prix	Point de départ d'exercice
Options consenties durant l'Exercice 2005 à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe			
• M. Jean-Louis Beffa	280 000 (*)	45,71 €	novembre 2009
• M. Pierre-André de Chalendar	140 000 (*)	45,71 €	novembre 2009
Options levées durant l'Exercice 2005 par chaque mandataire social			
	Nombre d'options souscrites ou achetées		Date de caducité
• M. Jean-Louis Beffa	néant		
• M. Gianpaolo Caccini	26 000	28,47 €	novembre 2005
	3 500	29,54 €	novembre 2006
• M. Pierre-André de Chalendar	5 000	28,47 €	novembre 2005
• M. Christian Streiff	néant		

Options de souscription consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix unitaire
Options consenties, durant l'Exercice 2005, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	536 000 (*)	45,71 €
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'Exercice 2005 par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	223 400	Prix moyen pondéré 32,47 €

(*) Comme indiqué ci-dessus, la moitié des options ainsi consenties ne pourront être levées que si au jour de l'exercice, le cours de l'action Saint-Gobain est supérieur de plus de 20 % au prix unitaire indiqué.

Il n'existe pas d'autres plans d'options de souscription ou d'achat en cours ni d'autres instruments optionnels portant

sur les actions de sociétés du Groupe françaises ou étrangères cotées ou non cotées.

Rachat et annulation d'actions Saint-Gobain

Au cours de l'exercice 2005, la Compagnie a acheté sur le marché 4 423 117 de ses actions sur la base de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2005 (note d'information du 11 mai 2005, visa n° 05-369 de l'AMF), pour un montant global de 209,6 M€, sans utilisation de produits dérivés. Pendant la même période, 1 900 366 actions Saint-Gobain ont été cédées à destitulaires d'options d'achat d'actions à l'occasion de l'exercice de ces options, pour un montant global de 63,7 M€. Il n'a été procédé à aucune annulation d'actions en 2005.

Au titre du nouveau rapport spécial prévu par la loi du 26 juillet 2005 (article L225-209 du Code de commerce), il est

en outre précisé qu'au 31 décembre 2005, la Compagnie détenait au total 8 383 161 de ses actions, entièrement affectées aux plans d'options d'achat d'actions en vigueur selon la répartition suivante :

Plans 1998 : 350 880
Plans 1999 : 1 341 810
Plans 2000 : 2 146 895
Plans 2001 : 3 172 651
Plans 2002 : 1 370 925

Il n'a été procédé à aucune réallocation d'actions rachetées à d'autres finalités.

POLITIQUE D'INFORMATION

La Direction de la Communication Financière est chargée de mettre en œuvre la politique d'information du Groupe à l'égard de la Communauté financière, des investisseurs et des actionnaires. Sa Directrice est Mme Florence TRIOU-TEIXEIRA (Tél. 01 47 62 33 33 – Fax : 01 47 62 50 62). Cette Direction est à la disposition de toute personne souhaitant s'informer sur la vie du Groupe et assure notamment l'envoi régulier d'une *Lettre aux Actionnaires*, ainsi que d'un *Guide de l'Actionnaire*, sur simple demande auprès de :

Saint-Gobain
Direction de la Communication Financière
Les Miroirs
92096 La Défense Cedex
N° VERT 0800 32 33 33

La Compagnie de Saint-Gobain a organisé au cours de l'année 2005 plusieurs rencontres en France avec ses actionnaires : Lille en avril, Strasbourg en juin, Bordeaux et Lyon en octobre. Elle a également participé pour la huitième fois au Salon Actionaria à Paris en novembre. Outre les deux réunions annuelles d'analystes et de journalistes à l'occasion de la publication des résultats estimés en janvier et en juillet, à Paris et à Londres, de nombreuses autres réunions d'information ont également été organisées sur les différentes places européennes ainsi qu'aux États-Unis et au Japon.

Le site Internet de la Compagnie de Saint-Gobain est destiné à présenter le Groupe et ses activités et retransmet les réunions d'analystes. Son adresse est :

www.saint-gobain.com

Une adresse de messagerie est à la disposition des actionnaires :

actionnaires@saint-gobain.com

Le Service Minitel 3615 code GOBA IN (0,16 €/mn) permet également aux actionnaires, analystes financiers, sociétés de Bourse, gérants de portefeuille ou particuliers, de s'informer des événements du Groupe, de connaître le cours de l'action ou de dialoguer avec lui.

Par l'intermédiaire de la BNP Paribas, la Compagnie de Saint-Gobain met aussi à la disposition de ses actionnaires des services complémentaires pour améliorer la gestion de leurs titres inscrits au nominatif pur. Pour tous renseignements, s'adresser à la Direction de la Communication Financière de la Compagnie de Saint-Gobain ou à :

BNP Paribas
Immeuble Tolbiac
GIS - EMETTE URS - 75450 PARIS CEDEX 09
par téléphone : N° VERT 0 800 03 33 33
par télécopie : N° VERT 0 800 77 25 85

Calendrier financier 2006

Résultats estimés 2005 :	26 janvier 2006 après bourse
Résultats 2005 définitifs :	23 mars 2006 après bourse
Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2006 :	27 avril 2006 après bourse
Assemblée Générale :	8 juin 2006 à 15 heures, au Palais des Congrès (Porte Maillot) à Paris 17 ^e
Date de règlement du dividende :	22 juin 2006
Résultats définitifs du 1 ^{er} semestre 2006 :	27 juillet 2006
Chiffre d'affaires des neuf mois :	24 octobre 2006 après bourse



La Gouvernance d'entreprise

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Compagnie de Saint-Gobain adhère aux principes de gouvernance d'entreprise énoncés par les rapports AFEP-MEDEF et met en œuvre l'ensemble des recommandations qui ont été consolidées en octobre 2003 (AFEP-MEDEF, *Le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées*).

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Compagnie de Saint-Gobain est ainsi composé :

Tous les renseignements qui suivent sont donnés au 1^{er} mars 2006.

Jean-Louis BEFFA

Président-Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain.

Agé de 64 ans, M. BEFFA est également Vice-Président du Conseil d'administration de BNP Paribas, Administrateur de Gaz de France et du Groupe Bruxelles Lambert, membre du Conseil de surveillance des sociétés Le Monde SA, et Société Editrice du Monde SA, Président de Claude Bernard Participations SAS et membre du Conseil de surveillance de Le Monde Partenaires SAS. Au sein du Groupe Saint-Gobain, M. BEFFA est représentant permanent de la Compagnie au Conseil d'administration de Saint-Gobain PAM, Administrateur de Saint-Gobain Cristaleria et de Saint-Gobain Corporation. Par ailleurs, il est Président du Conseil de surveillance de l'Agence de l'Innovation Industrielle, co-Président du Centre Cournot pour la Recherche en Économie et Vice-Président du Conseil de surveillance du Fonds de Réserve des Retraites. Il détient 210 000 actions Saint-Gobain.

Les Miroirs - 92096 La Défense Cedex

Daniel BERNARD

Président de PROVESTIS.

Agé de 60 ans, ancien Président-Directeur Général de Carrefour, M. BERNARD est également Administrateur d'Alcatel et de Cap Gemini. Il détient 4 400 actions Saint-Gobain.

22, rue de la Trémolle - 75008 Paris

Isabelle BOUILLON

Agée de 56 ans, Mme BOUILLON est Administrateur d'Accor, d'Umicore, et Gérante majoritaire de IB Finance. Elle détient 1 200 actions Saint-Gobain.

42 rue Henri Barbusse - 75005 Paris

Gianpaolo CACCINI

Ancien Directeur Général Délégué de la Compagnie de Saint-Gobain.

Agé de 67 ans, de nationalité italienne, M. CACCINI est Administrateur de Nexans, de JM Huber Corp., de Saint-Gobain Corporation et Président de l'association italienne Assovetro. Il détient 4 820 actions Saint-Gobain.

Assovetro - Via Bissolati 76, 1 Rome (Italie)

Gerhard CROMME

Président du Conseil de surveillance de ThyssenKrupp AG.

Agé de 63 ans, de nationalité allemande, M. CROMME est

également membre du Conseil de surveillance de Allianz, Axel-Springer, Deutsche Lufthansa, E.ON, Hochtief, Siemens et Volkswagen AG, et Administrateur de BNP Paribas et de Suez. Il détient 800 actions Saint-Gobain.

August Thyssen Strasse 1, D 40211 Düsseldorf (Allemagne)

Paul A. DAVID

Professeur d'économie à l'Université de Stanford.

Agé de 70 ans, de nationalité américaine, M. DAVID est également Professeur émérite d'économie et d'histoire économique de l'Université d'Oxford. Il n'exerce pas d'autre mandat d'Administrateur. Il détient 800 actions Saint-Gobain.

Stanford University, Department of Economics, Stanford, CA 94305-6072 (États-Unis)

Jean-Martin FOLZ

Président du Directoire de Peugeot SA.

Agé de 59 ans, M. FOLZ est également Administrateur de Solvay. Au sein du Groupe PSA, il est Président du Conseil d'administration d'Automobiles Peugeot, d'Automobiles Citroën, Administrateur de Banque PSA Finance, de Peugeot Citroën Automobiles et de Faurecia. Il détient 1 200 actions Saint-Gobain.

75, avenue de la Grande-Armée - 75116 Paris

Sylvia JAY

Agée de 59 ans, de nationalité britannique, Lady JAY est *Vice Chairman* de L'Oréal UK Ltd. Elle est également *Chairman* du *Pilgrim Trust* et de *Food from Britain*, et membre du *Franco-British Council* et *Trustee* de l'Entente Cordiale *Scholarships Scheme*. Elle détient 800 actions Saint-Gobain.

255 Hammersmith Road, Londres W6 8 AZ (Grande-Bretagne)

Pierre KERHUEL

Président de l'Association des actionnaires salariés et anciens salariés de Saint-Gobain, et des Conseils de surveillance des Fonds Communs de Placement du Plan d'Épargne du Groupe Saint-Gobain.

Agé de 62 ans, M. Pierre KERHUEL est Directeur chargé de mission à la société SGIS. Il détient 800 actions Saint-Gobain.

Les Miroirs - 92096 La Défense Cedex

José Luis LEAL MALDONADO

Président de l'Association espagnole des Banques.

Agé de 66 ans, de nationalité espagnole, M. LEAL MALDONADO est également Administrateur de Carrefour, CEPESA, et Renault España, ainsi que de Saint-Gobain Cristaleria. Il détient 4 000 actions Saint-Gobain.

C/Velazquez, 64 - 6e E-28001 Madrid (Espagne)

Sehoon LEE

Co-Président de Hankuk Glass Industries et de Hankuk Sekurit (Corée du Sud).

Agé de 56 ans, de nationalité sud-coréenne, M. LEE est également Président du Conseil d'administration de Saint-Gobain Hanglas Asia, et de SL Investment Ltd. Il détient 1 000 actions Saint-Gobain.

Youngpoong Building, 33 Seorin-dong, Jongno-gu, Séoul 100-752 (Corée)

Gérard MESTRALLET

Président-Directeur Général de Suez.

Agé de 56 ans, M. MESTRALLET est également membre du Conseil de surveillance d'AXA, et Administrateur de Pargesa Holding. Au sein du Groupe Suez, M. MESTRALLET est Président du Conseil d'administration de Suez-Tractebel, Suez Environnement, Electrabel, Hisusa et Vice-Président de Sociedad General de Aguas de Barcelona. Il détient 840 actions Saint-Gobain.

16, rue de la Ville-l'Evêque - 75008 Paris

Michel PÉBEREAU

Président du Conseil d'administration de BNP Paribas.

Agé de 64 ans, M. PÉBEREAU est également Administrateur de Lafarge et de Total, membre du Conseil de surveillance d'AXA et Censeur des Galeries Lafayette. Par ailleurs, il est Président de la Fédération Bancaire Européenne, de l'Institut de l'Entreprise, du Conseil de direction de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et du Conseil de Surveillance et d'orientation de l'Institut Aspen, membre du Haut Conseil de l'Education, du Conseil Exécutif du MEDEF, de l'Institut International d'Etudes Bancaires, de l'*International Monetary Conference*, de l'*International Advisory Panel*, de la *Monetary Authority of Singapore*, de l'*International Capital Markets Advisory Committee*, de la *Federal Reserve Bank of New-York* et de l'*International Business Leaders' Advisory Council for the Mayor of Shanghai*. Il détient 820 actions Saint-Gobain.

3, rue d'Antin - 75002 Paris

Denis RANQUE

Président-Directeur Général de THALES.

Agé de 54 ans, M. Denis RANQUE est par ailleurs Président du Conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris et du Cercle de l'Industrie, Premier Vice-Président du GIFAS et Administrateur de la Fondation de l'Ecole Polytechnique. Il détient 800 actions Saint-Gobain.

45, rue de Villiers - 92526 Neuilly-sur-Seine Cedex

Jean-Cyril SPINETTA

Président-Directeur Général d'AIR FRANCE-KLM.

Agé de 62 ans, M. Jean-Cyril SPINETTA est également Président-Directeur Général d'Air France, Administrateur de Alitalia et Représentant permanent d'Air France au Conseil d'administration du Monde Entreprises. Il détient 800 actions Saint-Gobain.

45, rue de Paris - 95747 Roissy-Charles de Gaulle Cedex



Directeur Général Délégué : Pierre-André de CHALENDAR

Agé de 47 ans, Pierre-André de CHALENDAR a été nommé par le Conseil d'administration le 3 mai 2005 Directeur Général Délégué de la Compagnie de Saint-Gobain en remplacement de Christian STREIFF qui a quitté le Groupe. Au sein du Groupe Saint-Gobain, il est Administrateur de Saint-Gobain Corporation, de SG Aldwych,

de Dahl International AB, SG Distribution Nordic AB et SG Nordic AB. Il détient 9 400 actions Saint-Gobain Les Miroirs - 92096 La Défense Cedex

Secrétaire du Conseil d'administration :

Bernard FIELD, Secrétaire Général de la Compagnie de Saint-Gobain.

Composition du Conseil d'administration

Sur proposition du Comité des Mandataires, le Conseil d'administration a de nouveau examiné la situation de chaque administrateur au regard de l'ensemble des critères d'indépendance énoncés par le rapport AFEP-MEDEF de septembre 2002 et dans « *Le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées* » d'octobre 2003. Il a conclu de cet examen que répondent à tous ces critères et sont donc des administrateurs indépendants : M. BERNARD, Mme BOUILLLOT, MM. CROMME, DAVID, FOLZ, Mme JAY, MM. MESTRALLET, RANQUE et SPINETTA soit neuf administrateurs sur quinze au 1^{er} mars 2006. Le Conseil ne comporte ni administrateur élu par les salariés (mais un administrateur représentant les salariés actionnaires), ni censeur. Aux termes des statuts, chaque administrateur doit être propriétaire de 800 actions au moins.

Renouvellement du Conseil d'administration

Les dates de première entrée en fonction des administrateurs sont les suivantes :

- M. BEFFA : février 1987 ;
- M. PÉBEREAU : juin 1993 ;
- M. MESTRALLET : novembre 1995 ;
- Mme BOUILLLOT et M. LEAL MALDONADO : juin 1998 ;
- M. BERNARD : juin 2000 ;
- M. FOLZ : mars 2001 ;
- M. DAVID et Mme JAY : juin 2001 ;
- M. LEE : novembre 2002 ;
- MM. KERHUEL et RANQUE : juin 2003 ;
- M. CACCINI : juin 2004 ;
- MM. CROMME et SPINETTA : juin 2005.

Par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2003, la durée du mandat des administrateurs a été réduite de six à quatre ans, étant précisé que cette modification s'applique aux mandats conférés à compter du 5 juin 2003 et n'affecte pas les mandats en cours à cette date. Les dates d'expiration du mandat des administrateurs sont les suivantes :

- M. BERNARD : Assemblée annuelle de 2006 ;
- MM. DAVID, KERHUEL, LEE, MESTRALLET et RANQUE : Assemblée annuelle de 2007 ;
- M. BEFFA, Mme BOUILLLOT, Mme JAY et M. LEAL MALDONADO : Assemblée annuelle de 2008 ;
- MM. CACCINI, CROMME, FOLZ, PÉBEREAU et SPINETTA : Assemblée annuelle de 2009.



Mandats sociaux et fonctions de direction exercés « à tout moment des cinq dernières années »

(outre le mandat d'administrateur de la Compagnie de Saint-Gobain)

Nom de l'Administrateur Fonction principale actuelle	2005	2004	2003	2002	2001
Jean-Louis BEFFA <i>Président-Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain</i>	- Président-Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain - Vice-Président du Conseil d'administration de BNP Paribas - Administrateur de Gaz de France et du Groupe Bruxelles Lambert - Membre du Conseil de surveillance Le Monde SA, et Société Editrice du Monde SA - Président de Claude Bernard Participations SAS - Membre du Conseil de surveillance Le Monde Partenaires SAS - Représentant permanent Compagnie de Saint-Gobain au Conseil d'administration de Saint-Gobain PAM - Administrateur de Saint-Gobain Cristaleria et Saint-Gobain Corporation - Président du Conseil de surveillance de l'Agence de l'Innovation Industrielle - Co-Président du Centre Cournot pour la Recherche en Économie - Vice-Président du Conseil de surveillance du Fonds de Réserve des Retraites	- Président-Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain - Vice-Président du Conseil d'administration de BNP Paribas - Administrateur de Gaz de France et du Groupe Bruxelles Lambert - Membre du Conseil de surveillance Le Monde SA, et Société Editrice du Monde SA - Président de Claude Bernard Participations SAS - Membre du Conseil de surveillance Le Monde Partenaires SAS - Représentant permanent Compagnie au Conseil d'administration de Saint-Gobain PAM - Administrateur de Saint-Gobain Cristaleria et Saint-Gobain Corporation - Co-Président du Centre Cournot pour la Recherche en Économie - Vice-Président du Conseil de surveillance du Fonds de Réserve des Retraites	- Président-Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain - Vice-Président du Conseil d'administration de BNP Paribas - Administrateur du Groupe Bruxelles Lambert - Membre du Conseil de surveillance Le Monde SA, et Société Editrice du Monde SA - Président de Claude Bernard Participations SAS - Représentant permanent Compagnie au Conseil d'administration de Saint-Gobain PAM - Administrateur de Saint-Gobain Cristaleria et Saint-Gobain Corporation - Co-Président de la Fondation Centre Saint-Gobain pour la Recherche en Économie - Vice-Président du Conseil de surveillance du Fonds de Réserve des Retraites	- Président-Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain - Vice-Président du Conseil d'administration de BNP Paribas - Administrateur du Groupe Bruxelles Lambert - Président de Claude Bernard Participations - Membre du Conseil de surveillance des sociétés Le Monde, Le Monde Partenaires et Société Editrice du Monde - Représentant permanent Compagnie au Conseil d'administration de Saint-Gobain PAM - Administrateur de Saint-Gobain Cristaleria et Saint-Gobain Corporation - Co-Président de la Fondation Centre Saint-Gobain pour la Recherche en Économie - Vice-Président du Conseil de surveillance du Fonds de Réserve des Retraites	- Président-Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain - Vice-Président de BNP Paribas - Administrateur de Vivendi Universal, du Groupe Bruxelles Lambert - Président de Claude Bernard Participations - Membre du Conseil de surveillance des sociétés Le Monde, Le Monde Partenaires et Société Editrice du Monde - Représentant permanent Compagnie au Conseil d'administration de Saint-Gobain PAM - Administrateur de Saint-Gobain Cristaleria et Saint-Gobain Corporation - Co-Président de la Fondation Centre Saint-Gobain pour la Recherche en Économie
Daniel BERNARD <i>Président de PROVESTIS</i>	- Président de PROVESTIS - Administrateur d'Alcatel et de Cap Gemini	- Président-Directeur Général de Carrefour - Président de GS - Vice-Président de Dia SA - Administrateur d'Alcatel, d'Eterco, de Grandes Superficies de Colombia, de Presicarre, Centros Comerciales Carrefour, Finiper - Directeur exécutif de Carrefour Americas Ltda - Gérant de SISF et directeur de Vicour	- Président-Directeur Général de Carrefour - Président de GS - Vice-Président de Dia SA - Administrateur d'Alcatel, d'Eterco, de Grandes Superficies de Colombia, de Presicarre, Centros Comerciales Carrefour, Finiper - Directeur exécutif de Carrefour Americas Ltda - Gérant de SISF et directeur de Vicour	- Président-Directeur Général de Carrefour - Vice-président de Dia SA - Administrateur d'Alcatel, de Comptoirs Modernes, d'Eterco, de Grandes Superficies de Colombia, de Presicarre, Carrefour Comercio e industria, Centros Comerciales Carrefour, Finiper, GS - Directeur exécutif de Carrefour Americas Ltda - Gérant de SISF et directeur de Vicour	- Président-Directeur Général de Carrefour - Vice-président de Dia SA - Administrateur d'Alcatel, de Comptoirs Modernes, d'Eterco, de Grandes Superficies de Colombia, de Presicarre, Carrefour Comercio e industria, Centros Comerciales Carrefour, Finiper, GS - Directeur exécutif de Carrefour Americas Ltda - Gérant de SISF et directeur de Vicour
Isabelle BOUILLOT <i>Gérante majoritaire IB Finance</i>	- Gérante majoritaire IB Finance - Administrateur d'Accor, d'Umicore	- Gérante majoritaire IB Finance - Membre du Conseil de surveillance d'Accor - Administrateur de La Poste, d'Umicore	- Président du Directoire de CDC Finance - CDC Ixis - Administrateur de San Paolo IMI, La Poste, C3D - Membre du Conseil de surveillance d'Accor, de la CNE, de CNP Assurances - Au sein du Groupe Caisse des Dépôts, mandats de Président, membre du Conseil de surveillance ou représentant permanent au Conseil d'administration ou de surveillance, selon les cas, de diverses filiales ou participations de CDC Finance - CDC Ixis	- Président du Directoire de CDC Finance - CDC Ixis - Administrateur de San Paolo IMI, de La Poste, de C3D - Membre du Conseil de surveillance d'Accor, de la CNE et de CNP Assurances - Au sein du Groupe Caisse des Dépôts, mandats de Président, membre du Conseil de surveillance ou représentant permanent au Conseil d'administration ou de surveillance, selon les cas, de diverses filiales de CDC - Finance - CDC Ixis	- Président du Directoire de CDC Finance - CDC Ixis - Administrateur de La Poste, de C3D - Membre du Conseil de surveillance d'Accor, de la CNE et de CNP Assurances - Au sein du Groupe Caisse des Dépôts, membre du Conseil de surveillance, représentant permanent au Conseil d'administration ou de surveillance, selon les cas, de diverses filiales de CDC Finance - CDC Ixis
Gianpaolo CACCINI	- Administrateur de Nexans, JM Huber Corp., Saint-Gobain Corporation - Président de l'association italienne Assovetro	- Administrateur de Nexans, JM Huber Corp., Saint-Gobain Corporation - Président de l'association italienne Assovetro	Directeur Général Délégué de la Compagnie de Saint-Gobain	Directeur Général Délégué de la Compagnie de Saint-Gobain	Directeur Général Délégué de la Compagnie de Saint-Gobain

Nom de l'Administrateur Fonction principale actuelle	2005	2004	2003	2002	2001
Gerhard CROMME <i>Président du Conseil de surveillance de ThyssenKrupp AG</i>					
	- Président du Conseil de surveillance de ThyssenKrupp AG - Membre Conseil de surveillance Allianz, Axel-Springer, Deutsche Lufthansa, E.ON, Hochtief, Siemens, Volkswagen AG - Administrateur de BNP Paribas, de Suez				
Paul DAVID <i>Professeur d'économie à l'Université de Stanford</i>	- Professeur d'économie à l'Université de Stanford - Professeur émérite d'économie et d'histoire économique Université d'Oxford	- Professeur d'économie à l'Université de Stanford - Professeur émérite d'économie et d'histoire économique Université d'Oxford	- Professeur d'économie à l'Université de Stanford - Professeur émérite d'économie et d'histoire économique Université d'Oxford	- Professeur d'économie à l'Université de Stanford - Professeur émérite d'économie et d'histoire économique Université d'Oxford	- Professeur d'économie à l'Université de Stanford - Professeur d'économie et d'histoire à l'Université d'Oxford
Jean-Martin FOLZ <i>Président du Directoire de Peugeot SA</i>	- Président du Directoire de Peugeot SA - Président du Conseil d'administration Automobiles Peugeot, Automobiles Citroën - Administrateur de Solvay, Banque PSA Finance, Peugeot Citroën Automobiles, Faurecia	- Président du Directoire de Peugeot SA - Président du Conseil d'administration Automobiles Peugeot, Automobiles Citroën - Administrateur de Solvay, Banque PSA Finance, Peugeot Citroën Automobiles, Faurecia	- Président du Directoire de Peugeot SA - Président du Conseil d'administration Automobiles Peugeot, Automobiles Citroën - Administrateur de Solvay, Banque PSA Finance, Peugeot Citroën Automobiles, Faurecia	- Président du Directoire de Peugeot SA - Président du Conseil d'administration Automobiles Peugeot, Automobiles Citroën - Administrateur de Solvay, Banque PSA Finance, Peugeot Citroën Automobiles, Faurecia	- Président du Directoire de Peugeot SA - Président du Conseil d'administration Automobiles Peugeot, Automobiles Citroën, de Banque PSA Finance et de Peugeot Citroën Automobiles SA - Administrateur de Faurecia - Président du Conseil de surveillance de Sommer Allibert
Sylvia JAY <i>Vice Chairman de L'Oréal UK Ltd</i>	- Vice Chairman de L'Oréal UK Ltd - Directrice Générale de la British Food and Drink Federation (jusqu'en août 2005) - Lay member du Procédure and Disciplinary Committee of the General Council to the Bar, Industrial Governor de la British Nutrition Foundation, - Chairman du Pilgrim Trust, membre du Franco-British Council et Trustee de l'Entente Cordiale Scholarships Scheme	- Directrice Générale de la British Food and Drink Federation. - Administrateur de Carrefour - Lay member du Procédure and Disciplinary Committee of the General Council to the Bar, Industrial Governor de la British Nutrition Foundation, - Chairman du Pilgrim Trust et Trustee de l'Entente Cordiale Scholarships Scheme - Membre du Council of Food from Britain et du Franco-British Council	- Directrice Générale de la British Food and Drink Federation. - Administrateur de Carrefour - Lay member du Procédure and Disciplinary Committee of the General Council to the Bar, Industrial Governor de la British Nutrition Foundation, Trustee du Pilgrim Trust et de l'Entente Cordiale Scholarships Scheme - Membre du Council of Food from Britain et du Franco-British Council	- Directrice Générale de la British Food and Drink Federation. - Lay member du Disciplinary Committee of the General Council to the Bar Governor de la British Nutrition Foundation Trustee du Pilgrim Trust, de la Food Foundation UK, du Food and Drink Federation Pension Fund, et de l'Entente Cordiale Scholarships Scheme	- Directrice Générale de la British Food and Drink Federation. - Lay member du Procédure and Disciplinary Committee of the General Council to the Bar Trustee du Pilgrim Trust et de l'Entente Cordiale Scholarships Scheme
Pierre KERHUEL <i>Directeur chargé de mission à la société Saint-Gobain Matériaux de Construction et à la société SGIS</i>	- Directeur chargé de mission à la société Saint-Gobain Matériaux de Construction et à la société SGIS - Président de l'Association des actionnaires salariés et anciens salariés de Saint-Gobain, et des Conseils de surveillance des Fonds Communs de Placement du Plan d'Épargne du Groupe Saint-Gobain	- Directeur chargé de mission à la société Saint-Gobain Matériaux de Construction - Président de l'Association des actionnaires salariés et anciens salariés de Saint-Gobain, et des Conseils de surveillance des Fonds Communs de Placement du Plan d'Épargne du Groupe Saint-Gobain	- Directeur chargé de mission à la société Saint-Gobain Matériaux de Construction - Directeur Général Adjoint de Saint-Gobain Terreal jusqu'au 31 mars 2003 - Président de l'Association des actionnaires salariés et anciens salariés de Saint-Gobain, et des Conseils de surveillance des Fonds Communs de Placement du Plan d'Épargne du Groupe Saint-Gobain		
José Luis LEAL MALDONADO <i>Président de l'Association espagnole des Banques</i>	- Président de l'Association espagnole des Banques - Administrateur de Carrefour, CEPSA, Renault España, Saint-Gobain Cristaleria	- Président de l'Association espagnole des Banques - Administrateur de Carrefour, CEPSA, Renault España, Saint-Gobain Cristaleria	- Président de l'Association espagnole des Banques - Administrateur de CEPSA, Alcatel España, Renault España, Saint-Gobain Cristaleria	- Président de l'Association espagnole des Banques - Administrateur de CEPSA, Alcatel España, Renault España, Saint-Gobain Cristaleria	- Président de l'Association espagnole des Banques - Administrateur de CEPSA, Alcatel España, FASA España, Saint-Gobain Cristaleria
Sehoon LEE <i>Co-Président de Hankuk Glass Industries et de Hankuk Sekurit</i>	- Co-Président de Hankuk Glass Industries et de Hankuk Sekurit - Président du Conseil d'administration de Saint-Gobain Hanglas Asia, et de SL Investment Ltd	- Co-Président de Hankuk Glass Industries et de Hankuk Sekurit - Président du Conseil d'administration de Saint-Gobain Hanglas Asia, et de SL Investment Ltd	- Co-Président de Hankuk Glass Industries et de Hankuk Sekurit - Président du Conseil d'administration de Saint-Gobain Hanglas Asia, et de SL Investment Ltd	- Co-Président de Hankuk Glass Industries et de Hankuk Sekurit - Président du Comité de direction générale de Hanglas Group, de SL Investment Co et de SL Advisory Co - Vice-président de la Chambre coréenne de Commerce	



Nom de l'Administrateur Fonction principale actuelle	2005	2004	2003	2002	2001
Gérard MESTRALLET <i>Président-Directeur Général de Suez</i>	- Président-Directeur Général de Suez - Membre du Conseil de surveillance d'AXA, - Administrateur de Pargesa Holding - Président du Conseil d'administration de Suez-Tractebel, Suez Environnement, Electabel, Hisusa, Elyo - Vice-président de Sociedad General de Aguas de Barcelona - Administrateur de Crédit Agricole (jusqu'en mai 2005) - Membre du Conseil de surveillance de Taittinger (jusqu'en septembre 2005)	- Président-Directeur Général de Suez - Membre du Conseil de surveillance d'AXA et de Taittinger - Administrateur de Crédit Agricole, Pargesa Holding - Président du Conseil d'Administration de Suez-Tractebel, Electabel, Suez Environnement - Vice-président de Hisusa, Sociedad General de Aguas de Barcelona	- Président-Directeur Général de Suez - Membre du Conseil de surveillance d'AXA et de Taittinger - Administrateur de Crédit Agricole, Pargesa Holding, Electabel - Président de Suez-Tractebel, Hisusa - Vice-président de Sociedad General de Aguas de Barcelona - Président de la Société Générale de Belgique (jusqu'en octobre 2003), de Tractebel (jusqu'au octobre 2003) - Censeur de Casino (jusqu'en sept, 2003)	- Président-Directeur Général de Suez - Membre du Conseil de surveillance d'AXA et de Taittinger - Président de la Société Générale de Belgique et de Tractebel - Vice-président de Hisusa et de Sociedad General de Aguas de Barcelona - Administrateur de Crédit Agricole, Pargesa Holding, Ondeo, Frabepar - Membre du Conseil de surveillance de Casino, Crédit Agricole Indosuez, Métropole Télévision M6, SAGEM, Société du Louvre - Représentant permanent de Sperans au Conseil d'administration de Fimalac - Représentant permanent de Fided au Conseil d'administration de Le Monde Entreprises	- Président-Directeur Général de Suez - Membre du Conseil de surveillance d'AXA, Casino, SAGEM, Société du Louvre - Président de la Société Générale de Belgique et de Tractebel - Vice-président de Hisusa et de Sociedad General de Aguas de Barcelona - Administrateur de Crédit Agricole, Pargesa Holding, Ondeo, Frabepar, - Membre du Conseil de surveillance de Crédit Agricole Indosuez, Métropole Télévision M6 - Représentant permanent de Sperans au Conseil d'administration de Fimalac - Représentant permanent de Fided au Conseil d'administration de Le Monde Entreprises
Michel PÉBE REAU <i>Président du Conseil d'administration de BNP Paribas</i>	- Président du Conseil d'administration de BNP Paribas - Administrateur de Lafarge et Total - Membre du Conseil de surveillance d'Axa - Censeur des Galeries Lafayette - Président de la Fédération Bancaire Européenne, de l'Institut de l'Entreprise, du Conseil de direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris et du Conseil de Surveillance et d'orientation de l'Institut Aspen - Membre du Haut Conseil de l'Éducation, du Conseil Exécutif du MEDEF, de l'International Monetary Conference, de l'International Advisory Panel de la Monetary Authority of Singapore, de l'International Capital Markets Advisory Committee de la Federal Reserve Bank of New-York de l'International Business Leaders' Advisory Council for the Mayor of Shanghai	- Président du Conseil d'administration de BNP Paribas - Administrateur de Lafarge et Total, BNP Paribas UK, Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie - Membre du Conseil de surveillance d'Axa - Censeur des Galeries Lafayette - Président de la Fédération Bancaire Européenne, de l'Institut de l'Entreprise, du Conseil de Surveillance et d'orientation de l'Institut Aspen de l'Institut d'Études Bancaires - Membre de l'International Monetary Conference, de la Monetary Authority of Singapore, de l'International Capital Markets Advisory Committee, de la Federal Reserve Bank of New-York, de l'International Business Leaders' Advisory Council for the Mayor of Shanghai	- Président du Conseil d'administration de BNP Paribas - Administrateur de Lafarge, Total, BNP Paribas UK - Membre du Conseil de surveillance d'Axa, de la Dresdner Bank - Censeur des Galeries Lafayette de l'Institut d'Études Bancaires - Vice-président de l'International Monetary Conference - Membre de l'International Advisory Panel, de la Monetary Authority of Singapore, de l'International Capital Markets Advisory Committee, de la Federal Reserve Bank of New-York	- Président-Directeur Général de BNP Paribas - Administrateur de Lafarge, TotalFinaElf, BNP Paribas UK - Membre du Conseil de surveillance d'Axa, de la Dresdner Bank - Censeur des Galeries Lafayette de l'Institut d'Études Bancaires - Vice-président de l'International Monetary Conference - Membre de l'International Advisory Panel, de la Monetary Authority of Singapore, de l'International Capital Markets Advisory Committee, de la Federal Reserve Bank of New-York - Président de la Fédération Bancaire Française	- Président-Directeur Général de BNP Paribas - Administrateur de Lafarge, TotalFinaElf, BNP Paribas UK - Membre du Conseil de surveillance d'Axa, des Galeries Lafayette, de la Dresdner Bank - Représentant permanent au Conseil d'administration de Renault de l'Institut d'Études Bancaires - Membre de l'International Advisory Panel, de la Monetary Authority of Singapore, de l'International Capital Markets Advisory Committee, de la Federal Reserve Bank of New-York - Membre du Conseil d'administration de la Fédération Bancaire Française
Denis RANQUE <i>Président-Directeur Général de Thales</i>	- Président-Directeur Général de Thales - Président du Conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris, du Cercle de l'Industrie - Premier Vice-Président du GIFAS - Administrateur de la Fondation de l'Ecole Polytechnique	- Président-Directeur Général de Thales - Président du Conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris, du Cercle de l'Industrie - Administrateur de la Fondation de l'Ecole Polytechnique	- Président-Directeur Général de Thales - Président du Conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris, du Cercle de l'Industrie - Administrateur de la Fondation de l'Ecole Polytechnique - Membre du Conseil consultatif de la Banque de France		
Jean-Cyril SPINETTA <i>Président-Directeur Général d'Air France-KLM</i>	- Président-Directeur Général d'Air France-KLM - Administrateur de Alitalia - Représentant permanent d'Air France au Conseil d'administration du Monde Entreprises				

A la connaissance de la Compagnie et à la date du présent document de référence, il n'existe pas de lien familial entre les administrateurs de la Compagnie, et, au cours des cinq dernières années, aucun administrateur n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires et/ou n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration

Il est rappelé qu'en application de la loi sur les nouvelles régulations économiques, le Conseil d'administration a décidé en juillet 2002, puis confirmé le 10 juin 2004, que la direction générale de la Compagnie de Saint-Gobain continuera à être assumée par le Président du Conseil d'administration, M. Jean-Louis BEFFA, avec le titre de Président-Directeur Général.

Conformément aux recommandations du rapport AFEP-MEDEF de septembre 2002, consolidées dans « Le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées » en octobre 2003, le Conseil d'administration a arrêté un règlement intérieur en 2003.

Le Règlement intérieur du Conseil d'administration de la Compagnie en vigueur en 2005 précise les principales modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil, qui sont résumées ci-après :

- *Séances du Conseil.* Il tient sept séances ordinaires par an, dont une sur un site du Groupe différent chaque année. Les administrateurs peuvent, dans les conditions prévues par la loi, participer à une séance par visioconférence.
- *Information préalable et permanente des administrateurs.* Outre l'envoi avec la convocation de chaque séance d'une sélection d'analyses financières et d'un panorama d'articles de presse concernant le Groupe, le texte des exposés et présentations prévus à l'ordre du jour, le projet de rapport annuel et les projets de comptes consolidés et sociaux sont transmis aux administrateurs préalablement aux séances au cours desquelles ils sont débattus. Le dossier remis lors de chaque séance comporte notamment une analyse du résultat d'exploitation et une situation de l'endettement net du Groupe, arrêtées à la fin du mois précédant la séance. Entre les séances, les administrateurs reçoivent au fur et à mesure tous les communiqués diffusés par le Groupe, et, le cas échéant, les informations utiles sur les événements ou opérations significatifs pour le Groupe. D'une manière générale, les administrateurs sont en droit de demander communication de tout document nécessaire aux délibérations du Conseil qu'ils estimerait ne pas leur avoir été remis, et de demander à rencontrer les principaux dirigeants du Groupe hors la présence des mandataires sociaux, après avoir informé le Président du Conseil.
- *Délibérations du Conseil.* Outre les délibérations qui correspondent à ses attributions légales, réglementaires et statutaires, le Conseil examine au moins une fois par an les orientations stratégiques du Groupe Saint-Gobain et les arrête. Il approuve préalablement à leur réalisation les opérations d'investissements, de restructurations, d'acquisitions, de prise ou de cession de participations dont le montant unitaire est supérieur à 150 M€, ainsi que toute opération significative se situant hors de la

stratégie annoncée du Groupe. Il consacre une fois par an un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement ; une évaluation formalisée de son organisation et de son fonctionnement est réalisée périodiquement sous la direction du Comité des Mandataires. Sur le rapport de ce Comité, il examine chaque année la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance énoncés par le rapport AFEP-MEDEF de septembre 2002. A l'occasion d'une séance, les administrateurs peuvent se réunir hors la présence des mandataires sociaux afin d'évaluer les performances de ceux-ci et de réfléchir à l'avenir de la Direction Générale du Groupe.

- *Comités du Conseil.* Les travaux et délibérations du Conseil sont préparés dans leurs domaines respectifs par le Comité des Comptes et le Comité des Mandataires, dont les membres sont nommés par le Conseil. Ces Comités peuvent demander la réalisation d'études techniques par des experts extérieurs aux frais de la Compagnie, et entendre les cadres de direction du Groupe après en avoir informé le Président du Conseil. Le règlement intérieur du Conseil d'administration porte règlement du Comité des Comptes et du Comité des Mandataires, notamment pour ce qui concerne leurs attributions respectives. Celles-ci sont reproduites ci-dessous sous la rubrique correspondant à chacun des Comités.
- *Opérations des administrateurs sur titres Compagnie de Saint-Gobain.* Sans préjudice des dispositions légales et réglementaires relatives aux opérations d'initiés, des périodes appelées « fenêtres négatives » sont déterminées chaque année durant lesquelles les administrateurs doivent s'abstenir de procéder à toute opération directe, indirecte ou dérivée portant sur les titres de la Compagnie. Ces périodes couvrent les 45 jours précédant les séances du Conseil au cours desquelles sont examinés les comptes consolidés annuels estimés et les comptes consolidés semestriels, les 15 jours avant celle relative aux comptes consolidés annuels définitifs, ainsi que le jour suivant chacune de ces séances. ⁽¹⁾
- *Jetons de présence.* Le règlement intérieur précise les modalités de répartition des jetons de présence. Celles-ci sont reproduites ci-dessous sous la rubrique correspondante.
- *Diverses dispositions* du règlement intérieur prévoient la possibilité d'une formation complémentaire des administrateurs sur les métiers et secteurs d'activité comme sur les aspects comptables, financiers et opérationnels du Groupe, l'assistance des administrateurs aux assemblées générales des actionnaires, et précisent le devoir de confidentialité auquel s'astreignent les administrateurs en ce qui concerne les documents, informations et délibérations du Conseil d'administration.

⁽¹⁾ Les principaux dirigeants du Groupe, de même que les salariés ayant accès à des informations « sensibles » sont également assujettis à ces « fenêtres négatives ».



Il n'existe pas à la connaissance de la Compagnie de Saint-Gobain, de conflit d'intérêts entre la Compagnie et les membres du Conseil d'administration au titre de leurs intérêts privés ou professionnels.

Évaluation du fonctionnement du Conseil

Le Conseil avait procédé en 2000 puis en 2003 à une évaluation formalisée de son fonctionnement ⁽²⁾. En 2005, comme en 2004, une nouvelle évaluation a été conduite par le Comité des Mandataires sur la base d'un questionnaire qui a été adressé à chacun des administrateurs par le Président du Comité. Le questionnaire portait sur le fonctionnement du Conseil, le choix et le traitement des sujets mis à l'ordre du jour, les relations entre le Conseil et la Direction Générale, la qualité de l'information des administrateurs, et sur le fonctionnement et le compte rendu des travaux des Comités des Comptes et des Mandataires. Il ressort du dépouillement des réponses faites au questionnaire, qui a été effectué par le Président du Comité des Mandataires, que l'appréciation des administrateurs sur le fonctionnement du Conseil demeure unanimement positive, et que ceux-ci ont constaté des progrès sur un certain nombre de points qui avaient fait l'objet de suggestions lors de l'évaluation précédente, en particulier sur le choix des sujets abordés et sur l'information donnée aux administrateurs. L'intérêt du déplacement annuel qui permet de combiner la tenue d'une séance du Conseil, la visite d'un site du Groupe et des contacts directs avec des dirigeants non mandataires sociaux, a été à nouveau souligné. La mise à l'ordre du jour de plusieurs sujets non directement liés à la gestion a été également proposée. Les circonstances et conditions du remplacement du précédent Directeur Général Délégué en mai 2005 ont fait l'objet d'un examen particulier.

Le Conseil d'administration a tenu dix séances au cours de l'exercice 2005. Le taux de présence des administrateurs à l'ensemble de ces séances a été de 83 %.

Comités du Conseil d'administration

Comité des Comptes

M. Michel PÉBEREAU, Président
Mme Isabelle BOUILLLOT
M. Jean-Martin FOLZ

Le Comité comprend deux-tiers d'administrateurs indépendants (voir page 22).

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Comité des Comptes exerce les attributions suivantes :

Le Comité des Comptes a pour tâche essentielle de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes et de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent celles-ci. En particulier, à cet effet :

- Il examine les comptes consolidés semestriels et annuels ainsi que les comptes sociaux annuels, qui lui sont présentés par la Direction Générale, préalablement à leur examen par le Conseil d'administration.
- Il examine le périmètre des sociétés consolidées et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles des sociétés n'y seraient pas incluses.
- Il examine les risques et engagements hors bilan significatifs, et est destinataire d'une note circonstanciée du Directeur Financier sur ces sujets.
- Il donne son avis sur l'organisation de l'audit interne, est informé de son programme de travail et est destinataire d'une synthèse périodique de ses rapports.
- Il examine le programme d'intervention des Commissaires aux comptes de la Compagnie et les conclusions de leurs contrôles. Il est destinataire d'une note des Commissaires aux comptes sur les principaux points relevés au cours de leurs travaux et sur les options comptables retenues.
- Il conduit la procédure de sélection des Commissaires aux comptes de la Compagnie, formule un avis sur le montant des honoraires sollicités pour l'exécution des missions de contrôle légal, et soumet au Conseil d'administration le résultat de cette sélection.
- Il examine, au regard des normes applicables, les catégories de conseils et d'autres prestations de service directement liés à leur mission que les Commissaires aux comptes et leur réseau sont autorisés à fournir à la Compagnie et aux sociétés du Groupe Saint-Gobain.
- Il se fait communiquer chaque année par les Commissaires aux comptes le montant et la répartition, par catégorie de missions, conseils et prestations, des honoraires versés par le Groupe Saint-Gobain aux Commissaires et à leur réseau au cours de l'exercice écoulé, et en rend compte au Conseil d'administration auquel il fait part de son avis sur leur indépendance.

Le Comité s'est réuni quatre fois en 2005. Le taux de présence de ses membres à l'ensemble de ces réunions a été de 100 %. Ses travaux ont notamment porté sur les points suivants :

Lors de trois de ces réunions, il a entendu la Direction Générale, la Direction Financière et les Commissaires aux comptes et a procédé à l'examen préalable approfondi des comptes consolidés annuels estimés (janvier), des comptes

⁽²⁾ Rapport sur l'Exercice 2000, page 55 et sur l'Exercice 2003, page 26.

sociaux et consolidés annuels (mars) et des comptes consolidés semestriels (juillet).

A ces occasions, il a examiné chaque fois, en présence des Commissaires aux comptes, le relevé dressé par ceux-ci des principaux points discutés avec la Direction Financière lors de l'établissement de ces comptes, et en particulier les risques et engagements hors-bilan significatifs, qui ont fait l'objet d'une note spécifique du Directeur Financier à l'intention du Comité.

Le Comité s'est fait régulièrement présenter un exposé sur la situation résultant de l'évolution des litiges liés à l'amiante aux États-Unis. Il a procédé à une revue détaillée avec les Commissaires aux comptes des conséquences financières et comptables que cette situation emporte pour les filiales américaines concernées et pour le Groupe, et en a rendu compte au Conseil d'administration dans les séances subséquentes.

Le Comité a examiné les principales options retenues pour la première application des normes comptables IFRS ainsi que les impacts de ces normes sur les comptes 2004.

Le Comité s'est, par ailleurs, fait communiquer par chacun des Commissaires le montant des honoraires perçus des sociétés du Groupe au titre de l'exercice 2004 pour leurs missions de contrôle légal des comptes, et pour leurs autres prestations. Ces dernières n'ont pas excédé 6 % pour l'un et 1 % pour l'autre du montant total des honoraires payés (les données 2005 figurent page 38). Il est rappelé à cet égard que la Compagnie a mis en application depuis le 1^{er} octobre 2003 une note de procédure définissant strictement les prestations de services pouvant être confiées aux Commissaires aux comptes des sociétés du Groupe Saint-Gobain et à leur réseau, et celles qui leur sont interdites.

En outre, le Comité a pris connaissance du budget pour 2005 et des questions liées à l'évolution des normes comptables. Il a également examiné le rapport des Commissaires aux comptes sur les systèmes d'information de la Direction de la Trésorerie et des Financements, ainsi que le rapport d'activité de la Direction de l'Audit interne pour 2004, son programme d'audit pour 2005 et son rapport d'activité pour le premier semestre 2005, et les notes de doctrines émises par la Direction Financière au premier semestre 2005.

Enfin, le Comité a procédé, hors toute autre présence, à l'audition individuelle du directeur financier adjoint chargé du contrôle financier et de la consolidation, du directeur financier adjoint chargé de la trésorerie et des financements, et du directeur de l'audit interne, puis à l'audition des Commissaires aux comptes, en conformité avec les recommandations du rapport AFEP-MEDEF de septembre 2002.

Le Comité a rendu compte de ses diligences au Conseil d'administration dans ses séances des 27 janvier, 24 mars, 28 juillet et 22 septembre 2005.

Comité des Mandataires

M. Gérard MESTRALLET, Président

M. Daniel BERNARD

Mme Sylvia JAY⁽³⁾

Les trois membres du Comité sont des administrateurs indépendants (voir page 22).

Le Comité des Mandataires exerce à la fois les attributions d'un comité des rémunérations et d'un comité des nominations telles que prévues par les rapports AFEP-MEDEF sur la gouvernance d'entreprise.

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, ses attributions sont les suivantes :

- Le Comité des Mandataires est chargé de faire des propositions au Conseil d'administration dans tous les cas où un ou plusieurs mandats d'administrateur deviennent vacants ou viennent à expiration. Il organise une procédure destinée à sélectionner les futurs administrateurs indépendants au sens des critères énoncés par le rapport AFEP-MEDEF sur « *Le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées* ».
- Il examine chaque année la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance énoncés par ce rapport et fait part de ses conclusions au Conseil d'administration.
- Il débat des propositions à présenter au Conseil en cas de vacance, pour quelque cause que ce soit, du mandat de Président du Conseil d'administration.
- Il examine la ou les propositions du Président du Conseil d'administration tendant à la nomination d'un Directeur Général et/ou d'un ou de plusieurs Directeurs Généraux Délégués, et en rend compte au Conseil.
- Il formule des propositions au Conseil d'administration sur la détermination du montant et des modalités de la rémunération, notamment des critères de sa partie variable, et de la retraite du Président du Conseil d'administration, ainsi que sur la fixation des autres dispositions relatives à son statut.
- Il procède de même qu'au paragraphe précédent à l'égard du Directeur Général et/ou du ou des Directeurs Généraux Délégués.
- Il débat de la politique générale d'attribution des options sur actions ainsi que du choix entre options de souscription et options d'achat d'actions et examine les propositions de la Direction Générale tendant à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions à des salariés du Groupe Saint-Gobain.
- Il formule des propositions relatives à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au Président du Conseil

(3) M. Bruno ROGER jusqu'en juin 2005.



d'administration et aux autres membres de la Direction Générale du Groupe Saint-Gobain.

- Il prépare l'examen par le Conseil d'administration des questions relatives à la gouvernance d'entreprise ; il conduit l'évaluation de l'organisation et du fonctionnement du Conseil d'administration qui est réalisée périodiquement.

Le Comité s'est réuni trois fois en 2005. Le taux de présence de ses membres à l'ensemble de ces réunions a été de 100 %. Ses travaux ont notamment porté sur les points suivants :

Il s'est en premier lieu saisi de la question des candidatures à proposer à l'assemblée générale pour pourvoir aux mandats d'administrateurs venant à expiration à cette occasion, et a fait ses propositions lors de la séance subséquente du Conseil. Il a préparé l'examen par le Conseil des critères d'indépendance de chacun des administrateurs énoncés par le rapport AFEP-MEDEF.

Le Comité a décidé de conduire lui-même de nouveau l'évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil d'administration sur la base d'un questionnaire adressé à chaque administrateur par le Président du Comité, qui en a ensuite assuré le dépouillement et présenté les résultats au Conseil (voir page 27).

Le Comité a procédé, comme chaque année, au réexamen de la politique d'attribution et de la nature des options sur actions Saint-Gobain⁽⁴⁾ et arrêté ses recommandations au Conseil sur le nombre et la répartition des bénéficiaires, la nature des options ainsi que sur les conditions générales et particulières d'exercice des options et la condition de performance à laquelle une partie d'entre elles est subordonnée. Préalablement à leur présentation au Conseil, il a examiné les propositions d'attribution faites sur la base des objectifs ainsi retenus, et a arrêté ses propositions d'attribution aux membres de la Direction du Groupe⁽⁴⁾. Il a par ailleurs examiné l'opportunité de procéder à une attribution gratuite d'actions, et a conclu qu'il n'adresserait pas de propositions en ce sens au Conseil pour 2005.

D'autre part, le Comité a formulé ses recommandations au Conseil sur le montant de la part fixe et sur les critères à utiliser pour déterminer la part variable de la rémunération des mandataires sociaux pour 2005 (voir pages 30 et 31).

Dans le contexte de la cessation des fonctions de Directeur Général Délégué de M. Christian STREIFF et de son remplacement par M. Pierre-André de CHALENDAR, le Comité a procédé à toutes les auditions qui lui ont paru utiles, a supervisé la mise au point des conditions et modalités retenues dans le protocole transactionnel conclu avec M. STREIFF à cette occasion, et, après avoir rendu compte de ses diligences

et appréciations au Conseil dans sa séance du 3 mai 2005, lui a recommandé, sur proposition du Président, la nomination de M. Pierre-André de CHALENDAR en qualité de Directeur Général Délégué.

Le Comité a rendu compte de ses délibérations au Conseil d'administration dans ses séances des 24 mars, 3 mai et 17 novembre 2005.

Rémunération des administrateurs

Depuis l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2001, le montant annuel des jetons de présence alloués aux administrateurs est fixé à 500 000 €.

Le Conseil d'administration a décidé de répartir ce montant selon les règles suivantes :

- le Président de la Compagnie ne perçoit pas de jetons de présence ;
- chacun des autres membres du Conseil d'administration se voit allouer à titre de partie fixe la somme annuelle de 16 000 € et à titre de partie variable 2 200 € par présence effective aux séances ;
- en outre, les Présidents et membres du Comité des Comptes et du Comité des Mandataires se voient allouer à titre de partie fixe respectivement les sommes annuelles de 4 600 € et de 1 600 €, et à titre de partie variable 1 600 € par présence effective aux réunions ;
- les montants alloués à titre de partie fixe sont réglés *pro rata temporis* lorsque les mandats prennent naissance ou fin en cours d'exercice ;
- les règlements sont faits semestriellement, à semestre échu et la distribution du solde disponible éventuel du montant annuel alloué est effectuée au début de l'exercice suivant au prorata de la présence effective aux séances du Conseil tenues au cours de l'exercice écoulé.

Le montant des jetons de présence effectivement versés au titre de l'exercice 2005 s'est élevé à 500 000 €, comme au titre de l'exercice précédent. Le nombre exceptionnel de séances tenues en 2005 (10 contre 7 habituellement) a conduit à procéder à une réduction uniforme de la partie fixe des jetons de présence des administrateurs au titre du second semestre pour rester dans la limite fixée à 500 000 €.

Le montant net ⁽⁵⁾ individuel des jetons de présence versés par la Compagnie à ses administrateurs (parties fixe et variable confondues) au titre de l'exercice 2005 s'établit ainsi : M. Bernard 40 277 €, Mme Bouillot 41 877 €, M. Breuer ⁽⁶⁾ 8 604 €,

⁽⁵⁾ Après déduction de la retenue à la source de 25 % pour MM. Breuer, Caccini, Cromme, David, Mme Jay et MM. Leal Maldonado et Lee, non-résidents fiscaux en France.

⁽⁶⁾ Pour la période allant du 1^{er} janvier au 9 juin 2005, date d'expiration du mandat d'administrateur.

⁽⁴⁾ La description de la politique d'attribution d'options sur actions et les caractéristiques des plans d'options en vigueur figurent aux pages 17 à 19.

M. Caccini 25 539 €, M. Cromme ⁽⁷⁾ 10 335 €, M. David 20 589 €, M. Folz 39 677 €, Mme Jay 28 912 €, M. Kerhuel 36 252 €, M. Leal Maldonado 22 239 €, M. Lee 22 239 €, M. Mestrallet 42 949 €, M. Pébereau 42 349 €, M. Roger ⁽⁶⁾ 17 579 €, M. Ranque 36 252 €, M. Spinetta ⁽⁷⁾ 18 180 €.

Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération et les autres dispositions relatives au statut de M. Jean-Louis BEFFA en sa qualité de Président-Directeur Général ont été arrêtées le 24 mars 2005 par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des Mandataires.

Le montant brut de la part fixe de sa rémunération versé *au titre* de l'exercice 2005 par les sociétés du Groupe, est demeuré inchangé depuis 2002, à 980 000 €.

La part variable de sa rémunération au titre de l'exercice 2005 a été déterminée de la manière suivante :

- pour moitié, une partie dite quantitative assise sur la progression du résultat net hors plus ou moins-values du Groupe pour 2005 par rapport à celui de 2004, tous deux en normes IFRS, compte tenu de l'objectif de progression ressortant du budget 2005 ;
- pour moitié, une partie dite qualitative reposant sur trois critères de performance personnelle, le Comité des Mandataires en appréciant la réalisation ;
- au total, la part variable ne peut excéder 1,3 fois le montant brut de la part fixe de la rémunération.

Sur ces bases, la part variable de la rémunération de M. Jean-Louis BEFFA devrait s'établir au titre de l'exercice 2005 à 1 033 000 € (1 237 000 € au titre de l'exercice 2004).

Par délibération du 26 janvier 2006, le Conseil d'administration a décidé, en considération de la performance remarquable qu'a constituée la réussite de l'offre d'achat de BPB (qui a représenté la plus importante opération jamais entreprise par Saint-Gobain), d'allouer à M. Jean-Louis BEFFA au titre de 2005 une prime exceptionnelle de 200 000 €.

En ce qui concerne « les engagements de toutes natures pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux » visés par la loi du 26 juillet 2005 ⁽⁹⁾, le Conseil d'administration a,

dans sa décision du 24 mars 2005, confirmé que, pour l'application des dispositions du Règlement de retraite des ingénieurs et cadres adopté en 1972 dont bénéficie M. Jean-Louis BEFFA, la base de sa retraite sera constituée de la somme de la dernière rémunération fixe perçue et de la moyenne des parts variables perçues au titre des cinq années précédant la fin du mandat de Président, sans que le montant puisse excéder en toute hypothèse 50 % de la dernière rémunération fixe perçue.

M. Jean-Louis BEFFA ne bénéficie d'aucun autre engagement correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions ou postérieurement à celles-ci ⁽⁸⁾.

Le 24 mars 2005, le Conseil d'administration avait également arrêté ainsi qu'il suit les éléments prévus pour la rémunération de M. Christian STREIFF en sa qualité de Directeur Général Délégué au titre de 2005 :

- le montant brut de la part fixe devait s'élever, sur une base annuelle, à 682 500 € ;
- le montant brut de la part variable, assise sur les mêmes paramètres quantitatifs et qualitatifs ⁽⁹⁾ que dans le cas de M. Jean-Louis BEFFA, ne pouvait excéder, sur une base annuelle, 1,3 fois la moitié de la part fixe de la rémunération de M. Jean-Louis BEFFA.

Etant rappelé que M. Christian STREIFF a cessé ses fonctions de Directeur Général Délégué le 3 mai 2005, le montant brut de la part fixe de sa rémunération qui lui a été versé au titre de l'exercice 2005 s'est élevé à 227 500 €. La part variable, comme les autres éléments, indemnités ou avantages liés à la cessation de ses fonctions, a fait partie intégrante du protocole transactionnel conclu le 30 mai 2005, dont il est rendu compte au titre des conventions réglementées (page 40).

La rémunération de M. Pierre-André de CHALENDAR, Directeur Général Délégué depuis le 3 mai 2005, a été fixée par le Conseil d'administration le 19 mai 2005 sur proposition du Comité des Mandataires. La part fixe s'élève à 620 000 € sur une base annuelle. La part variable se décompose en une partie quantitative et une partie qualitative, qui sont assises sur les mêmes paramètres ⁽⁹⁾ que pour M. Jean-Louis BEFFA. Elle ne peut excéder 1,3 fois le montant de la part fixe.

(6) Pour la période allant du 1^{er} janvier au 9 juin 2005, date d'expiration du mandat d'administrateur.

(7) Pour la période allant du 9 juin, date de nomination comme administrateur, au 31 décembre 2005.

(8) Article L225-102-1, troisième alinéa, du Code du commerce

(9) Deux critères qualitatifs au lieu de trois.



Sur ces bases, le montant brut de la part fixe de la rémunération de M. Pierre-André de CHALENDAR versé *prorata temporis* au titre de l'exercice 2005 par les sociétés du Groupe s'élève à 413 333 €, et celui de la part variable versé pour la même période devrait s'établir à 380 000 €.

Par délibération du 26 janvier 2006, le Conseil d'administration a décidé, pour les mêmes motifs que pour M. Jean-Louis BEFFA, d'allouer à M. Pierre-André de CHALENDAR au titre de 2005 une prime exceptionnelle de 100 000 €.

En outre, dans sa décision du 19 mai 2005, le Conseil d'administration a confirmé que M. Pierre-André de CHALENDAR continuera à bénéficier, en sa qualité de Directeur Général Délégué, du régime de retraite dont il bénéficiait en tant que salarié, résultant du Règlement de retraite des ingénieurs et cadres adopté en 1972, les années de service accomplies en cette qualité étant prises en compte pour le calcul de son ancienneté, qui sera décomptée à partir du 1^{er} octobre 1989, date de son entrée dans le Groupe. La base de calcul de la retraite sera constituée par la part fixe de la dernière rémunération perçue.

M. Pierre-André de CHALENDAR ne bénéficie d'aucun autre engagement correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ses fonctions ou postérieurement à celles-ci⁽⁹⁾.

MM. Jean-Louis BEFFA et Pierre-André de CHALENDAR continuent de bénéficier par ailleurs des dispositions du contrat d'assistance passé entre la Compagnie de Saint-Gobain et une société de services spécialisée dans les différents aspects de la gestion des principaux cadres dirigeants, dans la limite de 35 heures de consultation pour le premier, de 25 heures pour le second. Ils disposent chacun d'un véhicule de société et des services d'un chauffeur.

Aucun des mandataires sociaux ne perçoit de jetons de présence à raison des mandats sociaux qu'il exerce dans le Groupe Saint-Gobain.

Rémunération des dirigeants

Dans les sociétés du Groupe autres que la Compagnie, les jetons de présence qui sont alloués aux administrateurs représentant le Groupe – et notamment aux membres de la Direction du Groupe – sont soit reversés à leur société employeur, soit versés directement à celle-ci.

Dans les sociétés extérieures au Groupe dans lesquelles celui-ci détient des participations, les jetons de présence qui sont alloués au Président de la Compagnie à raison de ses fonctions d'Administrateur de ces sociétés sont également intégralement reversés à la Compagnie.

Les rémunérations des membres de la Direction du Groupe sont déterminées avec le double objectif de les situer correctement au regard des rémunérations en vigueur dans des groupes industriels comparables et de les structurer de façon que l'action personnelle de ces dirigeants contribue à la progression des résultats du Groupe.

La définition des rémunérations s'appuie notamment sur des études spécifiques réalisées à la demande de la Direction Générale par des consultants spécialisés dans ce domaine, études qui permettent de situer les deux objectifs précités.

Depuis plusieurs années les rémunérations des dirigeants comportent une part variable dépendant directement de l'action personnelle du dirigeant dans la conduite du secteur dont il est chargé. La généralisation progressive de ce principe dans l'ensemble des pays européens induit la mise en place de formules prenant en compte des données quantifiables comme le retour sur actifs nets (« ROA ») ou le retour sur investissements (« ROI ») et également des objectifs plus qualitatifs comme le développement de tel type d'activité ou l'implantation du Groupe dans un pays.

La rémunération des dirigeants est donc clairement liée à une gestion par objectifs nécessitant l'engagement personnel très marqué de la part de chacun d'eux, et peut connaître des variations significatives d'une année à l'autre en fonction des résultats obtenus.

Le montant global des rémunérations brutes directes et indirectes perçues en 2005 des sociétés françaises et étrangères du Groupe par les membres de la Direction du Groupe, telle que définie ci-après, s'est élevé à 20,4 millions d'euros (13,8 en 2004), dont 5,4 millions (5,1 en 2004) constituant la part variable brute de ces rémunérations.

Ce montant global comprend 5,4 millions d'euros versés à titre d'indemnités de départ à 4 personnes ayant quitté le Groupe en cours d'exercice.

DIRECTION DU GROUPE

Au 1^{er} mars 2006, la Direction du Groupe est composée ainsi qu'il suit :

Direction Générale

Jean-Louis BEFFA

Président-Directeur Général

Pierre-André de CHALENDAR

Directeur Général Délégué

Jacques ASCHENBROICH

Directeur Général Adjoint

Jean-Claude BREFFORT

Directeur Général Adjoint

Roberto CALIARI

Directeur Général Adjoint

Philippe CROUZET

Directeur Général Adjoint

Jérôme FESSARD

Directeur Général Adjoint

Claude IMAUVEN

Directeur Général Adjoint

Jean-François PHELIZON

Directeur Général Adjoint

Bernard FIELD

Secrétaire Général

Comité exécutif

Jean-Louis BEFFA

Pierre-André de CHALENDAR

Benoît BAZIN

Bernard FIELD

Directions fonctionnelles

Benoît BAZIN

Directeur Financier

Nicole GRISONI-BACHELIER

Directrice des Relations Extérieures

Didier ROUX

Directeur de la Recherche

Guillaume TEXIER

Directeur du Plan

Directeurs de Pôles et Branche

Jacques ASCHENBROICH

Directeur du Pôle Vitrage

Roberto CALIARI

Directeur du Pôle Matériaux
Haute Performance

Philippe CROUZET

Directeur du Pôle Distribution Bâtiment

Peter DACHOWSKI

Directeur délégué en Amérique du Nord,
pour le Pôle Produits pour la Construction

Américo DÈNES

Directeur de la Branche Abrasifs

Jérôme FESSARD

Directeur du Pôle Conditionnement

Claude IMAUVEN

Directeur du Pôle Produits pour
la Construction

Délégués généraux

Olivier du BOUCHERON

Délégué Général au Benelux

Benoît CARPENTIER

Délégué Général en Espagne,
Portugal et Maroc

Gilles COLAS

Délégué Général en Asie-Pacifique

Jean-Pierre FLORIS

Délégué Général au Brésil
et en Argentine

Jean LARONZE

Délégué Général en Pologne,
Ukraine et Russie

Roland LAZARD

Délégué Général au Royaume-Uni,
en République d'Irlande et en Afrique
du Sud

Anand MAHAJAN

Délégué Général en Inde

Paul NEETESON

Délégué Général en Allemagne
et en Europe Centrale

Jean-François PHELIZON

Délégué Général aux États-Unis
et au Canada

Guy ROLLI

Délégué Général au Mexique,
au Venezuela et en Colombie

Gianni SCOTTI

Délégué Général en Italie et en Grèce

Jorma TOIVONEN

Délégué Général pour
les Pays Nordiques et les Pays Baltes



Rapport du Président du Conseil d'administration

sur l'organisation et la préparation des travaux du Conseil, sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Compagnie de Saint-Gobain et sur les limitations éventuelles des pouvoirs du Directeur Général

Le présent rapport est établi en conformité avec l'article 117 de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 (article L.225-37 du Code du commerce).

I - ORGANISATION ET PRÉPARATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'ensemble des informations dont la loi prévoit de rendre compte au titre de l'organisation et de la préparation des travaux du Conseil d'administration sont fournies ci-avant sous les rubriques « *Composition, Renouvellement, Organisation et Fonctionnement et Comités du Conseil d'administration* », (pages 22 à 29) qui sont ici incorporées par référence.

II - PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN

Le contrôle interne de la Compagnie a pour objet de veiller à ce que les opérations réalisées par la Compagnie soient conformes aux objectifs du Groupe en termes de performance et de rentabilité, de protection du patrimoine, de fiabilité des informations financières et de respect des lois et réglementations en vigueur.

Il repose sur une *organisation* et des *procédures*.

Organisation générale du contrôle interne à la Compagnie de Saint-Gobain

1. Les structures impliquées dans le contrôle interne

Le contrôle interne de la Compagnie de Saint-Gobain s'appuie sur l'organisation matricielle du Groupe que constituent les Directions de Pôles opérationnels (métiers) et les Délégations Générales (zones géographiques), ainsi que sur les services fonctionnels dédiés directement ou indirectement aux activités de contrôle interne des dispositifs de maîtrise des risques, en particulier les services suivants :

a) La Direction de l'Audit Interne

La mission de l'Audit Interne est de veiller à l'existence et au bon fonctionnement des dispositifs de maîtrise des risques dans l'ensemble des sociétés du Groupe. Son effectif est pour partie rattaché au siège de la Compagnie et pour partie aux principales Délégations Générales du Groupe.

L'Audit Interne a réalisé en 2005 environ 170 missions dont les rapports ont été communiqués en synthèse à la Direction Générale du Groupe et au Comité des Comptes du Conseil d'administration.

Dans le respect de l'indépendance de chacun, il existe une étroite concertation entre l'Audit Interne et le Collège des Commissaires aux comptes. Cette concertation, fondée sur le partage de l'information, a pour objectif d'accroître l'efficacité des contrôles et d'éviter les contrôles redondants. Elle constitue l'un des fondements du contrôle interne au sein de Saint-Gobain. Ainsi les rapports d'audit interne sont diffusés dans leur intégralité aux Commissaires aux comptes du Groupe. Inversement, les rapports d'audit, de contrôle interne, de revue des risques environnementaux et de revue informatique émis par les Commissaires aux comptes du Groupe, sont communiqués à l'Audit Interne.

Le programme des missions de l'Audit Interne comporte des revues générales ou des revues spécifiques de processus. Il s'appuie sur une identification des risques réalisée conjointement par la Direction de l'Audit Interne de la Compagnie, les Pôles et les Délégations Générales. Le plan d'activité d'Audit Interne est soumis annuellement pour examen à la Direction Générale du Groupe et au Comité des Comptes du Conseil d'administration.

La conclusion de chaque mission d'audit est matérialisée par la production d'un rapport et, dans les cas de revues générales, par une note d'évaluation du niveau de contrôle interne. Le rapport rappelle les objectifs et le champ de la mission. Il décrit les observations faites durant la mission et débouche, après réponse par la société auditée, sur des conclusions, des recommandations et un plan d'action auquel la société auditée doit adhérer, en désignant un responsable pour chaque recommandation et en fixant une date limite de mise en œuvre.

Une information sur la situation d'avancement du plan d'action est communiquée tous les six mois à l'Audit Interne et aux Pôles jusqu'à la mise en œuvre complète des recommandations. Pour les sociétés ayant obtenu des notes d'évaluation insuffisantes, passé le temps nécessaire à la mise en œuvre des recommandations, l'Audit Interne effectue un retour sur audit afin d'évaluer les progrès accomplis.

b) La Direction Environnement, Hygiène et Sécurité

La Direction Environnement, Hygiène et Sécurité (EHS) anime et coordonne la politique du Groupe en ces domaines.

Elle s'appuie sur un référentiel, évoqué ci-après, auquel les directeurs des établissements industriels doivent se conformer. La Direction EHS contrôle l'application des principes du référentiel EHS au moyen d'audits approfondis, qui ont lieu à l'initiative de la Compagnie, des Délégations ou des Pôles. Ces audits suivent une grille en 20 étapes pour les activités industrielles du Groupe, en 12 étapes, pour les activités à dominante commerciale. Ils sont réalisés par des auditeurs issus du Groupe, exerçant par ailleurs des fonctions opérationnelles dans la filière EHS pour la plupart, et préalablement formés aux techniques d'audits. Ce sont des audits croisés en ce sens que les auditeurs qui interviennent sur un site proviennent systématiquement d'un autre Pôle du Groupe. Ce sont désormais des audits « intégrés », c'est-à-dire qu'ils comprennent les trois volets : environnement, hygiène et sécurité. Le référentiel d'audit est en parfaite cohérence avec les normes OSHAS 18001 et ISO 14001.

Au cours de l'année 2005, 181 audits EHS ont ainsi été réalisés dans le Groupe dans 13 pays.

L'application des procédures EHS fait également l'objet de contrôles par l'Audit Interne lors des revues générales. Une transmission formalisée des conclusions des audits permet de coordonner l'action de la Direction EHS et de l'Audit Interne.

Testé dans sa nouvelle version en 2005 sur six sites industriels, l'auto diagnostic est composé d'une liste détaillée de questions et d'un barème qui permet aux directeurs d'établissements d'avoir une vision d'ensemble rapide et simple sur la situation EHS de leur site. Il doit être réalisé une fois par an dans chaque site, au plus tard à partir de 2007, y compris dans les sites de la Distribution Bâtiment en France, avec une version adaptée.

Des standards d'exposition aux risques en matière d'hygiène industrielle ont été lancés en 2005 et sont en cours de déploiement. Ils permettent de quantifier et de contrôler un risque sur les mêmes bases de prévention dans tous les sites du Groupe, quels que soient les pays concernés et la législation locale. Le NOS ⁽¹⁰⁾ concerne l'exposition des salariés au bruit, le TAS ⁽¹¹⁾ l'exposition aux substances toxiques. Un projet pilote concernant la silice cristalline a été lancé en 2005.

c) La Direction des Systèmes d'Information

Outre ses fonctions générales dans le domaine des systèmes d'information, la Direction des Systèmes d'Information a pour mission d'élaborer la politique du Groupe en matière de sécurité des systèmes d'information et des réseaux informatiques.

Un ensemble de règles et de bonnes pratiques dans le domaine des systèmes d'information et des réseaux ont été définies, sous forme de principes généraux complétés par des normes

techniques périodiquement mises à jour pour suivre l'évolution technologique.

La Direction des Systèmes d'Information anime et coordonne un plan semestriel d'auto-évaluation dans ces domaines qui permet, au moyen du *reporting* associé, de mesurer la progression des sociétés et d'engager les actions nécessaires. Ce plan s'appuie sur le standard ISO 17799. L'auto-évaluation de 2005 a concerné 670 sites.

d) La Direction des Risques et Assurances

La Direction des Risques et Assurances définit la politique du Groupe en matière de gestion des risques industriels.

A ce titre, elle promeut un référentiel de protection, évoqué ci-après, et organise la visite des sites les plus importants (environ 450 en 2005) par des ingénieurs-auditeurs extérieurs au Groupe. Un rapport rédigé à l'issue de chaque mission comporte des recommandations permettant aux responsables des sites de bâtir un plan d'action.

Ces audits permettent, outre la moindre vulnérabilité aux accidents, de souscrire des couvertures d'assurance en adéquation avec le risque potentiel (limite d'assurance).

Le Groupe a mis en place au 1^{er} janvier 2004 une compagnie d'assurance-dommages détenue à 100 % qui assure les sites industriels et commerciaux hors États-Unis, Canada et Brésil, à hauteur de 12,5 millions d'euros par sinistre. Ce mécanisme facilite la prise de décision de prévention des sites.

De manière générale la couverture des filiales au regard des risques de dommages aux biens et de responsabilité civile est gérée soit directement par la Direction des Risques et Assurances soit par les Délégations aux États-Unis et au Canada et au Brésil sous le contrôle de la Direction des Risques et Assurances.

e) La Direction de la Trésorerie et des Financements

La Direction de la Trésorerie et des Financements définit la politique de financement pour l'ensemble du Groupe (Compagnie, Délégations Générales et filiales).

L'activité de Trésorerie fait l'objet de contrôles périodiques :

La Direction de la Trésorerie et des Financements de la Compagnie est l'objet d'un audit semestriel. Cet audit (revue des opérations dites de marché) examine les opérations de trésorerie faites dans le semestre, même si elles sont closes au 31 décembre, et porte sur leur contenu et les risques, le cas échéant, qui ont été encourus. En outre, les Commissaires aux comptes, dans le cadre de leur mission annuelle, contrôlent aussi la comptabilisation des opérations de trésorerie.

Les nouveaux systèmes informatiques sont audités au moment de la mise en production ou postérieurement. Les systèmes en exploitation font l'objet d'une revue annuelle de la part des Commissaires aux comptes pour évaluer leur niveau de sécurité interne.

⁽¹⁰⁾ Noise Standard.

⁽¹¹⁾ Toxic Agent Standard.



Dans les services de trésorerie des Délégations Générales, l'Audit Interne effectue périodiquement, par rotation, une revue des opérations de trésorerie sous l'angle de leur conformité à la politique de la Direction de la Trésorerie et des Financements et de la qualité des contrôles internes.

Dans les filiales, le contrôle interne des opérations de trésorerie est partie intégrante des revues générales de l'Audit Interne. Il entre également dans le champ des contrôles qui relèvent du commissariat aux comptes des filiales.

Au niveau du Groupe, la situation de trésorerie est suivie mensuellement par l'établissement d'une position d'endettement brute et nette. Elle fait l'objet d'une analyse de détail, par devises, type de taux, échéances, avant comme après d'éventuels produits dérivés.

Les tirages à court terme de trésorerie, au travers des programmes de « *commercial paper* » ou de billets de trésorerie, qui permettent de répondre aux besoins à court terme du Groupe, font également l'objet d'un *reporting* mensuel. En raison du rôle particulier joué par la Compagnie de Saint-Gobain dans le financement du Groupe, la structure de son endettement, décrivant ses positions actives et passives, est également suivie tous les mois. Enfin, la Direction de la Trésorerie informe mensuellement la Direction Financière des opérations de marché, et en particulier des opérations sur produits dérivés, effectuées durant le mois.

f) Le Contrôle financier

Les services du Contrôle financier analysent de manière approfondie les incidences financières de tous les dossiers d'investissements, d'acquisitions, de cessions, de fusions et d'opérations sur le capital, quels que soient leurs montants, proposés par les Pôles. Ils recueillent en outre l'avis des Directions et des Délégations Générales concernées sur les aspects juridiques, fiscaux et sociaux des dossiers. Leurs analyses sont alors transmises par le canal de la Direction financière de la Compagnie à la Direction Générale du Groupe pour décision.

2. Les procédures de contrôle interne de la Compagnie de Saint-Gobain

La Compagnie de Saint-Gobain a développé de nombreuses procédures de contrôle interne pour sa propre organisation et celle de ses filiales, en particulier les procédures suivantes :

a) Doctrine du Groupe

Placé sous la responsabilité de la Direction de la Doctrine de la Compagnie, l'ensemble des procédures financières, administratives et de gestion applicables aux sociétés du Groupe représente un corps de règles, méthodes et procédures d'environ 450 textes accessibles par l'intranet du Groupe.

Ces règles, méthodes et procédures sont classées par grands chapitres :

- Organisation, gestion et administration
- Système d'information financière
- Consolidation Groupe
- Comptabilité et fiscalité
- Information financière
- Aide mémoire de gestion
- Normes comptables IFRS

La Doctrine du Groupe fixe les règles générales applicables à l'ensemble du Groupe, sur lesquelles les sociétés s'appuient pour développer leurs propres procédures internes.

L'élaboration et la validation des notes de Doctrine suit une procédure qui associe d'abord les services fonctionnels concernés, puis donne lieu à une première validation par le Comité Doctrine, composé des Directeurs financiers des Pôles et Délégations et de responsables fonctionnels de la Compagnie, enfin à la validation définitive par le Comité Financier, composé du Directeur Financier de la Compagnie, des principaux Directeurs financiers des Pôles et Délégations et de responsables fonctionnels de la Compagnie.

Tout au long de l'année 2005, la Doctrine a poursuivi son effort de sensibilisation aux normes IFRS grâce notamment à la mise en place d'un module de formation IFRS offert en Europe et aux États-Unis. Les notes définissant les rubriques de *reporting* ont toutes été mises à jour pour tenir compte du nouveau référentiel comptable et celles décrivant les principes IFRS retenus par le Groupe ont également été revues lorsque cela était nécessaire.

Enfin un projet de refonte du site intranet de la Doctrine a été lancé en fin d'année afin d'améliorer la qualité du site et ses fonctionnalités. L'objectif de ce projet est de former et d'informer les salariés du Groupe de telle manière qu'ils se connectent à la Doctrine dès qu'ils en ont besoin et qu'ils obtiennent rapidement une réponse pertinente grâce à un outil simple et facile à utiliser.

b) Référentiel Environnement, Hygiène Industrielle et Sécurité

Le référentiel EHS décrit la démarche que tous les établissements doivent suivre pour atteindre les objectifs généraux du Groupe en matière de respect de l'environnement, de prévention des accidents et des maladies professionnelles. Cette démarche s'articule autour des principales étapes de l'identification des risques, de la mise en œuvre des actions de prévention et de contrôle de l'efficacité du dispositif.

Le référentiel EHS est disponible sur l'intranet du Groupe et diffusé dans tous les établissements. Il a fait l'objet, pour la Distribution Bâtiment, d'une adaptation aux spécificités de cette activité.

c) Doctrine générale de sécurité des systèmes d'information

En coordination avec la Direction de la Doctrine de la Compagnie, la Direction des Systèmes d'Information tient à jour un corps de règles et de procédures générales et détaillées relatives aux bonnes pratiques en matière de gestion des systèmes d'information et de communication. Le plan d'auto-évaluation comporte des références aux règles de cette Doctrine.

d) Manuel de prévention en matière de risques industriels

Le manuel de prévention développé par la Direction des Risques et Assurances a pour objectif de former les responsables de sites et leurs équipes aux mesures de prévention qui doivent être prises en matière de risque industriel. Ce manuel décrit : les règles applicables, les modalités des visites des ingénieurs-assureurs, les mesures de prévention et de protection, les retours d'expérience après sinistres, les dispositifs de sécurité à intégrer dans les travaux neufs, les procédures et modes opératoires. Cette démarche méthodique permet aux sites de progresser vers la mise en place de procédures et de moyens de prévention appropriés.

e) Procédures opérationnelles internes des services de la Compagnie, des Pôles et des Délégations Générales

Dans le cadre du bon fonctionnement de ses services, la Compagnie dispose de procédures opérationnelles internes, notamment à la Direction de la Trésorerie et des Financements, à la Direction de la Comptabilité et des Titres, et à la Direction de la Consolidation. C'est ainsi qu'une note de doctrine sur l'activité Trésorerie et Financements détermine, pour chacun des intervenants, qu'ils soient à la Direction de la Trésorerie et des Financements ou dans d'autres services de trésorerie dans le Groupe, les champs de compétence respectifs, la mission, les obligations, et les instruments financiers utilisables. D'autres notes de doctrine traitent de sujets tels que responsabilités, pouvoirs et contrôle, traitement des lettres de confort et/ou de garantie, gestion des comptes bancaires, etc.

Tout en s'appuyant sur les principes de la Doctrine Groupe, les Pôles et les Délégations ont également développé des procédures internes pour répondre à leurs besoins spécifiques.

Organisation du contrôle interne dans l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable destinée aux actionnaires

1. Les comptes individuels de la Compagnie (Société-Mère)

L'organisation comptable remplit sa mission d'information financière des actionnaires, des partenaires et des tiers dans le cadre des obligations légales françaises. Elle s'appuie sur des normes et des principes comptables définis. Ces derniers sont les principes communément admis de la continuité de l'exploitation, de la permanence des méthodes, de l'intangibilité du bilan d'ouverture, du rattachement des charges aux produits, de l'indépendance des périodes et de la prééminence de la réalité sur l'apparence.

a) L'organisation comptable

L'organisation comptable est inspirée des règles, méthodes et procédures rappelées dans les notes de Doctrine du Groupe. Elle assure le rapprochement et la justification de tous les comptes mensuellement, et la reconstitution des événements qui y sont représentés. Elle est apte à anticiper la survenance de tout événement significatif afin de préparer et d'effectuer l'enregistrement comptable le mieux adapté à chaque cas et intervient autant que faire se peut en amont dans la détection des anomalies, afin d'éviter leur survenance.

Le plan comptable est adapté aux besoins de classification des opérations et respecte le principe de l'importance relative. Il est lié au Système d'Information Financière du Groupe.

Chaque donnée fait l'objet d'une saisie unique dans un module spécifique intégré du logiciel SAP.

b) Le contrôle interne

Outre le contrôle du respect des procédures d'ordonnancement et de double signature de ses moyens de paiement sécurisés, le Service Comptable joue, en matière de contrôle interne, un rôle de garant des responsabilités définies par la Direction Générale, formalisées par une structure de centres de responsabilités appelés « Centres de Frais ».

En particulier, il adresse mensuellement aux responsables de ces Centres de Frais les états leur permettant de vérifier la prise en charge des frais qu'ils ont engagés par leur signature d'ordonnancement, et de comparer les dépenses réelles du mois et cumulées à celles prévues au budget initial.

Un jeu de ces documents est communiqué en synthèse mensuellement à la Direction Financière et à la Direction Générale.



Les éventuelles anomalies sont identifiées et régularisées le mois suivant.

2. Les comptes consolidés du Groupe

Les comptes consolidés du Groupe sont établis par la Direction de la Consolidation et du *Reporting* Groupe. Cette Direction est chargée en outre de la mise à jour des procédures de consolidation, de l'intégration des filiales dans le périmètre de consolidation, du traitement de l'information et de la maintenance de l'outil de consolidation.

a) Les normes du Groupe

Les états financiers de la Compagnie de Saint-Gobain et de ses filiales sont établis en conformité avec les normes internationales IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2005.

La Consolidation assure l'information et la formation périodique des filiales en liaison avec les Pôles et les Délégations. Elle dispose pour cela d'un manuel de consolidation, d'un site intranet et d'un outil de formation en français et en anglais.

En 2005, le Groupe a poursuivi ses efforts de formation aux normes IFRS, a finalisé le nouveau système d'information permettant un *reporting* sous intranet plus rapide et facilitant l'intégration des nouvelles sociétés acquises.

b) L'organisation de la consolidation des comptes du Groupe

La consolidation du Groupe est organisée par paliers et sous-paliers dépendant hiérarchiquement de chaque activité et fonctionnellement de la Direction de la Consolidation et du Reporting Groupe. Cette organisation, calquée sur l'organisation en Pôles (activités) et Délégations Générales (zones géographiques) du Groupe, vise à assurer la fiabilité des comptes en assurant un encadrement et un traitement de l'information proches des opérationnels.

c) Le traitement de l'information et le contrôle des comptes

Chaque filiale remonte ses comptes selon un calendrier fixé par la Compagnie. Ces comptes sont contrôlés et traités au niveau de chaque activité, revus par la Délégation Générale concernée et remontés ensuite à la Direction de la Consolidation qui revoit dans sa globalité les comptes du Groupe et procède aux ajustements nécessaires à l'établissement des comptes consolidés.

Les comptes consolidés sont ensuite contrôlés par le collège des Commissaires aux comptes qui appliquent les normes de la profession. Les filiales font l'objet d'un contrôle de leurs

comptes par les auditeurs locaux qui adaptent leurs diligences aux exigences légales locales et à la taille des sociétés.

d) Les outils de la consolidation

L'établissement des comptes s'effectue à l'aide d'un logiciel qui permet de disposer d'une base de données puissante et performante, respectant la structure matricielle du Groupe.

Cet outil est capable de gérer une base de données par palier et de centraliser en toute transparence l'intégralité des données dans la base du Groupe.

Il alimente un outil de diffusion de l'information à destination de la Direction Générale, des Directions de Pôles et des Délégations Générales, assurant ainsi un contrôle interne des informations produites.

e) La fiabilisation des comptes par le processus de reporting

Le processus de *reporting* assure la fiabilisation des comptes intermédiaires et annuels du Groupe.

Les clôtures au 30 juin et 31 décembre font l'objet d'une procédure anticipée : les principaux responsables financiers et fiscaux de la Compagnie, des Pôles et Branches et Délégations Générales procèdent à un examen approfondi des projections de résultats et de bilan de chaque société consolidée, en présence du directeur financier et du responsable fiscal concernés. Ainsi, les comptes des sociétés sont analysés en détail sous l'angle comptable et fiscal, préalablement aux clôtures finales. Cette procédure permet la détection anticipée d'anomalies éventuelles et leur correction pendant les phases de clôtures proprement dites.

En 2006, le Groupe mettra en place une procédure permettant un suivi encore plus fréquent de l'évolution des résultats.

Ces actions croisées de la Compagnie, des Pôles et des Délégations Générales constituent l'un des fondements du contrôle interne du Groupe dans le domaine de l'information financière et comptable destinée aux actionnaires.

Un rapport mensuel consolidé et détaillé est remis à la Direction Générale de la Compagnie. Ces résultats mensuels sont accompagnés de commentaires et d'analyses en provenance de la Direction de la Consolidation.

III – LIMITATIONS ÉVENTUELLES DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Président du Conseil d'administration continuant à assumer la Direction Générale de la Compagnie de Saint-Gobain, les pouvoirs à ce dernier titre ne font l'objet d'aucune limitation.

CONTRÔLE EXTERNE DE LA SOCIÉTÉ

Au 31 décembre 2005, les Commissaires aux comptes de la Compagnie sont :

- PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine, représenté par MM. Pierre COLL et Rémi DIDIER, renouvelé dans ses fonctions le 10 juin 2004 pour une durée de six années expirant lors de l'assemblée annuelle de 2010.
- KPMG Audit, Département de KPMG SA, 1, Cours Valmy 92923 La Défense, représenté par MM. Jean GATINAUD et

Gilles SALIGNON, nommé le 10 juin 2004, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur (la SECEF), soit jusqu'à l'assemblée annuelle de 2006.

Les Commissaires aux comptes suppléants, nommés le 10 juin 2004, sont :

- M. Yves NICOLAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine, dont le mandat expirera lors de l'assemblée annuelle de 2010.
- M. Jean-Paul VELLUTINI, 1 Cours Valmy 92923 La Défense, dont le mandat expirera lors de l'assemblée annuelle de 2006.

PricewaterhouseCoopers Audit

Les honoraires de PricewaterhouseCoopers Audit et des membres de son réseau pris en charge par la Compagnie de Saint-Gobain et ses filiales sont détaillés dans le tableau suivant :

(En millions d'euros)	2004		2005	
	Montant	%	Montant	%
Audit				
• Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés				
France	3,0	27 %	3,3	31 %
Etranger	5,7	51 %	5,6	52 %
TOTAL	8,7	78 %	8,9	83 %
• Missions accessoires	1,8	16 %	1,7	16 %
SOUS-TOTAL	10,5	94 %	10,6	99 %
Autres prestations				
• Juridique, fiscal, social				
France	—	—	—	—
Etranger	0,6	6 %	0,1	1 %
TOTAL	0,6	6 %	0,1	1 %
• Autres	—	—	—	—
SOUS-TOTAL	0,6	6 %	0,1	1 %
TOTAL	11,1	100 %	10,7	100 %

Il est précisé que PricewaterhouseCoopers Audit n'a pas vérifié, au cours des deux derniers exercices, les opérations d'apports ou de fusion de la Compagnie de Saint-Gobain ou des sociétés qu'elle contrôle au sens des I et II de l'article L. 233-16.

KPMG SA

Les honoraires des cabinets membres de KPMG International pris en charge par la Compagnie de Saint-Gobain et ses filiales sont détaillés dans le tableau suivant :

(En millions d'euros)	2004		2005	
	Montant	%	Montant	%
Audit				
• Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés				
France	2,5	35 %	2,7	30 %
Etranger	4,3	59 %	5,6	62 %
TOTAL	6,8	94 %	8,3	92 %
• Missions accessoires	0,3	5 %	0,7	8 %
SOUS-TOTAL	7,1	99 %	9,0	100 %
Autres prestations				
• Juridique, fiscal, social	0,1	1 %	—	—
• Autres	—	—	—	—
SOUS-TOTAL	0,1	1 %	—	—
TOTAL	7,2	100 %	9,0	100 %

Il est précisé que KPMG Audit n'a pas vérifié, au cours des deux derniers exercices, les opérations d'apports ou de fusion de la Compagnie de Saint-Gobain ou des sociétés qu'elle contrôle au sens des I et II de l'article L. 233-16.



Statuts

Société anonyme de nationalité française régie par les dispositions des articles L 210-1 et suivants du Code de commerce, la Compagnie de Saint-Gobain a pour siège social Les Miroirs, 18, avenue d'Alsace, 92400 COURBEVOIE (Tél.: 01 47 62 30 00) et est immatriculée sous le n° 542039532 RCS NANTERRE (Code APE 741J), Siret : 54203953200040.

Son objet social résumé est, généralement, tant en France qu'à l'étranger, la réalisation et la gestion de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant aux activités industrielles et d'entreprise, notamment par l'intermédiaire de filiales ou participations, françaises ou étrangères (article 3 des statuts). L'exercice social s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre. La durée de la Société expirera le 31 décembre 2040, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Les documents relatifs à la société peuvent être consultés au siège social, Les Miroirs, 18, avenue d'Alsace, 92400 COURBEVOIE, Direction de la Communication Financière.

Dispositions particulières des statuts

Ces dispositions sont ci-après résumées :

Capital social

Les statuts prévoient l'obligation de déclaration à la société, dans les cinq jours de bourse, de la détention directe, indirecte ou de concert de titres représentant au moins 0,50 % du capital social ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage. La même obligation s'applique lorsque la participation directe, indirecte ou de concert, devient inférieure à chacun de ces seuils. La violation de cette obligation peut être sanctionnée par la privation des droits de vote excédant la fraction non déclarée, pendant une durée de deux ans à compter de la date de régularisation, si un ou plusieurs actionnaires détenant au moins trois pour cent du capital social ou des droits de vote en font la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale (décisions des AGM des 23 juin 1988, 15 juin 1990 et 10 juin 2004).

En outre, la société peut demander communication des renseignements relatifs à la composition de son actionnariat et à la détention de ses titres conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Administration de la société

La Société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de quinze membres au plus, parmi lesquels un administrateur représente les salariés actionnaires (AGM du 6 juin 2002).

La durée des mandats des administrateurs est fixée à quatre ans au maximum, sous réserve de la limite d'âge qui est de 70 ans. Celle du Président du Conseil d'administration est fixée à 68 ans. Le Président du Conseil d'administration peut également assumer la Direction Générale de la Société, au choix des membres du Conseil. Il a, dans ce cas, le titre de Président-Directeur Général et la limite d'âge est de 65 ans (comme celle du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués) (AGM des 6 juin 2002 et 5 juin 2003).

Les fonctions des membres du Conseil d'administration et du Président du Conseil d'administration (qu'il soit ou non Président-Directeur Général) prennent fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel ils sont atteints par la limite d'âge.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et se saisit de toute question intéressant sa bonne marche (AGM du 6 juin 2002).

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil (AGM du 10 juin 2004).

Les réunions du Conseil d'administration peuvent se tenir par télétransmission dans les conditions fixées par la loi (AGM du 28 juin 2001).

Chaque administrateur doit être propriétaire de huit cents actions au moins (AGM des 24 juin 1999, 28 juin 2001 et 5 juin 2003).

Assemblées Générales

Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales, personnellement ou par mandataire, à la condition de justifier de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme et aux lieux indiqués dans l'avis de convocation, au plus tard cinq jours avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale, le tout conformément à ce que la loi dispose pour la participation des actionnaires aux assemblées générales. Toutefois, le Conseil d'administration peut abréger ou supprimer ce délai à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires.

Tout titulaire d'actions ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire. Les personnes morales actionnaires participent aux assemblées par leurs représentants légaux ou par toute personne désignée à cet effet par ces derniers.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans toutes les assemblées d'actionnaires. Chaque actionnaire a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans, au nom d'un même actionnaire. En outre,

en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, un droit de vote double est attribué, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit (décision de l'AGM du 27 février 1987).

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai prévu à l'alinéa précédent.

Le vote par correspondance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

Répartition du bénéfice

Sur le bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement de cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours si la réserve vient à être inférieure à ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice distribuable, il est prélevé successivement par l'Assemblée Générale :

1. Les sommes reconnues utiles par le Conseil d'administration pour constituer des fonds de prévoyance ou de réserve extraordinaire, ou pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant.
2. Sur le surplus, s'il en existe, la somme nécessaire pour servir aux actionnaires, à titre de premier dividende, cinq pour cent des sommes dont leurs titres sont libérés et non amortis sans que, si le bénéfice d'une année ne permet pas ce paiement, celui-ci puisse être réclamé sur le bénéfice des années suivantes.
3. Le solde disponible après ces prélèvements est réparti entre les actionnaires.

L'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

*

Les statuts de la Compagnie de Saint-Gobain peuvent être consultés auprès de la Direction Juridique de la Compagnie. Une copie peut être obtenue auprès du Greffe du Tribunal de commerce de Nanterre.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Les conventions réglementées suivantes ont été conclues en 2005 :

- Pour mémoire, le Conseil d'administration a autorisé le 24 mars 2005 la conclusion de conventions ayant pour objet d'organiser la prise de contrôle par le Groupe Saint-Gobain de la Société coréenne Hankuk Glass Industries. Ces conventions, conclues le 6 avril 2005, ont été approuvées par l'Assemblée Générale du 9 juin 2005 ⁽¹³⁾.
- Le 3 mai 2005, le Conseil d'administration a autorisé la conclusion – qui est intervenue le 30 mai 2005 – d'un protocole transactionnel entre la Compagnie de Saint-Gobain et M. Christian STREIFF à l'occasion de la cessation des fonctions de Directeur Général Délégué et de la rupture du contrat de travail de ce dernier. Le protocole porte sur le paiement du préavis (0,3 M€) et de l'indemnité de licenciement (1,8 M€) prévus par la convention collective applicable, compte tenu de son ancienneté dans le Groupe dans lequel il est entré en octobre 1979, de la partie variable de la rémunération calculée sur une base de dix mois au titre de 2005 (0,6 M€), d'une indemnité complémentaire (1,9 M€) et d'une indemnité de non-concurrence (1,4 M€) liée à l'engagement souscrit par M. STREIFF de n'exercer pendant une période de deux ans aucune fonction au sein d'une entreprise produisant des produits concurrents de ceux fabriqués par Saint-Gobain dans les secteurs et activités où il a exercé des fonctions de direction. Le protocole prévoit par ailleurs le maintien du bénéfice des options d'achat et de souscription d'actions Saint-Gobain qui lui avaient été préalablement attribuées, la poursuite de la location de l'appartement qu'il occupe, ainsi que, pendant une période maximale de trois ans, le versement par la Compagnie d'une contribution (3 500 € par mois) à ses frais de bureau et de secrétariat, l'usage d'une voiture et les services d'un chauffeur.
- Le 21 juillet 2005, le Conseil d'administration a autorisé la conclusion entre la Compagnie de Saint-Gobain et, notamment, BNP Paribas, de six conventions liées au financement de l'offre publique d'achat lancée par la Compagnie sur BPB :
 - Lettre d'engagement de BNP Paribas et d'UBS (26 juillet 2005) ;
 - Lettre d'accord sur les honoraires de ces banques (26 juillet 2005) ;
 - Lettre d'accord relative à la participation d'autres banques (26 juillet 2005) ;
 - Contrat de crédit (3 août 2005) ;
 - Lettre d'accord sur la couverture de risques financiers (3 août 2005) ;
 - Lettre d'accord sur les honoraires d'agent (3 août 2005).

Le Rapport spécial des Commissaires aux comptes figurant pages 42 et 43 porte sur les conventions ci-dessus mentionnées aux points 2 et 3, qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale du 8 juin 2006.

⁽¹³⁾ Rapport sur l'exercice 2004 p. 39, 41, 197 et 208.



Rapport des Commissaires aux comptes

établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le Rapport du Président du Conseil d'administration de la Compagnie de Saint-Gobain, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la Compagnie de Saint-Gobain et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les

procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 23 mars 2006

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Pierre COLL

Rémi DIDIER

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Jean GATINAUD

Gilles SALIGNON

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Actionnaires de la Compagnie de Saint-Gobain

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Protocole transactionnel entre la Compagnie de Saint-Gobain et M. Christian Streiff du 30 mai 2005

Mandataire social : M. Christian Streiff

Votre Conseil d'administration, dans sa séance du 3 mai 2005, a autorisé la conclusion – qui est intervenue le 30 mai 2005 –

d'un protocole transactionnel entre la Compagnie de Saint-Gobain et M. Christian Streiff à l'occasion de la cessation des fonctions de Directeur Général Délégué et de la rupture du contrat de travail de ce dernier. Le protocole porte sur le paiement du préavis (0,3 million d'euros) et de l'indemnité de licenciement (1,8 million d'euros) prévus par la convention collective applicable, compte tenu de son ancienneté dans le Groupe dans lequel il est entré en 1979, de la partie variable de la rémunération calculée sur une base de dix mois au titre de 2005 (0,6 million d'euros), d'une indemnité complémentaire (1,9 million d'euros) et d'une indemnité de non-concurrence (1,4 million d'euros) liée à l'engagement de M. Christian Streiff de n'exercer pendant une période de deux ans aucune fonction au sein d'une entreprise produisant des produits concurrents de ceux fabriqués par Saint-Gobain dans les secteurs et activités où il a exercé des fonctions de direction.

Le protocole prévoit par ailleurs le maintien du bénéfice des options d'achat et de souscription d'actions Saint-Gobain qui lui avaient été préalablement attribuées et, jusqu'à ce que M. Christian Streiff ait retrouvé un emploi et pendant une période maximale de trois ans, la poursuite de la location de l'appartement qu'il occupe, le versement par la Compagnie de Saint-Gobain d'une contribution (3 500 euros par mois) à ses frais de bureau et de secrétariat, l'usage d'une voiture et les services d'un chauffeur.

Conventions liées au financement de l'offre publique d'achat sur BPB entre la Compagnie de Saint-Gobain et BNP Paribas

Administrateur : M. Michel Pébereau

Dans le cadre de l'acquisition de la société BPB Plc et de ses filiales et de la mise en place d'un financement



se décomposant en trois lignes de crédit pour un montant fixe de 9 milliards d'euros, votre Conseil d'administration, dans sa séance du 21 juillet 2005, a autorisé la conclusion entre la Compagnie de Saint-Gobain et BNP Paribas, des six conventions suivantes :

- Lettre d'engagement de BNP Paribas et d'une autre banque du 26 juillet 2005 ;
- Lettre d'accord sur les honoraires de ces banques du 26 juillet 2005 ;
- Lettre d'accord relative à la participation d'autres banques du 26 juillet 2005 ;
- Contrat de crédit du 3 août 2005 ;
- Lettre d'accord sur la couverture de risques financiers du 3 août 2005 ;
- Lettre d'accord sur les honoraires d'agent du 3 août 2005.

Au titre de ces conventions, BNP Paribas a perçu en 2005 de la Compagnie de Saint-Gobain un montant global de 26,8 millions d'euros, qui inclut les montants reversés par BNP Paribas aux banques participant à la syndication. Par ailleurs, la convention suivante, autorisée et conclue au cours de l'exercice, a déjà été approuvée par votre Assemblée Générale du 9 juin 2005.

Prise de participation complémentaire dans Hankuk Glass Industries (HGI) par le Groupe Saint-Gobain en avril 2005

Administrateur : M. Sehoon Lee

Il est rappelé que le Conseil d'administration a autorisé le 24 mars 2005 la conclusion de conventions ayant pour objet d'organiser la prise de contrôle par le Groupe Saint-Gobain de la société coréenne Hankuk Glass Industries (HGI). Ces conventions incluent une option d'achat, au bénéfice d'une filiale de la Compagnie de Saint-Gobain – SOFIAG – et une option de vente, au bénéfice du vendeur – Cameleo Investments – sur le solde des actions de NAI Holding qui détient une participation de 34,5 % dans HGI. Ces options sont exerçables en avril de chaque année sur la période de 2007 à 2012 et le prix d'exercice est calculé en fonction des résultats futurs de HGI dans une fourchette comprise entre 78 et 95 millions d'euros. Par ailleurs, un complément de prix pourra être versé sous certaines conditions en cas de plus-values constatées par HGI sur des actifs identifiés non liés à l'exploitation. Cette partie des conventions n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2005.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 23 mars 2006

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Pierre COLL

Rémi DIDIER

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Jean GATINAUD

Gilles SALIGNON

2 Rapport d'activité sur l'exercice 2005

Une bonne résistance de l'économie mondiale et une fin d'année encourageante

Après un léger tassement en début d'année, l'économie mondiale a terminé 2005 sur un *tempo* soutenu, enregistrant une croissance de 4,4 %. L'envolée du prix du *brent*, avec une poussée au-dessus de 60 dollars le baril en août, n'a pas eu les conséquences négatives redoutées : l'inflation est restée contenue, les marchés financiers bien orientés et les fluctuations de changes relativement limitées.

Les États-Unis et la Chine ont été une nouvelle fois les moteurs de cette dynamique.

La croissance **américaine** a continué d'être portée par une forte demande interne : les entreprises, confortées par la nouvelle amélioration de leurs résultats (taux de marge proche de 30 % et taux d'autofinancement supérieur à 120 % en fin d'année) ont poussé leurs dépenses d'investissement (+ 9 %). La rentabilité et la profitabilité du capital productif sont demeurées ainsi excellentes. Les ménages, rassurés par la vigueur confirmée du marché immobilier et convaincus que la valorisation de leur patrimoine à 6 années de RDB (revenu disponible brut) était une garantie suffisante, ont consommé et investi en s'appuyant sur le crédit. Mais pas plus qu'en 2004, ils n'ont montré d'appétence pour l'épargne. En conséquence, leur taux d'endettement a atteint 120 % de leur RDB. Au-delà de ce problème interne, d'autres graves déséquilibres menacent la croissance américaine : celui des finances publiques et surtout celui de la balance courante qui s'est détériorée à près de 800 milliards de dollars sur l'année et devra bien être redressée un jour.

Actuellement, c'est la **Chine**, deuxième moteur de la croissance mondiale, qui contribue, avec le Japon, à financer ce déséquilibre. En 2005, les Chinois ont massivement acheté des bons du Trésor américain, réinvestissant ainsi les importantes ressources que leur procure l'exportation. L'année dernière, en effet, la Chine est devenue le troisième exportateur mondial, derrière les États-Unis et l'Allemagne. En 2005, l'impact chinois sur la croissance mondiale a été multiforme : il a attisé le

dynamisme du commerce international, dont les importations ont augmenté de 20 %, il a maintenu l'inflation à des niveaux bas mais il a aussi accéléré la hausse des cours des produits de base – pétrole, acier, aluminium, etc. – et nourri les déséquilibres de changes en raison d'un yuan largement sous-évalué.

Les autres pays émergents ont également connu une croissance vigoureuse. En **Asie**, le PIB indien a progressé de 7,5 %. Dans les 7 autres économies de la zone, l'activité a ralenti à 4,4 % (après 5,7 % en 2004) à la suite d'un certain repli de leurs exportations en Chine. Les économies d'**Amérique latine** ont limité leur freinage en profitant de la hausse des matières premières qu'elles exportent en quantité. En même temps, elles ont restauré leurs équilibres internes, contrôlé leur inflation et allégé leur dépendance extérieure : elles se sont remises sur la bonne voie. Quant aux économies de l'**Europe de l'Est**, elles ont poursuivi leur processus de rattrapage et, malgré la relative défaillance de leurs débouchés occidentaux, elles ont avancé dans leur démarche d'intégration au sein de l'Union Européenne.

Le **Japon** a également renoué en 2005 avec une croissance soutenue (2,1 %), bien supérieure à son potentiel et prometteuse pour l'avenir. Ce regain d'activité, notable au 1^{er} semestre et en fin d'année, a été tiré non seulement par les exportations grâce au change compétitif du yen mais aussi par la consommation privée et la vigueur des dépenses des entreprises en biens d'investissement.

La **zone euro** s'est tenue en-deçà du rythme général. Son économie n'a crû que de 1,3 % en 2005, peinant à résister au recul de ses parts de marché mondial. Ses exportations sont restées médiocres (à + 4 %) et sa demande interne (+ 1,4 %), pénalisée par la faible reprise de l'emploi et le repli des salaires réels, n'a été que peu soutenue par les investissements des entreprises, cela malgré des conditions propices (taux d'intérêt bas, rentabilité en progrès).

Au sein de la zone, les situations nationales ont, une fois encore, largement divergé. On peut faire une revue des progressions par ordre croissant : l'**Italie**, qui avait très mal démarré l'année passée, s'est reprise à partir du 2^e trimestre mais de façon insuffisante et, en moyenne annuelle, son PIB a stagné (0,1 %). L'économie transalpine continue à souffrir de ses problèmes structurels : une compétitivité en baisse et un déficit public



croissant. L'économie **néerlandaise**, sans ressort interne, n'a fait qu'un peu mieux (PIB : + 0,6 %). En **Allemagne**, la stagnation de la consommation des ménages (– 0,1 %) a plombé la croissance (PIB : + 1,1 %). Seuls, l'investissement des entreprises (+ 5,8 %) et surtout les exportations (+ 6,8 %) ont brillé.

A contrario, l'avancée du PIB **français** en 2005 (+ 1,4 %) a été une nouvelle fois acquise grâce à la demande interne : consommation et investissement logement des ménages mais également investissement productif des entreprises à partir du 2^e semestre. La situation extérieure du pays, elle, a continué de se détériorer, pénalisée à la fois par des exportations ralenties et le triplement de la facture pétrolière.

En **Espagne** au contraire, 2005 confirme et amplifie le score de l'année précédente (PIB : + 3,4 %). Bénéficiant de taux d'intérêt réels fortement négatifs, les ménages s'endettent pour consommer et investir dans l'immobilier.

Hors zone euro, 2005 aura été une année difficile pour le **Royaume-Uni** (PIB : + 1,8 %). L'industrie a poursuivi sa récession (– 6 %), la dépréciation de la livre n'a pas profité aux exportations et surtout, les dépenses des ménages ont commencé à souffrir de la hausse des taux d'intérêt.

Signe positif à souligner, dans la majorité de ces pays, les tendances de fin d'année ont été plutôt encourageantes.

Automobile

En 2005, 63 millions de véhicules légers ont été vendus dans le monde. C'est 3,3 % de plus qu'en 2004. Ce résultat doit surtout à la bonne tendance des pays émergents, **Asie-Pacifique** en tête, dont la production a crû de près de 8 % et les ventes de 7,7 %. Dans cette zone, la **Chine**, troisième marché automobile mondial, s'est encore distinguée en accroissant ces ventes de 13,5 % (cars et camions compris), malgré les restrictions de crédit à la consommation promulguées en 2004 par le gouvernement.

La bonne croissance des ventes **japonaises** (+ 3,4 %) a, quant à elle, été soutenue par la confiance retrouvée des ménages et le dynamisme des exportations, la production se rétractant toutefois de 2 %.

En **Amérique latine**, les ventes brésiliennes et argentines se sont également bien comportées (+ 13 % en 2005) et la

production de la zone (y compris Mexique) a crû de 11,1 %.

Aux **États-Unis**, par contre, la production s'est légèrement effritée tandis que le marché restait quasi stable (+ 0,5 % à 17 millions d'unités). Cette année encore, les « *Big 3* », particulièrement GM et Ford, ont continué à perdre des positions aussitôt conquises par les constructeurs japonais.

En **Europe occidentale**, 14,5 millions de véhicules ont été immatriculés en 2005, dans une quasi stabilité du marché (– 0,2 %), les marques asiatiques accaparant 17 % de celui-ci. La production, elle, a baissé de 3,6 %. De fortes disparités nationales ont perduré : les ventes ont progressé en France (+ 2,7 %), en Allemagne (+ 1,6 %) et en Espagne (+ 0,8 %) ; elles ont baissé en Italie (– 1,3 %) et surtout au Royaume-Uni (– 5 %). La production, elle, a reculé fortement dans la majorité des pays et plus particulièrement aux Pays-Bas, en Italie et en France. Elle n'a augmenté qu'en Allemagne.

A contrario, en **Europe de l'Est**, le fort recul des immatriculations polonaises (– 26 %) a entraîné avec lui tout le marché de la zone qui a chuté de 10 %, la production totale des pays concernés continuant, elle, à augmenter nettement (+ 7,4 %).

Électronique

En 2005, le marché des semi-conducteurs n'a finalement crû que de 7 % en dollar courant, en ralentissement par rapport aux + 28 % enregistrés en 2004. Toutefois, l'année s'achève sur une demande bien orientée dans tous les segments. C'est encore une fois l'Asie-Pacifique hors Japon qui a tiré les ventes (+ 16 %). Dans le même temps, le marché se rétractait de 4 % au Japon, restait stable en Europe (+ 0,2 %) et progressait faiblement en Amérique du Nord (+ 4 %).

Construction

En 2005, dans une grande majorité de pays, à l'exception notable de l'Allemagne et, à un moindre titre, du Royaume-Uni, le secteur du BTP et partant, l'ensemble de l'économie, ont continué à croître grâce au dynamisme de la construction résidentielle. Cette vigueur doit beaucoup au bas niveau persistant des taux hypothécaires et à la hausse des prix de l'immobilier. Aux **États-Unis**, les permis de construire comme

les mises en chantier sont restées quasiment toute l'année largement au-dessus de la barre des 2 millions (taux annuel) et les transactions dans l'ancien ont dépassé les 7 millions d'unités, ce qui a stimulé les travaux de rénovation.

En **Europe occidentale**, où les renégociations de crédits sont moins aisées qu'aux États-Unis, c'est en **France** et en **Italie** que la construction de logements a progressé le plus fort en 2005 (respectivement + 10,3 % et + 10,6 %). Le résidentiel **espagnol**, qui avait déjà atteint des sommets en 2004, les a encore dépassés (659 000 mises en chantier soit + 3,6 % en 2005). Au **Royaume-Uni**, le resserrement des taux décidé par la Banque Centrale a calmé le marché et évité, au moins provisoirement, que n'éclate une bulle des prix. En **Allemagne**, la reprise tant attendue n'a pas encore eu lieu, malgré quelques signes encourageants en fin de période. Au total, les mises en chantier résidentielles ont encore chuté de 9,2 %.

En **Europe de l'Est**, malgré la bonne tenue du marché **polonais**, la construction résidentielle n'aura que faiblement progressé en 2005. Elle est en train de rebondir. Pour l'ensemble de cette zone, le taux de croissance de la rénovation est resté inférieur au PIB. Il devrait se raffermir, particulièrement en Europe de l'Ouest, avec l'application des mesures nationales progressivement mises en œuvre pour économiser l'énergie et réduire l'émission des gaz à effet de serre.

Une nouvelle année de croissance

Les résultats de l'année 2005 démontrent à nouveau l'efficacité du modèle de développement de Saint-Gobain, générateur de croissance. Dans un environnement économique contrasté, tel qu'évoqué plus haut, le Groupe, après une année 2004 en forte progression, a de nouveau amélioré ses performances. La croissance interne a été de 2,7 %, grâce à une augmentation des prix de vente (+ 1,9 %) et un redressement du volume de ces mêmes ventes (+ 0,8 %), à la faveur d'un net rebond au deuxième semestre (+ 2 %). Une autre performance notable, hors BPB, est l'augmentation de l'autofinancement (+ 4,9 %),

tout comme la progression du résultat d'exploitation (+ 4,6 %) et du résultat opérationnel (+ 8 %).

Les pôles Distribution Bâtiment et Produits pour la Construction se sont distingués par une forte croissance. Le chiffre d'affaires de la Distribution a progressé de 13,2 % et de son résultat d'exploitation de 16,5 %. Les PPC ont amélioré leur chiffre d'affaires de 6,8 % et leur résultat d'exploitation de 14,8 %. Les activités Céramiques & Plastiques et Abrasifs, des Matériaux Haute Performance, après une nette reprise en 2004 ont réalisé de nouveau progrès en augmentant de 10,3 % leur résultat d'exploitation. En revanche un tassement de leur rentabilité a affecté les pôles Vitrage, Conditionnement et l'activité Renforcement des MHP pour une double raison : difficulté de répercuter les fortes hausses de l'énergie et impact de coûts de démarrage élevés dans les pays émergents.

L'année 2005 doit aussi s'apprécier en fonction de modifications significatives de périmètre. Outre celle de BPB, dénouée en décembre, la dynamique d'acquisitions a été soutenue. Entre la Distribution Bâtiment et les pays émergents (notamment l'achat de Xugang en Chine par la Canalisation), celles-ci ont représenté un montant d'un milliard d'euros, correspondant à un chiffre d'affaires de 1,7 milliard en année pleine. Parallèlement ont été cédées des activités non stratégiques, le béton de Stradal, l'activité briques de verre du Conditionnement et les parts de Saint-Gobain dans la société commune avec Ibiden dans les Céramiques, dans laquelle le Groupe était minoritaire.

Les données consolidées pour l'ensemble de l'année 2005 intègrent, à partir du 1^{er} décembre, les comptes du groupe BPB, consolidé par intégration globale depuis cette date au sein du Pôle Produits pour la Construction (PPC). À l'issue du succès de l'OPA, la procédure de rachat d'actions suivie d'un retrait obligatoire a débuté en effet le 7 décembre et conduit à la radiation de la cotation de l'action BPB à compter du 9 janvier 2006 et à la détention par Saint-Gobain de 100 % du capital à compter du 19 janvier 2006.

En application des règles IFRS, les données consolidées de BPB ont fait l'objet de retraitements à l'occasion de leur intégration dans les comptes de Saint-Gobain : ajustements au bilan, comptabilisation sur décembre dans le compte de résultats de la quasi-totalité des éléments non récurrents. Les résultats



de BPB ainsi retraités n'étant pas représentatifs des performances opérationnelles de la société, les commentaires qui suivent sur les comptes de Saint-Gobain sont, par souci de comparaison avec les données de 2004, basés pour l'essentiel sur les performances du Groupe hors BPB.

Hors BPB, le chiffre d'affaires est en hausse de 8,4 %, et de 7,4 % à taux de change constants. La contribution des acquisitions à cette croissance représente 1 502 millions d'euros, soit 4,7 %. La croissance à périmètre et taux de change comparables s'établit donc à 2,7 %. Le résultat net consolidé progresse de 6,4 % par rapport à celui de 2004, et de 3 % hors plus et moins-values de cession. Cette progression vient pour l'essentiel de l'amélioration du résultat d'exploitation (+ 4,6 % et + 3,3 % à taux de change constants) et du résultat opérationnel (+ 8 %), en subissant toutefois l'impact d'un taux d'imposition plus élevé qu'en 2004. Le bénéfice net par action (BNPA) hors plus ou moins-values, rapporté au nombre total de titres s'établit à 3,85 euros, en hausse de 1,9 % par rapport à 2004. Rapporté au nombre de titres hors autocontrôle, il représente 3,94 euros, en progression de 2,3 %.

Ces résultats confirment la solidité et la dynamique du Groupe, avec, en tête, la croissance des Pôles Produits pour la Construction et Distribution Bâtiment, et la poursuite du déploiement en pays émergents. Mais d'une façon générale tous les Pôles du Groupe voient leurs ventes progresser, à données comparables, sur l'ensemble de l'année 2005. Ce sont les métiers liés au marché de la construction qui, dans la continuité du premier semestre de l'année, tirent la croissance du Groupe sur l'ensemble de l'année. L'activité Isolation, en particulier, a réalisé le meilleur taux de croissance interne (+ 7,1 %). Le Pôle Vitrage a enregistré une nouvelle croissance de ses ventes en volumes, la hausse des marchés du Bâtiment, tant en Europe que dans les pays émergents, compensant la baisse des ventes Automobile observée sur le second semestre. En raison de l'application de la surcharge énergie, les prix de vente du Vitrage Bâtiment sont, en moyenne, en légère hausse par rapport à 2004, l'essentiel du tassement du résultat d'exploitation provenant de certains coûts de démarrage non récurrents en pays émergents.

Le Pôle Conditionnement affiche une légère progression de son chiffre d'affaires à données comparables grâce, notamment,

aux augmentations de prix réalisées tout au long de l'année, et en particulier au cours du second semestre. Néanmoins, ces hausses ont été insuffisantes pour compenser l'impact important, sur le résultat d'exploitation du Pôle, de la très forte augmentation du coût de l'énergie, notamment du gaz naturel aux États-Unis.

Le Pôle Produits pour la Construction (PPC) réalise, à données comparables, la plus forte croissance du Groupe, tant en chiffre d'affaires (+ 6 %) qu'en résultat d'exploitation (+ 13,6 %), grâce à la contribution de chacune de ses activités. Les Matériaux de Construction (+ 5,2 %) et surtout l'Isolation (+ 7,1 %) continuent à bénéficier de la vigueur du marché de la construction, tant aux États-Unis qu'en Europe (à l'exception de l'Allemagne) ainsi que, dans le cas de l'Isolation, du renforcement des réglementations en faveur d'une meilleure isolation thermique dans l'habitat (par exemple en Grande-Bretagne). Quant à la Canalisation, elle a connu, sur le quatrième trimestre, un très fort rebond de son activité, lui permettant d'afficher, sur l'ensemble de l'année, une croissance interne de 5,6 %. Les fortes augmentations de prix de vente réalisées depuis le début de l'année dans chacune des activités du Pôle ont plus que compensé les hausses de coûts des matières premières et leur ont permis d'améliorer leur rentabilité.

Le Pôle Distribution Bâtiment est, à données réelles, le plus gros contributeur à la croissance du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation du Groupe, avec une augmentation de 13,2 % de son chiffre d'affaires et de 16,5 % de son résultat d'exploitation. Grâce aux nouveaux progrès réalisés en interne et à la contribution favorable des dernières acquisitions (en particulier Dahl, Sanitas Troesch et Optimera), la marge d'exploitation continue à s'améliorer, à 5,7 % contre 5,6 % en 2004. La croissance du Pôle reste tirée par le dynamisme des marchés français et scandinave, tandis que l'Allemagne et, dans une moindre mesure, la Grande-Bretagne restent sur une tendance baissière.

Le Pôle Matériaux Haute Performance réalise, à données réelles, une nouvelle progression de son chiffre d'affaires et de son résultat d'exploitation, grâce à la poursuite de l'amélioration des performances des Céramiques & Plastiques et Abrasifs, qui continuent à bénéficier de la bonne tenue de l'activité manufacturière et de l'investissement industriel, en particulier

aux États-Unis. Quant au Renforcement, sa rentabilité reste affectée, malgré une reprise récente des volumes, par le recul de ses prix de vente.

L'analyse par zone géographique fait ressortir, à données comparables, le maintien d'un très bon niveau d'activité en France (+ 4,7 %) et aux États-Unis (+ 4 %). Les autres pays d'Europe occidentale sont stables, le recul de l'Allemagne et du Royaume-Uni compensant les progrès réalisés dans les autres pays, notamment en Espagne, au Portugal et en Scandinavie. Quant aux pays émergents et à l'Asie, ils contribuent avec une bonne croissance (+ 6,8 %) à la dynamique du Groupe.

Par grande zone géographique, les ventes se répartissent ainsi : France 31,1 % ; autres pays d'Europe occidentale 40,6 % ; Amérique du Nord 16,2 % ; pays émergents et Asie Pacifique 12,1 %.

Le résultat d'exploitation est en hausse de 4,6 %. A taux de change constants ⁽¹⁾, il progresse de 3,3 %. Il représente 8,2 % du chiffre d'affaires contre 8,5 % en 2004 et intègre, conformément aux nouvelles normes IFRS, les charges relatives aux programmes de « stock options » et au Plan d'Épargne du Groupe (pour un total de 41 millions d'euros, contre 32 millions d'euros en 2004). Cette légère baisse du taux de rentabilité résulte, d'une part, de l'augmentation du poids relatif de la Distribution Bâtiment au sein du Groupe (dont la marge opérationnelle poursuit néanmoins sa progression, à 5,7 % en 2005 contre 5,6 % en 2004) et, d'autre part, de l'impact des coûts d'énergie et de transport, ainsi que de l'augmentation de certains frais de démarrage liés au développement du Groupe en pays émergents.

Par zone géographique, le résultat d'exploitation a progressé en France (7,8 % contre 7,7 % en 2004) et dans les pays d'Europe occidentale (7,2 % contre 7 %) grâce, pour ces derniers, à des gains significatifs sur les coûts d'exploitation en regard d'un chiffre d'affaires stable. Le recul intervenu en Amérique du Nord (8,2 % en regard de 9,1 %) et dans les pays émergents et d'Asie (8,9 % contre 12 %) tient d'une part à la très forte augmentation des coûts de l'énergie, de l'autre à l'impact des coûts de démarrage de nouvelles unités.

Le résultat opérationnel progresse de 8 % en raison, essentiellement, de l'augmentation du résultat d'exploitation et des plus-values sur cessions d'actifs, ainsi que de la baisse des pertes et profits hors exploitation, à 252 millions d'euros (contre 271 en 2004). Ces charges comprennent une dotation à la provision de 100 millions d'euros au titre des litiges liés à l'amiante de CertainTeed (contre 108 millions d'euros en 2004) aux États-Unis.

D'autres facteurs ont contribué à l'amélioration globale des résultats : l'amélioration du besoin en fonds de roulement d'exploitation (BFRE) et l'autofinancement. Le BFRE a été réduit à 49 jours, contre 51 jours en 2004. En trois ans, c'est une réduction de 10 jours qui est intervenue. La génération d'un autofinancement libre élevé s'est également poursuivie. L'autofinancement s'établit à 2 767 millions d'euros, en augmentation de 4,9 % par rapport à 2004, tandis que les investissements industriels, toujours particulièrement significatifs dans les pays émergents, ont augmenté de 10,7 % à 1 705 millions d'euros, hors BPB et les contrats de location financement, pour représenter 4,9 % du chiffre d'affaires contre 4,8 % en 2004. L'autofinancement libre, qui résulte de la différence entre autofinancement et investissements industriels, quoiqu'en légère diminution, n'en reste pas moins à niveau élevé (1 062 M€, contre 1 099 M€).

Les investissements en titre, intervenus pour l'essentiel dans la Distribution Bâtiment, se sont élevés (hors BPB) à 1 062 M€ d'acquisitions.

L'endettement rapporté aux fonds propres représentait, avant l'acquisition de BPB, 52 %. A l'issue de l'opération BPB, il s'établira à 102 %, le montant de l'endettement net doublant par rapport au 31 décembre 2004.

Il n'y a pas de changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe qui soit survenu depuis la fin de l'exercice 2005.

(1) Conversion sur la base des taux de change moyens de 2004.

Investissements industriels et en titres

Investissements industriels

(en millions d'euros)			
Par Pôle et Branche	2003	2004	2005
Distribution Bâtiment	213	249	327
Matériaux Haute Performance	251	240	271
<i>Céramiques & Plastiques et Abrasifs</i>	108	132	187
<i>Renforcement</i>	143	108	84
Vitrage	364	448	485
Conditionnement	265	302	305
Produits pour la Construction	257	296	355
<i>Matériaux de Construction</i>	117	101	102
<i>Isolation</i>	90	144	145
<i>Gypse</i>	-	-	52
<i>Canalisation</i>	50	51	56
Divers	1	5	13
Total Groupe	1 351	1 540	1 756

(en millions d'euros)			
Par grande zone	2003	2004	2005
France	305	363	391
Autres pays d'Europe Occidentale	459	483	574
Amérique du Nord	233	273	256
Pays émergents et Asie	354	421	535
Total Groupe	1 351	1 540	1 756

Investissements en titres

(en millions d'euros)		
Acquisitions 2005 (hors BPB)	Valeur des titres	Chiffre d'affaires estimé en année pleine
Distribution Bâtiment	628	1 245
Matériaux Haute Performance	48	62
Vitrage	161	143
Conditionnement	98	120
Produits pour la Construction	127	163
Total acquisitions	1 062	1 733
<i>dont acquisitions en pays émergents</i>	408	482

(en millions d'euros)		
Acquisitions 2004	Valeur des titres	Chiffre d'affaires estimé en année pleine
Distribution Bâtiment	529	1 820
Matériaux Haute Performance	102	119
Vitrage	27	28
Conditionnement		
Produits pour la Construction		
Total acquisitions	658	1 967
<i>dont acquisitions en pays émergents</i>	82	81

(en millions d'euros)		
Acquisitions 2003	Valeur des titres	Chiffre d'affaires estimé en année pleine
Distribution Bâtiment	436	993
Matériaux Haute Performance	42	53
Vitrage	82	78
Conditionnement		
Produits pour la Construction		
Total acquisitions	560	1 124
<i>dont acquisitions en pays émergents</i>	61	45

Vitrage

Contribution au Groupe

(en %)	2005	2004 (en IFRS)	2004	2003
En % du chiffre d'affaires	13 %	14 %	14 %	14 %
En % du résultat d'exploitation	16 %	17 %	17 %	19 %
En % de l'autofinancement	19 %	19 %	19 %	22 %

Principales données consolidées

(en millions d'euros)	2005	2004 (en IFRS)	2004	2003
Chiffre d'affaires	4 680	4 429	4 394	4 298
Résultat d'exploitation	453	461	440	471
Autofinancement	528	511	508	548
Investissements industriels	485*	448	448	364

* Y compris les cédits-bails.

Les chiffres d'affaires par Pôle et par Activité sont retraités des ventes internes.

50

Le Vitrage produit, transforme et commercialise des produits verriers pour deux marchés principaux : le Bâtiment et l'Automobile. Son activité se répartit en quatre grands métiers : fabrication de verre plat, transformation et distribution du verre pour le bâtiment, vitrages pour l'automobile, et spécialités (verre pour l'électroménager, vitrages anti-feu, verres de protection nucléaire, verres pour l'électronique).

La fabrication de verre plat se fait dans de grandes unités industrielles, sur un outil spécifique, le *float*. Sur ces lignes sont élaborés différents types de vitrages : verres clairs, teintés... Des verres à couches, obtenus par le dépôt de couches spécifiques ou d'oxydes métalliques, sont également fabriqués dans ces unités.

Ils sont notamment utilisés pour l'isolation thermique et le contrôle solaire. Présent dans 37 pays, le Pôle possède 31 unités de fabrication de verre plat, dont 7 en participation, auxquelles il convient d'ajouter trois nouvelles lignes en cours de construction en Roumanie, au Mexique et en Pologne.

Les deux tiers du verre produit sur ces lignes industrielles ne sont pas vendus en l'état mais transformés, notamment pour le marché du Bâtiment. L'activité « Transformation Bâtiment » du Pôle s'exerce à travers un réseau de sociétés de transformation et de distribution. Elle couvre un vaste champ d'applications : façades, grands projets architecturaux, équipements

urbains, menuiseries industrielles, meubles, éléments de salles de bains, verre de décoration intérieure. Toutes ces applications sont porteuses de fortes innovations comme les verres bas-émissifs, les verres électrochromes ou électro-commandés, les verres anti-effraction.

Le Pôle se définit également comme équipementier Automobile. Il livre à ses clients, les grands constructeurs européens et mondiaux, des pare-brise, des glaces latérales, des lunettes arrière, des toits de verre, des modules prémontés. Trempés, feuilletés, teintés, ou revêtus de couches hautes performances selon leur usage, les vitrages sont des produits complexes. En rapide évolution, ces produits répondent aux besoins croissants de sécurité et de confort des usagers (vision, isolation thermique et acoustique). Le Pôle Vitrage produit également des vitrages pour l'Aéronautique et les Transports.

Autour de la notion de Spécialités, sont regroupées aussi différentes sociétés ayant des compétences spécifiques sur des marchés comme l'électroménager (Euroveder, Eurokera), les vitrages anti-feu (Saint-Gobain Vetrotech International), l'optique industrielle, ou encore la réfrigération commerciale.

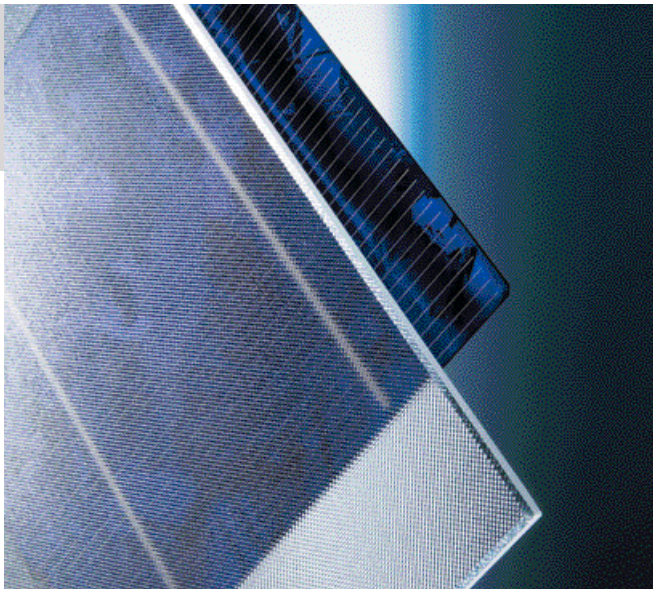
Pour répondre avec efficacité aux besoins de ces différents marchés, le Pôle Vitrage a adopté une organisation adaptée à leurs spécificités :

- Saint-Gobain Glass pour les verres de base ;
- Les Vitrages de Saint-Gobain pour la transformation et la distribution du verre pour le Bâtiment ;
- Saint-Gobain Sekurit pour les marchés de l'Automobile et des Transports ;
- Saint-Gobain Spécialités.

Le Vitrage mène, année après année, un développement international soutenu. Présent depuis longtemps sur tous les marchés verriers en Europe occidentale, il s'est implanté ensuite en Amérique du Sud (Brésil, Argentine, Chili), en Europe de l'Est, au Mexique, en Corée et plus récemment en Chine et en Inde. Par ailleurs, des bureaux commerciaux, implantés notamment au Japon et aux États-Unis, permettent une diffusion croissante de l'ensemble de la gamme de produits sur ces marchés.

L'activité en 2005

En 2005, le chiffre d'affaires du Pôle Vitrage s'établit à 4,7 milliards d'euros, en augmentation de + 5,7 % par rapport à 2004,



SGG **ALBARINO**, le verre extra-clair de Saint-Gobain Glass, est utilisé pour la fabrication de panneaux photovoltaïques.

avec un effet de change favorable, du fait essentiellement de l'appréciation du Réal brésilien, du Won coréen et du Zloty polonais face à l'euro et d'un effet périmètre positif par le passage en intégration globale de Hankuk Glass, suite à la montée en puissance de la participation de Saint-Gobain. A structure et taux de change comparable, le chiffre d'affaires enregistre une légère croissance de + 0,4 %.

En Europe, le chiffre d'affaires de l'activité *float* a progressé de + 3,5 %, grâce d'une part à la progression des volumes, essentiellement en Europe de l'Est, et à l'effet positif sur le prix de vente de l'application, sur l'ensemble de l'année, de la surcharge de coûts d'énergie liée au cours du pétrole, qui avait été initiée fin 2004. Hors d'Europe, le chiffre d'affaires de Saint-Gobain Glass a fortement progressé, outre les effets change et périmètre, grâce à la croissance des volumes, avec notamment l'impact en année pleine du quatrième *float* au Brésil, la progression des deux *float* chinois, ainsi qu'en Inde, où la deuxième ligne a été terminée et mise en exploitation en novembre dernier. A signaler cependant, les pressions subies à la baisse du prix *float* en Chine, dans un contexte de hausses de coûts.

Le réseau des Vitrages de Saint-Gobain (transformation bâtiment), après le recul de 2004, a vu pour sa part son chiffre d'affaires progresser en 2005, grâce à l'augmentation des quantités et au maintien des prix globalement stables.

En Europe, le chiffre d'affaires sur le marché des vitrages pour l'automobile a reculé, d'une part en raison de la faiblesse constatée de la production des constructeurs automobile, d'autre part du fait d'une réduction de part de marché, prévue car liée aux nouveaux modèles mis sur le marché. Hors d'Europe, en revanche, les volumes ont continué à progresser, grâce aux nouvelles usines en Chine et en Inde et à la forte croissance au Brésil.

La Division Transport (vitrages pour l'aéronautique, le ferroviaire, les cars et bus...) a connu une progression des ventes sur tous les marchés, notamment l'aéronautique, et cela malgré un effet périmètre négatif dû au désengagement des activités aux États-Unis, réalisé en cours d'année.

Autover (distribution de produits de remplacement pour l'automobile) a connu, une année de plus, une croissance significative de ses ventes.

Le chiffre d'affaires dans les Spécialités (produits verriers pour l'électroménager, l'électronique, la réfrigération commerciale)

a progressé également en 2005, avec notamment une activité verre anti-feu soutenue.

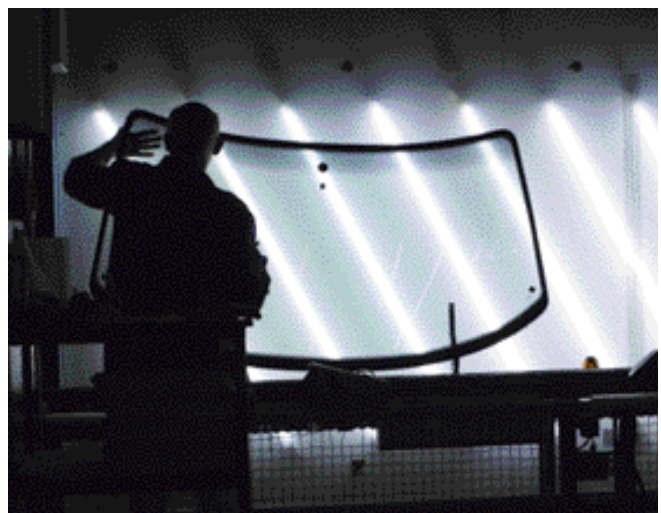
En 2005, le résultat d'exploitation du Pôle Vitrage est en léger retrait par rapport à 2004, marqué par les pertes liées au démarrage des activités en Chine et par la sévère augmentation des coûts des matières premières et de l'énergie. Ces deux impacts ont pu être compensés presque en totalité par une gestion rigoureuse des prix de vente et par l'amélioration, généralisée dans tous les métiers du Pôle, des performances techniques et des coûts.

Perspectives 2006

L'année 2006 devrait être marquée par les faits principaux suivants :

- La continuation de l'augmentation de coûts de facteurs, principalement de l'énergie.
- L'augmentation des volumes, qui est attendue dans tous les métiers du Pôle Vitrage (verre *float*, produits à couches, produits transformés, vitrages pour l'Automobile ou d'autres marchés).
- La montée en puissance du nouveau *float* et de la nouvelle usine automobile en Inde, la finalisation de la construction du *float* en Roumanie dont le démarrage est prévu en fin d'année, et la construction des nouveaux *float* au Mexique et en Pologne.
- La poursuite du programme d'amélioration des performances techniques.

Saint-Gobain Sekurit a récemment inauguré sa troisième ligne de production à Horovice, en République Tchèque.



Conditionnement

Contribution au Groupe

(en %)	2005	2004 (en IFRS)	2004	2003
En % du chiffre d'affaires	11 %	12 %	12 %	13 %
En % du résultat d'exploitation	13 %	17 %	17 %	18 %
En % de l'autofinancement	16 %	19 %	19 %	20 %

Principales données consolidées

(en millions d'euros)	2005	2004 (en IFRS)	2004	2003
Chiffre d'affaires	4 008	3 880	3 779	3 869
Résultat d'exploitation	385	459	440	442
Autofinancement	432	492	490	504
Investissements industriels	306*	302	302	265

* Y compris les crédits-bails.

Les chiffres d'affaires par Pôle et par Activité sont retraités des ventes internes.

Le Pôle Conditionnement est un acteur mondial majeur dans les trois principaux métiers industriels qu'il exerce :

- la fabrication et la vente de bouteilles et pots en verre pour l'emballage de boissons et produits alimentaires ;
- la fabrication et la vente de flacons en verre pour la parfumerie et la pharmacie ;
- les pompes distributrices à haute performance en plastique destinées aux produits de beauté, de santé et d'entretien.

La nature de l'activité, la qualité du service ont constamment conduit le Pôle Conditionnement à se rapprocher de ses clients locaux ou multinationaux.

Ainsi pour mieux suivre l'évolution des marchés dans les Pays de l'Est, le Pôle a finalisé en 2005 l'acquisition de trois sociétés : Zorya Glass en Ukraine, ainsi que Kavminsteklo et Sitall en Russie, qui complètent les sites de production de l'activité Bouteilles et Pots en Europe (France, Allemagne, Italie, Espagne, Portugal), aux États-Unis, en Amérique du sud (Brésil, Argentine) et en Chine. L'outil de production de la société Sitall (qui produit à ce jour essentiellement des bouteilles de vodka) est complété par une ligne de production dédiée à la Parfumerie.

Dans le secteur alimentaire, le Pôle est présent sur la totalité des segments concernés : vins, champagnes et mousseux, bières, alcools, apéritifs, jus de fruits, *soft drinks*, eaux minérales, huiles, *baby food*, solubles, yaourts, desserts etc.

Ses capacités de création de modèles, la flexibilité de son outil industriel et la proximité géographique de ses usines lui

permettent d'occuper dans ces métiers la position de *co-leader* en Europe* et de n°2 aux États-Unis*.

Le secteur Flaconnage sert les marchés mondiaux de la parfumerie et de la pharmacie, à partir de ses usines européennes, nord-américaines et sud-américaines auxquelles viennent s'ajouter la mise en place fin 2005 d'une ligne de production en Chine au sein de l'usine de Zhanjiang et en Russie dans l'usine de Sitall. Le Pôle est *leader* mondial* en parfumerie et en pharmacie et se distingue par sa capacité de création, la variété de types de verre offerts et par une standardisation au niveau mondial des procédés de fabrication et des normes de qualité.

L'activité de Pompes en plastique est également mondiale tant sur le plan des produits que des centres de production installés en Europe, aux États-Unis, en Amérique latine et en Chine. Elle a procédé, mi-2005 à l'acquisition en Italie de la société Microspray Delta spécialisée dans les pompes pour la parfumerie.

Le Pôle se distingue également dans ce domaine par son niveau de qualité, la performance des produits et une standardisation au niveau mondial des procédés de production et des normes de qualité.

Dans toutes ses activités d'emballage, le Pôle a une stratégie de valorisation des produits de ses clients, au service desquels il met ses capacités de co-développement et d'adaptation attentive et flexible à leurs besoins et souhaits spécifiques, et un haut niveau de service et de qualité.

L'activité en 2005

Le chiffre d'affaires du Pôle a augmenté de 3,3 % par rapport à 2004. Les acquisitions effectuées en cours ou en fin d'année 2005, n'ont eu que peu d'incidence sur le chiffre d'affaires. A périmètre et taux de change constants, l'activité hors produits accessoires progresse de 1,9 % par rapport à 2004.

Cette performance commerciale satisfaisante pour les marchés servis est à mettre à l'actif tant de l'activité Bouteilles et Pots Europe et Amérique du Nord qu'au dynamisme de l'activité Pompes plastique. En revanche, les activités au Brésil ont été pénalisées à l'export par la réévaluation du Réal, et le Flaconnage a souffert de la valeur élevée de l'Euro pour ses exportations vers la zone Dollar.

A périmètre constant, l'activité Bouteilles et Pots Europe progresse légèrement sur des marchés où les situations sont contrastées. Ainsi 2005 a été une nouvelle année difficile sur le segment de

* Source Saint-Gobain.



l'emballage en verre en Allemagne alors que l'Europe du Sud, comme en 2004, a bénéficié d'un marché plus favorable.

Aux États-Unis, l'activité Bouteilles et Pots a été légèrement positive en monnaie courante et hors effet de change.

Au Brésil, les activités Bouteilles et Pots ont été pénalisées sur les marchés Export du fait de la réévaluation du Réal qui a en revanche contribué positivement à la conversion de change comptable. L'activité en Argentine est restée dynamique.

L'activité Flaconnage a encore connu une situation concurrentielle défavorable sur les marchés de la zone Dollar du fait d'une parité de change Euro/Dollar encore défavorable aux produits fabriqués dans la zone Euro. En revanche, le Pôle a maintenu un effort soutenu de créativité et une grande réactivité industrielle et commerciale, confortant ainsi ses positions commerciales mondiales.

Enfin l'activité Pompes plastique a enregistré une forte croissance et ce particulièrement en Amérique du Nord, désormais servie notamment par la nouvelle usine très compétitive de San Luis Potosi au Mexique (produits pour la beauté). Cette progression des ventes est le résultat de l'efficacité de l'organisation commerciale de cette activité ainsi que des efforts permanents de recherche de nouveaux produits, fréquemment co-développés avec de grands clients, et de nouvelles solutions techniques.

Au total, sur des marchés parfois difficiles, notamment en Bouteilles et Pots en France, en Allemagne et aux États-Unis, la progression de l'activité du Pôle témoigne d'une bonne dynamique commerciale, fruit d'une exigence élevée de qualité et d'un effort permanent de recherche de la satisfaction de ses clients, qui s'appuient tous deux sur une offre commerciale complète et régulièrement enrichie et un outil industriel performant, aux meilleurs standards mondiaux.

Après une année record en 2004, le résultat d'exploitation de l'année 2005 a été lourdement pénalisé, en premier lieu aux États-Unis, par les hausses sans précédent du prix du gaz

et des matières premières verrières mais aussi par le prix du fioul, qui a alourdi les frais de transports routiers. Cette augmentation des coûts de l'énergie a également directement ou indirectement pénalisé les résultats des sociétés en Europe. Néanmoins même si ces hausses n'ont pas pu être répercutées intégralement dans les prix de ventes, les programmes de couvertures d'achats de gaz et de fioul, ainsi que le maintien rigoureux des efforts de productivité et de maîtrise des autres coûts de production, ont permis de maintenir un Résultat d'Exploitation proche de 10 % des ventes.

Ce résultat s'appuie en outre sur la poursuite des mesures de rationalisation prises aux États-Unis et en Allemagne dans l'activité Bouteilles et Pots ainsi que sur les programmes de rationalisation et de redéploiement mondial des sites de production de l'activité Pompes plastique.

L'autofinancement, bien que légèrement inférieur à celui de 2004, demeure élevé.

Une action rigoureuse de maîtrise du besoin en fonds de roulement a permis à nouveau de contribuer significativement au financement d'un plan ambitieux d'investissements industriels, visant à accélérer encore la progression de la productivité et de la compétitivité du Pôle Conditionnement.

Perspectives 2006

En dépit des conditions défavorables qui devraient continuer de peser en 2006 sur l'évolution des prix de ses facteurs de production (énergie et matières premières), le Pôle, qui poursuit ses programmes d'optimisation et de redéploiement de son outil industriel et d'accroissement de ses performances, vise sauf incident majeur (concernant notamment les prix de l'énergie et des transports) la poursuite d'une croissance modérée de son activité et le maintien à un haut niveau de ses performances économiques.

Les actions menées en matière d'Hygiène-Santé-Sécurité ont permis, au cours de l'année 2005, de réduire les accidents du travail avec arrêt de 35 %, et ce pratiquement dans tous les pays. Outre la mise en place systématique des meilleures pratiques internes, le Pôle a décidé de généraliser l'utilisation du référentiel OHSAS 18001.

Le Pôle poursuit la mise en place d'un système intégré de contrôle et de maîtrise de l'environnement. Ainsi au 31 décembre 2005, deux unités de production supplémentaires sont titulaires de la certification ISO 14001. Cet effort va s'intensifier en 2006. Dans le domaine des rejets atmosphériques, il poursuit en Europe le programme de filtration des fumées des fours, à l'occasion de chaque grosse réparation périodique. L'ensemble des sites verriers appartenant à l'Union Européenne sera ainsi équipé avant fin 2008.

Fabriquée par Jim Beam conjointement avec Starbucks coffee, la liqueur de Starbuckscoffe est conditionnée dans une bouteille en verre ambre, dont le design s'inspire d'un shaker. Les contenants d'un litre de cette liqueur de café sont fabriqués à l'usine Saint-Gobain Containers de Burlington (Wisconsin). Ce produit a remporté en 2005 le prix « Clear Choice » du meilleur conditionnement décerné par le Glass Packaging Institute aux États-Unis.



Produits pour la Construction

Contribution au Groupe

(en %)	2005	2004 (en IFRS)	2004	2003
En % du chiffre d'affaires	19 %	18 %	18 %	20 %
En % du résultat d'exploitation	21 %	20 %	19 %	24 %
En % de l'autofinancement	20 %	20 %	21 %	21 %

Principales données consolidées

(en millions d'euros)	2005*	2004 (en IFRS)	2004	2003
Chiffre d'affaires	6 694	6 019	6 004	6 233
Résultat d'exploitation	614	542	507	584
Autofinancement	559	540	538	526
Investissements industriels	358**	295	294	257

* BPB consolidé au 1^{er} décembre 2005.

** Y compris les crédits-bails.

Les chiffres d'affaires par Pôle et par Activité sont retraités des ventes internes.

Le Pôle *Produits pour la Construction* (PPC) comprend les activités Isolation, Gypse, Produits d'extérieur, Canalisation et Mortiers industriels. La richesse et la diversité des métiers du Pôle permettent d'offrir, pour l'ensemble des domaines de la construction, une solution adaptée à chaque besoin : isolation acoustique et thermique, revêtement de façades, toiture, aménagement intérieur et extérieur, canalisation.

Les activités du Pôle se positionnent sur la scène mondiale et poursuivent leur stratégie d'expansion. L'année 2005 a été marquée par deux événements majeurs : la cession de la filiale Saint-Gobain Stradal au groupe CRH et la création d'une nouvelle activité « Gypse » au sein du Pôle Produits pour la Construction (PPC), du fait de l'intégration de British Plaster Board (BPB) dans le Groupe Saint-Gobain.

ISOLATION

L'isolation a des activités réparties entre la laine de verre (procédé TEL), la laine de roche, les plafonds acoustiques et de spécialité, et les mousses (activité de distribution en partenariat avec les grands producteurs chimiques).

L'activité Isolation a pour mission de créer, autour de la marque mondiale ISOVER, des solutions de mise en œuvre efficaces qui apportent à tous un confort de vie en toute sécurité et contribuent à protéger l'environnement.

Ses produits sont commercialisés sous forme de panneaux, rouleaux, laine en vrac ou coquilles. Ils sont principalement destinés au marché du bâtiment : isolation des toits, des murs et des sols, pour réduire la consommation d'énergie, les nuisances sonores et maximiser le confort. Dans beaucoup de pays, le développement de normes réglementaires concernant l'isolation thermique et acoustique dans la construction constitue une base solide pour le développement de ces applications.

Outre ces usages pour la construction neuve et la rénovation, une partie des ventes couvre le domaine de l'isolation technique des installations industrielles les plus complexes, ainsi que des marchés spécifiques comme la culture hors sol.

Le secteur spécifique des plafonds et ossatures métalliques est également un axe de développement important, où l'expertise technique de l'activité Isolation est appréciée par les professionnels, avec des marques comme ECOPHON, EUROCOUSTIC, API, GABELEX, PLAFOMETAL ...

Le système Integra Vario permet d'optimiser la performance de l'isolation thermique grâce à une membrane climatique.





20 000m² de produits Isover ont été livrés pour ce bâtiment suédois de 190 mètres, tournant sur 90 degrés de bas en haut.

L'activité Isolation isole une maison sur trois en Europe*, une sur cinq aux États-Unis*. Elle est présente sur tous les continents, soit comme producteur, soit à travers ses licenciés. L'activité Isolation est ainsi le N°1 mondial en laines minérales*.

La politique de l'activité Isolation vise à s'organiser autour de grandes régions favorisant les synergies industrielles et commerciales entre les pays. Son objectif est de maintenir sa grande réactivité vis-à-vis des besoins des marchés. Son taux de croissance est appelé à rester soutenu et régulier dans ses divers secteurs d'activité.

Dans les pays industrialisés où son *leadership* est historique, l'activité Isolation développe de nouveaux systèmes à forte valeur ajoutée. Dans les pays émergents où le besoin grandissant de confort se conjugue avec des conditions climatiques difficiles, les équipes nationales ISOVER développent avec succès une stratégie de pénétration systématique de toutes les applications pour atteindre partout des positions fortes. L'agrandissement de l'usine de Yegorievsk en Russie ainsi que la nouvelle implantation industrielle à Ploiesti en Roumanie s'inscrivent dans cette politique. La stratégie globale de l'activité Isolation, avec la marque mondiale, ISOVER, s'articule ainsi autour des axes suivants :

- renforcement du *leadership* d'Isover dans le domaine des laines minérales par l'innovation technologique et le développement de systèmes et produits innovants ;

* Source Saint-Gobain.

- poursuite et accélération du développement dans les pays émergents, en particulier en Europe Centrale, en Russie et en Asie ;
- affirmation de la position de *leader* en Europe pour la nouvelle Division Plafonds en jouant les synergies produits (plafonds verre et roche, plafonds métalliques, profilés) et en recherchant l'expansion géographique ;
- contribution active au développement durable par l'amélioration des performances environnementales des usines et des produits, et par la mise en valeur de l'apport des laines minérales à la protection de l'environnement.

L'activité en 2005

A l'instar de l'année 2004, 2005 aura été une excellente année pour l'activité Isolation, qui a enregistré une très forte progression de son chiffre d'affaires (+ 10,5 % à structure réelle, + 7,1 % à structure comparable et hors effet de change) et de son résultat d'exploitation (+ 13,6 % à structure réelle).

A l'exception notable de l'Allemagne où l'activité du bâtiment est restée morose, la plupart des marchés européens de l'isolation ont en effet connu une croissance soutenue en 2005. Grâce au démarrage de la deuxième ligne de laine de verre à l'usine de Yegorievsk dans la région de Moscou, l'activité Isolation a pu profiter pleinement de la forte croissance des marchés en Europe de l'Est (Russie, Pologne, Ukraine). Aux États-Unis, la demande s'est maintenue à un niveau élevé, ce qui a permis de réaliser une hausse des prix de vente.

La nette amélioration du résultat d'exploitation résulte de la hausse conjuguée des prix et des volumes de vente, tant en Europe qu'aux États-Unis, ce qui a permis de compenser l'augmentation importante du coût des matières premières, des énergies et des transports.

Les investissements industriels sont stables par rapport à 2004. Ils ont porté pour l'essentiel sur :

- la construction de la deuxième ligne de laine de verre à Yegorievsk (Russie) ;
- un programme chargé de reconstruction de fours ;
- des adaptations d'équipements pour une meilleure productivité industrielle ;
- l'amélioration des performances environnementales.

Perspectives 2006

Pour 2006, les perspectives du marché de l'isolation restent favorables en Europe, tandis que l'évolution de la construction neuve résidentielle aux États-Unis semble aujourd'hui plus incertaine. Globalement, l'activité Isolation devrait progresser en chiffre d'affaires, tirant en particulier profit des nouvelles capacités en Russie.

Comme en 2005, l'activité Isolation prévoit de compenser, en 2006, la forte hausse attendue du coût des énergies et des



Revêtement de canalisation en fonte ductile de grand diamètre.

matières premières par de nouvelles améliorations des performances des usines ainsi que par une augmentation des prix et volumes de vente.

L'année 2006 sera par ailleurs marquée par le rapprochement des activités Gypse et Isolation, la réalisation de synergies de coûts entre ces deux activités et le développement en commun de solutions d'aménagement intérieur.

CANALISATION

L'activité Canalisation intervient sur les marchés du cycle de l'eau auxquels elle apporte, depuis 150 ans, son savoir-faire en proposant des solutions complètes qui répondent aux exigences les plus poussées.

Son métier consiste à concevoir et à commercialiser :

- des systèmes complets de canalisation en fonte ductile pour les marchés de distribution d'eau potable, d'irrigation, d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales ;
- des systèmes de canalisation pour les circuits généraux industriels ;
- des systèmes de canalisations pour la défense incendie ;
- des gammes complètes de robinetterie, de fontainerie et de pièces de raccordement pour la réalisation de réseaux d'eau, d'assainissement, de défense incendie et d'irrigation ;
- des systèmes complets de canalisations en fonte pour les marchés du bâtiment (évacuation des eaux usées et pluviales) ;
- des pièces de voirie en fonte ductile et en acier pour l'accès aux réseaux (eau, eaux usées et télécommunications).

* Source Saint-Gobain.

Avec la volonté de se tenir au plus près de ses marchés, l'activité Canalisation est organisée sur le plan mondial en trois divisions : Eau et Assainissement, Voirie et Bâtiment.

L'activité Canalisation est *leader** mondial pour la production et la commercialisation de systèmes de canalisation en fonte ductile. Elle est *leader** européen pour les pièces de voirie et pour les systèmes en fonte d'évacuation des eaux usées des bâtiments.

Les implantations de l'activité sont mondiales : ses bases historiques en France, Allemagne, Espagne, Grande-Bretagne, Italie et Brésil, ont été plus récemment complétées par de nouvelles capacités en Chine, République Tchèque et en Afrique du Sud.

L'activité en 2005

Alors qu'en 2004, l'activité Canalisation avait vu ses marges s'éroder sous l'effet des hausses de prix d'achat des ferrailles et du coke, l'exercice 2005 a fortement profité de leur répercussion dans les prix de vente. Les niveaux de prix de vente atteints en Europe, au Brésil et à la Grande Exportation permettent ainsi de compenser le poids de l'inflation du coût des matières subie depuis fin 2003. Porté aussi par la croissance des volumes à la Grande Exportation, le chiffre d'affaires a progressé en 2005 de 6,1 % et le résultat d'exploitation de 29 % pour atteindre 7,3 % des ventes.

En Europe de l'Ouest, deux pays ont particulièrement contribué à la croissance de l'Activité, le Portugal et la Belgique, tandis que l'Allemagne toujours confrontée à une récession de son marché a subi un nouveau repli de ses ventes. La France et l'Espagne ont réussi à se maintenir à des niveaux élevés, bénéficiant aussi de l'effort général d'enrichissement de la gamme avec des produits différenciés et mieux adaptés. Par ailleurs, l'activité Canalisation a fortement progressé en Europe de l'Est (Croatie, Pologne et République Tchèque), s'appuyant en particulier dans ces deux derniers pays sur sa présence commerciale locale. Le réseau européen de l'activité Canalisation s'est étendu mi-2005 à la Roumanie avec la création d'une société commerciale à Bucarest.

Au Brésil, le redressement des volumes constaté au second semestre est resté modeste, alors que les volumes en Chine ont connu une nouvelle hausse significative. Les augmentations de prix engagées au dernier trimestre y amorcent le redressement de la rentabilité.

La fermeture de la centrifugation italienne de Cogoleto, décidée fin 2004, a été conduite dans les conditions prévues et permet donc de sécuriser la présence commerciale de l'activité en Italie avec des livraisons de tuyaux compétitifs.

Les investissements industriels ont connu une nouvelle progression, avec en particulier le développement des sites

de l'activité dans les pays émergents (Brésil, Chine et République Tchèque). En décembre 2005, l'activité a acquis la totalité du capital de son partenaire chinois à Xuzhou qui lui apporte son dispositif industriel de production de coke et de fonte. Cette opération a permis en outre la reprise des intérêts minoritaires dans SG Pipelines (Xuzhou) et la prise de contrôle majoritaire d'une société de centrifugation installée également à Xuzhou. Cette acquisition renforce la position de numéro deux de la Canalisation sur le marché chinois qui est en forte croissance. Elle permet aussi d'améliorer significativement la compétitivité de ses unités de production de tuyaux en Chine.

Perspectives 2006

Les entrées en commande à la Grande Exportation enregistrées ces derniers mois permettent d'espérer raisonnablement que l'amélioration de la rentabilité connue en 2005 se poursuivra au cours de l'année 2006. Il sera cependant nécessaire de réaliser sur l'ensemble des marchés de nouvelles hausses de prix qui viendront compenser les hausses de coûts du gaz, de l'électricité et surtout du minerai de fer.

En Europe, c'est de nouveau l'innovation qui permettra de gagner des positions contre les solutions alternatives et l'année 2006 verra de nouveaux lancements de produits innovants. En Chine, la maîtrise de l'approvisionnement en métal à Xuzhou et l'intégration de la centrifugation acquise fin 2005 permettront de mieux utiliser et de rentabiliser notre dispositif chinois.

Panorama, la nouvelle barrière en PVC de CertainTeed.



Les actions de productivité se poursuivront dans toutes les usines de l'activité et les nouvelles installations industrielles continueront leur montée en charge.

Face à des besoins d'investissements industriels qui resteront élevés, la gestion du besoin en fonds de roulement telle qu'engagée avec succès en 2005 sera poursuivie.

PRODUITS D'EXTÉRIEUR

L'activité Produits d'extérieur, à travers CertainTeed, propose une gamme complète de produits pour la construction de la maison américaine et se positionne comme l'un des *leader* aux États-Unis*.

CertainTeed propose également sur l'ensemble du territoire américain des bardeaux asphaltés haut de gamme dans une large palette de couleurs.

Pour les façades, CertainTeed fabrique des fenêtres et des clins en PVC et des bardages en fibre-ciment. Faciles d'entretien, ces produits sont renommés pour leur esthétique et leur résistance aux intempéries. CertainTeed offre également des solutions complètes pour l'extérieur de la maison individuelle : barrières, équipements de terrasses, balustrades.

La société fabrique aussi des tuyaux et éléments vinyles pour l'adduction et l'évacuation de l'eau, ainsi que des systèmes de canalisation pour des applications industrielles, minières, d'irrigation et de forage sous pression.

La stratégie globale de l'activité Produits d'extérieur s'articule ainsi autour des axes suivants :

- renforcer le *leadership* de CertainTeed sur le marché américain ;
- être le fournisseur préféré des entrepreneurs ;
- contribuer activement au développement durable par l'amélioration des performances environnementales des usines et des produits.

L'activité en 2005

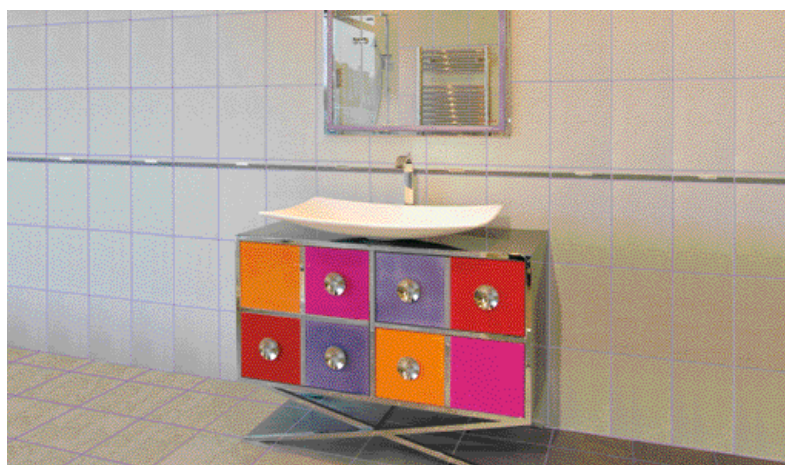
L'année 2005 a été exceptionnelle pour CertainTeed, en particulier grâce à la bonne tenue du marché américain de la construction qui s'est maintenu à un niveau record. Au cours de l'année, CertainTeed a réussi à répercuter sur ses prix de vente la forte hausse des matières premières et de l'énergie. Enfin, l'amélioration du *mix* produits et clients a eu un effet positif sur le taux de marge.

Sur le plan industriel, 2005 a été marquée par la poursuite de l'amélioration des performances des usines. Les investissements sont restés stables correspondant pour l'essentiel à des projets courants : amélioration de l'environnement, meilleure productivité et nouveaux produits.

Perspectives 2006

Sont attendus en 2006 un léger recul de la construction aux États-Unis et une forte pression inflationniste des matières premières et énergies. Dans ce contexte, CertainTeed s'attachera à poursuivre la hausse de ses prix de vente et l'amélioration de ses performances industrielles et logistiques.

Sur le plan industriel, la fin de 2006 sera marquée par le démarrage d'une nouvelle ligne de bardeaux laminés à Oxford et par la construction d'une troisième usine de fibre-ciment dans le Middle-West.



Mortiers pour joints décoratifs de carrelage.

Pour tous les problèmes liés à la pose du carrelage, tant dans le neuf que pour la rénovation, Saint-Gobain Weber propose une solution spécifique, qui garantit sécurité et confort de mise en œuvre, tout en respectant les habitudes et les pratiques locales.

Saint-Gobain Weber offre également une gamme complète de mortiers à base de ciment, de polymères ou de résine, prêts à gâcher ou prêts à l'emploi, destinés à :

- coller tous types de carrelage sur tous types de supports ;
- réaliser des joints décoratifs ou techniques ;
- nettoyer et protéger les carrelages.

Présente industriellement dans 22 pays, l'activité Mortiers industriels accompagne, au travers d'un réseau de distributeurs partenaires, ses clients, prescripteurs, artisans, architectes ou particuliers, dans leurs projets et les soutient dans la pratique de leur métier.

L'activité en 2005

Le chiffre d'affaires de l'activité Mortiers industriels a fortement progressé en 2005, maintenant le rythme observé sur les derniers exercices. 2005 a été une bonne année pour l'ensemble des marchés sur lesquels intervient Saint-Gobain Weber, hormis l'Allemagne et l'Autriche. Des investissements importants de capacité ont été réalisés, en particulier en Espagne et au Brésil. Par ailleurs, 2005 a été marquée par l'entrée de Saint-Gobain Weber en Chine, en Inde et en Bulgarie. Plusieurs petites acquisitions ont été réalisées pour renforcer régionalement les positions de l'activité.

MORTIERS

L'activité Mortiers industriels, avec Saint-Gobain Weber, est un métier multi-régional. *Leader* des colles et joints de carrelage*, Saint-Gobain Weber est aussi numéro 1 en Europe* pour les enduits de façade et numéro 1 en Europe et au Brésil* pour les mortiers industriels.

L'activité Mortiers industriels propose une gamme complète de solutions pour :

- habiller les façades partout dans le monde, en respectant leur intégration dans l'environnement, les styles architecturaux, le patrimoine ;
- décorer les façades, neuves ou anciennes, des maisons individuelles ou des bâtiments d'habitation, industriels et commerciaux, en associant aspects, couleurs et structure des revêtements ;
- protéger les façades par des fonctions techniques complémentaires : assainissement, isolation thermique, imperméabilisation ;
- développer les techniques de mise en œuvre pour les adapter au savoir-faire des applicateurs, leur apporter confort d'utilisation, rendement et sécurité.

* Source Saint-Gobain.

Perspectives 2006

Pour 2006, les perspectives sont bonnes, tant pour la croissance du chiffre d'affaires que pour celle de la rentabilité. Plusieurs investissements de capacité sont prévus, en particulier dans les pays émergents, pour répondre à la forte demande du marché.



Enduit monocouche de Weber & Broutin France.



Les plâtres de BPB utilisés pour le revêtement intérieur d'un auditorium à Santa Cruz, Ténérife (Espagne).

GYPSE

L'activité Gypse représente la cinquième activité du Pôle Produits pour la Construction et fait suite à l'acquisition de BPB par Saint-Gobain en décembre 2005. BPB est le premier fournisseur mondial de plaques de plâtre* et de plâtre* ainsi que l'un des principaux fournisseurs de produits d'isolation en polystyrène expansé, de dalles de plafond et autres produits pour l'aménagement intérieur.

L'activité Gypse aspire à être le fournisseur préféré pour des systèmes d'aménagement intérieur performants et innovants.

Avec plus de 12 500 collaborateurs travaillant sur 130 sites de production, sa présence internationale permet à l'activité Gypse de s'adapter aux attentes locales de ses clients.

Ses processus qualitatifs garantissent un service haut de gamme et renforcent sa position de *leader mondial** des systèmes à base de plaque de plâtre et de plâtre.

Les systèmes plaques de plâtre de BPB continuent d'enregistrer l'un des meilleurs taux de pénétration du marché et de croissance dans le secteur de l'aménagement intérieur.

Les prescripteurs et les clients du monde entier bénéficient, avec l'activité Gypse, d'une large gamme de solutions destinées à satisfaire les besoins en matière de résistance au feu et à l'humidité, d'isolation thermique et acoustique, de confort et d'esthétique du cadre de vie.

L'activité Gypse s'engage à répondre au besoin essentiel des marchés mondiaux en matière de normes technologiques, toujours plus strictes, relatives à l'efficacité énergétique et aux exigences de sécurité.

L'activité Gypse fournit actuellement environ 20 % des plaques de plâtre vendues dans le monde. La demande peut encore croître grâce à une pénétration plus rapide des marchés émergents et une application plus large des systèmes faciles à installer sur les marchés des pays en développement ou développés.

Les produits en plâtres traditionnels et allégés de BPB représentent une part significative des ventes locales, tant sur des

marchés fortement développés que sur des marchés en développement et émergents.

Avec un total annuel des ventes s'élevant à environ 5,8 millions de tonnes, l'activité Gypse est le premier fournisseur mondial de plâtres de qualité supérieure.

L'activité Gypse est guidée par une stratégie claire de croissance visant à développer le fort potentiel mondial des produits à base de gypse, en orientant ses actions vers :

- la croissance rentable des ventes en investissant en matériel et ressources pour renforcer le *leadership* mondial ;
- l'intégration de cette activité dans le Pôle Produits pour la Construction et le développement d'un programme de synergies avec les activités Isolation et Mortiers ;
- la réduction continue des coûts ;
- le développement des compétences des collaborateurs en donnant une large autonomie aux équipes commerciales afin qu'elles gèrent avec succès les activités locales.

L'activité en 2005

Les résultats de l'année 2005 pour l'activité Gypse présentent une excellente progression bien que les volumes de vente de plaques de plâtre aient été limités par la capacité sur certains marchés clés (notamment aux États-Unis), alors que les volumes généraux de la plaque de plâtre et des plâtres de construction ont augmenté de plus de 6 % par rapport à 2004.

La hausse des prix de vente des produits phares a largement compensé l'impact de la forte augmentation des coûts de l'énergie. Des résultats record ont été enregistrés pour les trois principales régions qui sont l'Europe, l'Amérique du Nord et les marchés émergents (comprenant principalement l'Afrique du Sud, l'Asie et l'Amérique du Sud).

Dans le cadre d'un programme d'augmentation des capacités de production visant à accroître les ventes à moyen terme, de nouvelles usines de plaque de plâtre ont démarré en Roumanie et en Thaïlande au cours du dernier trimestre 2005. De nouveaux sites de plaque de plâtre doivent être ouverts au début de l'année 2006 sur des marchés en forte croissance, en Malaisie et en Inde.

Perspectives 2006

Les prévisions pour l'activité Gypse en 2006 sont prometteuses malgré l'augmentation des prix de l'énergie. Grâce à une demande soutenue sur tous ses marchés, l'activité Gypse devrait voir ses volumes de vente progresser en 2006.

Elle s'attachera par ailleurs à répercuter la forte hausse des énergies et matières premières sur ses prix de vente.

Quatre nouveaux sites de production vont démarrer en 2006 afin de répondre aux besoins de l'Europe de l'Est et de l'Asie. L'activité Gypse va également améliorer ses capacités de production et bénéficier des synergies avec les activités Isolation et Mortiers industriels.

Distribution Bâtiment

Contribution au Groupe

(en %)	2005	2004 (en IFRS)	2004	2003
En % du chiffre d'affaires	43 %	42 %	42 %	38 %
En % du résultat d'exploitation	31 %	28 %	28 %	23 %
En % de l'autofinancement	24 %	20 %	20 %	16 %

Principales données consolidées

(en millions d'euros)	2005	2004 (en IFRS)	2004	2003
Chiffre d'affaires	15 451	13 653	13 679	11 305
Résultat d'exploitation	888	762	737	560
Autofinancement	667	524	515	398
Investissements industriels	344*	249	249	213

*Y compris les crédits-bails.

Les chiffres d'affaires par Pôle et par Activité sont retraités des ventes internes.

Le Pôle Distribution Bâtiment est aujourd'hui le premier distributeur de matériaux de construction en Europe* et le premier distributeur de carrelages au monde*. Il sert le marché de la construction neuve, de la rénovation et de l'aménagement durable de la maison. Ses clients-cibles sont les artisans et PME du bâtiment, les architectes et prescripteurs, et les particuliers à projets.



Depuis sa création en 1996, le Pôle Distribution Bâtiment a connu une forte croissance en combinant croissance interne et acquisitions, d'abord en France, avec Point.P et Lapeyre, puis au Royaume-Uni avec Jewson et Graham, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Europe de l'Est avec Raab Karcher, et dans les pays nordiques avec Dahl, leader scandinave de la distribution de produits de sanitaire-chauffage*. En 2005, il a poursuivi le développement de ses filières spécialisées en Europe, notamment sa filière sanitaire-chauffage, avec l'acquisition de Sanitas Troesch, leader suisse de la distribution de sanitaire, et sa filière généraliste, avec l'acquisition d'Optimera en Norvège et en Suède.

Un réseau unique en Europe

Aujourd'hui, avec plus de 3 600 points de vente répartis dans 20 pays, la Distribution Bâtiment de Saint-Gobain bénéficie d'un réseau unique en Europe. Sa réussite repose sur la diversité et la complémentarité de ses enseignes. Chacune d'elles, avec sa personnalité propre et son positionnement spécifique – qu'elle soit généraliste ou spécialiste, tournée vers le professionnel ou vers le grand public – contribue à la puissance commerciale de l'ensemble tout en répondant aux besoins des marchés locaux. Cette organisation, gage de dynamisme, est à l'origine d'une offre particulièrement riche et adaptée à chaque profil de clientèle. Elle reflète la diversité des attentes de sa clientèle en termes de métiers, de produits, de services, de styles et de tendances.

Des enseignes fortes et complémentaires

Point.P, premier distributeur de matériaux de construction en France*, cible plus particulièrement les professionnels du bâtiment au travers d'une organisation très décentralisée. Son réseau de plus de 1 600 points de vente est organisé autour d'enseignes généralistes et spécialistes. Ainsi, à côté du généraliste Point.P Matériaux de Construction, viennent

En Espagne, « La Plataforma de la Construcción » est l'adaptation par le groupe Point.P, du concept français « La Plateforme du Bâtiment ». La Plataforma de la Construcción a connu une forte croissance avec la création de 6 nouveaux points de vente en 2005. C'est au total 13 surfaces de vente, réservées exclusivement aux professionnels du bâtiment, qui sont désormais réparties entre les villes de Madrid, Barcelone et Valence.

se positionner les spécialistes Cedeo, Dupont Sanitaire Chauffage ou Sem Angles pour le sanitaire-chauffage-climatisation, SFIC pour l'isolation et l'aménagement intérieur, Asturienne pour la toiture, Point.P Travaux Publics pour les TP, Dubois Matériaux pour la distribution de bois, panneaux et matériaux d'isolation, Pum Plastiques, pour les produits plastiques destinés à l'assainissement et l'adduction d'eau. Au total, Point.P et ses enseignes répondent à tous les besoins du marché de la construction et de la rénovation. L'enseigne est aussi présente en Espagne.

Lapeyre est le spécialiste de l'aménagement durable de la maison. Organisée autour de quatre univers – la cuisine, la salle de bains, l'aménagement intérieur et les menuiseries extérieures –, l'enseigne propose des produits parfaitement adaptés à sa clientèle grand public. Très bien implanté en France, Lapeyre est aussi présent en Belgique et en Suisse. Sa présence au Brésil, avec l'enseigne Telhanorte à São Paulo, lui permet de poursuivre activement une expansion internationale. Lapeyre et ses enseignes disposent d'un réseau de 330 magasins avec des surfaces de vente pouvant atteindre jusqu'à 4 000 m².

Au Royaume-Uni, la Distribution Bâtiment dispose d'un réseau de plus de 850 points de vente répartis entre enseignes généralistes et spécialistes. Les deux principales enseignes sont Jewson, deuxième distributeur de matériaux de construction dans le pays* et Graham, spécialiste du sanitaire-chauffage. Parfaitement adaptées au marché local, elles ciblent en priorité les petites entreprises et les artisans. Elles renforcent aujourd'hui leurs positions en réalisant des acquisitions de proximité ou en créant de nouveaux points de vente.

Raab Karcher est le premier distributeur de matériaux de construction pour les professionnels en Allemagne*, en Hongrie et République Tchèque*. L'enseigne est également présente aux Pays-Bas et en Pologne. Au total plus de 450 points de vente portent l'enseigne Raab Karcher, qui occupe une position de *leader* dans la distribution de carrelages en Allemagne.

Dahl est le *leader* de la distribution de produits de sanitaire-chauffage en Scandinavie*. Implanté en Suède, au Danemark, en Norvège, en Finlande, en Estonie, ainsi qu'en Pologne, Dahl dispose d'un réseau commercial de plus de 330 points de vente, pour une clientèle essentiellement professionnelle. Optimera est le troisième distributeur généraliste de matériaux de construction en Norvège et le premier si l'on exclut le chiffre d'affaires des chaînes de franchisés.

Sanitas Troesch est le n°1 des distributeurs de sanitaire* et le n°2 des distributeurs de cuisine* en Suisse.

Lancée en France en 1998, La Plateforme du Bâtiment est un concept de vente novateur dont l'initiative est revenue à la Distribution Bâtiment. Elle répond à une attente très concrète : « *faire gagner du temps et de l'argent* » aux petites



Saint-Gobain Distribution a ouvert en 2005 à Shanghai un nouveau concept de distribution pour l'aménagement intérieur : « La Maison ». Le magasin, ouvert 7 jours sur 7, regroupe sur 6 000 m² deuxtages, un *show-room* et un libre-service technique. Une salle d'exposition présente au premier étage 50 ambiances du sol au plafond.

entreprises artisanales des grandes agglomérations, soumises plus encore qu'ailleurs à la pression des délais. La Plateforme du Bâtiment est ainsi un espace de vente réservé exclusivement aux professionnels, toutes spécialités confondues.

Elle garantit un catalogue de produits en stock permanent et en prix nets toute l'année. Implantée dans les grandes villes en France, La Plateforme remporte un grand succès. Fort de cette réussite, le concept s'internationalise en s'adaptant aux spécificités locales des pays d'implantation. Après la France puis la Pologne, il s'est successivement installé au Royaume-Uni, en Hongrie, en Espagne, au Brésil et aux Pays-Bas. L'enseigne, aujourd'hui présente dans sept pays à travers plus de soixante points de vente, poursuit son expansion.

Fédérer pour renforcer la position de chaque enseigne

Soucieuse de faire jouer à bon escient les synergies entre ses enseignes, la Distribution Bâtiment favorise la mise en commun de leurs savoir-faire tout en préservant la personnalité de chacune d'entre elles. Création de filières transversales, harmonisation de gammes de produits, essaimage de concepts de vente innovants et de services nouveaux, synergies dans le domaine de la logistique, développements de partenariats avec les meilleurs fournisseurs, plateforme commune des systèmes d'information et mobilité du personnel constituent autant d'exemples significatifs de cette démarche. Conjuguant la puissance d'un réseau à la réactivité de ses enseignes, la Distribution Bâtiment entend tirer parti de ces atouts et poursuivre sa croissance, en Europe et au-delà.

L'activité en 2005

L'activité de la Distribution Bâtiment a de nouveau fortement progressé en 2005, essentiellement grâce au dynamisme des

* Source Saint-Gobain.



Raab Karcher ouvre à Berlin son nouveau style de *showroom* «Home couture» sur la prestigieuse avenue Kurfürstendamm. Cette salle d'exposition de 650 m² présente aux particuliers, aux artisans et aux architectes, des collections haut de gamme de carrelage, de parquets et de produits pour les salles de bains.

marchés français et scandinaves, la conjoncture en Allemagne et dans les pays de l'Est restant difficile, voire mauvaise, tandis qu'après plusieurs années d'une croissance remarquable, le marché anglais s'est tassé. Le chiffre d'affaires a augmenté de 13,2 % à périmètre réel. A structure et taux de change comparables, il est en augmentation de 2,7 % sur celui de 2004. On notera qu'en 2005, le Pôle a bénéficié d'un effet de change globalement positif (+ 0,3 %) sur l'ensemble des pays hors zone euro à l'exception du Royaume-Uni.

Le développement du Pôle par croissance externe s'est poursuivi à un rythme soutenu avec 37 acquisitions, dont deux acquisitions majeures : Optimera, *leader* des distributeurs de matériaux de construction en Norvège* avec 83 agences (consolidé à partir du 1^{er} août) et Sanitas Troesch, *leader* des distributeurs de sanitaire en Suisse* avec 27 agences (consolidé à partir du 1^{er} mars). En année pleine, Optimera et Sanitas Troesch ont réalisé respectivement un chiffre d'affaires de 575 millions d'euros et de 306 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires en année pleine provenant des autres opérations de croissance externe réalisées en 2005 s'élève à 364 M€.

En France, où le Pôle réalise près de 50 % de son activité, les marchés de l'entretien, de la rénovation et de la construction neuve de logements ont continué leur progression en volume. Ces deux marchés sont particulièrement servis par les artisans et les petites et moyennes entreprises, clientèles privilégiées des enseignes Point.P et La Plateforme. Enfin, le nombre de logements collectifs mis en chantier s'est accru de 19,3 % au cours des douze derniers mois.

Au total, sur un marché porteur, le chiffre d'affaires des activités françaises du Pôle a de nouveau sensiblement progressé à structure comparable. Outre un environnement économique favorable, cette croissance s'explique par un enrichissement de l'offre de produits et de services adaptés à tous les

créneaux de clientèle. Elle provient aussi de la création de nouvelles implantations : 6 Plateforme, 7 agences Point.P, 4 agences Cedeo, 12 agences Pum Plastiques, 5 magasins Lapeyre la Maison. La croissance externe s'est par ailleurs poursuivie avec l'acquisition de 48 agences représentant 131 M€ en année pleine.

Au Royaume-Uni, dans un marché qui s'est tassé en 2005 (- 2 %), Saint-Gobain Building Distribution a connu une année de croissance modérée. La politique de création de nouvelles implantations s'est poursuivie : 23 agences Graham dans la distribution de sanitaire-chauffage, 22 agences Jewson, 13 agences Tiles et 3 agences Minster, spécialiste de l'aménagement intérieur. La croissance externe a été marquée par l'acquisition de deux réseaux spécialistes dans la filière Sanitaire Chauffage : Curzon et Ideal Bathroom. Au total, les acquisitions ont porté sur 30 agences représentant un chiffre d'affaires de 136 M€ en année pleine.

En Allemagne, dans un marché de la construction toujours fortement déprimé et en net recul durant le premier trimestre, le Pôle a poursuivi la rationalisation de ses réseaux de distribution. Aux Pays-Bas, le marché de la construction, qui s'était brutalement dégradé en 2003, a donné des signes de reprise avec une hausse de 3 %.

Dans les Pays de l'Est, l'année a été marquée par l'acquisition de la société WAW Keramika spécialisée dans le carrelage et implantée dans les républiques tchèque et slovaque. Cette acquisition porte sur 26 points de vente.

En Espagne, Point.P a conforté le fonds de clientèle de ses agences de négoce en Catalogne et ouvert 6 nouvelles Plateforme, en complément des 7 existantes.

Hors d'Europe, Lapeyre a développé vigoureusement Telhanorte (+ 21 % à taux de change comparable) au Brésil avec l'ouverture de deux nouveaux magasins. L'année a par ailleurs été marquée par l'acquisition de la société Bordignon, spécialiste matériaux et salle de bains, qui permet de prendre pied en dehors de l'Etat de São Paulo.

Dans un environnement favorable en France et dans les pays nordiques, et malgré le retournement du marché au Royaume-Uni, le résultat d'exploitation du Pôle est passé de 762 M€ à 888 M€. Il représente 5,7 % du chiffre d'affaires contre 5,6 % en 2004.

Perspectives 2006

Sur la base d'une conjoncture européenne du bâtiment estimée encore porteuse, sauf en Allemagne et au Royaume-Uni, le Pôle vise en 2006 une nouvelle progression de ses activités à structure et taux de change comparables. La dynamique des réseaux, l'enrichissement mutuel des sociétés du Pôle par une généralisation des meilleures pratiques et l'accélération des implantations nouvelles soutiendront la croissance, qui enregistrera aussi le plein effet des acquisitions réalisées en 2005.

* Source Saint-Gobain.

Matériaux Haute Performance

Contribution au Groupe

(en %)	2005	2004 (en IFRS)	2004	2003
En % du chiffre d'affaires	14 %	14 %	14 %	15 %
En % du résultat d'exploitation	18 %	18 %	18 %	15 %
En % de l'autofinancement	16 %	18 %	19 %	18 %

Principales données consolidées

(en millions d'euros)	2005	2004 (en IFRS)	2004	2003
Chiffre d'affaires	4 880	4 732	4 717	4 452
Résultat d'exploitation	511	503	466	370
Autofinancement	446	488	490	435
Investissements industriels	271*	240	239	251

*Y compris les crédits-bails.

Les chiffres d'affaires par Pôle et par Activité sont retraités des ventes internes.

La mission du Pôle Matériaux Haute Performance (MHP) est de fournir des solutions à haute valeur ajoutée pour des applications industrielles exigeantes, en exploitant ses plates-formes technologiques et ses plates-formes matériaux. Les clients servis sont essentiellement des entreprises industrielles cherchant à accroître leur propre compétitivité grâce à l'augmentation de la productivité de leurs procédés, à l'allongement de la durée de vie de leurs équipements, ou à l'amélioration de la performance de leurs produits. Les solutions proposées par le Pôle impliquent souvent une relation de co-développement technologique avec ses principaux clients.

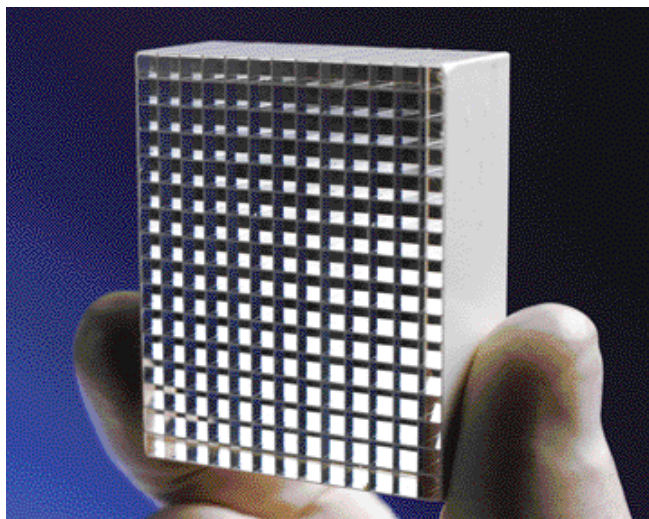
Le Pôle MHP dispose d'un appareil de production mondial comprenant plus de 250 usines dans 35 pays. Le chiffre d'affaires est réalisé à hauteur de 34 % depuis l'Europe développée, de 41 % depuis l'Amérique du Nord, et de 25 % depuis l'Asie et les pays émergents. Le Pôle emploie près de 37 000 personnes, dont seulement 31 % en Europe de l'Ouest. La base de clientèle du Pôle se répartit entre le secteur industriel (56 % du chiffre d'affaires, dont l'industrie mécanique, la métallurgie, l'énergie, la chimie, le bio-médical, le semiconducteur et l'opto-électronique), le secteur des équipements de transport (18 %, dont l'automobile et l'aéronautique), le secteur de la construction (17 %), et l'équipement des ménages (9 %). Les produits du

Pôle entrent pour les deux tiers dans la fabrication d'équipements industriels, et pour un tiers sont des consommables.

Fruit d'une ambitieuse politique de croissance interne et externe depuis vingt ans, les activités qui aujourd'hui constituent le Pôle MHP ont vu leur chiffre d'affaires multiplié par 8 depuis 1986. A un cœur historique constitué par les réfractaires verriers, les filaments de verre et le quartz, le Groupe a ajouté un ensemble de métiers liés aux matériaux à fort contenu technologique au travers d'une vingtaine d'acquisitions structurantes, dont les plus importantes ont été Bay Mills en 1986 (tissus de Filaments de verre), Norton (abrasifs, plastiques, céramiques) et Bicon (cristaux) en 1990, Carborundum (céramiques et abrasifs) en 1996 et Furon (plastiques) en 1999. Le Pôle ainsi constitué émerge comme *leader** global bénéficiant d'avantages concurrentiels conférés par sa diversité, ses synergies internes, sa capacité d'innovation et sa présence active dans les principaux bassins industriels du monde.

Pour le Pôle MHP, l'année 2005 fut le premier exercice plein dans sa configuration actuelle, après l'intégration de l'activité Renforcement. Le Pôle regroupe désormais un ensemble de métiers présentant de fortes synergies technologiques et

Les scintillateurs, qui émettent de la lumière lorsqu'ils sont irradiés par des photons, neutrons ou par des rayons X, trouvent de nombreuses applications comme détecteurs de rayonnement. Saint-Gobain est capable d'effectuer toutes les opérations de finition spécialisée (taille, découpe, polissage ou conditionnement) à la mesure des besoins de ses clients.



*Source Saint-Gobain.

partageant une logique industrielle et une dynamique de marché communes :

- positions de *leader mondial** sur des marchés industriels diversifiés ;
- fort contenu technologique des produits de haute performance, impliquant des relations de co-développement avec les principaux clients ;
- potentiel de croissance fourni par les nouvelles applications, les pays émergents et les opportunités d'acquisitions dans des industries fragmentées ;
- rotation des capitaux plus élevée que celle des autres activités industrielles du Groupe.

La structure opérationnelle et fonctionnelle a évolué en 2005 de manière à favoriser le déploiement des synergies et à mieux servir les grands marchés. Le Pôle identifie ainsi cinq « Activités » distinctes : les *Céramiques* (incluant les grains & poudres, les cristaux et les céramiques *stricto sensu*), les *Plastiques de Performance*, les *Abrasifs*, les *Renforcement & Composites*, les *Solutions Textiles*. Ces deux dernières activités sont issues de l'activité Renforcement, qui a été scindée en deux filières distinctes pour mieux répondre aux besoins de leurs marchés respectifs.

L'activité en 2005

En règle générale, l'année 2005 a été marquée par une croissance interne contrastée selon les activités, mais le Pôle dans son ensemble démontre sa solidité face au renchérissement des matières premières et de l'énergie. Si la plupart des activités parviennent à faire progresser leur chiffre d'affaires et leurs marges par rapport à l'excellente année 2004, les activités *Renforcement & Composites* et *Solutions Textiles* (issues de l'activité Renforcement) ont, quant à elles, été affectées par l'augmentation de la facture énergétique, la faiblesse du dollar, et la concurrence des pays émergents (Chine principalement).

Les priorités du Pôle MHP en 2005 ont été de :

- poursuivre le développement en Asie et en pays émergents, avec l'ouverture ou l'intégration de plus de 5 sites majeurs (dont un centre de R&D à Shanghai) et une augmentation de plus de 165 M€ du chiffre d'affaires issu de ces régions ;
- augmenter l'effort de recherche et développement, en favorisant les synergies entre les activités et en focalisant les ressources sur un nombre limité d'opportunités de forte croissance ;
- poursuivre l'optimisation de portefeuille d'activités.

Les arbitrages de portefeuille ont conduit à une légère évolution de périmètre. Cette évolution a eu un impact global de l'ordre de -1,4 % sur le chiffre d'affaires du Pôle en 2005.

Activités cédées ou arrêtées car jugées non stratégiques ou insuffisamment rentables :

- cession des activités de transformation pour l'industrie du Semiconducteur aux États-Unis (représentant un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 90 M€) ;
- cession des parts dans une société commune avec Ibiden produisant des filtres à particules diesel, suite à la décision de développer une offre propre à Saint-Gobain ;
- cession de l'activité de production de fibres céramiques au Japon (TM KK) ;
- quelques opérations de rationalisation industrielle, comprenant notamment la fermeture des sites de SGCA Desmarquest à Montreuil et Courtenay en France et la fermeture de sites de transformation de fil de verre et d'un site de production d'abrasifs en Italie.

Acquisitions de sociétés pour renforcer les cœurs de métiers et accélérer leur croissance :

- Mountain Abrasives, producteur de carbure de silicium (Chine) ;
- constitution d'une société commune à Lin Yi (Chine) qui produira des réfractaires frittés pour fours verriers ;
- Handan Yonlong, producteur de billes frittées pour micro-broyage (Chine) ;
- Hornstein/Euromur, producteur de tissus de renforcement pour le marché européen de la construction (Europe) ;
- TC Abrasives, producteur de meules minces (Thaïlande).

Activité Céramiques

Cette activité regroupe l'ensemble des métiers produisant des matériaux ou des composants à base de céramique, c'est-à-dire au sens large tout matériau qui ne soit ni métallique ni organique, en dehors du verre. Les propriétés clés des céramiques (principalement, la dureté, la résistance à l'abrasion, les qualités réfractaires, le comportement électro-magnétique adaptable aux besoins, la stabilité chimique, la cristallinité, la porosité etc.) en font des matériaux indispensables pour un grand nombre d'applications industrielles exigeantes.

Les grandes lignes de produits de l'activité *Céramiques* sont :

- Les **Grains et Poudres**. Ce sont des matériaux céramiques

* Source Saint-Gobain.

Les produits CarboTherm™ sont des conducteurs électriques et isolants à base de nitrure de bore présents sur les circuits imprimés.





sous forme de billes, de grains ou de poudres, dont la composition, la forme des grains et leur granulométrie est adaptée aux besoins du client. Ces produits servent de matière première pour la fabrication de réfractaires, de céramiques et d'abrasifs, ou bien sont utilisés comme composants dans des procédés de production et de traitement des hydrocarbures (agents de soutènement appelés « proppants », et supports de catalyse pétrochimique) ou pour le micro-broyage (billes en zircone). Le Pôle est *leader* mondial, en particulier pour les produits à base de Carbone de Silicium* et de Zircone*.

- Les **Céramiques réfractaires**. Ces composants, qui entrent dans la construction des fours industriels, sont utilisés pour leurs propriétés de résistance thermo-mécanique et de stabilité chimique dans les conditions extrêmes dictées par l'application du client. Cette famille de produits comprend aussi les plaques de blindage pour les gilets pare-balles et le matériel de combat, et les tuiles de revêtement intérieur des turbines à gaz. Le Pôle est *leader* mondial des réfractaires pour l'industrie verrière* (en particulier pour la fabrication des afficheurs plats LCD et PDP) et pour l'industrie métallurgique non-ferreuse*.

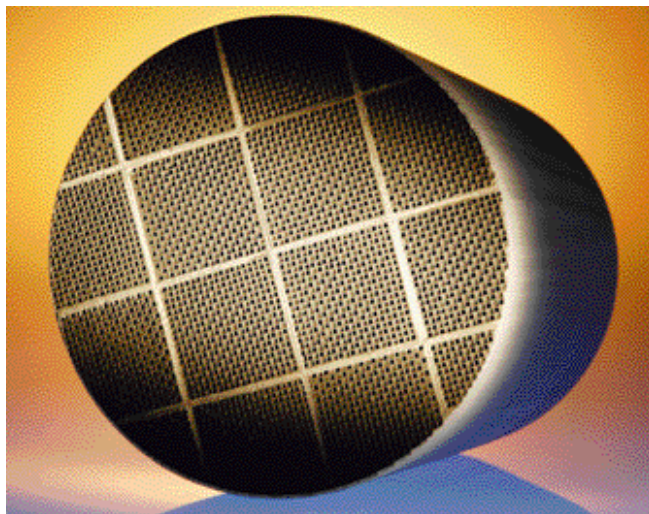
- Les **Céramiques Avancées**. Ce sont des composants en céramique fine, fabriqués en grande série, et qui valorisent les propriétés caractéristiques des matériaux pour des applications de niche. On y trouve par exemple des billes pour roulement, des allumeurs, des composants anti-décharge électrostatique, des filtres pour fonderie, des isolateurs électriques.

- Les **Filtres à Particules DPF**. Face aux nouvelles réglementations anti-pollution en Europe et dans le reste du monde, les véhicules Diesel devront progressivement être équipés d'un filtre à particules auto-régénérant. Le Pôle MHP vient de se lancer dans ce marché occupé jusqu'à présent par des concurrents japonais. Le filtre de Saint-Gobain a été adopté par plusieurs constructeurs automobiles pour le marché européen des véhicules légers diesel. Le démarrage de production de cette nouvelle ligne de produits est prévu en 2006.

- Les **Cristaux**. Les matériaux cristallins ont des propriétés très particulières qui les rendent indispensables dans un grand nombre d'industries de haute technologie, soit sous forme de détecteurs (halogénures et oxydes « scintillants » pour l'imagerie médicale, la prospection pétrolière, la sécurité), soit sous forme de produits optiques (plaques en saphir pour l'aéronautique, lentilles pour la photolithographie des semi-conducteurs, fils en quartz, cristaux pour lasers industriels), soit sous forme de composants pour procédés (substrats pour diodes électroluminescentes LED, creusets en quartz pour la croissance du silicium solaire). Pour les produits à base de cristaux, la précision du finissage de surface est souvent aussi importante que la qualité du cristal lui-même, ce qui en fait un domaine privilégié de co-développement avec les abrasifs. Dans le domaine des cristaux, le Pôle MHP s'est engagé dans un processus de rationalisation de ses lignes de produits, qui devrait aboutir à un redéploiement hors industrie du Semiconducteur, à laquelle il était trop fortement exposé jusqu'en 2005. Le Pôle MHP est *leader* mondial des cristaux scintillants*.

En 2005, l'activité *Céramiques* a réalisé un chiffre d'affaires en croissance de 4,8 % à périmètre et taux de change comparables. Sa rentabilité a progressé, grâce à son *leadership* mondial dans un contexte macro-économique favorable à l'équipement industriel. Certains marchés en forte croissance y ont fortement contribué, comme la prospection et le traitement des hydrocarbures (proppants, supports de catalyse, détecteurs), les afficheurs plats LCD et PDP (réfractaires verriers à haute teneur en zircone), les énergies renouvelables et les technologies de l'environnement (poudres en carbure de silicium pour filtres à particules, grains super-abrasifs pour la découpe de silicium solaire), les marchés de la défense et de la sécurité (plaques de blindage, détecteurs). Au plan industriel, les réalisations notables de l'année ont été :

- augmentation de capacité de production de réfractaires pour afficheurs plats Buckhannon (États-Unis), avec en particulier l'installation de la plus grande presse isostatique du monde ;
- construction de deux lignes de production de filtres à particule de diesel à Rödental (Allemagne) ;
- acquisition de Mountain Abrasives, un producteur de grains de carbure de silicium (Chine) ;
- construction d'une unité de production de proppants à GuangHan (Chine) ;
- construction d'un nouveau four de zircone à DengFeng (Chine) ;
- acquisition de Handan Yonglong, un producteur de billes frittées pour le micro-broyage (Chine).

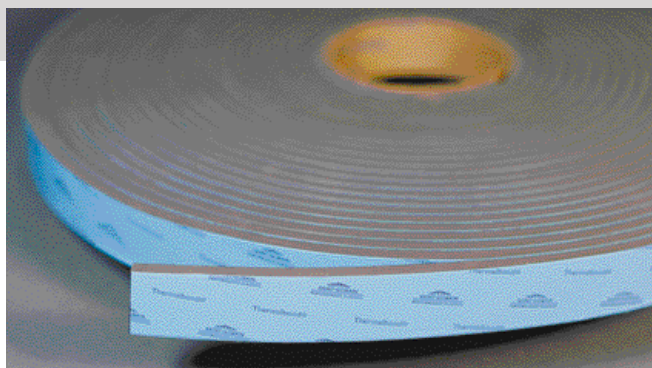


Filtres à particules en carbure de silicium pour moteurs Diesel, dont la production vient de démarrer à Rödental (Allemagne).

Activité Plastiques de Performance

Cette activité regroupe les métiers de transformation des matériaux plastiques issus de l'acquisition de Norton (1990), de Furon (1999) et de ChemFab (2001). Dans l'univers des matériaux plastiques, le Pôle MHP se concentre sur la transformation des matières plastiques à fort contenu technologique (fluoro-polymères, polyimides, silicones).

Les principales lignes de produits de l'activité Plastiques de Performance sont :



Saint-Gobain PerformancePlastics fabrique des rubans adhésifs destinés aux pare-vents du pont supérieur des paquebots. L'espaceur Thermalbond® en polyuréthane résiste à l'atmosphère saline, aux vibrations, vents violents et à l'exposition aux rayons ultraviolet.

- **Les Paliers et Joints.** Ce sont des composants mécaniques en fluoropolymères (souvent associés à du métal) fabriqués en grande série, à destination principalement de l'industrie automobile et aéronautique. Les paliers et joints en composites plastique-métal bénéficient d'un effet de substitution par rapport aux joints et roulements à billes classiques.
- **Les Systèmes pour fluides.** Il s'agit principalement de tubes, de connecteurs et de vannes en PVC, en fluoropolymères ou en silicone, servant à la manutention de fluides dans l'industrie agro-alimentaire, électronique ou bio-médicale lorsque les propriétés de pureté et de d'inertie chimique sont recherchées. La fiabilité étant critique dans ces applications, le Pôle MHP s'appuie sur des compétences reconnues et des marques fortes.
- **Les Films, Mousses et Tissus enduits.** Ce sont des matériaux composites le plus souvent plats, associant une ou plusieurs matières plastiques et éventuellement des tissus de Filaments de verre et des adhésifs, pour des applications de niche. Les produits peuvent être utilisés pour leurs fonctions de protection (radômes, ensembles architecturaux, tenues individuelles, encapsulation des cellules photovoltaïques, moulage des matériaux composites), de jointure (pare-brise automobile, vitrage bâtiment), ou de revêtement plus ou moins adhésif (bandes de cuisson alimentaire, rouleaux adhésifs, revêtement intérieur des avions).

En 2005, l'activité *Plastiques de Performance* a réalisé une croissance de 4 % à périmètre et taux de change comparable. Tirée par le dynamisme de l'économie américaine et la croissance de la production industrielle chinoise, l'activité a pu maintenir ses marges malgré le renchérissement des résines plastiques qu'elle utilise comme matières premières. L'activité a cherché à renforcer sa croissance interne et ses résultats en se focalisant sur l'innovation, l'excellence industrielle et l'expansion géographique. Parmi les réalisations industrielles, il est à noter le démarrage d'une usine polyvalente à Shanghai (Chine), qui servira de plateforme de production à bas coûts pour la plupart des lignes de produits de l'activité, à destination principalement du marché local mais aussi en partie pour l'exportation.

Activité Renforcement & Composites et Activité Solutions Textiles

Ces deux activités sont issues du Renforcement, qui a été scindé en deux filières distinctes en 2005 pour mieux tenir compte des spécificités industrielles et commerciales des marchés servis. Les deux filières intègrent un métier amont (filateur de verre sous l'identité « Saint-Gobain Vetrotex ») et aval (tisseur

sous l'identité « Saint-Gobain Technical Fabrics »). L'activité *Renforcement & Composites* a vocation à servir le marché des matériaux composites pour l'automobile, l'aéronautique, la marine et le matériel de sport, alors que l'activité *Solutions Textiles* a vocation à servir principalement le marché de la construction et des applications industrielles hors composites.

Les principales lignes de produits de l'activité *Renforcement & Composites* sont :

- **Filaments de verre.** Les produits, à base de verre textile (dit « verre E »), prennent la forme de filaments coupés, de mèches, ou de mats en filaments continus. Ils servent au renforcement des matériaux composites à matrice thermoplastique ou thermodurcissable, comme les éléments de carrosserie et pièces automobiles, cuves et conteneurs, coques de bateaux, matériel de sport. Certains produits pour applications spécifiques mettent en œuvre des types de verre spéciaux, comme le verre à haut module pour le renforcement des pales d'éoliennes, ou le verre alcali-résistant pour le renforcement des ciments. Le Pôle HPM est *co-leader* mondial*, sous la marque Vetrotex, dans ce segment.
- **Tissus de renforcement.** Issue de la volonté stratégique de l'activité Renforcement de s'intégrer en aval depuis 10 ans, cette famille de produits lui permet d'augmenter sa valeur ajoutée, de se rapprocher des marchés finals, et de développer des solutions plus intégrées pour le marché des composites. Les filaments de renforcement (de verre, mais également de d'autres types de filaments comme le carbone) sont tissés avec une technologie qui est propre à l'application visée, comme la fabrication de pales d'éoliennes, de coques de bateaux ou d'éléments de carrosserie automobile. Le Pôle HPM est *leader* mondial pour les renforts de pales éoliennes à base de verre*. Les principales lignes de produits de l'activité *Solutions Textiles* sont :

- **Fils de verre.** Les produits, à base de verre textile (dit « verre E »), prennent la forme, dans ce cas, de fils en bobine après une opération de retordage. Traditionnellement, l'application principale est le renforcement des plaques pour circuits imprimés (PCB électronique), mais l'activité Renforcement a cherché depuis 10 ans à se diversifier au-delà de l'électronique afin de réduire sa cyclicité. Aujourd'hui, la majorité des clients (dont le client interne Saint-Gobain Technical Fabrics) est liée au marché de la construction et à l'industrie hors électronique.
- **Tissus de renforcement.** Ce sont des tissus de fils de verre, éventuellement enduits, qui servent à renforcer les matériaux de construction (voiles pour bardeaux asphaltés, toile à peindre, renforts de façade, grilles pour moustiquaires, géotextiles) ou bien les produits industriels (grilles pour meules abrasives, grilles turbinées, renforts de tissus enduits). Le Pôle HPM est *leader* mondial* sur ses segments avec un ensemble de marques locales.

En 2005, ces activités ont réalisé ensemble un chiffre d'affaires de 1 306 M€ dans un contexte difficile. Face à la concurrence d'acteurs provenant des pays émergents (en particulier de la Chine), les deux activités ont poursuivi leur triple stratégie



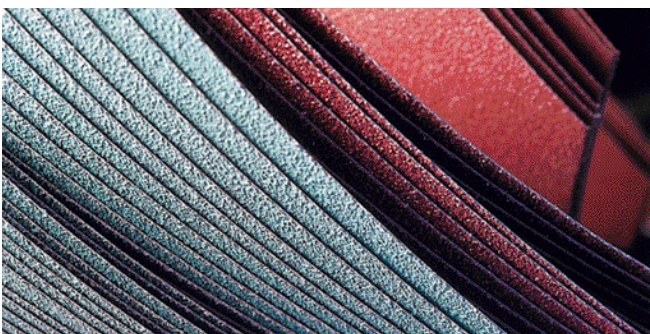
d'intégration amont-aval, de développement de spécialités, et de saturation de leurs plates-formes de production en pays à bas coûts (Chine, Inde, Russie, Mexique, Brésil). La politique d'investissements a été très sélective en 2005, avec en particulier un report des extensions de capacités au profit de la maintenance des équipements existants. Parmi les réalisations industrielles, on peut noter le démarrage de la société commune de production entre Vetrotex et Owens-Corning sur le site de Xicoh (Mexique).

Abrasifs

La politique d'acquisitions de Saint-Gobain dans le domaine des abrasifs a donné lieu à l'émergence du *leader* mondial de la spécialité*, présent globalement sur un grand nombre de lignes de produits. L'activité actuelle s'est construite autour de Norton (abrasifs agglomérés et appliqués, États-Unis, 1990), de Winter (super-abrasifs, Europe, 1996), de Unicorn (super-abrasifs, Europe, 1997) et de Flexovit (meules minces, Europe, 1998). Le portefeuille de produits ainsi constitué confère à l'activité *Abrasifs* un positionnement unique qui lui permet d'offrir à ses clients des solutions complètes d'abrasion. Dégrossissage, finition d'états de surface, polissage, tronçonnage, rectification : à chaque étape du processus, l'activité *Abrasifs* apporte une solution en termes de produits et d'expertise. L'activité mise sur le service, le co-développement de proximité, le lancement de nouveaux produits et la rationalisation industrielle pour résister à la pression concurrentielle.

Les principales lignes de produits sont :

- Les **Abrasifs Agglomérés**. Il s'agit de meules abrasives constituées de grains abrasifs, naturels ou synthétiques, agglomérés à l'aide de liants organiques ou vitreux. La taille des meules varie considérablement depuis les petites meules montées sur tige pour la joaillerie, jusqu'à des meules de 12 tonnes pour le dépulpage du bois dans l'industrie papetière. Répondant à des besoins spécifiques des clients industriels, les produits sont en général définis sur mesure.
- Les **Meules Minces**. Ces meules sont des abrasifs agglomérés en forme de disque fin dont la structure est renforcée par une



Les abrasifs appliqués sont fabriqués par enduction de grains abrasifs naturels ou synthétiques sur un support flexible. Celui-ci est alors découpé en différentes formes – bandes, disques, feuilles – répondant à des besoins divers. Ces produits, qui effectuent des opérations de polissage et de traitement de surface, sont destinés notamment aux marchés de la fonderie ou aux travaux de rénovation de l'habitat.

grille de Filaments de verre. Pour ces produits, la longueur des séries permet une automatisation poussée des processus de production. Les marchés servis sont aussi bien des activités industrielles que des activités liées au bâtiment et au bricolage.

- Les **Abrasifs Appliqués**. Ils sont constitués de grains abrasifs collés sur des substrats en papier, toile, Filaments ou synthétiques. Les rouleaux ainsi produits sont ensuite découpés en bandes, disques, feuilles. Les applications concernées vont du polissage de pales de turbines de réacteurs, jusqu'au polissage de précision pour la finition d'états de surface, aussi bien chez des clients industriels que dans le bricolage. La taille des produits va de pastilles de quelques millimètres, à des bandes de plusieurs mètres de large.

- Les **Super-Abrasifs**. Ce sont des meules ou des outils confectionnés à partir de diamant ou de nitrure de bore cubique, associé à des liants à base de résine ou de métal. Ces meules sont utilisées dans des applications sur matériaux durs ou friables et sont caractérisées par une longueur de vie supérieure à celle des meules conventionnelles. Leur précision peut, dans certaines applications électroniques, s'approcher du nanomètre. Les super-abrasifs sont utilisés dans la plupart des industries (automobile, aéronautique, ...), ainsi que dans le secteur de la construction.

En 2005, l'activité *Abrasifs* a réalisé un chiffre d'affaires en croissance de 1,9 % à périmètre et taux de change comparable. L'activité *Abrasifs* a poursuivi sa stratégie de différenciation par le service et l'innovation, et de développement en pays émergents. Le volume d'activité des abrasifs, très lié au niveau de la production industrielle de chaque zone géographique, a connu un essor en pays émergents, mais une stagnation en l'Europe de l'Ouest, et un léger progrès en Amérique du Nord grâce au lancement de nouveaux produits et à la rationalisation industrielle, qui ont permis de compenser les difficultés de l'industrie automobile locale. Les investissements industriels ont été répartis de manière équilibrée entre les pays émergents (augmentations de capacité et extensions de gammes de produits locaux) et les pays développés (rationalisation industrielle, automatisation et amélioration de la qualité).

Perspectives 2006

Les priorités du Pôle en 2005 seront reconduites en 2006, à savoir l'augmentation de l'effort de R&D, le développement en pays émergents, et l'optimisation du portefeuille. Dans cette perspective, le Pôle prévoit en 2006 d'augmenter de 10 % son effort de recherche, d'ajouter à son appareil industriel six nouvelles usines en pays émergents, et de saisir de manière sélective les opportunités de cessions ou d'acquisitions.

Le Pôle MHP s'attachera en 2006 à équilibrer la croissance par les volumes et la croissance par les prix. Les hausses de prix des matières premières et de l'énergie devraient être compensées par l'augmentation des prix, les améliorations techniques et les gains de productivité.

* Source Saint-Gobain.

La Recherche

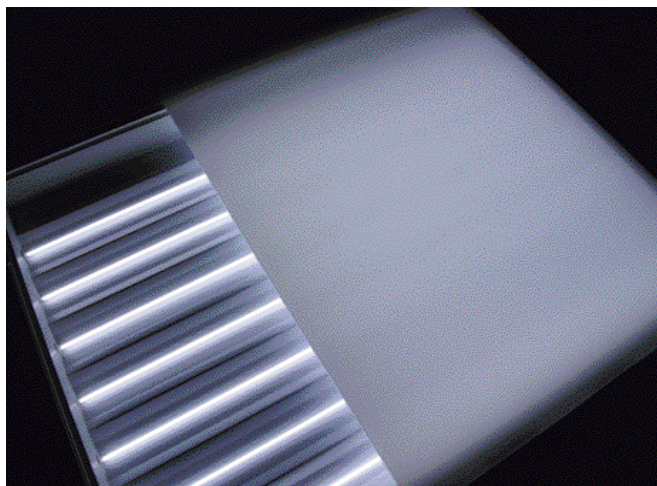
Saint-Gobain a des atouts forts en matière d'innovation. Son organisation est aujourd'hui basée sur une très bonne intégration de la recherche et du développement dans les métiers du Groupe. C'est un modèle où le co-développement avec les clients est souvent la règle, ce qui donne la possibilité d'être au meilleur niveau dans la mise sur le marché de produits nouveaux. En 2005, les efforts ont été axés sur le développement de synergies entre l'ensemble des spécialités technologiques, une présence en Asie plus importante et un effort de mise sur le marché plus précoce des projets de développement. Tout en restant performant sur ses projets d'innovation de

proximité Saint-Gobain développe des projets de ruptures basés sur ses technologies propres mais s'adressant à des marchés nouveaux.

L'année 2005 a été marquée par plusieurs évolutions : nomination d'un nouveau Directeur de la Recherche et du Développement du Groupe, déploiement d'une augmentation sensible de l'effort de recherche, porté à 331 M€. Ceci a correspondu à une augmentation de l'ordre de 10 % des effectifs des chercheurs dans les centres de recherche. Le nombre de brevets déposés a dépassé 260 (par comparaison il avait été de 233 en 2004). L'équipe du nouveau Centre de recherche de

L'ensemble des Centres de R&D peut se décrire selon le tableau suivant :

Saint-Gobain Recherche (SGR)	Toutes activités verrières et Produits pour la Construction	Aubervilliers (France)
Centre de Recherche et d'Etudes Européen (CREE)	Céramiques	Cavaillon (France)
Centre de Développement Industriel	Vitrage	Thourotte (France)
Centre Recherche/Développement (CRIR)	Isolation	Rantigny (France)
Centre R&D Vetrotex	Renforcement	Chambéry (France)
Direction Dev. Produits & Produits	Canalisation	Pont-à-Mousson (France)
Centre Technique de Chalon	Conditionnement	Chalon-sur-Saône (France)
Sekurit Saint-Gobain (ZAF)	Vitrage	Herzogenrath (Allemagne)
Centre de Investigación y Desarrollo	Vitrage	Avilés (Espagne)
Centre de R&D de Northboro	Céramiques, Plastiques et Abrasifs	Northboro (États-Unis)
R&D Center	Abrasifs	Worcester (États-Unis)
Centre Développement de Solon	Cristaux et Détecteurs	Solon (États-Unis)
Technology Center	Isolation / Produits pour la Construction	Blue Bell (États-Unis)
Develop. Center Wichita Falls	Renforcement	Wichita Falls (États-Unis)
SGR Shanghai	Toutes activités	Shanghai (Chine)



Smoothlite, verre diffuseur pour rétro-éclairage d'écran LCD.

Shanghai a été mise en place et le projet de construction du bâtiment lancé, son inauguration étant prévue à la fin de l'année 2006.

Cette année a correspondu également à la mise en place d'un outil de gestion globale du portefeuille de projets. Cette méthode, qui a pour base la mise en place de la gestion en projets d'une grande partie de notre innovation, permet d'évaluer ces projets non seulement en fonction d'une matrice risque/opportunité mais aussi du retour financier espéré. Cette analyse a permis de bien comprendre les processus permettant d'alimenter le portefeuille de projets de façon continue et de définir des priorités plus claires parmi les projets à soutenir.

Un certain nombre de projets de ruptures correspondant à l'accès à des marchés nouveaux sont arrivés en fin d'industrialisation et de nouveaux produits ont pu ainsi accéder au marché.

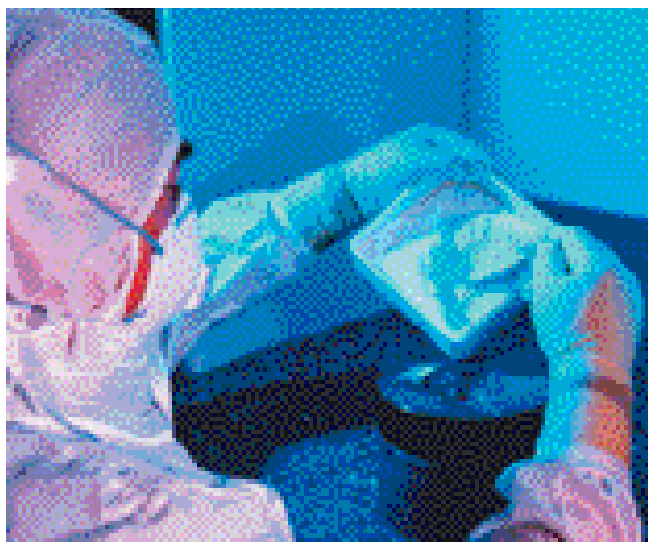
- C'est le cas du projet « filtres à particules pour véhicules Diesels » qui a vu les premiers filtres sortir de l'usine en janvier 2006. Le projet R&D se poursuit cependant, il permet d'améliorer les produits et de répondre à de nouveaux objectifs chez les clients.
- Le verre diffusant pour écrans plats à cristaux liquides est lui aussi dans une phase d'industrialisation et le produit est disponible commercialement sous la marque Smoothlite.
- Le projet « TOP », qui correspond à des tuyaux en fonte particulièrement légers, doit permettre de se renforcer sur le marché de l'adduction d'eau potable en proposant une gamme de tuyaux et d'accessoires de petit diamètre adaptée à ce marché. Ils concurrencent les tuyaux en plastique car leur

légèreté permet une manipulation aisée tout en gardant des propriétés de longévité et de résistance propre à la fonte.

- Le projet « Ultimate » arrive lui aussi à son terme. En proposant une gamme de produits isolants particulièrement résistants à la température, il permet de concurrencer les produits à base de laine de roche tout en gardant la légèreté nécessaire pour des marchés exigeants tels que ceux de la marine.

Les objectifs pour l'année 2006 démontrent une ambition croissante en termes de projets de ruptures. Le Groupe affiche clairement l'intention de se lancer dans de nouveaux projets avec des moyens accrus. Une veille particulière visera aussi à alimenter en nouvelles idées le portefeuille de projets. Une ouverture plus importante vers le milieu universitaire et les « jeunes pousses » permettra d'alimenter une innovation amont en bénéficiant d'un apport extérieur complémentaire. Le partenariat avec d'autres entreprises industrielles de grande taille sera aussi l'occasion de développer notre modèle de co-développement. L'aboutissement du projet du Centre de recherche et de développement de Shanghai sera une première étape clé pour accompagner l'ouverture en cours vers les pays émergents.

La mise en place de procédures permettant de repérer et recruter des chercheurs de haut niveau partout dans le monde fera l'objet d'un soin particulier, compte tenu des besoins croissants en personnel dans les divers centres de recherche. Il faudra enfin examiner les synergies dans le domaine de la R&D avec l'activité Gypser récemment acquise. Ceci permettra à l'innovation du Groupe de servir toujours mieux sa stratégie de développement interne.



Le Développement Durable

Convaincu que la maîtrise des enjeux du développement durable constitue à la fois une de ses missions et un levier d'amélioration de ses performances opérationnelles, Saint-Gobain veille à intégrer dans sa stratégie des programmes d'actions qui répondent aux défis posés par les exigences sociales, sociétales et environnementales de ses activités.

Cette volonté se reflète d'abord dans **la démarche de développement responsable** qui s'applique aussi bien à la gestion des hommes, qu'à la conduite des affaires ou aux relations avec les partenaires tels que clients, fournisseurs ou collectivités publiques. Cette politique se traduit d'abord par le respect des Principes de Comportement et d'Action, référence commune à tous les salariés dans le monde. Elle s'incarne également dans la contribution des sociétés du Groupe au développement économique et social de leur région d'implantation grâce à un soutien actif aux communautés et organismes des pays dans lesquels elles sont implantées.

Former **une communauté en mouvement**, dans laquelle chacun peut trouver les conditions d'un épanouissement personnel, constitue le second axe de cette approche du développement durable. La politique Ressources Humaines, tout en travaillant

dans ce sens, constitue un support essentiel de la stratégie du Groupe. Elle s'assure que chaque entité dispose, à tout moment, des meilleures compétences et veille à ce que ses collaborateurs y exercent une activité motivante et conforme à leurs aspirations, dans un climat d'écoute et de dialogue.

Le Groupe s'implique ensuite dans **le respect de l'environnement, de la santé et de la sécurité** de ses salariés. D'année en année, il intensifie sa démarche visant à assurer un cadre de travail sûr et sain à ses collaborateurs, à ses sous-traitants et à ses clients. De même, il développe de nombreuses actions visant à prévenir les risques industriels et à contrôler et diminuer les impacts négatifs de ses activités de production sur l'environnement.

Enfin, le Groupe développe pour ses clients un nombre toujours croissant de **réponses aux enjeux du développement durable**. Une grande partie de ses produits et services apporte les meilleures solutions possibles aux défis posés dans les domaines de l'isolation des bâtiments, de la production d'énergies non polluantes, de l'adduction et du traitement de l'eau et de l'air, des problématiques du recyclage et de la fin de vie des produits, et enfin, des technologies propres.

I – SAINT-GOBAIN : UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE

Conscient de ses responsabilités à l'égard de ses actionnaires, de ses collaborateurs, de ses clients et fournisseurs, et des communautés au sein desquelles il exerce ses métiers, le Groupe Saint-Gobain tient à réaffirmer son attachement aux valeurs qui ont soutenu ses actions au fil du temps.

Ces valeurs sont exprimées dans les Principes de Comportement et d'Action qui ont été adoptés par Saint-Gobain en 2003 et constituent le cadre s'imposant à chaque collaborateur dans son action au sein du Groupe.

1. Les Principes de Comportement et d'Action du Groupe Saint-Gobain

a) Rappel des Principes

Les Principes de Comportement et d'Action ont été adoptés par le Conseil d'administration de la Compagnie de Saint-Gobain en janvier 2003.

Ils se composent de cinq principes de comportement individuel :

- l'engagement professionnel,
- le respect des personnes,
- l'intégrité,
- la loyauté,
- la solidarité

et de quatre principes d'action professionnelle :

- le respect de la légalité,
- le respect de l'environnement,
- le respect de la santé et de la sécurité au travail,
- le respect du droit des employés.

Leur application est une condition d'appartenance au Groupe Saint-Gobain.

Le texte intégral est reproduit sur le site www.saint-gobain.com.



Constituant le cadre de référence de chacun des collaborateurs du Groupe, les Principes de Comportement et d'Action s'appuient explicitement sur plusieurs textes internationaux :

- Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, adoptés en 1976 et révisés en 2000 : il s'agit de recommandations adressées aux entreprises par les gouvernements qui y ont souscrit, dans plusieurs domaines dont les droits de l'homme, l'environnement ou la divulgation d'information.
- La Convention de l'OCDE du 17 décembre 1997 sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers, qui vise à interdire la corruption dans le cadre de transactions commerciales internationales.
- Les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail relatives aux principes et droits fondamentaux au travail, visant à promouvoir une contribution active des multinationales aux progrès économiques et sociaux.

En tant qu'acteur de l'économie mondiale, Saint-Gobain a adhéré en juillet 2003 au Pacte Mondial. Lancé en juillet 2000 sur une idée de Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation Mondiale des Nations Unies, le Pacte Mondial est une initiative internationale rassemblant plus de 2 000 entreprises, ONG et organisations de la société civile autour de dix principes universels dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. L'objectif est, sur la base de ce réseau international, de contribuer ensemble au développement d'une économie humaine et durable.

Par cette adhésion, le Groupe s'engage à intégrer dans ses actions et sa stratégie les dix principes du Pacte Mondial et à rendre compte régulièrement de ses avancées dans ces domaines au travers de sa « communication sur le progrès » ⁽¹⁾. Cet engagement s'inscrit dans la logique des Principes de Comportement et d'Action.

b) Déclinaisons et mise en œuvre

Les Principes ont été largement diffusés auprès de l'ensemble des cadres du Groupe dans tous les pays d'implantation au cours de l'année 2003. Depuis lors, ils sont intégrés dans les livrets

d'accueil remis aux cadres rejoignant une filiale du Groupe.

Créée début 2005, la Direction du Développement Responsable a pour missions d'animer les actions de communication et de formation sur les Principes, de veiller à leur bonne diffusion auprès de l'ensemble des collaborateurs du Groupe ainsi qu'à leur respect et leur mise en œuvre. Elle s'appuie pour cela sur les Délégations Générales, qui sont chargées de relayer la communication et la diffusion des Principes auprès de leurs collaborateurs pour permettre ainsi à chacun au sein du Groupe de se les approprier. A titre d'exemple, la Délégation Générale allemande et la Délégation des Pays Nordiques et Baltes, publient chaque mois dans leur magazine interne une présentation et des éléments de réflexion sur l'un des Principes. La mobilisation a également lieu au niveau des usines, où certaines actions de diffusion et de mise en œuvre des Principes s'appuient sur la participation des salariés.

Par ailleurs la Direction de la Formation de Saint-Gobain a inscrit au programme de tous les séminaires internationaux de développement du *management* des modules consacrés au développement responsable et au développement durable donnant ainsi l'opportunité d'un échange entre la direction et les cadres sur les valeurs et les actions de l'entreprise. Des présentations spécifiques sont également insérées dans les formations organisées par les Délégations.

La Directrice du Développement Responsable est intervenue cette année dans de nombreux séminaires de *management*, notamment en Europe et en Chine.

Enfin, un séminaire spécialement consacré aux Principes a été mis en place : articulé autour de groupes de travail, il permet aux participants d'échanger et de réfléchir ensemble sur leurs pratiques et la mise en œuvre de leurs compétences dans le respect des valeurs de l'entreprise.

Les Principes, par leur dimension universelle, constituent le fondement et le socle commun de l'ensemble des chartes locales ou spécifiques en vigueur au sein du Groupe.

Ainsi le « *Code of Ethics and Business Control Guidelines* » de Saint-Gobain Corporation (États-Unis) fait expressément référence aux Principes, de même que la Charte Achats et la Charte Environnement, Hygiène et Sécurité adoptée en 2004. La Charte Achats donne aux acteurs de la fonction les lignes directrices leur permettant la mise en pratique des Principes

⁽¹⁾ Le contenu du chapitre Développement durable rentre d'ailleurs dans le cadre de cette communication.

dans leurs relations avec les fournisseurs. De même la Charte Environnement, Hygiène et Sécurité ainsi que la Charte Informatique constituent des outils essentiels permettant à l'ensemble des collaborateurs de Saint-Gobain d'aborder les problèmes relevant de ces domaines dans le respect des Principes.

En outre, le guide de l'Audit interne du Groupe Saint-Gobain intègre douze points de revue consacrés à l'application des Principes. La Délégation Générale au Royaume-Uni a entrepris depuis 2004 de réaliser des audits spécifiques.

Par ailleurs la question du respect des Principes fait l'objet d'un point spécifique lors des entretiens annuels d'évaluation des cadres dans un certain nombre de pays et cette pratique a vocation à être étendue.

2. L'implication du Groupe dans son environnement social

Etre un groupe responsable signifie pour Saint-Gobain se montrer solidaire avec les communautés locales dans les régions où ses sociétés sont implantées, que ce soit sur les plans économique, éducatif, culturel ou sanitaire.

a) Des actions destinées à favoriser le dynamisme économique local

Dans la plupart des pays où le Groupe est implanté, les sociétés du Groupe Saint-Gobain entretiennent au niveau de leurs sites des rapports étroits avec les organisations professionnelles et les autorités locales, tandis que les Délégations Générales sont membres actifs des chambres de commerce ou des fédérations de métiers, et sont en relation avec les administrations nationales.

Au-delà de cette première forme d'insertion locale, les sociétés du Groupe apportent leur contribution au développement des régions dans lesquelles elles sont implantées, concourant ainsi à la création d'un environnement économique favorable et d'infrastructures de qualité.

En France, où se trouve la densité la plus élevée d'établissements, une structure dédiée, Saint-Gobain Développement, a pour mission essentielle l'aide au développement local et la revitalisation des bassins d'emplois.

Une offre globale d'accompagnement est destinée aux PME en développement – prêts participatifs à faible rémunération et sans garantie, appui technique et transferts de savoir-faire – dans le cadre d'un partenariat « d'industriel à entrepreneur » qui s'inscrit dans la durée. Ainsi, en 2005, Saint-Gobain Développement a soutenu la création de 650 emplois en externe grâce à la signature de 86 conventions de prêts avec des entreprises.

En plus des aides directes apportées aux entreprises, il existe plusieurs dispositifs de soutien d'animation territoriale et locale, comme les programmes Alizé (Actions Locales Interentreprises en Zones d'Emploi) auxquels le Groupe participe depuis plusieurs années. Ce genre de dispositif permet de grandes

entreprises et des organismes publics de mutualiser des moyens techniques, d'expertise et financiers afin de soutenir le développement et la création d'emplois d'entreprises au sein d'un territoire donné. Par exemple, Saint-Gobain Développement a cette année lancé un nouveau programme Alizé dans la région de Valenciennes.

Enfin, toujours dans la perspective de répondre aux besoins spécifiques des bassins d'emplois où le Groupe est implanté, Saint-Gobain Développement a lancé une collaboration avec des associations d'insertion par l'économie : à Châlons, Chambéry et Vénissieux, plusieurs partenariats avec des régions de quartier ont été lancés. Dans la région d'Avignon, un site a participé à la Fondation de la Deuxième Chance, grâce à laquelle un soutien financier du site et l'aide d'un parrain permettent à une personne en difficulté de se réinsérer professionnellement. Enfin, Saint-Gobain PAM s'est investi dans la plateforme d'initiative locale de Nancy, dont il assure la présidence depuis cinq ans. Composée de partenaires publics et privés, cette plateforme sélectionne des projets de création d'entreprise et les accompagne par un parrainage et un soutien financier. Quarante projets sont en moyenne accompagnés par an.

Dans leurs pays, les Délégations Générales gèrent elles-mêmes leurs actions de soutien économique et social. En 2005, la Délégation Générale du Benelux, a poursuivi sa participation à un dispositif d'essaimage organisée par le Bureau Economique de la Province de Namur, dans la région de Sambreville. Les usines de Saint-Gobain de la région ont mis à contribution leurs collaborateurs, qui ont émis plus de 70 idées de création d'entreprises. Quatre ont été retenues et font l'objet d'un plan de mise en place. Au Brésil, l'usine de Cebra ce s'est vu décerner, pour la troisième année consécutive, le prix de « l'entreprise citoyenne 2005 », en récompense de son implication dans la vie locale.

b) Un soutien actif à l'éducation

De l'école primaire aux cours pour adultes, le Groupe s'investit dans des actions de soutien à l'éducation et à la formation, partout où il est implanté.

Le soutien et l'accompagnement des enfants en difficulté constituent un des axes d'action dans plusieurs Délégations.

Dans ces domaines, l'effort du Groupe est particulièrement soutenu en Inde ou au Brésil, et prend la forme d'aide à la construction d'écoles primaires ou de fourniture de matériel à des établissements scolaires.

Aux États-Unis, le programme *Skills for Life*, lancé en 1989, permet à des élèves en difficulté de bénéficier d'un soutien pédagogique dans les matières principales (en particulier mathématiques et anglais) avec l'aide de salariés du Groupe.

Saint-Gobain PAM, par l'action de la Fondation PAM, aide des jeunes en difficulté sociale ou financière en leur apportant le soutien d'un parrainage assuré par des collaborateurs de la société. Depuis la création de cette fondation, en 1999, 25 jeunes ont été parrainés, pour un investissement total de 60 000 euros.



Au Brésil, où les problèmes de drogue n'épargnent malheureusement pas les plus jeunes, un site a pris part au projet «Brasileirinho» lancé par la police fédérale, grâce auquel des livrets de prévention ont été distribués dans les écoles locales.

Plus généralement, des sociétés du Groupe s'investissent dans le parrainage de projets scolaires. Ainsi, en Allemagne, Saint-Gobain Isover s'est associé au projet national « La jeunesse conçoit l'avenir » en faveur des jeunes scolarisés dans le secondaire et a ainsi accueilli durant une semaine une classe de collège.

Mettant à profit leurs compétences et leur savoir-faire, de nombreuses filiales de Saint-Gobain s'investissent régulièrement dans la formation de jeunes dans des domaines techniques et professionnels précis. C'est par exemple le cas de la Délégation Benelux qui a accompagné le lancement de l'école « Cefoverre », centre de compétence national pour le secteur du verre. Fondée, avec l'appui de Saint-Gobain Glass Benelux, par la Fédération Industrielle du Verre, cette école permet d'organiser des stages sur les techniques verrières.

En partenariat avec le Service National de l'Industrie (SENAI), Saint-Gobain Isover Brésil a mis en place des formations professionnelles à destination des jeunes : durant deux mois, ceux-ci apprennent à installer des plafonds avec des professionnels d'Isover, puis suivent des cours dispensés par le SENAI.

En Thaïlande, Saint-Gobain Weber s'est associé aux autorités pour le lancement d'un programme national de formation professionnelle à la pose de carrelage.

Enfin, toujours dans le domaine de la construction, on peut noter le soutien de Jewson (au Royaume-Uni), à la compétition nationale « Skillbuild ». Cette compétition, destinée aux apprentis des différentes régions du pays, permet de valoriser auprès du public, et plus particulièrement des jeunes, les métiers de la construction.

Plus généralement, de nombreux partenariats sont également constitués avec des écoles supérieures et des facultés.

De grandes écoles et des universités demandent souvent à des spécialistes du Groupe d'assurer certains enseignements techniques ou de parrainer une promotion.

Dans le cadre des partenariats entre les filiales et les établissements d'enseignement supérieur, de nombreux stages et parfois des suivis de mémoire sont également proposés aux étudiants.

Outre ce soutien à la formation académique, les actions destinées aux jeunes en fin d'études représentent un axe fort de la politique sociale du Groupe.

Le Groupe a poursuivi son effort d'accueil de jeunes, dans le cadre de contrats spécifiques (alternance, apprentissage) pour l'apprentissage d'un métier, représentant en 2005 1,7 % des salariés des pays dans lesquels ce type de contrats existe ⁽²⁾.

L'accent est également mis sur la formation des adultes, en particulier au Brésil, où certains sites dispensent depuis plusieurs années des cours du soir à leurs salariés.

c) Le mécénat caritatif et culturel

Que ce soit par la mobilisation directe de ses collaborateurs ou le simple soutien financier à des œuvres caritatives, les initiatives de mécénat du Groupe sont variées.

C'est aux États-Unis qu'elles prennent la forme la plus institutionnalisée, grâce à « Saint-Gobain Corporation Foundation ». Créée par la Délégation américaine, la Fondation a réuni en 2005 1,9 million de dollars de contributions pour le fonctionnement de ses trois programmes : « Corporate Direct », « Matching Gifts » et « Plant Community ». Dans le cadre de « Corporate Direct », la fondation subventionne des organisations non-gouvernementales, en priorité dans les régions d'implantation des sociétés du Groupe. « Matching Gifts » permet aux salariés ou retraités de soutenir les associations qui comptent pour eux en doublant leur mise de fonds personnelle. Au total, 900 000 dollars de dons ont ainsi pu être réalisés, dont plus de 180 000 à destination des victimes des ouragans qui ont frappé la Nouvelle Orléans.

Enfin, les usines qui prennent part au « Plant Community Program » disposent d'un budget annuel de mécénat en fonction de leur effectif, qu'elles utilisent comme bon leur semble.

L'organisation de cette Fondation permet de structurer et d'encourager les initiatives des différentes sociétés nord-américaines. A ce titre, on peut citer l'exemple du site de Worcester qui a été récompensé par la Chambre de Commerce locale pour son soutien constant aux actions sociales et culturelles de la région.

Certaines actions sont destinées à **renforcer la solidarité internationale** avec les populations les plus démunies. Ce fut particulièrement le cas cette année, où, à l'occasion des ravages causés par le tsunami en Asie du Sud-Est fin 2004, une partie des sociétés du Groupe s'est mobilisée pour venir en aide aux populations touchées par le tsunami. Aide alimentaire, financière ou matérielle : les initiatives ont été variées tant dans la forme que dans les moyens mis en œuvre. C'est en Inde que les actions ont été les plus développées, les sociétés de la région ayant mobilisé des ressources matérielles et alimentaires pour les victimes.

En dehors de ces actions ponctuelles, certains projets visent à soutenir le développement de pays du Sud. En France, Saint-Gobain Isover a poursuivi son partenariat avec l'ONG Action Contre la Faim lancé en 2004. Pour chaque rouleau d'isolant vendu, Isover a reversé 0,50 euro à Action Contre la Faim. A la fin de l'année 2005, 40 000 euros ont ainsi été collectés pour alimenter le fonds d'urgence de l'organisation.

En Espagne, la société Saint-Gobain Canalización a monté, en collaboration avec une ONG spécialisée, le projet « Agua para Africa » pour financer la construction de puits d'eau dans des villages

(2) Le chiffre concernant les Contrats Jeune couvre 74 % des effectifs du Groupe.

du Burkina Faso. Plusieurs actions de collecte, organisées par les collaborateurs, ont permis de rassembler près de 12 000 euros.

Dans les pays confrontés à certains problèmes sociaux et sanitaires, les filiales mettent parfois en place des actions plus locales, destinées bien souvent à répondre aux besoins des communautés voisines. Ainsi, en Inde, Saint-Gobain Glass India a décidé d'accompagner un village voisin dans le développement de son système sanitaire. Un autre programme, axé sur la prévention du sida, a été reconduit cette année, avec des actions et des ateliers destinés aux salariés, aux écoles voisines et aux conducteurs de bus du voisinage.

Au Brésil, les filiales de Saint-Gobain s'impliquent dans des projets variés : financement de crèches, dons matériels et financiers aux collectivités ou associations locales, conférences de vulgarisation médicale pour les familles des salariés, aide aux personnes âgées...

Dans l'ensemble des filiales et Délégations des pays européens et nord-américains, les **actions de soutien en faveur de la santé** s'appuient sur la mobilisation des collaborateurs.

Aux États-Unis, l'équipe cycliste de Norton Wheels, dont six membres travaillent à Saint-Gobain Abrasives, a fait un don de 70 000 dollars à l'œuvre de charité Jimmy Fund, organisme de financement de l'Institut de Recherche contre le cancer.

En Europe, les sociétés réaffirment régulièrement leur soutien à des programmes caritatifs : par exemple le projet *Together*, grâce à la mobilisation des salariés de Jewson et de Graham au Royaume-Uni, a permis de verser en 2005, 375 000 euros pour la recherche contre le cancer. Au Benelux, plusieurs sociétés ont cette année encore participé au programme Télévie, récoltant ainsi près de 30 000 euros pour le Fonds National de Recherche Scientifique.

Enfin, dans **le domaine culturel et intellectuel**, parmi de nombreuses opérations de proximité, quelques actions méritent d'être citées.

Depuis six ans, dans le cadre d'une convention pluriannuelle, la Compagnie de Saint-Gobain contribue à l'acquisition, par le Musée du Louvre, de peintures de l'École d'Europe du Nord – Allemagne et Scandinavie – au titre de son implantation, parfois ancienne, dans ces pays. Elle soutient également l'Association des Amis du Centre Georges Pompidou et participe à de nombreux chantiers de rénovation, notamment par la fourniture de produits verriers.

Les activités de mécénat peuvent parfois prendre la forme d'une participation plus directe. C'est par exemple le cas avec le Musée d'Orsay, où se tient en 2006 une exposition qui retrace l'histoire du Groupe et de ses activités verrières. A cette occasion, Saint-Gobain a mobilisé de nombreuses ressources et archives pour alimenter l'exposition, en collaboration avec d'autres fonds.

Enfin, la plupart des centres de recherche de Saint-Gobain ont des contacts réguliers avec les instituts universitaires et les organismes publics de recherche, comme le CNRS en France. Les échanges avec des scientifiques extérieurs au Groupe et le financement de thèses permettent d'entretenir et de développer les connaissances dans des domaines qui peuvent être stratégiques à la fois pour Saint-Gobain et pour le développement technologique de ses pays d'implantation. Ainsi le Groupe soutient depuis 1995 le Prix Saint-Gobain du Jeune Chercheur sous l'égide de la Société Française de Physique.

Toujours dans cet esprit d'échange intellectuel, le Groupe continue d'animer le Centre Cournot pour la Recherche en Economie sous la forme d'une fondation d'entreprise, co-présidée par Robert Solow, Prix Nobel d'Economie, et Jean-Louis Beffa. Des conférences et débats sont régulièrement organisés afin de soutenir la recherche et d'encourager les échanges dans cette discipline.

Dans ses actions de mécénat comme dans tous ses engagements dans la société civile, le Groupe privilégie les actions de proximité et celles qui ont un lien avec ses activités. Par ce choix, il donne à son insertion dans la société civile un sens cohérent avec sa culture et sa stratégie.

II – UNE COMMUNAUTÉ EN MOUVEMENT

La politique de ressources humaines constitue un élément clé dans la stratégie de Saint-Gobain. Elle a pour mission d'accompagner le développement du Groupe, à la fois en l'équipant des meilleures compétences, en suscitant l'adhésion de ses salariés à la stratégie et en rencontrant au mieux leurs aspirations.

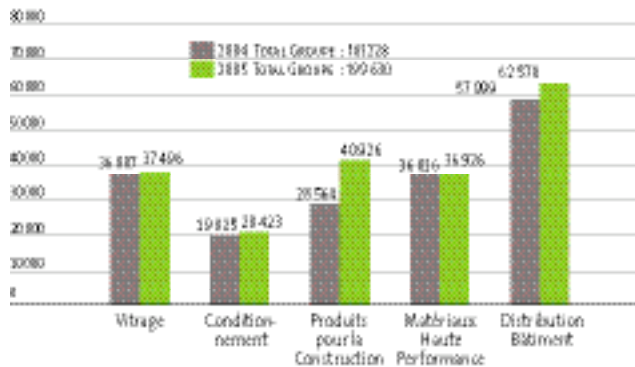
Reflétant la culture du Groupe, l'organisation est fortement décentralisée, tout en respectant une politique et un cadre commun définis par la Compagnie. A l'intérieur de ce cadre, les directions RH des Pôles assurent l'alignement des priorités sur les stratégies de leurs Pôles respectifs et les RH des

Délégations veillent à la prise en compte des spécificités nationales. Les éléments essentiels de la politique RH sont :

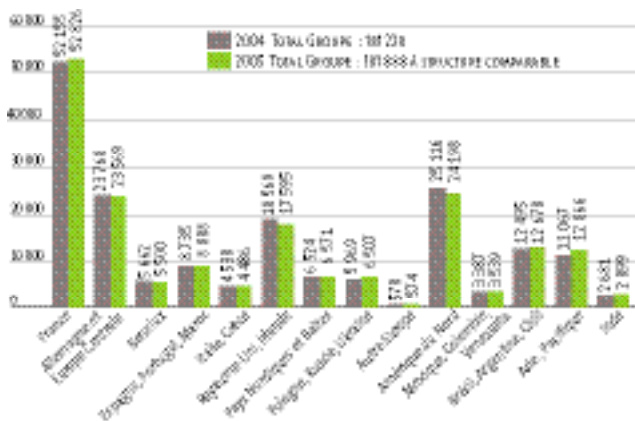
- accompagner la stratégie du Groupe, notamment le développement en pays émergents, l'accélération de l'innovation et l'amélioration continue de la productivité ;
- anticiper les besoins en compétences et assurer la tenue des postes critiques ;
- motiver et développer les collaborateurs en conformité avec leurs aspirations et les objectifs du Groupe, dans un climat d'écoute, de responsabilité et de dialogue social de grande qualité.



Évolution des effectifs par Pôle



Évolution des effectifs par Délégation, à structure comparable



1. Un emploi en croissance

Au 31 décembre 2005, le Groupe emploie 199 630 salariés dans plus de 50 pays (contre 181 228 en 2004). Un tiers d'entre eux (31 %) travaillent dans la distribution de matériaux de construction et deux tiers (69 %) dans les métiers industriels. La répartition des effectifs par Pôle et par pays reflète le modèle de développement du Groupe, fondé sur une croissance rentable et durable.

a) Évolution des effectifs

Le Groupe a accueilli, cette année, en variation brute, 18 402 salariés supplémentaires par rapport à 2004.

Effectifs par Pôle

• Vitrage

Le Pôle Vitrage enregistre, au 31 décembre 2005, une augmentation de ses effectifs (37 496 salariés, contre 36 807 en 2004). A structure comparable, le Pôle compte 660 nouveaux salariés en 2005, soit une augmentation de 1,8 % par rapport à 2004.

Après une année 2004 déjà positive, et malgré la fermeture de petites unités de transformation, le Pôle Vitrage a accéléré son développement dans les pays à forte croissance économique à travers la construction d'une nouvelle ligne de verre plat en Inde, ainsi que sur les lignes Sekurit en Inde, en Chine, en Pologne et en République Tchèque, notamment.

• Conditionnement

Au 31 décembre 2005, Saint-Gobain Conditionnement compte 20 423 salariés, contre 19 825 en 2004. Cette augmentation d'effectifs s'explique principalement par la politique d'acquisition du Pôle dont l'achat de *Consumers-Sklo-Zorya* en Ukraine représente la part la plus importante. Cette nouvelle implantation en Europe de l'Est s'inscrit dans la stratégie de développement du Pôle dans les pays émergents et lui permet de proposer ses produits in situ à ses clients d'Europe de l'Est.

A structure comparable, on note une baisse des effectifs de 1,1 % due notamment à une baisse d'activité en Allemagne et à la fermeture de certains sites d'Amérique du Nord, résultat des difficultés du marché local.

• Produits pour la Construction

En accueillant l'acquisition majeure de l'année 2005 pour le Groupe (achat de BPB en décembre 2005, soit 12 771 salariés supplémentaires), le Pôle Produits pour la Construction enregistre une augmentation considérable de ses effectifs, passant de 28 564 à 40 926 salariés.

A structure comparable, les effectifs sont restés stables, avec une augmentation de 0,2 % par rapport à 2004. A noter la poursuite du développement du Pôle en Europe de l'Est au cours de cette année, en particulier pour l'Isolation (Russie et Roumanie) et les Mortiers (Russie, Bulgarie, République Tchèque et Slovaquie). Les effectifs de la Canalisation sont restés stables, cette stabilité se traduisant par la poursuite de l'érosion des effectifs industriels en Europe et une augmentation des effectifs dans les pays émergents et notamment en Chine. Dans les pays occidentaux, les départs à la retraite des salariés issus du « *baby boom* » ont été assez importants et en partie compensés par l'embauche de jeunes salariés. Cette tendance globale devrait se poursuivre en 2006.

• Distribution Bâtiment

On note pour le Pôle Distribution Bâtiment une augmentation des effectifs (57 099 à 62 578 salariés) à la fois due à des acquisitions dans plusieurs régions d'implantation et à une politique de recrutement dans certains pays.

Le Pôle Distribution Bâtiment a poursuivi son développement par croissance externe en 2005, majoritairement à travers des acquisitions de proximité, mais aussi grâce des acquisitions importantes comme celle d'*Optimera* en Norvège, de *Sanitas Troesch* en Suisse, ou encore de *Megacenter Materias de Construção* au Brésil.

Par ailleurs, on note une augmentation d'effectifs de 731 personnes à périmètre comparable, soit une hausse de 1,2 % par rapport à 2004 et ce malgré les restructurations qui ont été nécessaires en Allemagne, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas. Cette variation d'effectifs s'explique notamment par l'ouverture, en 2005, de 14 nouveaux magasins (dont 6 en France) *La Plateforme du Bâtiment*, mais également par la vitalité de la plupart des enseignes.

● Matériaux Haute Performance

Les effectifs globaux du Pôle Matériaux Haute Performance s'élèvent, au 31 décembre 2005, à 36 926 salariés, contre 36 816 en 2004.

Cette quasi-stabilité est le résultat de la poursuite de la croissance externe du Pôle par des acquisitions en Autriche, en Thaïlande et en Chine, notamment. A noter également le désengagement du Pôle dans les activités semi-conducteurs aux États-Unis suite à la cession d'une partie de la société *Saint-Gobain Crystals USA (Quart International Division)*.

Le Pôle Matériaux Haute Performance enregistre par ailleurs en 2005 une baisse de 1,7 % de ses effectifs à structure comparable, due à des opérations de rationalisation dans les pays développés, notamment au niveau du Renforcement qui est confronté à une forte concurrence mondiale. Certains investissements ont cependant été faits dans les pays développés, contribuant ainsi au maintien des effectifs. Citons par exemple le lancement d'une nouvelle ligne de production en Allemagne pour le filtre à particules.

Effectifs par Délégation Générale (analyse à structure comparable)

En 2005, à l'exception de la France, de l'Espagne et des Pays Nordiques qui ont maintenu, voire augmenté leur niveau d'effectifs essentiellement grâce au développement de la Distribution Bâtiment, les pays d'Europe Occidentale ont diminué le nombre de leurs salariés. Cette diminution résulte à la fois du ralentissement conjoncturel persistant dans le domaine du bâtiment, notamment en Allemagne depuis plusieurs années et en Grande-Bretagne cette année, et de la nécessité d'accroître l'automatisation des processus de production. Les baisses d'effectifs les plus importantes en 2005 concernent le Royaume-Uni et l'Allemagne. En Amérique du Nord, les effectifs à structure comparable ont baissé de 3,7 %. Cette baisse s'explique majoritairement par la fermeture de certains sites du Pôle Conditionnement et par des opérations de rationalisation.

Soutenue par une conjoncture favorable, l'expansion du Groupe dans les pays émergents a permis aux filiales implantées dans ces zones d'augmenter leurs effectifs à structure comparable : + 8,4 % en Asie-Pacifique, + 7,9 % en Pologne, Russie et Ukraine et + 2 % en Amérique latine. Cette croissance concerne tous les Pôles d'activité, notamment les métiers du verre, la Canalisation, mais aussi la Distribution Bâtiment

(lancement en juillet 2005 de la nouvelle enseigne *La Maison* à Shanghai). A noter, l'acquisition, en Chine, de *Xugang* dans la Canalisation (4 154 personnes) non encore intégrée dans les effectifs au 31 décembre 2005.

● British Plaster Board (BPB)

Le groupe BPB, avant son acquisition par Saint-Gobain en décembre 2005, comptait 12 944 salariés. Depuis 2001, BPB a connu une croissance importante, tant par acquisitions que par croissance interne, notamment aux États-Unis, mais aussi dans les pays émergents, en réponse au dynamisme des marchés locaux, comme en Asie et en Amérique latine. En revanche, dans les anciens pays d'implantation, la part de salariés a légèrement diminué (Europe et Afrique du Sud). Cette activité sera intégrée dans Saint-Gobain sous le nom « Gypse ».

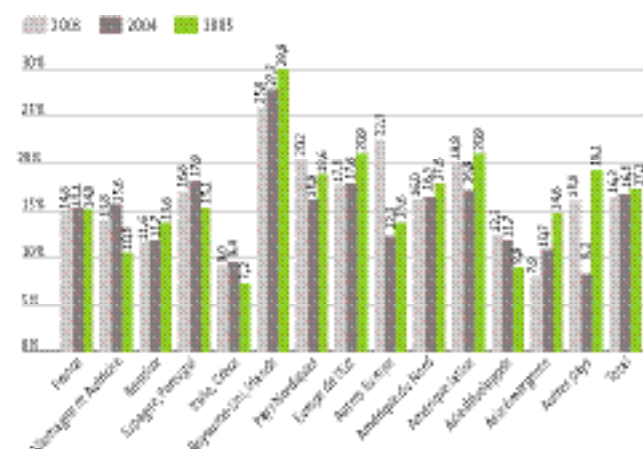
b) Les départs

En 2005, le taux de départ est passé à 17,1 %, contre 16,5 % en 2004.

Les départs naturels ont représenté, en 2005, 11,4 % des départs totaux ⁽³⁾, soit 1,9 % ⁽⁴⁾ des effectifs totaux du Groupe. Les départs à la retraite sont plus nombreux en Europe et aux États-Unis qu'en Asie et en Amérique latine, où les activités de Saint-Gobain sont d'implantation plus récente et où la population est globalement plus jeune.

Pour l'ensemble du Groupe, le taux de démission a augmenté de 0,8 point à 7 %. Par Pôle, seule la Distribution Bâtiment est restée stable dans ce domaine à 9,5 %. Ce Pôle, dont l'âge moyen est moins élevé, connaît par ailleurs un taux de renouvellement du personnel plus important que les métiers industriels. En Europe Centrale et Orientale, en Asie émergente et en Amérique latine, zones où le Groupe est plus récemment

Taux de départ (périmètre brut)



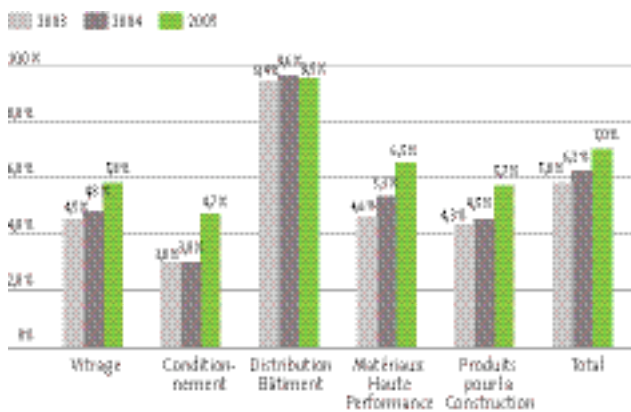
(3) Les statistiques concernant les départs naturels portent sur 93 % de l'effectif du Groupe.

(4) Les statistiques concernant les départs naturels portent sur 93 % de l'effectif du Groupe.



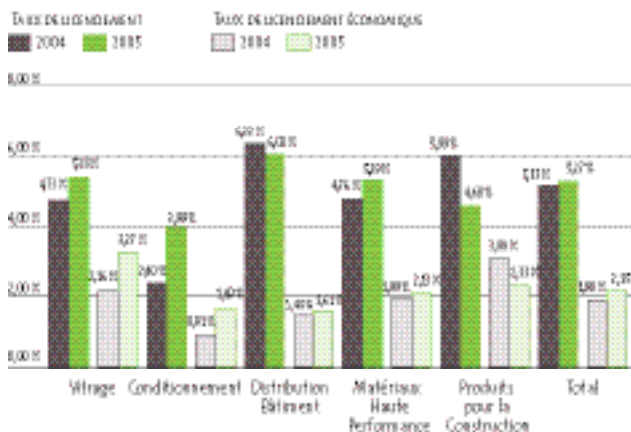
implanté, le taux de renouvellement du personnel y est structurellement plus élevé en raison de la vitalité du marché du travail. Ce constat a conduit le Groupe Saint-Gobain à développer une politique visant à fidéliser ses salariés, notamment en Amérique latine, en Pologne, en Inde ou encore en Chine grâce, en particulier, à d'importants efforts de formation et de mobilité. Un système d'« entretien de départ » permet, en outre, de comprendre les raisons de départ des salariés. Enfin, les pays anglo-saxons connaissent eux aussi un taux de démission plus élevé que la moyenne du Groupe en raison de la fluidité du marché du travail de ces pays.

Taux de démission (périmètre brut)



Le taux de licenciement global reste stable en 2005 à 5,3 %. Les licenciements économiques enregistrent une très légère augmentation (de 1,9 à 2,2 % de l'effectif), reflet d'une adaptation continue du Groupe à son environnement de marché. Le Vitrage a été confronté à l'atonie du marché du bâtiment en Allemagne et au Royaume-Uni, et a fermé son site de vitrages pour les véhicules industriels de Porz en Allemagne.

Taux de licenciement (périmètre brut)



Le Pôle Conditionnement a procédé à la rationalisation de plusieurs de ses sites aux États-Unis et en Allemagne.

c) Les plans de sauvegarde de l'emploi

Le Groupe n'effectue de licenciements collectifs ou de restructurations que s'ils sont indispensables à la santé économique de la filiale ou du Pôle concerné. En cas de réduction d'effectifs, la dimension de Saint-Gobain constitue un atout indéniable car le Groupe s'efforce de proposer aux salariés un reclassement dans d'autres filiales.

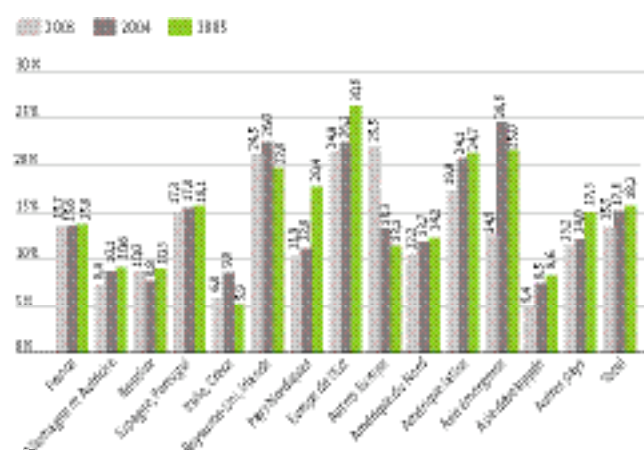
En France, où Saint-Gobain Développement s'appuie sur une pratique constamment améliorée, un accompagnement personnalisé est proposé aux salariés concernés. Il prend en compte, pour chacun, les conséquences professionnelles, matérielles, psychologiques et familiales de la suppression de son emploi. Tous peuvent ainsi bénéficier, en fonction de leurs besoins, d'une formation complémentaire, d'une aide à la mobilité géographique et au reclassement de leur conjoint, ou d'un soutien pour la réalisation d'un projet personnel. En 2005, trois Plans de Sauvegarde de l'Emploi ont été mis en œuvre en France, avec un taux de reclassement de 73 %.

En Allemagne également, des actions innovantes en matière d'aide au reclassement des salariés ont été développées par les sociétés concernées.

d) Les recrutements

Pour renouveler les équipes et contribuer à la croissance, 32 192 personnes ont rejoint le Groupe en 2005, soit une augmentation du taux de recrutement de 0,7 point à 18,2 %. Les Pôles les plus concernés sont la Distribution Bâtiment, avec 13 303 embauches et le Vitrage qui a recruté 6 313 personnes. Par leur politique de recrutement, les Pôles veillent à répondre aux besoins de leurs marchés, en fort développement dans les pays émergents. Les pays d'Amérique latine, d'Asie émergente

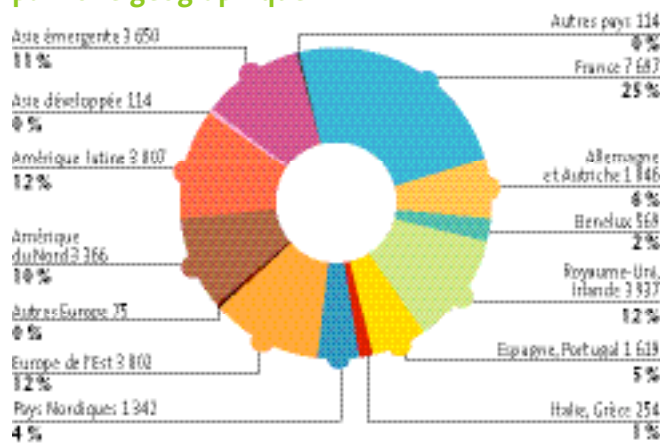
Taux de recrutement (périmètre brut)



Répartition des recrutements par Pôle



Répartition des recrutements par zone géographique



et d'Europe de l'Est constituent des foyers d'embauche importants, avec respectivement 3 807, 3 650 et 3 802 recrutements pour répondre aux besoins de ces zones.

Mais les pays occidentaux, notamment grâce à la Distribution Bâtiment, continuent à recruter de manière importante en Espagne, au Portugal, en France, ou encore dans les Pays Nordiques. Cette tendance illustre bien, ainsi, que le développement du Groupe dans les pays émergents n'est pas en contradiction avec la consolidation de ses ressources humaines dans les pays occidentaux.

e) Le recours à l'emploi temporaire ou à la sous-traitance

Les emplois temporaires

Le manque de visibilité de certains carnets de commande, les difficultés de recrutement momentanées ou la simple nécessité d'effectuer un remplacement constituent les raisons

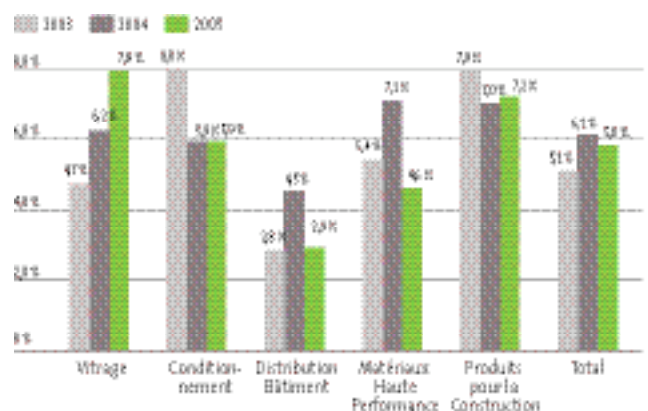
essentielles pour lesquelles les filiales du Groupe ont recours à des formes de travail temporaire. En 2005, le taux d'absentéisme s'établit à 3,4 %. Les causes d'absentéisme les plus fréquentes sont la maladie, la maternité et les accidents de travail (5).

Adapté à des délais courts et incertains, l'intérim est utilisé pour remplacer des salariés absents ou pour assurer une transition momentanée. Il permet aussi de répondre rapidement à un besoin important de main d'œuvre. Rapporté au nombre d'heures travaillées, l'intérim représente 5,8 % (6) des heures travaillées en 2005, en baisse de 0,3 point par rapport à 2004. Ce taux baisse dans le Pôle Distribution Bâtiment en 2005, où il passe de 4,5 % à 2,9 % en raison, notamment, en France, de la stabilisation de l'activité qui a permis d'intégrer une partie du personnel d'appoint. L'intérim diminue également dans le Pôle Matériaux Haute Performance, essentiellement dans l'activité Abrasifs qui avait enregistré une forte hausse de l'activité en 2004 qui ne s'est pas poursuivie au même rythme en 2005, en particulier en Espagne, en Italie et en Asie. On note cependant une augmentation du taux d'intérim pour le Pôle Vitrage qui s'explique notamment par les contextes de marchés locaux parfois très dynamiques, comme en Asie émergente par exemple.

Les contrats à durée déterminée sont mieux adaptés à des missions de plusieurs mois, comme le remplacement de congés de maternité ou de longue maladie, les pointes de production causées par des commandes importantes... Au 31 décembre 2005, 4,6 % (7) des salariés du Groupe étaient en contrat à durée déterminée, en baisse de 1,2 point par rapport à 2004.

La proportion de ces contrats baisse nettement pour le Vitrage et les Matériaux Haute Performance.

Taux d'intérim



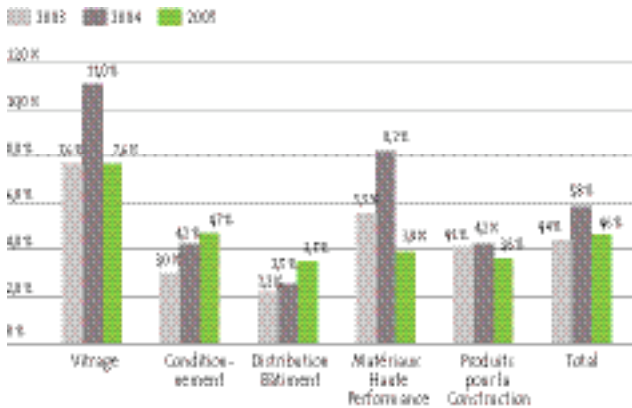
(5) Les statistiques concernant l'absentéisme portent sur 86 % de l'effectif du Groupe.

(6) Les statistiques concernant l'intérim couvrent 83 % de l'effectif du Groupe.

(7) Les statistiques concernant les CDD couvrent 91 % de l'effectif du Groupe.



Pourcentage de CDD au 31 décembre



La sous-traitance

Dans tous les pays où le Groupe est implanté, les sociétés font appel à des entreprises sous-traitantes pour effectuer certains travaux ne relevant pas de leur savoir-faire. Deux types de missions peuvent être ainsi externalisées. Les plus fréquentes sont des tâches annexes à l'activité comme le gardiennage, la maintenance, le nettoyage, la restauration, le service médical... et, pour de petites unités, la paie, l'informatique ou la comptabilité. Les autres missions occasionnellement confiées à des prestataires externes sont l'emballage, le transport de marchandises ou divers travaux de manutention. Elles sont liées à la production ou à la distribution des produits, mais restent en marge du cœur de métier des Pôles.

Les filiales de Saint-Gobain doivent vérifier la régularité des activités et des contrats de travail de l'entreprise partenaire avant la signature d'un contrat de sous-traitance. Les salariés des entreprises prestataires et sous-traitants ayant à intervenir sur un site du Groupe doivent, à leur arrivée, prendre connaissance des normes de sécurité. Pendant toute la durée de leur présence, ils sont soumis en matière d'hygiène et sécurité, aux règles et mesures applicables à l'ensemble des collaborateurs du Groupe travaillant sur le même site et reçoivent, en fonction des besoins, des formations spécifiques dans ces domaines.

2. Une organisation sociale solide

Les salariés de Saint-Gobain se répartissent en trois grandes catégories socio-professionnelles : les cadres et *managers*, les employés, techniciens et agents de maîtrise (« ETAM ») et les ouvriers. Le Groupe s'efforce de créer un environnement de travail motivant pour ses collaborateurs, notamment en terme de dialogue social et de conditions de travail.

a) Un dialogue social de qualité, loyal et ouvert

Dans un contexte économique caractérisé par une forte compétitivité et une évolution rapide des marchés, Saint-Gobain doit pouvoir compter sur un dialogue social de qualité lui permettant d'adapter souvent et rapidement l'organisation et les conditions de son travail.

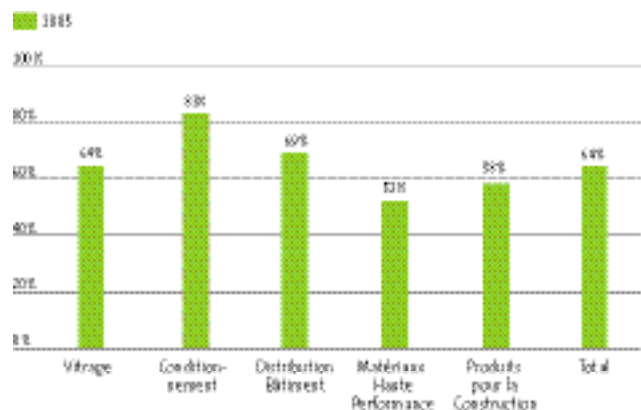
Pour l'essentiel, le dialogue social au sein d'une entreprise du Groupe se déroule en priorité au niveau des sociétés et des sites, puisqu'il se doit de prendre en compte les spécificités locales des problèmes sociaux et d'y apporter les réponses techniques appropriées. C'est au niveau d'une société que les représentants des salariés négocient et signent des accords, selon la législation et les pratiques locales.

En 2005, 70,4 % des salariés, disposent, dans leur établissement, d'une instance représentative du personnel (8).

Au total, 1 021 accords avec les partenaires sociaux ont été signés dans le Groupe en 2005. Dans plusieurs pays, les accords sont signés pour plusieurs années. Ces accords abordent principalement l'organisation du travail (89,3 %).

64 % des salariés du Groupe, et 100 % en France, bénéficient du cadre social défini par une convention collective (9).

Pourcentage effectif couvert par une convention collective



Le dialogue social européen

Mise en place dans le Groupe depuis 1988, la Convention pour le Dialogue Social Européen enrichit le dialogue social en abordant des problématiques communes et facilite un échange d'informations nourrissant à la fois le travail de

(8) Les statistiques concernant la représentation professionnelle couvrent 83 % de l'effectif du Groupe.

(9) Les statistiques concernant les conventions collectives couvrent 87 % de l'effectif du Groupe.

négociation des partenaires sociaux au niveau local et l'action sociale du Groupe au niveau européen.

Cette Convention, au sein de laquelle 20 pays sont aujourd'hui représentés, se réunit une fois par an et rassemble 70 représentants syndicaux des pays membres de l'Union Européenne, de la Suisse et de la Norvège. Au cours de cette réunion annuelle, le Président de Saint-Gobain et la Direction Générale échangent avec les représentants des salariés sur la stratégie du Groupe et sur les thèmes économiques, financiers et sociaux qui concernent l'ensemble des filiales européennes.

Un secrétariat de liaison assure un dialogue plus approfondi et fréquent avec la direction. Il comprend aujourd'hui neuf membres de huit nationalités différentes – allemande, française, anglaise, espagnole, italienne, néerlandaise, norvégienne et polonaise – dont le statut a été officialisé dans un accord spécifique, conclu le 4 mars 2004. Ces nouvelles dispositions dotent les membres du secrétariat de liaison de moyens techniques et d'un crédit d'heures pour l'exercice de missions qui sont clairement définies.

Le dernier échelon de cette organisation, le bureau, est constitué de trois personnes (un secrétaire et deux secrétaires adjoints). Il est la structure la plus sollicitée pendant l'année, puisqu'il assure le suivi de la démarche globale et le dialogue au quotidien avec la Direction du Groupe. Cette dernière tient le bureau informé des opérations internationales modifiant le périmètre ou la structure du Groupe.

La Convention a connu trois avancées cette année. Par l'ajout d'un avenant à son protocole du 12 mai 1992, elle s'est tout d'abord adaptée à l'élargissement de l'Union Européenne à travers l'intégration des représentants des nouveaux pays membres de l'UE dans lesquels le Groupe emploie au moins 150 salariés : la Pologne, la Hongrie, la République Tchèque et l'Estonie. Ce premier avenant apporte également des précisions sur le mandat des représentants (date de début et de fin). Enfin, un second avenant redéfinit les règles de répartition des représentants de la France à la Convention entre les organisations syndicales représentatives.

Un « Guide pratique du dialogue social européen », fruit du travail conjoint de la Direction du Groupe et du secrétariat de liaison, sera édité en 2006 pour aider les représentants nouvellement élus et les orienter dans leur mission. Il permettra à tous les acteurs du dialogue social de comprendre l'architecture et le mode de fonctionnement de cette organisation.

BPB

Avant son acquisition par Saint-Gobain, BPB avait mis en place en 1999 une instance de dialogue social (*European Works Council*) réunissant 20 membres représentant les salariés de 11 pays européens pour échanger sur la stratégie et les politiques de l'entreprise. Cette structure disparaîtra à la fin de l'année 2006 et sera absorbée par la Convention Saint-Gobain à partir de 2007.

b) Les catégories socio-professionnelles

Les cadres

La part des cadres dans l'effectif global est stable avec un taux à 11,6 % des effectifs. Dans les pays occidentaux, où l'implantation plus ancienne se traduit par une plus grande présence de sièges sociaux et de centres de Recherche & Développement, elle est globalement stable, à l'exception des Délégations Générales Royaume-Uni/Irlande et Benelux, qui enregistrent tous les deux une hausse de leur nombre de cadres entre 2004 et 2005 (respectivement 2,2 et 1,1 %). A noter une forte augmentation du pourcentage de cadres dans les effectifs en Asie émergente qui, avec un taux de 9 %, enregistre une augmentation de 2,5 points.

Les employés, techniciens et agents de maîtrise (ETAM)

Cette catégorie regroupe le personnel administratif, les techniciens, les agents de maîtrise et le personnel de vente. Le Groupe compte 37,6 % d'ETAM en 2005.

Les ouvriers

Au 31 décembre 2005, les ouvriers représentaient 50,2 % des effectifs, soit un chiffre en baisse de 5,9 points par rapport à 2004. La proportion d'ouvriers est globalement en baisse dans les pays occidentaux, reflétant les efforts de productivité dans cette zone, alors qu'elle est stimulée en Asie par les nouvelles implantations du Groupe. De plus, le fort dynamisme de la Distribution Bâtiment, qui compte une faible part d'ouvriers parmi son personnel, contribue à la baisse de la part des ouvriers et à la hausse de celle des ETAM dans les chiffres globaux.

c) Les conditions de travail : un cadre évolutif

L'organisation du travail

• Les rythmes de travail

L'organisation du travail par poste est liée aux contraintes techniques de la production industrielle et concerne peu les activités de distribution.

36,1 % des salariés des activités industrielles et, plus particulièrement, les deux tiers dans le Conditionnement travaillent en équipes. Ces proportions sont en augmentation par rapport à 2004 dans tous les Pôles industriels. La rotation des équipes peut s'effectuer sur deux ou trois postes, ou au-delà, « à feu continu », c'est-à-dire 365 jours par an et 24h sur 24. Dans l'ensemble du Groupe, le travail à feu continu s'organise en cycle, alternant des temps de travail et de repos. Dans tous les pays, le temps de travail annuel des ouvriers postés est inférieur à celui des opérateurs qui travaillent à la journée. Dans la Distribution Bâtiment, les spécificités de certaines enseignes conduisent quelquefois les salariés à travailler en

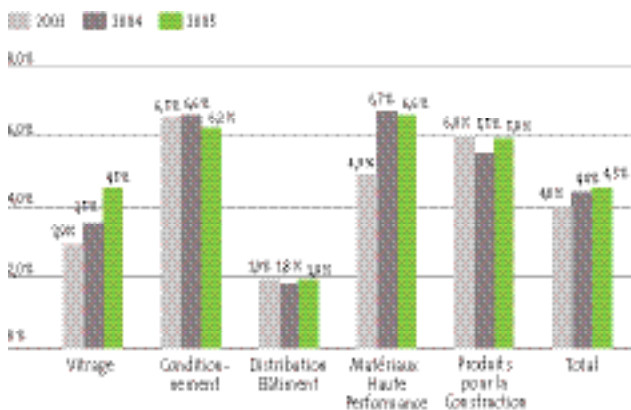


équipe, comme c'est notamment le cas au Brésil (agences ouvertes 24 heures sur 24) et en France, dans les usines de production de Lapeyre.

• Les heures supplémentaires

Pour répondre à une surcharge temporaire de travail, certaines sociétés du Groupe se voient occasionnellement dans l'obligation de demander à leurs salariés d'effectuer des heures supplémentaires. Celles-ci ont représenté en moyenne 4,5 % des heures travaillées en 2005, marquant ainsi une stabilité par rapport à 2004.

Taux d'heures supplémentaires



Les emplois à temps partiel

Peu adapté au rythme industriel, le temps partiel représente 2,8 % de l'effectif du Groupe. Même si le taux de temps partiel est plus élevé dans la Distribution Bâtiment, il reste relativement faible en France.

Les rémunérations

Le Groupe veille à assurer une rétribution juste et gratifiante pour le bien-être et l'épanouissement de ses salariés dans leur travail. Cette approche ne se limite pas à une simple rémunération, elle inclut également des avantages parallèles, tel que le Plan d'Épargne du Groupe (PEG), ou une contribution du Groupe au niveau de l'assurance maladie et de la retraite.

• Les salaires

La politique de rémunération du Groupe se veut équitable, motivante et transparente. Des normes salariales de base sont fixées, dans chaque pays et dans chaque secteur d'activité, par référence aux conditions de marché. Dans ce cadre général, chaque société fixe les salaires de ses collaborateurs en fonction de son secteur d'activité et de sa situation économique et sociale. Les salaires ouvriers et non cadres sont généralement régis, selon les pays, par des conventions collectives.

Dans les pays occidentaux, afin de maintenir au moins le pouvoir d'achat et le niveau de vie des salariés, l'évolution des salaires suit au minimum celle de l'inflation, à l'exception des États-Unis où la forte croissance des coûts médicaux (dont une majorité est prise en charge par le Groupe) est venue freiner les hausses salariales nettes. En France, les charges sociales représentent l'équivalent de 43,92 % de la rémunération directe dans le Pôle Distribution Bâtiment et de 48,73 % dans les Pôles industriels⁽¹⁰⁾. Dans les pays émergents, les salaires augmentent régulièrement en fonction de la mise en œuvre de compétences nouvelles, ce qui entraîne une amélioration du niveau de vie.

Dans la rémunération des cadres, le salaire comprend généralement une part variable qui obéit à des règles fixées au niveau du Groupe et déclinées par zone géographique en fonction des spécificités locales. Par ailleurs, afin d'encourager l'esprit d'équipe et d'associer chacun à la réussite de tous, le Groupe favorise, chaque fois que cela est possible, la conclusion d'accords d'intéressement collectifs. En France, 88,2 % des filiales ont signé un accord d'intéressement en 2005⁽¹¹⁾. Ces sociétés françaises ont versé 71,4 millions d'euros à leurs collaborateurs au titre de l'intéressement, soit 4,7 % de la masse salariale.

• Les avantages complémentaires

Développé depuis 1988, le **Plan Épargne du Groupe (PEG)** permet à Saint-Gobain d'associer plus étroitement encore ses salariés à la réussite du Groupe. Par ce système, les salariés dont l'ancienneté remonte à au moins 3 mois (6 mois pour certains pays) peuvent devenir actionnaires de Saint-Gobain à des conditions préférentielles : non seulement ils bénéficient d'une décote sur le prix de l'action, mais ils ont également droit, dans certains pays, à un abondement complémentaire attractif. L'épargne ainsi constituée devient généralement disponible au bout de 5 ou 10 ans. La part des fonds du Plan d'Épargne Groupe dans le capital de la Compagnie de Saint-Gobain s'élève à fin 2005 à 6 % (10,3 % des droits de vote).

Si les conditions de l'offre sont restées sensiblement les mêmes entre 2004 et 2005, plusieurs mesures ont été prises en 2006 pour encourager les salariés à accroître leur participation au PEG, particulièrement en France. Le nombre de pays bénéficiaires de ce système a été étendu et s'élève aujourd'hui à 31 (21 en Europe et 10 dans le reste du monde), avec pour nouveaux venus cette année la Turquie, la Corée et l'Argentine. Un système d'abondement a été introduit dans plusieurs pays, selon leurs spécificités locales, et son taux a été revu à la hausse en France et dans les pays qui en bénéficiaient déjà. En Grande-Bretagne, le système spécifique d'épargne a été renforcé (*Saving Incentive Plan*) et prévoit également un abondement à partir de 2006. Enfin, cette offre sera étendue aux salariés

(10) les statistiques concernant les charges sociales couvrent 30 % de l'effectif français du Groupe.

(11) Les statistiques concernant les filiales ayant signé un accord d'intéressement en France couvrent 88 % des effectifs.

venant de BPB, dans tous les pays où elle est possible. Une campagne interne a été lancée au sein du Groupe pour continuer de promouvoir le développement du PEG et sensibiliser les salariés aux bénéfices que peut leur apporter cette épargne.

Dans la plupart des pays où le Groupe est implanté, aussi bien en Europe qu'en Asie ou en Amérique Latine, les filiales du Groupe apportent un **complément à la couverture sociale de leurs salariés (assurance-maladie, retraite complémentaire, assurance-vie)**, ainsi qu'une subvention pour les repas et parfois pour les transports.

En France, par exemple, dans l'ensemble des sociétés de plus de 50 salariés, la part de la masse salariale consacrée aux activités sociales mises en œuvre par les comités d'entreprise représente 1,5 % en moyenne pour le Groupe ⁽¹²⁾.

Aux États-Unis, étant donnée l'absence de système national obligatoire d'**assurance maladie**, Saint-Gobain prend en charge une part importante de cette assurance. Le Groupe contribue également à la diminution du coût des primes en orientant les salariés vers certains hôpitaux avec lesquels il a obtenu des conditions préférentielles. Enfin, Saint-Gobain Corporation a décidé de s'impliquer directement dans l'éducation du personnel en matière de santé, grâce au poste de « *wellness manager* » créé cette année afin de promouvoir de meilleures pratiques d'hygiène de vie.

3. Une gestion des ressources humaines adaptée à son temps

Parmi les priorités de la politique des ressources humaines figure la nécessité d'anticiper les besoins en compétences à venir, ainsi que la capacité à répondre aux attentes des personnes. Le Groupe œuvre en faveur de la diversité et de l'égalité des chances, développe les compétences grâce à la formation, encourage la mobilité, tout en restant constamment à l'écoute de ses collaborateurs. C'est notamment grâce à un nouvel outil informatique de soutien à l'organisation des ressources humaines permettant de mutualiser l'ensemble des compétences des cadres à travers le Groupe, SINERhGIS, actuellement en cours de mise en place, que Saint-Gobain entend poursuivre une politique des ressources humaines encore plus transparente et réactive aux besoins du Groupe et de ses salariés.

a) Recruter pour préparer demain

Renouveler les générations

L'âge moyen des salariés du Groupe est stable par rapport à 2004, autour de 40 ans. Il est à peu près stable dans tous les Pôles. Il se situe autour de 41 ans dans le Conditionnement, les Produits pour la Construction et les Matériaux Haute

Performance, alors que les salariés du Vitrage et de la Distribution Bâtiment sont en-dessous de la moyenne du Groupe, avec une moyenne d'environ 38 ans.

La pyramide des âges montre un personnel plus âgé et une ancienneté plus élevée en Europe et aux États-Unis où le Groupe est implanté depuis longtemps. Les filiales industrielles veillent à renouveler les générations, notamment en raison du départ à la retraite des tranches d'âge du « *baby boom* ». Dans plusieurs pays, l'accent a d'ailleurs été mis sur l'embauche de jeunes de moins de 25 ans ⁽¹³⁾, en particulier le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Autriche, les pays nordiques et la France, pour les pays occidentaux, et l'Amérique latine, l'Asie émergente et l'Europe de l'Est pour le reste du monde. Dans l'ensemble du Groupe, les moins de 25 ans ont constitué en 2005 un tiers des personnes recrutées, confirmant ainsi la tendance de ces dernières années.

Attirer les talents

Le Groupe a constamment besoin à la fois de compétences nouvelles pour accompagner et soutenir une croissance durable et rentable, et de collaborateurs aux profils de plus en plus interculturels, du fait du développement toujours plus international de ses activités. Pour cette raison, Saint-Gobain a mis en place une politique de recrutement résolument tournée vers les talents et l'international.

Les **relations avec les grandes écoles et des universités de haute réputation** constituent un moyen privilégié pour se faire connaître auprès des étudiants. Chaque année, Saint-Gobain participe par ses Délégations Générales à de nombreux forums universitaires dans le monde et entretient des liens avec les grandes écoles de commerce et d'ingénieurs, qui vont du parrainage d'une option ou d'une promotion à l'accompagnement personnalisé de certains étudiants.

Le Groupe apporte sa collaboration à des **programmes internationaux d'accueil d'étudiants** et d'ingénieurs, ce qui lui permet de recruter et de former des personnes à haut potentiel destinées à des postes à haute responsabilité. Saint-Gobain soutient depuis 1999 le programme Copernic, qui a pour objectif de former des ingénieurs des pays d'Europe Centrale et Orientale aux méthodes de *management*.

En France, le **Volontariat International en Entreprise (VIE)** constitue un important vecteur de recrutement des cadres, en proposant dans un premier temps une mission à l'étranger de 12 à 24 mois à de récents diplômés. Pour la plupart, ceux-ci se voient ensuite proposer une embauche dans le Groupe, dont plus de la moitié en contrat local. Depuis 2000, plus de 120 personnes sont ainsi parties réaliser des missions au sein des filiales de Saint-Gobain dans des pays aussi variés que les États-Unis, la Russie, l'Allemagne, le Canada ou encore Singapour.

⁽¹²⁾ Les statistiques concernant les activités sociales mises en œuvre par les comités d'entreprise couvrent 39 % de l'effectif français.

⁽¹³⁾ Les statistiques concernant l'embauche des moins de 25 ans couvrent 83 % de l'effectif du Groupe hors Amérique du Nord.



L'innovation constituant un des éléments clés de la stratégie, le recrutement des chercheurs fait l'objet d'une attention toute particulière. Un programme majeur de recrutement de chercheurs sur trois ans et trois continents a été lancé en 2005, et le Groupe s'apprête à ouvrir un nouveau centre de Recherche & Développement à Shanghai. Le CREE, un des centres de Recherche et Développement du Pôle Matériaux Haute Performance, a pour sa part connu une forte augmentation du nombre de ses collaborateurs depuis son inauguration en 2002 (augmentation des effectifs de 15 à 20 % en moyenne). Ses salariés représentent par ailleurs 13 nationalités différentes. En France, Saint-Gobain co-finance en moyenne 5 à 6 thèses par an dans le cadre de conventions CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la Recherche). Depuis la création de ce système de financement conjoint avec le Ministère de la Recherche en 1981, environ 169 étudiants ont été accueillis pour leur thèse. Parmi ceux qui ont été accueillis à Saint-Gobain Recherche, les deux tiers ont ensuite débuté leur carrière dans le Groupe.

Saint-Gobain parraine par ailleurs « **Les Routes de la Soie** », une association réunissant des étudiants français et chinois intéressés par le monde de l'industrie que le Groupe espère attirer dans l'entreprise par la suite. Son but est de permettre aux 40 étudiants sélectionnés (20 de chaque nationalité) de découvrir ce qu'est l'entreprise, la coopération industrielle ou encore les partenariats. Cette opération s'est déroulée en 2 étapes en 2005 : une première en France, où les étudiants ont pu rencontrer les dirigeants du Groupe et découvrir quelques unes des activités industrielles de Saint-Gobain, et une deuxième en Chine en novembre. Par ces rencontres, ces étudiants peuvent réfléchir à la place et au rôle qu'ils pourraient occuper dans un grand groupe multinational tel que Saint-Gobain.

Le Groupe reçoit en moyenne plus de **80 000 candidatures** par an, dont 80 % de cadres. La moitié de ces candidatures est reçue au travers de la rubrique recrutement de son site Internet. L'ensemble fait d'abord l'objet d'une pré-sélection, puis est diffusé aux filiales du Groupe grâce à un programme spécifique de gestion des profils. Le Groupe utilise également « Keljob », méta-moteur de recherche qui assure une meilleure diffusion et visibilité à ses offres d'emploi.

Au niveau local, les Délégations et les sociétés définissent la stratégie de recrutement la plus appropriée à leur environnement, et ont pour la plupart leur propre site internet. Elles établissent elles-mêmes, en fonction de leurs besoins, des relations avec les établissements nationaux et régionaux, accueillent des stagiaires, assurent des parrainages et organisent des visites d'usines afin de se faire connaître des étudiants. En Chine, par exemple, la Délégation est de plus en plus présente dans le réseau des grandes universités et écoles du pays. Elle participe notamment à des opérations de recrutement sur les campus et attache une importance particulière aux dimensions multiculturelles des formations. Ainsi, Saint-Gobain s'est proposé pour parrainer notamment des promotions de programmes sino-français de *management*.

On peut noter certaines **initiatives locales en France à l'égard des non-cadres** qui visent à associer recrutement et formation dans des bassins d'emploi où le taux de chômage est important. Ainsi, pour répondre à leurs besoins de personnels qualifiés, les Verreries de l'Orne, associées à l'ASSEDIC, à la Région Basse-Normandie et au Fonds Social Européen (FSE), ont lancé une opération visant à former les demandeurs d'emploi pour leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires (4 mois de formation) au métier de la décoration verrière. On retrouve cette démarche au sein du Pôle Vitrage en France qui a lancé une vague de recrutement d'opérateurs à proximité des usines pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes issues de l'immigration, ainsi que l'embauche de commerciaux à faible niveau de diplôme que le Pôle s'est engagé à former en interne par la suite. Point.P a par ailleurs mis en place un Certificat de Qualification Professionnelle pour les nouveaux collaborateurs sans formation.

b) Accroître la mobilité des cadres

Parce que chaque salarié est doté de compétences et de ressources uniques, sa mobilité au sein du Groupe ne peut être que bénéfique pour les entités qui l'accueillent. Cette mobilité, qui s'est considérablement accrue au cours des dernières années au sein du Groupe, s'effectue selon trois axes qui peuvent, ou non, être combinés : changement d'entité (de société, de *Business Unit*, de Pôle) ; changement de fonction (échelon hiérarchique, changement de filière) ; changement de pays. La mobilité interne facilite le développement rapide de Saint-Gobain dans les pays émergents, à travers le transfert de compétences qu'elle engendre. C'est pour cette raison que l'organisation RH du Groupe a, depuis de nombreuses années déjà, activement encouragé cette pratique grâce à :

- **la bonne lisibilité des postes à pourvoir, tout d'abord** : les offres d'emploi disponibles à l'échelle du Groupe tout entier (donc dans tous les Pôles et Délégations) sont en effet publiées et mises à jour régulièrement sur *Worldjob*, un site intranet dédié à la promotion interne. Il regroupe les offres d'emplois classées par pays, filière ou type de contrat, les règles de fonctionnement de la mobilité chez Saint-Gobain, les règles de fonctionnement du site *Worldjob* lui-même, ainsi que les informations nécessaires aux cadres en mobilité internationale ;
- **la mise en place d'une gestion efficace de ses expatriés**, ensuite : chaque Pôle et chaque Délégation compte en effet un spécialiste de la mobilité internationale dont la mission réside précisément dans l'organisation de l'arrivée d'un salarié, mais aussi de toute sa famille, dans un nouveau pays (logement, sécurité sociale, notamment), dans la gestion des salaires à l'international, ainsi que dans le suivi personnalisé des salariés tout au long de leur période de mobilité... Le Groupe met à disposition de son personnel un guide de la mobilité internationale destiné à faciliter la préparation du départ dans un nouveau pays ;

- **l'entretien annuel d'appréciation** au moyen duquel l'organisation des ressources humaines peut identifier les aspirations de mobilité présentes ou futures des salariés. En 2005, 49,3 % du personnel (soit une augmentation de 3,4 points par rapport à 2004) ont bénéficié d'un entretien annuel avec leur responsable ⁽¹⁴⁾. 73,8 % d'entre eux sont des cadres et 45,9 % des non cadres.

- **les plans de succession et les « people reviews »**, enfin : ces exercices prospectifs sont en effet l'occasion de prévoir à moyen et long terme l'évolution possible des postes et des personnes au sein des différents Pôles et Délégations.

Pour encadrer cette politique de recrutement, la Direction des ressources humaines du Groupe a publié, en début 2006, une brochure intitulée « Entrepreneurs Solidaires, Au cœur des relations humaines » ayant pour but d'orienter les cadres et l'encadrement dans la gestion de leur propre carrière, mais aussi de celle de leurs collaborateurs.

Reste à noter que la mobilité, géographique ou fonctionnelle, n'est pas réservée aux cadres. Des occasions sont aussi offertes à des techniciens de valoriser leur expérience à l'étranger ou au sein d'équipes projets, dans des environnements multiculturels.

c) Accroître la diversité et l'égalité des chances

La lutte contre les discriminations est une priorité pour Saint-Gobain. Elle vise à encourager la diversité et l'égalité des chances parmi les collaborateurs. Plus encore que les années précédentes, 2005 a vu se mettre en place des initiatives dans le domaine, à la fois au niveau du Groupe, des Pôles et des Délégations. La création d'une Direction du Développement Responsable à l'échelle du Groupe dont une des missions est précisément le respect de la diversité dans le Groupe Saint-Gobain s'inscrit dans ce mouvement. Le Groupe a l'intention d'adhérer en 2006 à la Charte de la Diversité initiée en France. Saint-Gobain s'engage à sensibiliser et à former ses dirigeants et son personnel à respecter et à promouvoir le principe de non-discrimination, et à chercher à refléter la diversité de la société.

● Une politique de recrutement équitable

La politique de recrutement du Groupe s'oppose expressément à toute forme de discrimination. L'ensemble des postes de cadres et de haute maîtrise non pourvus en interne sont systématiquement mis en ligne sur le site internet de Saint-Gobain. La sélection des CV se fait exclusivement sur des critères de compétences (formation, langues), d'expérience professionnelle et de mobilité géographique. Dans une deuxième étape, les candidats pré-retenus sont reçus par plusieurs responsables de l'entité qui recrute. La décision finale sera fonction de la personnalité du candidat et, en particulier, de ses qualités d'adaptabilité et d'ouverture. Si les techniques employées peuvent varier d'une société autant que d'un pays à l'autre, le refus des critères discriminatoires s'impose à tous.

(14) Les statistiques concernant les entretiens annuels ans couvrent 80 % de l'effectif du Groupe.

● Encourager la mixité

La **proportion de femmes** dans l'effectif global reste stable par rapport à 2004, à 19,8 %⁽¹⁵⁾ et ne reflète que faiblement encore les efforts entrepris. 69,1 % des femmes du Groupe font partie des non-ouvriers et elles représentent 21 % des embauches, soit une légère augmentation de 0,5 point par rapport à 2004. 28 % des salariés non-ouvriers sont des femmes⁽¹⁶⁾.

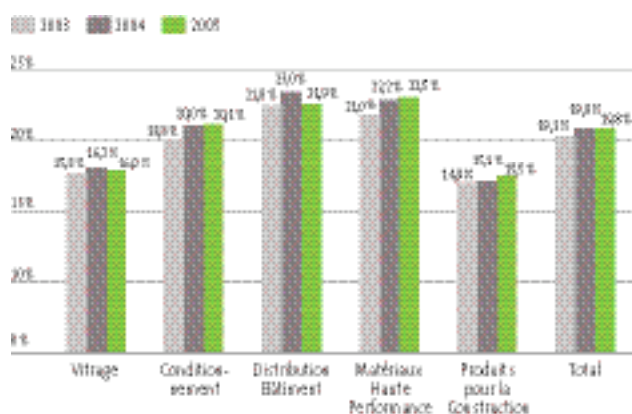
Au niveau des Pôles, la part des femmes dans l'effectif reste stable après une bonne progression en 2004. Par zone géographique, la féminisation des effectifs reste plus importante en Amérique du Nord, dans les pays nordiques ainsi qu'en Europe de l'Est (+ 1 point à 27,2 %) et en Asie développée (+ 0,6 point à 22,7 %).

La part des femmes dans la masse salariale s'établit à 16,7 %⁽¹⁷⁾. Ceci reflète à la fois une présence moins importante dans l'encadrement, particulièrement dans les fonctions de direction, un recours plus fréquent au temps partiel et une moindre ancienneté, en moyenne inférieure de plus d'un an à celle des hommes.

Le Groupe a la volonté d'assurer un meilleur équilibre entre hommes et femmes, particulièrement au sein de l'encadrement. Il s'agit d'assurer, pour les recrutements et l'accès aux fonctions de responsabilité, une équité compatible avec la nature des métiers du Groupe. La féminisation doit permettre une meilleure prise en compte des sensibilités tant dans le *management* que dans les relations avec des partenaires externes.

Cette démarche progresse lentement : alors que les femmes ne représentaient que 10 % des cadres en 1997, elles en représentent aujourd'hui 15 %⁽¹⁸⁾, soit légèrement plus qu'en 2004. En outre, pour développer la promotion interne des femmes, plusieurs dispositifs concrets ont été mis en place dans chacun des Pôles d'activité, visant à augmenter leur représentation dans

Féminisation de l'effectif



(15) Les statistiques concernant la part des femmes dans l'effectif couvrent 94 % de l'effectif du Groupe.

(16) Les statistiques concernant la part de femmes parmi les non ouvriers portent sur 94 % de l'effectif du Groupe.

(17) Les statistiques concernant la part des femmes dans la masse salariale couvrent 19,9 % de l'effectif du Groupe.

(18) Les statistiques concernant la féminisation de l'encadrement sont tirées d'Hypervision, la base de données des cadres du Groupe.



les cycles de formation du Groupe. A noter que le taux de féminisation est généralement plus élevé dans les filières financière, ressources humaines, juridique et fiscale que dans les autres.

A l'échelle du Groupe, dès 2005, un certain nombre de mesures ont été mises en place. Un volet spécifique est réservé aux femmes lors des réunions prospectives organisées régulièrement par les directions des ressources humaines en vue d'identifier, pour chacun des postes clés du Groupe, plusieurs remplaçants potentiels à moyen et long terme, mais aussi de réfléchir aux évolutions possibles des ressources clés que sont les hauts potentiels et les experts. Un rapport périodique est dorénavant adressé au Directeur Général du Groupe sur les progrès accomplis par niveau de responsabilité (dirigeants, cadres, agents de maîtrise...) et par filière.

A l'échelle des Pôles et Délégations, de nombreuses actions complémentaires ont été menées dans le domaine de la mixité. En Espagne, par exemple, un tiers des embauches en 2005 a concerné des femmes, et dans la Délégation d'Amérique Centrale, Colombie et Venezuela, la proportion des femmes dans les formations de plus haut niveau est passée de 10 % en 2003 à 28 % en 2005.

● Favoriser l'intégration des travailleurs handicapés

Les travailleurs handicapés représentent 1,7 % du total des salariés de Saint-Gobain⁽¹⁹⁾. Selon les pays, il existe différentes lois en faveur de l'insertion des travailleurs handicapés : celles instaurant le principe d'obligation d'emploi, comme en France, en Allemagne, en Autriche ou aux Pays-Bas, notamment ; et celles favorisant l'insertion des salariés handicapés à travers des aides, des subventions et des réductions fiscales, comme en Belgique ou en Grande-Bretagne. En France, les travailleurs handicapés représentent 2,4 % de l'effectif⁽²⁰⁾.

La règle que s'est fixée le Groupe lorsqu'un de ses salariés se trouve en situation nouvelle de handicap est, chaque fois que c'est possible, de le maintenir dans son emploi. Ainsi, en 2005, 1 319 postes de travail ont été aménagés pour des handicapés en Europe Occidentale⁽²¹⁾, dont 94 en France⁽²²⁾.

Saint-Gobain, par un certain nombre d'actions visant à sensibiliser ses filiales, les encourage à développer des initiatives concrètes pour faciliter l'insertion des travailleurs handicapés. Ainsi à l'automne 2005, une analyse de l'état d'insertion des travailleurs handicapés au sein des sièges sociaux des différents Pôles a été lancée, et l'établissement de plans d'action est aujourd'hui en cours pour la France. Cette initiative servira de référence pour l'ensemble du Groupe. Des plans formalisés de développement de l'emploi aux handicapés ont également

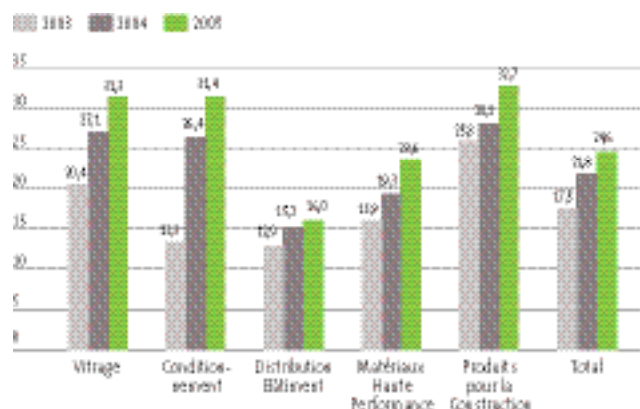
été mis en œuvre dans plusieurs sociétés en 2005, tant en France qu'à l'étranger. Saint-Gobain Développement a ainsi signé avec huit communes de Seine-Saint-Denis une charte Entreprise-Territoire impliquant le Pôle Distribution Bâtiment dans les domaines de l'emploi-insertion, du lien école-entreprise et de l'emploi des salariés handicapés.

Par ailleurs, 27,7 % des sociétés du Groupe (hors États-Unis)⁽²³⁾, apportent leur soutien à des institutions spécialisées. En passant des commandes à ces institutions, les filiales permettent aux personnes handicapées de travailler dans un cadre qui leur est spécialement adapté tant par la nature des tâches que par le rythme de travail et surtout par la formation qu'ont reçue leurs équipes d'encadrement. Plusieurs Pôles ont par exemple établi des contrats de sous-traitance avec des Centres d'Aide par le Travail (CAT). Depuis plusieurs années, la Canalisation met, par exemple, dans l'une de ses sociétés françaises, des locaux et installations spécialisées à disposition pour l'accueil d'un CAT. Ce centre emploie une quarantaine de personnes handicapées qui vendent des services de montage et d'emballage auprès de différentes sociétés, dont Saint-Gobain.

d) Développer les compétences grâce à la formation

Une nette progression caractérise l'année 2005, traduisant l'effort soutenu du Groupe pour renforcer ses compétences : chaque salarié a reçu en moyenne 24,6 heures de formation⁽²⁴⁾, ce qui représente une hausse de 13 % par rapport à l'année précédente (2004 avait déjà été une année de progression importante en terme d'heures de formation par salarié en comparaison avec 2003) tandis que les dépenses de formation ont atteint 1,7 % de la masse salariale, soit 0,2 point de moins qu'en 2004.

Nombre moyen d'heures de formation par personne



(19) Les statistiques concernant l'emploi de personnes handicapées couvrent 74 % de l'effectif du Groupe.

(20) Les statistiques concernant l'emploi de personnes handicapées en France couvrent 90 % de l'effectif du Groupe.

(21) Les statistiques concernant le nombre de postes aménagés pour salariés handicapés en Europe Occidentale couvrent 69 % de l'effectif du Groupe.

(22) Les statistiques concernant le nombre de postes aménagés pour salariés handicapés en France couvrent 83,7 % de l'effectif du Groupe.

(23) Les statistiques concernant le soutien à des institutions spécialisées couvrent 70 % de l'effectif du Groupe hors Amérique du Nord et 28 % des sociétés du Groupe.

(24) Les statistiques concernant le nombre moyen d'heures de formation par personne couvrent 89 % de l'effectif du Groupe.

Désireux de renforcer l'égal accès de tous à la formation, le Groupe a, cette année, formé 78,2 % des cadres et 67,1 % des non-cadres, soit 68,3 % ⁽²⁵⁾ de l'ensemble des salariés. En 2004, 67,5 % des salariés avaient eu accès à la formation.

Depuis plusieurs années, le Groupe s'est engagé dans la création d'un cadre de référence commun destiné à piloter le développement des compétences de tous ses collaborateurs. Cette démarche s'inscrit, en France, dans la droite ligne de la loi française sur le droit individuel à la formation selon laquelle chaque salarié titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée et disposant d'une ancienneté d'au moins un an dans l'entreprise peut bénéficier, à sa demande et sur accord de son entreprise, de vingt heures de formation par an. Cinq axes directeurs orientent la politique de formation du Groupe :

- **Renforcer les compétences techniques et l'expertise professionnelle pour accroître la compétitivité du Groupe**

La formation continue technique reste majoritairement, chez Saint-Gobain, du ressort des métiers eux-mêmes.

L'Université du Verre a proposé en 2005, en plus de ses formations existantes (pour leur part régulièrement réactualisées en fonction de l'évolution des technologies), deux nouveaux programmes dits de spécialisation dont l'un traite précisément d'un thème touchant à l'écologie : la régulation de la consommation énergétique et des émissions en CO₂ des fours. La totalité des cours de l'Université, jusqu'à aujourd'hui majoritairement dispensés en France, sont par ailleurs en passe de s'internationaliser dès 2006 pour permettre à davantage de salariés à travers le monde d'être à la pointe des dernières avancées de leur métier.

Au niveau du pôle Vitrage, le programme MKT2 (*Manufacturing Knowhow Transfer & Training*), mis au point au Mexique, qui propose aux opérateurs de *float* une formation au poste de travail, a été prolongé et étendu à plusieurs pays tels que l'Inde, la Roumanie ou la Belgique. Ce programme a gardé son principe d'origine, celui de favoriser le transfert méthodique et rapide de compétences vers les nouveaux « fronts » du Groupe en alliant tutorat et formation en ligne. Cependant, les responsables de ce programme se sont également rendu compte de l'utilité qu'il pourrait avoir auprès des entités plus anciennes où la formation reposait jusqu'alors essentiellement sur une transmission orale. Le temps estimé de formation au MKT2 en 2005 a été de 6 800 heures réparties dans 9 usines.

- **Développer l'innovation et les compétences commerciales et marketing**

Inaugurée en janvier 2006, l'École du Marketing et de l'Innovation représente la concrétisation de la volonté du

Groupe de reconnaître au client toute sa place au sein de sa stratégie, surtout dans un contexte mondial de compétitivité croissante. Cette nouvelle école a une vocation double. Elle s'adresse tout d'abord aux *managers* non-spécialistes à qui elle dispense une formation généraliste destinée à les sensibiliser à l'importance de la relation client dans l'entreprise et à les former aux techniques de base. Elle s'adresse aux professionnels de la vente, ensuite, à qui elle propose quatre formations spécifiques : la gestion de la relation client, le marketing technologique, le *marketing* émotionnel et sensoriel et la marque. Toutes ces formations sont dispensées en anglais et en français, avec un dispositif de traduction simultanée dans d'autres langues permettant d'accueillir des collaborateurs de tous les pays.

En parallèle, la Délégation du Brésil a inauguré cette année son École de Commerce destinée à son personnel commercial et *marketing*. Les participants y reçoivent à la fois des cours théoriques et pratiques les maintenant à jour des dernières tendances et pratiques en matière de techniques de vente et de principes *marketing*. Ce programme, qui a commencé aux mois d'avril et mai 2005, a d'ores et déjà formé, au cours de l'année, plus de 200 professionnels en provenance de tous les Pôles de la Délégation. Un des objectifs pour 2006 est la création de nouveaux cours afin de compléter l'offre de l'École en instaurant notamment des niveaux d'apprentissage : débutant, intermédiaire et avancé.

- **Anticiper et accompagner le développement international du Groupe**

La progression sur les marchés à forte croissance que connaît le Groupe implique un effort soutenu en matière de formation pour disposer des compétences indispensables partout dans le monde. C'est ainsi que Saint-Gobain a décidé de déployer, à partir de 2005, ses grands programmes internationaux dans de nouvelles zones géographiques.

L'École du *Management* du Groupe destinée aux cadres fonctionne désormais, en Europe, Amérique du Nord, Amérique du Sud et Asie.

Un ensemble de formations destinées aux spécialistes de grandes filières (Finance, Achats) ont également été déployées à travers le monde, sous l'impulsion des Délégations Générales par exemple, du séminaire de contrôle de gestion en Amérique du Sud et en Asie, ou encore des formations dédiées à la filière Achats (cours de « Perfectionnement Achats », notamment, qui permet d'étudier la méthodologie intégrant la totalité du cycle d'achat).

Le Groupe a clairement la volonté d'asseoir son activité dans les pays à forte croissance à travers le développement d'un *management* local. Ainsi, les cadres de ces pays sont les premiers bénéficiaires de formations, notamment en Amérique latine (85,5 heures en moyenne), en Europe Centrale et Orientale (66,5 heures), mais aussi en Asie émergente où le

(25) Les statistiques concernant les effectifs formés par catégorie couvrent 87% de l'effectif du Groupe.



nombre d'heures de formation pour cette catégorie s'élève à 64 heures en moyenne.

● **Affermir les compétences managériales**

Les formations de management sont un axe essentiel de la politique de ressources humaines du Groupe. Celle-ci s'appuie fortement sur les actions des Délégations Générales en la matière, comme le prouvent certaines initiatives locales déployées ou créées en 2005 dans différents pays.

En Amérique du Nord, le *Management Programme*, qui avait été créé par la Délégation pour le Pôle Matériaux Haute Performance dès 2002, a été élargi en 2005 à tous les Pôles présents dans la région États-Unis/Canada. Cette formation propose 2 séminaires, tous deux développés en partenariat avec l'Université américaine du New Hampshire. Les cours proposés sont destinés aux jeunes cadres du Groupe en quête de conseils et d'orientation, ou à ceux plus aguerris cherchant à remettre à jour leurs pratiques et méthodes en terme d'encadrement de leurs collaborateurs. Le premier séminaire, d'une durée de 2 semaines et intitulé *Management Development Institute* s'adresse aux cadres se trouvant à la tête d'une équipe nombreuse et cherchant à élaborer un plan d'action personnalisé et efficace pour gérer leurs effectifs. Le second séminaire est destiné, quant à lui, à des cadres dont le rayon d'action est moindre ; c'est davantage sur les notions de motivation et de performance personnelles des collaborateurs que se fonde ce second cursus intitulé *Supervisory Institute*. L'École du *Management*, mentionnée plus haut, aborde également cette problématique de l'encadrement à l'occasion de formations dispensées en France et s'adressant aux agents de maîtrise. Ces derniers peuvent en effet, au cours de ces séminaires, apprendre à acquérir les techniques de management via des exercices pratiques, à « développer leur *leadership* » ou à gérer les conflits au sein de leurs équipes.

Lors de ces stages (d'une durée de sept semaines réparties sur une année), chaque agent est encadré par un tuteur, et une formation au tutorat de quatre jours a été proposée à tous ces « parrains » du stage Maîtrise. Ses objectifs sont de permettre aux tuteurs de connaître et de mettre en œuvre les points clés d'une relation de tutorat, ainsi que de prendre du recul sur les enjeux du *management*.

● **Consolider la culture du Groupe et favoriser l'échange de meilleures pratiques**

La formation continue a un rôle central dans le développement de la culture de Groupe. Stages et séminaires sont l'occasion de réunir des salariés d'unités, de métiers et de cultures différentes.

Par exemple, l'École du *Management* mentionnée plus haut n'a pas pour seule fin la formation des cadres du Groupe. Elle se doit, en plus, d'être un véritable creuset de la culture Saint-Gobain où les salariés de tous les pays peuvent à la fois

se mélanger, partager leurs expériences et développer une même culture d'entreprise. Son taux de fréquentation en 2005 reflète d'ailleurs l'intérêt croissant qu'elle suscite, puisque 373 salariés (contre 223 en 2004) ont pris part à ces formations. Parmi ses participants, on note une participation accrue des cadres en provenance des pays émergents (de 50 en 2004 à 113 participants, soit une augmentation de 126 %). Le projet de construction d'une université d'entreprise, le Campus Saint-Gobain, s'inscrit dans cette tendance, dans la mesure où il vise à renforcer encore davantage la culture du Groupe en accueillant en un même lieu des collaborateurs venant de différents pays.

L'acculturation n'est cependant pas du seul ressort de ce dispositif central. Elle se pratique également dans l'ensemble des dispositifs de formation au niveau des Pôles et Délégations, notamment grâce à l'intégration dans ces derniers des Principes de Comportement et d'Action, véritable socle commun de la culture du Groupe. De manière plus générale, la mise en place d'outils de formation en ligne (EHS, Finance, 5S, Intégration, ...) favorise la diffusion et l'adoption de pratiques communes, qui, sans gommer les spécificités des entités du Groupe, en consolident la culture.

e) **Évaluer et écouter**

Le Groupe recherche continuellement un échange dynamique et interactif avec ses salariés. C'est par ce biais qu'il pourra à la fois assurer la cohésion globale entre ses différents acteurs internes, et cibler les attentes et aspirations de ses salariés.

Les « **Carrefours Saint-Gobain** » répondent précisément à ces objectifs. Ces réunions, organisées 4 fois par an, regroupent à chaque fois entre 200 et 300 cadres et sont l'occasion pour ces salariés de mieux comprendre la stratégie du Groupe. Les plus hauts dirigeants du Groupe, Président et Directeur Général, y interviennent pour expliquer et commenter les enjeux, les priorités et les objectifs stratégiques de Saint-Gobain, et répondre aux multiples questions des participants.

Conduites par certaines Délégations ou sociétés, les **enquêtes de climat social** permettent, quant à elles, de sonder des salariés de tous niveaux de façon régulière et de définir des plans d'action concrets au niveau local.

Enfin, les entretiens annuels d'appréciation mentionnés plus haut (page 84) sont pour la hiérarchie l'occasion d'un rapport privilégié avec chaque salarié. Élément essentiel de la politique RH du Groupe, ils visent à couvrir la totalité des cadres et sont fortement encouragés pour les non-cadres. Leurs objectifs sont : faire le point avec son supérieur hiérarchique sur sa fonction actuelle ; évaluer les résultats par rapport aux objectifs fixés en début de période ; évaluer les compétences requises, acquises et à développer ; fixer des objectifs pour la période suivante et définir les moyens de les atteindre ; formuler et tester les projets de développement et les opportunités que le Groupe peut présenter.

f) La modernisation des outils : SInERhGIS

En 2005, la direction des ressources humaines du Groupe a entrepris une modernisation de ses outils informatiques de gestion de RH afin d'optimiser son efficacité et la qualité de ses services. Élaboré au cours de réunions de concertation et de groupes de travail entre la Compagnie, les Pôles et les Délégations de janvier à mai 2005, SInERhGIS est le résultat concret de cette démarche. Ce nouvel outil de gestion du Groupe, qui sera progressivement mis en œuvre à partir de

2006, aura pour objet de permettre une meilleure gestion des compétences et de la mobilité des cadres à travers une base de données partagée par la Compagnie et tous les Pôles et Délégations ; d'accélérer et fiabiliser le *reporting RH* à tous les niveaux du Groupe, à partir d'une base de données unique alimentée automatiquement par les Délégations ; d'assurer une harmonisation des pratiques de gestion administrative du personnel au sein d'une même Délégation, de manière à réaliser des économies de coûts administratifs.

III – UN DÉVELOPPEMENT FONDÉ SUR UNE DÉMARCHE ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

La croissance du Groupe repose sur des activités industrielles, technologiques et de distribution qui font intervenir une grande diversité de métiers, de matériaux, de procédés et de services. Éléments clés d'un développement durable et rentable, les notions de respect de l'environnement, de la santé et de la sécurité des salariés sont pleinement intégrées à ces activités qui sont encadrées par la politique Environnement, Hygiène et Sécurité de Saint-Gobain.

1. Une démarche intégrée à la politique et à la culture du Groupe

a) Des objectifs globaux, déclinés au niveau local

La démarche Environnement, Hygiène, Sécurité (EHS) de Saint-Gobain repose sur trois textes fondamentaux qui, ensemble, contribuent à forger une culture EHS commune.

• Les Principes de Comportement et d'Action

Dans ses *Principes de Comportement et d'Action* (voir page 70), le Groupe demande à ses filiales de « s'inscrire dans une démarche active de protection de l'environnement » et de « prendre les mesures nécessaires pour assurer la meilleure protection possible de la santé et de la sécurité dans le milieu de travail », tant pour les salariés que pour les sous-traitants à l'occasion des interventions de ces derniers dans les établissements du Groupe. Outre ce socle que constituent les Principes, deux autres textes déclinent et encadrent la démarche du Groupe dans ces domaines : la politique et la charte EHS.

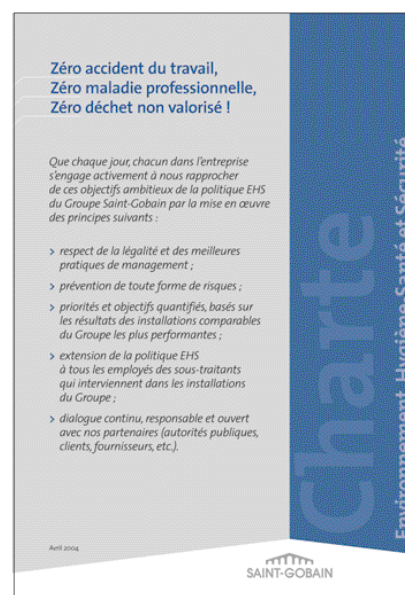
• La politique EHS

La politique EHS du Groupe est fondée sur le respect de la personne et de son environnement. Elle incite chacun des salariés de Saint-Gobain à s'engager pour permettre d'atteindre les objectifs fixés. Elle est diffusée à tous les directeurs d'établissement via la brochure « charte et résolutions » et est disponible sur le portail intranet du Groupe.

• La charte EHS

Affichée dans tous les établissements de Saint-Gobain, découlant de la politique du Groupe qu'elle synthétise, cette charte vise à fédérer les 200 000 salariés du Groupe autour de trois grands objectifs : zéro accident du travail, zéro maladie professionnelle, zéro déchet non valorisé.

La charte EHS est affichée dans l'ensemble des sites du Groupe :



La Direction Générale fixe des priorités et des objectifs chiffrés pour l'ensemble du Groupe, dans les domaines de la santé (déploiement des standards), de la sécurité (réduction du taux de fréquence des accidents du travail) et de l'environnement (optimisation de l'utilisation de la matière et réduction des émissions atmosphériques polluantes pour les usines utilisant des procédés à haute température). Ces objectifs sont ensuite



déclinés dans les Pôles et les Délégations en fonction des spécificités qui les caractérisent et ils servent de référence aux établissements qui élaborent eux-mêmes une politique EHS annuelle en fonction de leurs contraintes. L'approche intégrée Environnement, Hygiène et Sécurité permet d'avoir une compréhension globale de ces trois sujets indissociables, et d'obtenir ainsi une meilleure efficacité.

b) Les moyens mis en œuvre

• Une filière spécifique

L'EHS forme une **filière spécifique reproduisant l'organisation matricielle de Saint-Gobain** et coordonnée par une direction centrale, rattachée à la Direction Générale. Dans chaque Pôle, une ou plusieurs personnes sont chargées de proposer une politique EHS adaptée aux contraintes spécifiques de l'activité et d'en superviser la mise en œuvre. De même, dans chaque Délégation Générale, un interlocuteur est désigné pour coordonner localement les actions EHS du Groupe et des Pôles et activités, et pour veiller à l'application de la réglementation nationale. Ils ont eux-mêmes des correspondants dans les sociétés et dans les établissements. Pour renforcer ce réseau, Point.P a par exemple mis en place cette année une équipe de « coordinateurs sécurité » dans les 17 régions d'implantation de l'activité, soit 20 personnes aujourd'hui.

Ces responsables de Pôle et de Délégation forment, avec la Direction EHS de la Compagnie et avec leurs correspondants locaux, un réseau de professionnels chargés de soutenir les responsables opérationnels dans l'élaboration des politiques EHS et d'animer leur mise en œuvre. Comme dans le domaine opérationnel, cette organisation matricielle permet d'associer proximité des métiers, adaptation aux spécificités nationales et cohérence d'ensemble.

Le **comité EHS** qui rassemble les responsables de Pôles et de Délégations se réunit au moins deux fois par an (trois en 2005) pour aborder des sujets d'intérêt général et réaliser un partage d'expériences. De plus en plus, des réunions similaires sont organisées par ces responsables dans les Pôles et dans les Délégations avec leur propre réseau de correspondants. L'activité Canalisation a ainsi organisé en février 2005 sa première journée EHS rassemblant tous les pays de ce métier. En France, où traditionnellement l'EHS était géré séparément par chacun des Pôles, un comité Santé-Sécurité spécifique a été mis en place fin 2004, afin de multiplier les synergies et d'améliorer la cohérence de l'action EHS.

Au sein du réseau EHS, les médecins et hygiénistes industriels se réunissent également séparément pour aborder d'un point de vue technique les problèmes de prévention dans le domaine de la santé. Enfin, des réunions ont lieu sur des points précis, réunissant les spécialistes de projets tels que l'outil de *reporting* Gaïa, le lancement des projets NOS et TAS (voir pages 94 et 95)...

Le **portail EHS de l'intranet du Groupe** constitue un lieu d'information et d'échanges pour la filière. Portail dynamique,

il évolue en étant constamment enrichi de nouveaux outils, informations et documents pour permettre à la filière de gagner en réactivité et efficacité. Il centralise toute la documentation interne associée à la politique EHS : le référentiel, les grilles d'audit, l'autodiagnostic, des présentations sur des thèmes d'actualité, la liste des formations proposées par la Compagnie, le système d'information Gaïa (voir page 91).

L'ensemble de ces réunions, complété par des échanges quotidiens et par l'information disponible sur le portail EHS, permet à une équipe EHS déployée à tous les niveaux du Groupe d'effectuer un travail en réseau efficace. Ce fonctionnement assure la diffusion et la cohérence des messages et des outils de la Compagnie et permet le développement de synergies entre les métiers et entre les pays.

• Une contribution active de la Recherche & Développement

Saint-Gobain dispose de deux structures qui contribuent à l'amélioration des performances environnementales du Groupe : Saint-Gobain Conceptions Verrières et les équipes de Recherche & Développement.

Dans le cadre de la conception des fours, **Saint-Gobain Conceptions Verrières** a, entre autres missions, celle d'améliorer les performances environnementales des procédés de fusion du verre. Trois sujets font particulièrement l'objet de travaux approfondis : l'optimisation de la combustion pour la réduction des oxydes d'azote (NOx), le développement des techniques pour économiser l'énergie et réduire les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) et le recyclage des produits et déchets. Les résultats de ces travaux sont ensuite repris et appliqués par les Pôles, en particulier par le Pôle Vitrage qui dispose de ses propres équipes de développement sur ces sujets.

Les équipes de Recherche & Développement sont pour leur part regroupées dans les 13 centres de recherche et une centaine d'unités de développement qui travaillent notamment sur des problématiques liées à l'environnement. Parmi les sujets auxquels se consacrent ces équipes, certains s'orientent vers des nouveaux produits (comme le filtre à particules), d'autres vers la réduction des émissions de nos usines (gaz carbonique, oxyde d'azote), ou encore vers le recyclage de nos produits en fin de vie. L'intégration d'équipes dédiées à l'EHS dans l'organisation de certains centres de Recherche & Développement est bien la preuve que les pratiques de santé et de sécurité doivent non seulement faire l'objet d'un travail de recherche, mais aussi être prises en compte dès la conception des produits futurs du Groupe (anticipation des risques en terme de toxicité ou d'ergonomie, notamment).

Des « Journées de l'Innovation » sont organisées périodiquement et à tour de rôle par les trois principaux centres de recherche de Saint-Gobain (Saint-Gobain Recherche, *Northboro R&D Center*, Saint-Gobain CREE). Habituellement, les matinées sont ouvertes à des intervenants extérieurs, alors que les après-midi sont réservées à des groupes de travail Saint-Gobain.

Elles permettent aux diverses communautés (Recherche & Développement, *Marketing*/ventes, production, EHS ...) des différentes activités du Groupe de se rencontrer et d'échanger sur des thèmes à fort potentiel d'innovation pour Saint-Gobain. En 2005, les sujets abordés lors de ces journées ont touché à plusieurs reprises à des questions de développement durable, par exemple les procédés propres (réduction des émissions de CO₂ et de Composés Organiques Volatils...), ou encore les énergies nouvelles (des piles à combustible à l'énergie solaire et éolienne, en passant par la biomasse et les micro-turbines). En 2005, les dépenses de recherche directement liées à des préoccupations environnementales s'élèvent à 17,1 millions d'euros. Cette somme constitue la première étape de l'investissement global de Recherche & Développement. Chacun des projets ainsi financés se poursuit par un ou plusieurs programmes de développement réalisés au niveau des Pôles et activités, qui nécessitent des fonds au moins trois fois aussi importants.

● Des outils spécifiques

Les outils de *management*

La Direction EHS a élaboré un certain nombre d'outils de *management* et de gestion EHS qu'elle met à la disposition des établissements pour les aider à réaliser leurs propres actions, en cohérence avec la politique du Groupe.

Complémentaire aux *Principes de Comportement et d'Action*, la brochure *Charte et résolutions EHS*, publiée à l'été 2004, décline ces principes et les précise dans les domaines de l'environnement, de l'hygiène et de la sécurité. Ce document s'adresse à tous ceux qui exercent des responsabilités opérationnelles, notamment aux directeurs d'établissement qui assument, par délégation, la responsabilité de la politique EHS. Il leur rappelle leurs principales obligations découlant des principes législatifs avancés, applicables dans tout le Groupe : définition d'une politique, identification des risques, système de *management*, formation-information des salariés, gestion des situations d'urgence, intégration de la sous-traitance dans la politique EHS, maîtrise des nouveaux produits et des projets d'investissement, contrôles et mesures d'efficacité.

En appui de ces deux documents, le « référentiel EHS » constitue un véritable guide de gestion EHS. Il expose dans les détails la démarche engagée par Saint-Gobain, en expliquant de façon concrète ses différentes étapes : identification et planification, mise en œuvre du plan d'action, évaluation et contrôles, réactions et ajustements. Il sert de référence à l'ensemble des outils du Groupe et fait l'objet, pour la Distribution Bâtiment, d'une adaptation aux spécificités de cette activité.

A partir de 2004, la *méthode de management, dite des « 5 S »*, a été progressivement déployée dans le Groupe. Appliquée depuis de nombreuses années sur certains sites, la méthode « 5 S » a montré son efficacité en matière de sécurité, de qualité et de productivité. Elle est définie autour de cinq types d'actions (*seiri* : débarrasser ; *seiso* : nettoyer ; *seito* : ranger ; *seiketsu* : formaliser ; *shitsuke* : maintenir). Une auto-formation dédiée

a été lancée par la Compagnie en 2005 à travers un système de *e-learning* en libre accès à partir du portail *Archibald*.

Les Pôles et les Délégations, et ensuite les sociétés elles-mêmes conçoivent et développent leurs propres outils en fonction des spécificités et des contraintes de leur activité.

A noter que **BPB** avait lancé depuis 2000 la méthode *World-Class Manufacturing* (WCM). Parce qu'elle promeut les bonnes conditions de travail pour une meilleure productivité, cette méthode fortement axée sur la qualité définit la sécurité, l'hygiène industrielle et l'environnement comme ses deux premiers piliers.

Évaluation et contrôle

Les audits EHS

Les audits EHS proprement dits constituent le niveau d'évaluation le plus approfondi et sont indispensables pour obtenir une évaluation fiable du système de *management* EHS à l'échelle du Groupe. Qu'ils aient lieu à l'initiative de la Compagnie ou des Délégations, en concertation avec les Pôles, ils fonctionnent selon un système d'audits « croisés » : ce sont des équipes extérieures au Pôle du site contrôlé qui conduisent l'audit ; faisant partie du Groupe, elles connaissent cependant bien l'approche EHS de Saint-Gobain. Ces audits EHS sont dits « intégrés » parce qu'ils comprennent les trois volets centraux du domaine : l'environnement, l'hygiène et la sécurité. Le référentiel d'audit est par ailleurs en parfaite cohérence avec les normes OSHAS 18001 et ISO 14001.

L'« audit 20 étapes » est destiné aux activités industrielles du Groupe, tandis que l'« audit 12 étapes », adapté du premier, a été créé cette année à l'intention des activités de distribution, afin de s'adapter aux caractéristiques spécifiques de celles-ci. Il a été testé dans de nombreux magasins en France et à l'étranger pendant le second semestre 2005. En 2005, 137 « audits 20 étapes » et 44 « audits 12 étapes » ont eu lieu. L'objectif pour l'industrie, déjà atteint en France, est la réalisation d'un audit tous les trois ans.

Les auditeurs font partie d'un vivier composé essentiellement de responsables EHS confirmés (mais aussi relations humaines, qualité, gestion des risques...), qui reçoivent une formation spécifique. En 2005, le déploiement de ce programme a été poursuivi, et des sessions ont été organisées au Benelux, en Espagne, aux États-Unis, au Brésil et en Chine. En France, cette année, le Groupe a entamé une professionnalisation de ses auditeurs à travers la mise en place d'une formation qualifiante encadrée par des consultants externes (sur les techniques de l'audit) et des auditeurs internes chevronnés (sur la méthode Saint-Gobain).

L'objectif des audits est de conduire à des recommandations pratiques. Le suivi de la mise en place des plans d'action relève alors du directeur de l'établissement et de son responsable EHS, soutenu par la Direction EHS de la Délégation et, pour la France, par celle des Pôles. Les recommandations les plus fréquentes portent sur le *management* de l'EHS, des questions techniques ou des besoins en formation.

L'audit interne

Le deuxième niveau de contrôle des pratiques d'hygiène, d'environnement et de sécurité est effectué par l'audit interne de Saint-Gobain. Auparavant uniquement financier, cet audit a été élargi et veille aujourd'hui au bon fonctionnement des dispositifs de maîtrise des risques dans différents domaines opérationnels et fonctionnels, dont l'EHS. Environ 50 missions de ce type ont eu lieu en 2005. Centralisés par la Compagnie, ils sont effectués par une équipe dédiée qui assure également le suivi des recommandations. Si l'un de ces audits révèle le besoin d'un audit EHS approfondi, les équipes d'audits EHS prennent alors le relais.

L'autodiagnostic

L'autodiagnostic est un outil général de contrôle interne composé d'une liste détaillée de questions et d'un barème qui permet aux directeurs d'établissement d'avoir une vision d'ensemble rapide et simple sur la situation EHS de leur site.

Là encore, il existe deux types d'autodiagnostic, l'un destiné aux activités industrielles, l'autre aux activités de distribution. Le premier a été revu en 2005 afin de rendre le logiciel plus ergonomique et adapté aux activités qu'il contrôle. Le second n'est accessible qu'en France pour le moment, mais sera étendu à toutes les Délégations à partir du second semestre 2006. Contrairement à l'autodiagnostic industriel, il est destiné aux structures de petite taille (moins de 50 salariés) et prend en compte deux éléments spécifiques à la Distribution Bâtiment : la présence du client sur le site et la structure de management plus éclatée, donc parfois moins présente et directive. D'ici fin 2007, 100 % des sites industriels et de distribution devront avoir fait leur autodiagnostic, excepté pour ceux ayant bénéficié d'un audit EHS. Cette réalisation devra être renouvelée annuellement.

Le reporting

Depuis l'exercice 2004, le Groupe utilise un nouvel outil de reporting pour l'EHS appelé Gaïa. Ce nouveau système centralisé couvre les besoins quantitatifs pour le reporting mensuel sur la sécurité aussi bien que les reportings annuels sur l'hygiène et l'environnement. Il permet ainsi de remplacer les systèmes antérieurs de gestion de l'information et de gagner en réactivité et en efficacité.

Gaïa est un puissant outil qui permet de collecter les données auprès des établissements, de les faire valider (le validateur étant le plus fréquemment le chef d'établissement ou le responsable EHS du Pôle) et de les mettre à disposition de toutes les parties prenantes EHS du Groupe. Tout au long du processus de reporting, des contrôles de cohérence sont réalisés, qu'il s'agisse des contrôles intégrés dans l'outil ou de ceux mis en œuvre par les contributeurs, les validateurs ou lors de l'étape de consolidation des données. Cet outil facilite le développement de la communication entre les membres du réseau EHS grâce notamment, aux outils de forum et de bureau expert.

Ce système met à disposition des Directions EHS (Compagnie, Pôles et Délégations) les résultats des établissements, permettant ainsi de leur apporter un soutien de manière rapide et ciblée.

En 2005, après un an d'utilisation, Gaïa a évolué et s'est enrichi de nouvelles fonctions, dont l'une permet aux utilisateurs de consolider les résultats en temps réel à différents niveaux (Délégation, métier, entité...). A noter également la création d'une librairie thématique, d'un bureau expert, d'un suivi d'audits et d'un annuaire des utilisateurs.

Dans le domaine de la sécurité, deux types de reporting sont demandés aux établissements du Groupe :

- un reporting mensuel, qui récapitule tous les accidents du mois et leur niveau de gravité qui couvre approximativement 90 % des heures travaillées dans le Groupe ;
- un reporting événementiel qui, à travers le système « Safety-on-line », permet aux établissements de notifier systématiquement tout accident avec arrêt de travail et d'en expliquer les circonstances. La Direction EHS de la Compagnie en est ainsi informée dans les plus brefs délais et certaines des notifications font l'objet d'un questionnaire complémentaire par la Direction du Groupe.

Dans les domaines de l'hygiène et de l'environnement, seul un reporting annuel est demandé. Le périmètre du reporting environnement couvre la majorité des impacts environnementaux du Groupe : il concerne tous les sites soumis à permis ainsi que la quasi-totalité des établissements industriels non réglementés et dont les consommations d'énergie sont significatives.

Ce reporting permet de mesurer les progrès de la démarche et d'avoir une vue globale des résultats.

The screenshot shows the Gaïa reporting system interface. It displays a table of performance indicators for the year 2005. The table has columns for 'Indicateurs de performance', 'Valeur', 'Valeur N-1', and 'Comm.'. The indicators include various safety and environmental metrics such as 'Nombre d'accidents mortels', 'Nombre d'accidents de travail avec arrêt', 'Nombre d'accidents sans arrêt, avec intervention du médecin', 'Nombre d'accidents bénins', 'Nombre d'heures travaillées', 'Taux de fréquence 1 (TF1)', 'Taux de fréquence 2 (TF2)', 'Taux de fréquence 3 (TF3)', 'Nombre de jours d'arrêt calendaires pour accidents du travail', 'Taux de gravité (TG)', 'Taux de gravité Spécifique (TGS)', 'Nombre d'accidents mortel glissant 12 mois', 'Nombre d'accidents de travail avec arrêt glissant 12 mois', and 'Nombre d'accidents sans arrêt, avec intervention du médecin glissant 12 mois'.

Indicateurs de performance	Valeur	Valeur N-1	Comm.
01-101 Effectif	400	358	
01-102 Nombre d'accidents mortels	0	0	
01-103 Nombre d'accidents de travail avec arrêt	0	0	
01-104 Nombre d'accidents sans arrêt, avec intervention du médecin	1	1	
01-105 Nombre d'accidents bénins	2	1	
01-106 Nombre d'heures travaillées	67416	68200	
01-107 Taux de fréquence 1 (TF1)	0	0	
01-108 Taux de fréquence 2 (TF2)	14,83	14,66	
01-109 Taux de fréquence 3 (TF3)	44,5	29,33	
01-110 Nombre de jours d'arrêt calendaires pour accidents du travail	0	0	
01-111 Taux de gravité (TG)	0	0	
01-112 Taux de gravité Spécifique (TGS)	0	0	
01-113 Nombre d'accidents mortel glissant 12 mois	0	0	
01-114 Nombre d'accidents de travail avec arrêt glissant 12 mois	1	1	
01-115 Nombre d'accidents sans arrêt, avec intervention du médecin glissant 12 mois	6	5	

Lancé en 2004, le système de reporting centralisé Gaïa couvre le reporting mensuel sécurité aussi bien que les reportings annuels sur l'hygiène et l'environnement.

Il intègre également « Safety On Line », qui permet aux établissements de notifier immédiatement tout accident avec arrêt de travail et d'en expliquer les circonstances.

● La certification

Le Groupe poursuit sa politique de certification environnementale pour ses sites concernés. Ces sites sont ceux pour lesquels la certification environnementale est pertinente : ils nécessitent en effet un permis d'exploitation, et leur impact environnemental a été jugé significatif par le *management* des activités et sociétés sous leur contrôle.

Au 31 décembre 2005, 30,8 % des sites concernés ont obtenu des certifications pour l'**environnement** (ISO 14001, EMAS et autres certifications équivalentes), ce qui correspond à 22,3 % des sites intégrés dans le *reporting* sur la sécurité, soit une hausse de 67,1 % par rapport à 2004. A noter que certains établissements inclus dans le *reporting* sur la sécurité sont peu ou pas concernés par des problématiques environnementales. BPB compte pour sa part 19 sites possédant une certification environnementale (dont 18 ISO 14001).

55,8 % des sites intégrés dans le *reporting* sécurité ont été certifiés pour la **qualité** (ISO 9001:2000, ISO 9002, QS 9100,...), auxquels s'ajoutent les points de vente Point.P et K par K qui font l'objet d'une certification qualité globale. Enfin, 13,1 % des sites ont été certifiés pour la **santé-sécurité** (BS 8800, OSHAS 18001,...) et Point.P a, pour sa part, comme objectif d'obtenir sa première certification OSHAS 18001 au cours de l'année 2006 pour une région pilote. L'objectif est que l'intégralité des sites soient certifiés en 2008. Le Pôle Conditionnement s'est donné jusqu'à fin 2007 pour obtenir la certification OSHAS 18001 de tous ses sites.

● Les moyens financiers

Les investissements en matière d'environnement se sont élevés cette année à 75 millions d'euros, contre 68 millions d'euros en 2004, soit une légère augmentation. Ils ont permis de soutenir les efforts du Groupe pour renforcer sa politique environnementale.

Ce chiffre recouvre :

- les investissements de protection (portant sur un équipement de dépollution ou de protection, des moyens de prévention et de pollutions accidentelles et des équipements de mesurage et/ou d'alerte) ;
- les investissements d'économie (investissements destinés à la réduction en amont des matières premières et énergie consommées. Investissements liés à des mesures primaires – réduction des pollutions à la source) ;
- les investissements de recyclage (investissements portant sur des équipements ou installations permettant le recyclage de matières premières, d'eau, des calories...) ;
- les investissements de recherche (visant l'amélioration du cycle de vie d'un produit).

Ces montants résultent de la prise en compte d'investissements qui relèvent spécifiquement du domaine environnemental et, dans la mesure du possible, de la quote-part liée

à l'environnement estimée dans des investissements répondant à des exigences diverses (qualité, production, HSE, etc.).

Les charges liées à l'environnement enregistrent une légère baisse en 2005, puisqu'elles s'élèvent à 150 millions d'euros. Cette somme intègre les salaires des personnes travaillant dans le domaine de l'EHS, les frais de formation à l'EHS, les dotations aux amortissements des immobilisations affectées à l'environnement, les assurances et garanties, les dépenses de Recherche & Développement, les frais engagés en vue d'obtenir ou de maintenir une certification environnementale (ISO ou EMAS), les coûts des contrats externes et toutes autres charges liées à l'environnement.

Cette année, le Groupe enregistre une reprise sur ses provisions pour risques environnementaux d'un montant de 6,5 millions d'euros.

● La formation et la communication

La formation

La formation constitue un moyen privilégié de diffuser à tous les niveaux du Groupe (dirigeants, responsables EHS, auditeurs EHS, cadres opérationnels, ouvriers...), les connaissances nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par la politique EHS. Un cinquième des heures de formation dispensées en 2005 ont été consacrées aux sujets relatifs à l'environnement, l'hygiène et la sécurité, contre 17,3 % en 2004.

Le Groupe veille à définir pour l'ensemble des formations un cadre pédagogique commun qui, révisé chaque année, identifie les publics et les contenus pour chaque type de formation. La mise en œuvre de formations s'appuie ensuite sur le relais des Pôles et des Délégations, mieux à même d'adapter les programmes des stages aux spécificités techniques et locales du terrain. Les formations proposées abordent tantôt les problèmes de *management*, tantôt des sujets concrets comme l'identification des risques, les techniques de l'hygiène industrielle ou de l'environnement, l'audit et ses retours d'expérience...

A noter, en 2005, la mise en place, par le Pôle Conditionnement et pour chaque usine française, d'un séminaire Hygiène et Sécurité destiné aux équipes de direction et d'encadrement. L'objectif, lors de ces formations, est de faire prendre conscience aux opérationnels de leurs responsabilités humaine et juridique en matière de sécurité. 6 séminaires de ce type ont déjà eu lieu en 2005 et une dizaine sont prévus d'ici à mars 2006.

En ce qui concerne Lapeyre, des formations de Secouristes Sauveteurs du Travail (SST) ont été proposées en 2005 suite à un constat qu'avait fait la direction : le nombre d'accidents du travail baisse en fonction du nombre de salariés ayant reçu cette formation, du fait d'une « culture de la sécurité » qu'elle encourage. L'objectif que s'est fixé la société est donc que 25 % du personnel des sites industriels soit formé aux techniques de SST.



La communication

Une large partie de la communication interne se concentre sur les sujets de l'EHS, à tous les niveaux : Groupe, Pôle, Délégation, société, établissement, équipe.

Communication événementielle

Les Diamants de la santé-sécurité ont lieu une fois par an depuis 1990 : les sites qui affichent les meilleurs résultats dans le domaine de la santé et de la sécurité y sont récompensés et font part aux autres de leurs « bonnes pratiques ». Ce palmarès est à la fois un facteur d'émulation et l'occasion d'un échange bénéfique pour tous. Certaines Délégations, comme l'Angleterre et l'Italie, ont mis en place des cérémonies comparables, afin de valoriser plus largement leurs équipes. De même, certaines sociétés, comme les magasins Lapeyre, ont tenu en janvier 2006 la première édition de leur trophée Sécurité.

Le concours des « Étoiles de la Communication », qui met en compétition les projets de communication des sociétés du Groupe, a rassemblé cette année 18 projets dans la catégorie EHS, dont trois ont été nominés : le guide Sécurité de Point.P (distribué aux 23 500 collaborateurs de la société), le programme « stop aux accidents » de Saint-Gobain Euroveder Italie (installation d'un mannequin de taille humaine en bois de couleur rouge à l'endroit précis où se sont déroulés des accidents dans l'usine en vue de marquer les esprits) et la campagne sur la sécurité routière de Saint-Gobain Abrasives en Pologne. Cette dernière action, intitulée « Route sûre, vacances sûres » et organisée au début des vacances d'été, avait pour vocation de sensibiliser les salariés à la sécurité dans leur vie quotidienne. Cette volonté de contribuer à l'éducation des salariés et de leur famille au-delà de la vie professionnelle se retrouve par ailleurs dans différentes entités du Groupe. Par exemple, la Délégation d'Amérique du Nord a créé un programme relatif bien-être, le *Livewell Programme*, destiné à fournir aux salariés de Saint-Gobain aux États-Unis et au Canada des informations sur le thème de la santé et du bien-être et des moyens pour atteindre des objectifs de vie saine.

A la suite de celle d'octobre 2004, une nouvelle journée internationale de la santé-sécurité, annoncée en septembre 2005, aura lieu le 13 juin 2006 au niveau du Groupe. Les salariés du monde entier se réuniront site par site pour réfléchir et échanger sur les thèmes de la santé et de la sécurité. Ce type d'événement a également été décliné en 2005 au niveau de plusieurs Délégations : semaine du 4 au 11 mars en Inde proposant différentes activités (concours de slogans, lutte anti-incendie...), journée du 4 novembre en Chine sous le slogan « Vous protéger c'est protéger l'harmonie de votre famille », journée du 15 novembre chez CertainTeed, au cours de laquelle les 7 000 salariés de l'entreprise ont pris acte de leurs objectifs pour 2006.

Presse interne

Au moins trois ou quatre « brèves » par mois sont consacrées à l'EHS dans les lettres hebdomadaires et mensuelles du Groupe, *Le Pont* et *le Mois*, et sur le site intranet *Archibald*. A noter également l'arrivée d'un nouveau venu, la lettre dédiée à l'EHS *EcHoeS*, publiée par la Direction de l'EHS.

Les Délégations et les Pôles reprennent par ailleurs des informations EHS dans leurs propres supports de communication. Certaines Délégations, notamment le Benelux, l'Inde et l'Italie, mais aussi le Pôle Matériaux Haute Performance et plusieurs sociétés (groupe Lapeyre, SGBD-UK, SGG Italie...) publient des lettres internes entièrement consacrées à ces sujets. La Délégation britannique a créé la sienne cette année, *Safety Matters*. Mais c'est surtout au niveau des sites eux-mêmes que la communication est intense, car, comme la formation, elle constitue un levier essentiel de l'amélioration des résultats.

c) L'intégration de la sous-traitance et des clients

Les Principes de Comportement et d'Action insistent sur le fait que la politique de santé et de sécurité des filiales de Saint-Gobain s'applique « **à leurs employés comme aux employés des sous-traitants dans le cadre de leurs interventions dans les installations du Groupe** ». De fait, la procédure de déclinaison inclut les accidents qui les concernent et la Compagnie a élaboré, il y a plusieurs années déjà, une plaquette spécifique intitulée « *Recommandations concernant la sécurité et l'hygiène du personnel des entreprises extérieures* ». Ce document émet des recommandations notamment sur les responsabilités et obligations de l'entreprise utilisatrice (société du Groupe) et les obligations de l'entreprise extérieure intervenante.

Dans les sites où **les clients** sont susceptibles d'être présents, des mesures de prévention des risques ont été prises afin d'assurer leur sécurité. Dans les filiales du Pôle Distribution Bâtiment, la charte EHS Groupe est affichée en *back-office*, et une charte légèrement différente s'adressant aux clients et exprimant le souci de la direction de l'établissement pour leur sécurité est exposée en *front-office*. De même, l'autodiagnostic « Distribution » a inclus le critère information sur la sécurité auprès des clients.

En 2005, Point.P a, de plus, orchestré à leur intention 3 grandes campagnes sur l'EHS en 2005 : publication d'un dossier spécial sur le *management* environnemental dans son organe de presse « Carnets de chantier » ; campagne de sensibilisation aux équipements de protection individuelle ; initiative sur les gestes de premier secours en partenariat avec la Croix Rouge et les organismes syndicaux au cours de laquelle le personnel des clients pouvait, sur la base du volontariat, bénéficier d'une formation de secouriste.

2. La santé et la sécurité

Fondée sur le respect de la personne humaine, la politique du Groupe en matière de santé et de sécurité et la charte EHS donnent aux filiales l'objectif ambitieux de tendre vers le zéro accident et le zéro maladie professionnelle.

Le système de *management* EHS établi par le Groupe, et déployé à l'échelle des établissements, comporte plusieurs niveaux. Au cœur de ce système, la démarche d'évaluation des risques identifie d'abord les dangers potentiels et les éventuelles expositions. Ensuite, des plans d'action sont mis en place pour supprimer les risques (substitution d'un produit toxique, automatisation d'une action de manutention...) ou les diminuer autant que possible, grâce notamment à une meilleure formation des opérateurs, des procédures spécifiques ou des équipements de protection.

a) Hygiène industrielle et santé : des réponses spécifiques pour les salariés

Les procédés de transformation et l'utilisation de produits minéraux et chimiques inhérents aux métiers du Groupe peuvent exposer une partie des salariés de Saint-Gobain à des risques que les approches et techniques en hygiène industrielle cherchent à supprimer ou réduire au maximum.

Devant le constat que les situations à risques sont liées en majorité au bruit, à des problèmes d'ergonomie au poste de travail et à l'exposition à des produits minéraux ou chimiques, Saint-Gobain a décidé de concentrer ses efforts sur ces trois domaines d'action. En 2005, une approche méthodologique commune a été lancée, avec la mise en place de standards en hygiène industrielle pour évaluer et contrôler ces risques. Ils permettront de suivre les progrès réalisés sur les sites.

● Le bruit

Les procédés des métiers du Groupe représentent des sources de bruit multiples et variées (systèmes de refroidissement, machines-outils, fours...). Les expositions au bruit sont bien évidemment gérées localement et les investissements de protection collective pour la réduction des expositions sont décidés par les directeurs d'établissement.

Le Groupe a anticipé l'application de la nouvelle directive européenne sur l'évaluation et la réduction du bruit dans l'environnement de travail pour se mettre en conformité avec ses exigences. Le standard relatif au bruit NOS (*NOise Standard*), élaboré par le Groupe en 2004 pour détecter, évaluer et maîtriser les sources d'exposition potentielle au bruit sur le lieu de travail, s'inscrit dans le cadre de cette directive. Il a été étendu à l'ensemble du Groupe dès 2005, y compris hors d'Europe, et a pour objectif la protection de tous les salariés et sous-traitants. Il contient les éléments nécessaires pour établir des indicateurs permettant la définition de priorités d'actions, de contrôle et de suivi des progrès sur

le long terme. Ce standard est applicable dans toutes les entités du Groupe, quelles que soient les réglementations locales : il impose donc parfois des standards plus stricts que ce qu'exige la loi nationale. Une stratégie de mesurage du bruit, basée sur une approche statistique, est également intégrée au standard afin d'harmoniser les méthodes de mesurage dans les établissements (niveau d'exposition faible, médian, important). Un kit créé par le Groupe permet d'accompagner ces entités dans la formation locale grâce à des outils spécifiques et avec l'aide de formateurs spécialisés. D'ici 2007, ce standard devrait être déployé par l'intermédiaire de Gaïa dans la totalité des sites de Saint-Gobain.

● L'ergonomie aux postes de travail

Les principaux problèmes connus de santé au travail proviennent des situations à risque liées aux manutentions, aux gestes et postures et aux mouvements répétitifs des membres supérieurs.

Si l'automatisation des usines, parfois accompagnée d'équipements d'aide à la manutention, a réduit progressivement les risques encourus par les salariés, le Groupe est resté sensible à cette préoccupation. C'est pourquoi il a fait le choix d'une méthode d'identification des risques liés à la manutention, au port de charges et aux postures de travail, qui est en cours de diffusion auprès des responsables de l'EHS des Pôles et des Délégations.

Quatre manuels identifiant les différentes situations à risque sont ainsi disponibles sur l'intranet EHS. Conçus pour être utilisés de manière participative avec les opérateurs, ces guides comprennent deux parties, basées sur des recommandations et des grilles d'observation du poste de travail. Ils sont diffusés en français et anglais et seront bientôt traduits dans d'autres langues.

Pour supprimer ou diminuer les situations à risque, certains sites ont également recours à une approche ergonomique des postes basée sur l'organisation du travail permettant de limiter la répétition des gestes dans le temps. C'est par exemple le cas pour certaines activités du Vitrage où la manutention et les tâches de finition manuelle peuvent être fréquentes.

Chez Point.P, les maladies musculo-squelettiques représentent le premier risque de santé pour les salariés, du fait de la manutention qu'implique l'activité de la Distribution Bâtiment. La société a, pour cette raison, lancé, en 2006, l'élaboration d'un plan PLM en envoyant sur des sites pilotes des ergonomes chargés d'étudier les risques et solutions potentielles. La formation aux gestes et postures représente d'ores et déjà 25 % de l'investissement global de la formation.

Dans le Pôle Matériaux Haute Performance, une initiative a été lancée sur certains sites consistant à établir un code couleur de pastilles qui sont ensuite apposées sur les produits sujets à la manutention. Une pastille verte signifie ainsi que le produit en question peut être porté par un seul individu,



mais une pastille rouge déconseille à un salarié seul la manipulation du produit.

Outre une formation spécifique, Saint-Gobain Weber, au sein du Pôle Produits pour la Construction, a pour sa part lancé l'installation de tables sur vérin à élévation variable dans la majorité de ses sites.

Enfin, un ergonomiste a été embauché cette année à la Direction de l'activité Canalisation pour apporter des solutions aux problèmes d'ergonomie liés à cette activité.

● L'exposition aux produits dangereux

Les métiers du Groupe impliquent la mise en œuvre de produits de base qui sont ensuite transformés et traités pour obtenir des produits à haute valeur technologique. Des expositions à des poussières minérales et à des produits chimiques peuvent survenir dans la mise en œuvre de ces procédés. Conscient du danger potentiel représenté par ces expositions, le Groupe propose les solutions nécessaires pour évaluer et maîtriser les situations à risque.

Outils

Elaboré en 2004, le standard agents toxiques TAS (*Toxic Agent Standard*) vise à identifier, évaluer et supprimer ou maîtriser les sources potentielles d'exposition aux agents toxiques sur le lieu de travail. En 2005, un projet pilote portant sur la silice cristalline a été initié avec pour objectif la mise en œuvre d'une approche méthodologique commune pour la mesure des expositions sur les lieux de travail, quel que soit le pays concerné et la législation en vigueur. La production de données comparables sur les niveaux d'exposition permettra en effet de favoriser la mise en œuvre de plans d'actions pour réduire les risques. Le 30 novembre 2005, le kit silice cristalline a été officiellement lancé. Il comprend des supports et un guide de formation pour son déploiement, le protocole de mesure silice, des outils pour la réalisation des prélèvements, le standard d'évaluation et un film de présentation du CIP 10 (appareil de prélèvement) expliquant son utilisation, y compris l'analyse en laboratoire. La poursuite du déploiement du TAS s'étendra sur 2006 et 2007, à travers la diffusion en cascade du kit silice cristalline dans l'ensemble des sociétés, mais aussi à travers la mise en place de formations des salariés. Chaque établissement identifiant un risque sera tenu de suivre les expositions à la silice de ses salariés, même si ce suivi n'est pas expressément prévu par la législation locale. Cette même méthode sera adoptée par la suite pour les autres substances utilisées dans les procédés de Saint-Gobain.

Au niveau des Pôles et Délégations, des solutions appropriées à chaque activité ont été mises en œuvre dans le cadre de la politique de réduction des risques. L'outil *Toriman*, mis en place par le Pôle Matériaux Haute Performance, répond aux exigences du TAS sur l'ensemble des substances utilisées par les sociétés du Pôle. Cet outil est aujourd'hui entré dans sa seconde phase qui consiste à mettre en place une recommandation pour

chaque famille de produits selon son degré de dangerosité et son type d'utilisation : substitution d'un produit, investissement dans des équipements de protection collective... En 2005, 300 personnes ont été formées à l'outil *Toriman* à travers le monde (Europe, États-Unis, Inde et Brésil).

Substances

Plusieurs métiers du Groupe étant concernés par le problème spécifique de la silice cristalline, Saint-Gobain a décidé de prendre une part active aux négociations sociales lancées au niveau européen et impliquant la Communauté Européenne, les Industriels et les syndicats. Cette plate-forme (NePSi – *Negotiation Platform on Silica*) devrait aboutir courant 2006 à un accord social déterminant les règles de bonne pratique en matière de réduction de l'exposition des salariés, de suivi de leurs expositions et de suivi leur état de santé. Cet accord est le premier accord jamais établi au niveau européen pour un sujet de santé au travail.

Les poussières de bois concernent principalement la société Lapeyre. Une politique en faveur de la réduction de l'exposition des salariés à ces poussières a été engagée depuis 5 ans, et le nombre de personnes exposées est passé de 25 % en 2001 à moins de 10 % en 2005. Lapeyre a mis en place un suivi continu imposant des mesures régulières d'exposition et des objectifs annuels d'amélioration. Démarrée dans les usines, cette action a été étendue aux ateliers de menuiserie des magasins depuis 2003 où des améliorations techniques ont été apportées en parallèle du suivi et des mesures.

● Les risques biologiques

À la suite du déclenchement d'une épidémie de **légionellose** en France fin 2003, et conformément à la nouvelle réglementation de 2004, les établissements français ont mis en place des démarches proactives de prévention et de maîtrise des risques dans ce domaine.

L'ensemble des Pôles concernés en France ont pris les mesures nécessaires (suivi de l'eau mensuel, voire hebdomadaire, nettoyage fréquent des canalisations pour lutter contre l'apparition d'un bio-film, audits par des organismes extérieurs agréés...) et ont, pour la plupart, organisé des formations à la gestion de crise. Certains sites ont modifié leurs installations pour minimiser les risques de légionellose en supprimant par exemple tous les bras morts dans les canalisations qui constituent un milieu favorable au développement des légionelles. Si ces exigences réglementaires strictes se limitent pour l'instant à la France, plusieurs Pôles envisagent cependant d'étendre ces pratiques à d'autres pays européens et hors d'Europe.

● Les nanoparticules

En réponse à une préoccupation internationale croissante concernant les risques EHS liés aux **nanoparticules**, un groupe multidisciplinaire de veille et de surveillance regroupant les experts de la Recherche & Développement et de l'EHS a été

mis en place fin 2004. S'inspirant du principe de précaution, puisqu'il n'existe pas, pour l'instant, de réglementation dans ce domaine, il était chargé de rassembler et de diffuser toutes les informations sur ce sujet, puis de proposer des recommandations.

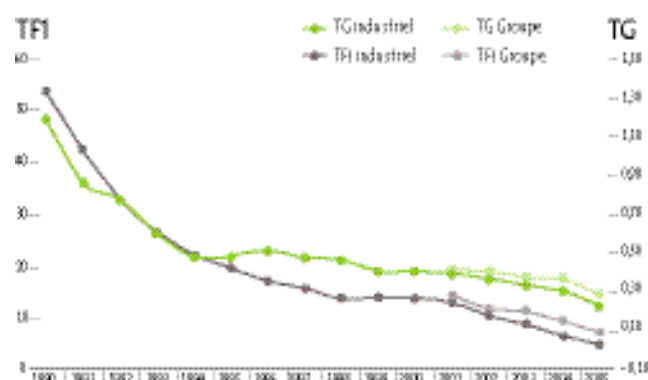
A la suite du travail de ce groupe, des directives ont été arrêtées : les centres Recherche & Développement utilisant des nanoparticules doivent évaluer le risque représenté par chaque manipulation, et, pour certaines d'entre elles, demander une autorisation de manipulation. Une personne ayant pour mission d'évaluer les risques pour chaque projet R&D doit également être désignée dans chaque centre. Une approche semblable sera ensuite déclinée à l'échelle des opérations de production et des applications de certains produits.

b) Sécurité : des progrès encourageants à poursuivre et consolider

● TF1 et TG

En 2005, le TF1 s'établit à 7,1 pour le Groupe, en baisse de 35 % par rapport à 2003 et de 23 % par rapport à 2004. Le taux de gravité (TG), à 0,28 (contre 0,36 en 2004), a diminué depuis l'année dernière. Cette bonne amélioration concerne l'ensemble des Pôles et presque toutes les Délégations du Groupe. Certains secteurs doivent cependant poursuivre leurs efforts.

Evolution du TF1 et TG – Périmètre Groupe et périmètre établissements industriels



Par Pôle

On note une très nette amélioration des résultats du Pôle Distribution dont le TF1 passe de 16,2 à 12,4 et le TG à 0,39 (contre 0,48 en 2004). Cette évolution s'explique notamment par la généralisation, depuis 2004, de systèmes de *management* sécurité dans les filiales de ce Pôle. Point.P a par exemple mis en place, cette année, un système de *Management* QSE (Qualité Sécurité Environnement). Après avoir procédé à une évaluation des risques EHS spécifiques à son activité de distribution, Point.P a défini des objectifs et élaboré des procédures dédiées. Le système QSE a alors pu être instauré :

conçu avec pour moteur le *management*, il procède en trois axes : le maintien de la conformité légale, l'implication de la direction et l'adhésion du personnel. Les audits et autodiagnostic mis en place garantissent le contrôle perpétuel du bon fonctionnement de ce système de *management* QSE dans la durée.

Les pôles industriels enregistrent pour leur part des baisses plus significatives encore du TF1, résultats de la mise en place de politiques spécifiques émanant souvent directement de la Direction Générale. Le TF1 de ces activités industrielles s'élève ainsi, pour 2005, à 4,6, soit une baisse de 26 % par rapport à 2004 et de 46 % depuis 2003. Le taux de gravité est quant à lui passé de 0,30 en 2004 à 0,23 en 2005, soit une baisse de 23 % en un an.

Le pôle ayant réalisé la meilleure amélioration de son TF1 est le Pôle Produits pour la Construction, avec une baisse de 1,9 point (- 33 %). A noter particulièrement les gros efforts de l'activité Canalisation qui a revu à la baisse tout au long de l'année 2005 ses objectifs de TF1 : à l'origine fixés à 7, ils ont été réduits à 5, pour atteindre 4,7 au 31 décembre. Le Pôle Matériaux Haute Performance détient cependant, cette année encore, le meilleur TF1 du Groupe, avec un taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail de 2,2 (contre 2,5 en 2004). En moyenne, les diminutions de ce taux de fréquence se situent entre 12 et 33 % pour les activités industrielles du Groupe.

Par Délégation

Dans leur grande majorité, les Délégations ont enregistré une amélioration de leur TF1, à l'exception du Benelux et de la Pologne.

Au total, sept Délégations affichent cette année un TF1 inférieur à 5, contre six en 2004 et trois en 2003 : le Brésil et l'Argentine, l'Asie-Pacifique, l'Inde, l'Allemagne, l'Amérique du Nord, les pays nordiques et la Pologne. Cette année, c'est l'Asie-Pacifique qui obtient le meilleur résultat avec un TF1 à 1,6, soit une baisse de 27 % par rapport à l'année précédente. A noter également les progrès remarquables de l'Italie et de la France (même si cette dernière présente encore la plus grande marge de progrès) qui ont vu leur TF1 diminuer respectivement de 43 % (de 10 à 5,7) et 28 % (de 17,4 à 12,8).

● Accidents mortels

Malgré toutes les actions de prévention mises en œuvre, le Groupe déplore cette année 6 accidents mortels sur le lieu de travail. Saint-Gobain a également enregistré 5 décès par arrêts cardiaques et 4 décès de salariés lors de trajets.

Cette année s'est inscrite dans la continuité de 2004 pour le renforcement des procédures internes liées à ces accidents mortels : le directeur EHS du Groupe ou son adjoint se rend sur le site concerné afin d'en examiner les circonstances. L'analyse approfondie de ces accidents est publiée sur le portail EHS afin que tous les établissements soient en mesure d'exploiter sans délai les retours d'expérience qui en découlent.



• Le Club des Millionnaires

Le Club des Millionnaires, lancé à l'occasion des Diamants de la Sécurité en mars 2004, rassemble les sites industriels présentant les meilleurs résultats de sécurité.

Au total, il rassemblait, au 31 décembre 2005, 99 sites : 47 comptabilisant plus d'un million d'heures travaillées sans accident avec arrêt et 52 sites de taille plus réduite cumulant plus de 5 ans de travail sans accident avec arrêt.

Club des Millionnaires Répartition des membres au 31 décembre 2005

Pôles	Sites > 1 million d'heures travaillées sans accident avec arrêt	Sites > 5 ans sans accident avec arrêt
Matériaux Haute Performance	24	27
Matériaux de Construction	10	13
Vitrage	8	8
Conditionnement	5	4
TOTAL	47	52

3. Environnement

Les procédés industriels de Saint-Gobain présentent relativement peu de risques technologiques. Dans leur grande majorité, ils transforment des matières minérales et ne font intervenir que très peu de substances explosives ou dangereuses pour l'environnement. Il faut noter d'ailleurs que plus du tiers du chiffre d'affaires du Groupe est réalisé dans la distribution de matériaux de construction, un métier d'hommes et de services qui présente très peu de dangers écologiques.

Dans le cadre de sa politique environnementale, le Groupe s'est fixé deux priorités :

- L'optimisation de l'usage de la matière dans les procédés industriels, qui constitue un des axes majeurs de cette politique. Elle passe par la maîtrise des déchets industriels, le recyclage interne et la recyclabilité des produits en fin de vie.
- La limitation de la pollution de l'air due aux procédés de fusion du verre, de la canalisation et de certaines céramiques industrielles. Ces procédés, reposant sur des fours dont la température peut dépasser les 1600°C sont consommateurs d'énergie. A ce titre, ils émettent du dioxyde de carbone (CO₂) et des polluants atmosphériques comme les oxydes d'azote (NOx) et les oxydes de soufre (SOx).

Afin d'expliquer la lecture et l'interprétation des chiffres indiqués dans les paragraphes suivants, voici quelques points qu'il est utile de rappeler.

Les indicateurs environnementaux sont issus du système de reporting Gaïa, utilisé pour la première fois en 2004. Ce nouvel outil a vu son déploiement et sa fiabilisation progresser en

2005 grâce à l'élargissement des établissements couverts. Ainsi, les extensions de périmètre les plus significatives ont concerné les indicateurs relatifs à la gestion des déchets et de l'eau en raison d'un meilleur suivi en 2005 de ces indicateurs, particulièrement sur les sites de petite et moyenne taille. Les ratios présentés sont exprimés en tonnes bonnes pour la vente.

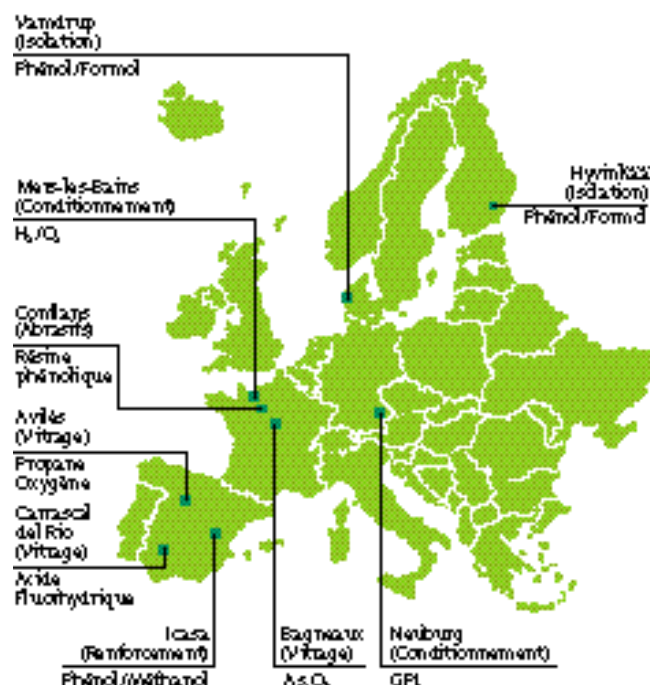
a) Des risques industriels limités et contrôlés

• Trois niveaux de risques

• Onze sites relevant d'une réglementation spécifique

Au 31 décembre 2005, sur l'ensemble des sites industriels européens, **neuf établissements sont classés « Seveso »** au sens de la directive européenne du 9 décembre 1996 qui concerne « la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses » et qui prévoit une réglementation spécifique pour les établissements dont l'activité est considérée comme présentant un risque industriel. Six d'entre eux relèvent du seuil bas et trois d'entre eux du seuil haut de la directive. Ce classement est lié, non pas à leurs procédés de fabrication qui ne présentent pas de risque industriel majeur, mais au stockage de substances dangereuses.

Implantation des établissements classés « Seveso »



Dans le reste du monde, le Groupe compte **deux autres sites soumis à des réglementations équivalentes à la directive Seveso**.

La Suisse compte un site classé selon la directive OPAM (Ordonnance sur la Protection contre les Accidents Majeurs). L'établissement, situé à Lucens, stocke des produits dangereux

entrant dans la chimie du procédé d'isolation. A noter que cet établissement sortira de cette classification à partir du mois d'avril 2006.

Aux États-Unis, l'établissement de Lake Charles est soumis à une réglementation comparable, car il met en œuvre du chlorure de vinyle pour la fabrication des grains PVC qui servent de matière première à certains matériaux de construction de CertainTeed (clins, fenêtres, produits d'aménagement du jardin...). Ce site relève ainsi à la fois du *Risk Management Program Rule* (RMP Rule) et de l'*Emergency Planning and Community Right to know Act* (EPCRA).

Les établissements soumis à permis ou autorisation

La plupart des autres établissements industriels sont soumis à permis (autorisation préfectorale en France) et doivent, bien entendu, en tout premier lieu, se conformer aux exigences locales.

Les autres établissements

Les points de vente de la Distribution Bâtiment et les sites industriels de plus petite taille ou dépourvus de risques significatifs, essentiellement des filiales de transformation du Vitrage et divers sites des Matériaux de Construction, sont simplement concernés par des questions de proximité.

● Litiges liés à l'environnement

Au cours de l'année 2005, le Groupe n'a pas versé d'indemnités significatives en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement.

b) Une optimisation de l'usage et de la consommation de matière

Mieux utiliser la matière en minimisant les prélèvements naturels, en favorisant le recyclage et en valorisant les déchets, constitue l'un des principaux axes de la politique environnementale du Groupe.

● Maîtriser la consommation des matières premières

La question des matières premières se pose différemment pour chaque activité industrielle. Ne sont mentionnés ici que les secteurs d'activités du Groupe qui consomment une quantité significative de matières premières non renouvelables.

Les fours verriers

Pour les fours verriers, la diminution de la consommation de ressources passe essentiellement par l'introduction de calcin (verre broyé de récupération) parmi les matières enfournées. En 2005, les fours verriers ont consommé 13,6 millions de tonnes de matières premières vierges et 6,8 millions de tonnes de calcin (d'origine externe et interne). 46,1 % du verre produit dans le Groupe a été obtenu à partir de calcin (interne et externe).

Le taux d'intégration de matières recyclées est surtout important dans le Conditionnement et l'Isolation. Cependant, le Pôle Vitrage a démarré, en 2005, un effort important en vue

de mettre en place un système de récupération du calcin sur les sites de transformation du verre (installation de bennes à calcin et, en plus, pour les sites Sekurit, mise en place d'un système de tri par type de verre). Cette politique s'est progressivement implantée dans les sites au cours de l'année : la France, le Benelux, mais aussi l'Allemagne ont aujourd'hui déjà bien avancé dans cette démarche.

La Canalisation

Pour obtenir la fonte, la Canalisation utilise deux procédés de fusion de façon équivalente : l'un, dit de « première fusion », correspond à la fusion de minerais de fer dans les hauts-fourneaux, l'autre, dit de « deuxième fusion », s'effectue dans des cubilots ou des fours électriques, à partir de ferrailles et de fontes de récupération. La répartition de la production entre les deux procédés dépend de nombreux paramètres dont la destination et les spécificités des produits, la charge des usines, le marché des matières premières primaires et secondaires, etc.

En 2005, la part des matières recyclées rapportées à la tonne produite a représenté 64,3 %, en augmentation de 11 points par rapport à 2004. Cette augmentation est due notamment à l'augmentation de la production des sites chinois qui fonctionnent uniquement en deuxième fusion, ainsi qu'à une légère baisse d'activité au Brésil, qui a eu tendance à privilégier la deuxième fusion par rapport à la première.

Par ailleurs, la Canalisation continue de concentrer une grande partie de ses efforts de Recherche & Développement pour optimiser l'utilisation de la fonte dans les produits finis (amélioration continue du procédé de centrifugation, mise au point de tuyaux toujours plus légers...) et pour maîtriser la quantité de matière consommée pour les revêtements intérieurs et extérieurs de ses produits. Pour les raccords, la mise au point d'une technique de dépôt de couche par cataphorèse a permis à la fois d'assurer une excellente régularité du revêtement et de limiter au maximum la quantité de produit utilisée.

● Réduire les déchets et améliorer leur valorisation

Les sociétés du Groupe produisent trois types de déchets :

- les rebuts de production sont, pour plusieurs activités, réintégrés dans le processus de fabrication sans grande difficulté, puisque le verre comme la fonte sont des matériaux recyclables à l'infini ;
 - les déchets industriels banals sont de plus en plus valorisés pour d'autres applications : les sables en provenance des fonderies sont utilisés par les cimenteries, les laitiers de hauts-fourneaux ou de cubilots constituent des remblais pour les travaux publics ;
 - les déchets industriels spéciaux sont essentiellement :
 - soit des poussières résultant de la fusion du verre – des sulfates contenant éventuellement des petites quantités de métaux lourds – qui sont récupérés au pied des régénérateurs ou dans les canaux des fours et par la filtration des fumées ;
 - soit des déchets provenant de la démolition des fours, essentiellement des réfractaires usagés.
- Quant ils ne sont pas recyclables, ces déchets sont éliminés par



les filières agréées avec les déchets de peintures, de solvants, d'huiles usées...

En 2005, le Groupe a généré 3 millions de tonnes de déchets, dont 41 % ont été valorisés en externe et 59 % non valorisés. Beaucoup de sites démarrent le suivi de leurs déchets. La définition des différents éléments à prendre en compte dans ce *reporting*, variables selon les métiers, est en cours de mise en place. Pour cette raison, le *reporting* sur les déchets pour une partie des entités du Groupe a été amélioré en 2005, cette amélioration conduisant à un meilleur recensement des tonnages. Par ailleurs, l'augmentation constatée sur cet indicateur par rapport à l'an dernier s'explique également par un élargissement du périmètre de *reporting*, le chiffre publié en 2004 ayant essentiellement concerné les principaux sites industriels du Groupe.

En 2005, le Groupe a enrichi son *reporting* de nouveaux indicateurs de suivi des coûts supportés par les entités pour la gestion des déchets valorisés (essentiellement les rebuts de production valorisés en interne et en externe) et non valorisés (déchets mis en décharge ou incinérés sans valorisation d'énergie) mais également des bénéfices liés à la valorisation interne des déchets (économies d'énergie, économies de matières premières, etc.).

L'analyse réalisée sur 2005 sur un périmètre représentatif des activités du Groupe fait ressortir les points suivants :

- la gestion des déchets non valorisés représente environ 60 % du coût total de la gestion des déchets ;
- les bénéfices liés à la valorisation représentent en valeur de l'ordre du tiers du coût total de la gestion des déchets.

La charte EHS annonce l'objectif de « zéro déchet non valorisé ». Afin de changer une contrainte (déchets à traiter) en opportunité (des sources de matières exploitables), plusieurs actions sont mises en œuvre, à la fois au niveau du Groupe et des Pôles.

Au niveau du Groupe

La méthode « Procure-environnement déchets » pour une meilleure gestion des déchets a été instaurée en 2003, puis progressivement déployée depuis 2004. Elle implique une étroite collaboration entre les départements Achats et EHS et, dans chaque pays, un relais assuré par des interlocuteurs de ces domaines. L'objectif est, sur la base d'une rationalisation et meilleure connaissance des déchets, d'établir par pays des partenariats avec des fournisseurs nationaux ou régionaux spécialistes en la matière.

Outre la rationalisation de la gestion des déchets, ces contrats visent à développer de nouvelles filières de valorisation. La recherche et le déploiement d'axes d'amélioration par le prestataire constituent d'ailleurs l'un des critères pris en compte pour la reconduction des contrats.

Les accords « Procure-environnement déchets » ont continué leur déploiement en 2005 et intégré tous les sites majeurs du Groupe Saint-Gobain en France, y compris les sites de Distribution. De nouvelles filières de valorisation ont été

développées, par exemple avec certains déchets de l'Isolation.

Le Benelux continue sa progression d'économies dans cette catégorie. En Allemagne, en Espagne et aux USA où les contrats ont été mis en place, les coûts de gestion des déchets ont été réduits de façon substantielle. La Pologne s'est également engagée dans cette démarche, en s'appuyant sur les expériences des autres pays et l'Italie, actuellement en négociation, devrait finaliser son approche en 2006. D'autres pays (Angleterre) ou zones géographiques (Europe Centrale, Chine) seront également intégrés dans cette démarche courant 2006.

Au niveau des Pôles

Indépendamment de cette implication de la filière Achats, un travail de mobilisation sur ce sujet a également lieu au niveau des Pôles.

Le pôle MHP a fourni à ses établissements un petit guide de la gestion des déchets, avec notamment des recommandations pour élaborer une cartographie des déchets, classés par type d'activité et par grande catégorie. L'objectif final est de mettre en place, sur la base de ces études, des plans d'action en conformité avec les réglementations locales en vigueur et les spécificités de chaque site et activité. Au Brésil, une unité a été développée pour recycler tous les déchets des sites brésiliens d'abrasifs.

L'activité Isolation parvient aujourd'hui largement à recycler ses rebuts de production. Deux méthodes sont utilisées pour le recyclage. La méthode *Oxymelt* permet le recyclage de tous les rebuts de laine de verre qui, grâce à la combustion des matières organiques dans le four, sont récupérés sous forme de calcin. Elle a été adoptée par plusieurs usines de Saint-Gobain, en Suède, en Corée et en France : le site d'Orange, qui traite également les rebuts de Chalon sur Saône, valorise ainsi, en interne, plus de 95 % de ses déchets. La méthode *Cyclone* (utilisée avec un four à flamme) est pour sa part utilisée dans 2 usines en Allemagne, où cette technique a été créée. Par ailleurs, quelques initiatives de recyclage des chutes de chantier ont été lancées, malgré les difficultés en terme de logistique, notamment.

De son côté, Lapeyre, en collaboration avec Point.P, a mis au point en 2005 un outil permettant le *reporting* des déchets et l'organisation de leur récupération.

c) Une limitation des émissions dans l'air

Conscient de l'enjeu représenté par les impacts environnementaux des gaz et substances rejetés dans le cadre de ses activités industrielles (principalement pour ses fours verriers et la Canalisation), Saint-Gobain mène, depuis plusieurs années, une politique environnementale volontariste visant à limiter au maximum la pollution de l'air.

• Les émissions de CO₂ et la consommation d'énergie

La nature des sources et la quantité des énergies consommées dans le cadre des activités industrielles influent directement sur les émissions de gaz à effet de serre (principalement le CO₂) responsables du changement climatique.

La réduction des émissions de dioxyde de carbone (CO₂) et de la consommation d'énergie de ses fours constitue l'un des axes prioritaires de la politique environnementale du Groupe. Les quantités de CO₂ mentionnées ci-dessous ne concernent pas les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité. Elles couvrent à la fois le CO₂ émis par la combustion de combustibles fossiles et le CO₂ de *process* provenant des réactions chimiques.

En Europe, la **directive sur les quotas d'émissions** concerne soixante dix établissements dans sa première phase d'application (2005-2007) : soixante huit usines de fabrication du verre, un établissement de la Canalisation et un établissement des Abrasifs. A noter que les allocations par installation ne sont toujours pas définitives en Pologne, qui représente environ 3 % de l'allocation globale. Concernant BPB, société acquise en décembre 2005, quatre sites sont concernés par ces quotas, pour un total des émissions légèrement inférieur à 100 000 tonnes de CO₂, soit 1,5 % des quotas gérés par le Groupe. Ils seront intégrés dans la gestion centralisée de Saint-Gobain en 2006.

Saint-Gobain a pris une part active aux négociations sur les allocations de quotas et multiplié les échanges d'informations et d'expériences entre les différents pays. En prévision de la mise en place de ces quotas, les fours verriers du Groupe s'étaient engagés auprès de l'Association des Entreprises pour la Réduction de l'Effet de Serre (AERES) pour réduire leurs rejets à la tonne bonne de 15 % entre 1990 et 2010. Outre un engagement de réduction des émissions de CO₂, les usines engagées dans l'AERES font l'objet d'une vérification externe de leurs émissions par le cabinet Ernst & Young.

En 2005, Saint-Gobain a émis 12 millions de tonnes de CO₂, dont 6,8 millions de tonnes ont été générées en Europe, et 6,35 sont concernées par le système des quotas.

Les émissions des fours verriers représentent aujourd'hui en moyenne 605 kg de CO₂ par tonne. Selon les types de verre, les émissions à la tonne varient entre 520 kg dans le Conditionnement et 992 kg dans le Renforcement.

L'intégration de matières recyclées dans leur processus de production est un premier moyen qui, pour le verre, permet d'éviter l'émission de 255 à 300 kg de CO₂ par tonne de calcin enfourné. De plus, la plupart des sociétés du Groupe mettent l'accent sur la réduction de leur consommation d'énergie. La fabrication d'une tonne de verre nécessite en moyenne 2 558 kWh et celle d'une tonne de fonte 3 480 kWh.

Au total, la consommation d'énergie des fours verriers en 2005 a été de 37 670 Gigawatts/heure (GWh), en hausse de 3,6 % par rapport à 2004, en raison essentiellement de l'augmentation du volume total de verre produit, mais aussi de la variation du *mix* produits et de la fiabilisation du périmètre de *reporting*. Cette énergie provient essentiellement de fioul et de gaz.

A noter que ces produits permettront, lors de leur utilisation, une véritable réduction des émissions en CO₂, notamment les

vitrages peu émissifs et les matériaux d'isolation grâce auxquels la climatisation et le chauffage sont moins utilisés (voir page 104).

La Canalisation a pour sa part rejeté, au total, 1,03 tonne de CO₂ par tonne de fonte en 2005. Elle a consommé 5 240 GWh, soit 5 % de plus qu'en 2004. Cette légère augmentation est essentiellement due à l'augmentation de la production (+ 4,7 %). En effet, rapportée à la tonne de fonte produite, la consommation d'énergie est stable. L'énergie utilisée dans cette activité est majoritairement fournie par du coke de houille (dans les hauts-fourneaux et les cubilots), mais également par de l'électricité et du gaz naturel. Ces résultats font état des efforts de la Canalisation dans quatre directions : l'amélioration des rendements et des performances énergétiques des usines, le recours accru à la technique de la deuxième fusion (moins consommatrice en énergie que la première fusion), le meilleur niveau d'activité (moins de « *stop and go* » nécessitant une grosse consommation d'énergie à chaque redémarrage de la production) et l'injection de gaz naturel et d'oxygène dans le *process* de fusion.

Pour le **Pôle Matériaux Haute Performance**, l'énergie utilisée (hors fours verriers) a représenté 4788 GWh, soit une consommation quasiment stable par rapport à 2004. A noter, enfin, l'initiative de Worcester aux États-Unis où le site des Abrasifs a procédé, cette année, à l'installation d'un nouveau système d'éclairage (lampes à flux élevé T8) de la totalité de ses locaux qui lui a permis de réaliser une économie de 250 000 dollars sur ses consommations d'énergie.

Les dépenses du Groupe en énergie s'élèvent à 1,1 milliard d'euros, dont 52 % sont des énergies fossiles.

● Les émissions de substances concourant à l'acidification et à l'eutrophisation

Principalement dans les fours verriers et la Canalisation, les usines de Saint-Gobain émettent deux types de substances concourant à l'acidification : les oxydes de soufre (SO₂) liés à la combustion du fioul lourd et du coke et les oxydes d'azote (NO_x) qui proviennent de l'oxydation à haute température de l'azote contenu dans les fumées de la combustion et concourent aussi à l'eutrophisation. Ces deux types d'émissions sont concernés par la Directive européenne IPPC (*Integrated Pollution Prevention and Control*) dont l'objectif est de réduire la pollution des installations industrielles dans l'Union Européenne.

La **réduction des émissions de SO₂** est un axe d'action central pour les Pôles depuis plusieurs années. Elle se fait par l'utilisation d'un fioul ou de fines de charbon de meilleure qualité, mais aussi par la réduction de leurs consommations d'énergie ou par la mise en place de procédés de désulfuration. Ainsi, les Pôles Vitrage et Conditionnement programment une série d'investissements dans la maîtrise des SO₂ et des poussières.



Au total, les fours verriers ont rejeté, en 2005, 30 097 tonnes de SO_2 , soit une moyenne de 2,04 kg de SO_2 par tonne de verre. Toutefois, ces émissions varient entre 0,768 kg dans l'Isolation et 2,88 kg dans le Vitrage, en fonction du type de combustible utilisé.

La Canalisation a émis 590 tonnes de SO_2 en 2005, soit 0,39 kg par tonne de fonte.

Les sociétés du Groupe cherchent à **réduire les NO_x** depuis plus de dix ans en privilégiant les mesures primaires, qui évitent ou limitent l'apparition de ces NO_x à la source, par rapport aux mesures secondaires qui nécessitent une consommation de réactifs ou parfois un surplus d'énergie et contribuent ainsi à augmenter les émissions de CO_2 . Dans le cadre de la politique de réduction des émissions de CO_2 du Groupe, les mesures primaires constituent donc un double atout environnemental. Saint-Gobain se trouve aujourd'hui parmi les groupes industriels les plus performants pour la réduction des oxydes d'azote par ce type de mesures, et plus particulièrement dans le secteur verrier.

On peut citer le procédé FENIX (« Faibles Emissions de NO_x ») appliqué dans le Pôle Vitrage, qui consiste principalement à optimiser le contrôle de la combustion dans les fours. L'arrêté verrier français de 2003 privilégie aussi les mesures primaires en prescrivant des valeurs limites atteignables par ces procédés. Actuellement utilisé dans plusieurs sites, ce procédé est en voie de généralisation dans le Pôle Vitrage.

Les fours à oxygène constituent parfois une alternative intéressante car en évitant l'azote contenu dans l'air de combustion, ils produisent beaucoup moins de NO_x . Cependant, cette technologie est confrontée à des impératifs économiques qui la rendent difficile à mettre en œuvre dans les Pôles Vitrage et Conditionnement.

Au total, les fours verriers ont rejeté, en 2005, 36 489 tonnes de NO_x , soit une moyenne de 2,47 kg de NO_x par tonne de verre. Toutefois, ce ratio varie entre 1,05 kg dans l'Isolation et 3,69 kg dans le Renforcement, en fonction du procédé de fabrication utilisé. La fabrication de produits en fonte ductile a émis 1327 tonnes de NO_x , soit 0,88 kg par tonne de fonte. L'augmentation de ces chiffres pour la Canalisation reflète une évolution de périmètre du *reporting*. A structure comparable, la quantité de NO_x émise à la tonne produite est stable.

● Les émissions de substances concourant à la pollution photo-chimique

Deux types de substances concourant à la pollution photo-chimique sont émises dans le Groupe : les oxydes d'azote (cf ci-dessus) et, dans une moindre mesure, les composés organiques volatils (COV), qui apparaissent dans certaines phases de transformation et de finition de produits dans des métiers bien spécifiques.

Bien que les produits utilisés soient en grande partie en phase aqueuse, quelques COV sont libérés lors des opérations de fabrication. Les COV viennent, en effet, des matières organiques utilisées pour l'encollage des fibres et de la laine de verre et pour l'encollage des abrasifs (phénol et formaldéhyde), ainsi que de la fabrication du carbure de silicium (notamment des hydrocarbures aromatiques polycycliques), des bardeaux asphaltés de toiture (formaldéhyde), des solvants utilisés dans les produits de revêtement des tuyaux en fonte ou encore des produits destinés à la préservation et à la finition du bois chez Lapeyre.

Les émissions de COV dans l'atmosphère ont généralement pour corollaire un risque chimique pour les salariés, aussi la généralisation de l'analyse du risque chimique permettra-t-elle de mieux connaître ces rejets, puis de mettre en place les actions nécessaires à leur réduction.

Dans le Pôle Matériaux Haute Performance et dans les usines Lapeyre, cette analyse a déjà abouti au changement de quelques produits dangereux. La Canalisation a mis au point des procédés de revêtement sans solvants : époxy poudre pour la robinetterie et les raccords, cataphorèse pour les raccords, et, depuis 2004, « *autophoresis chemical coating* » pour les pièces de voirie. Lorsque l'utilisation de peinture sans solvant n'est pas possible – en particulier pour les tuyaux – la solution réside dans l'installation d'équipements pour capter puis traiter les COV par oxydation sur la ligne de fabrication.

● Les poussières

Le Groupe poursuit aussi une démarche active de réduction des émissions de poussières. En réponse à la directive européenne IPPC (*Integrated Pollution Prevention and Control*) dont l'objectif est de réduire la pollution des installations industrielles dans l'Union Européenne, Saint-Gobain a lancé une série d'investissements dans des électrofiltres ou des filtres à manche, selon le type de four. Le Groupe tente également au maximum de déployer dans ses différents sites à travers le monde les *Best Available Techniques* (BAT) à sa disposition.

L'ensemble des fours et des lignes de fabrication verrière a rejeté 5 754 tonnes de poussières au total, ce qui représente une émission moyenne de 0,39 kg de particules par tonne de verre.

Dans l'activité Canalisation, on distingue deux types de poussières : les poussières canalisées et les poussières diffuses. Les premières, très importantes en quantité, sont captées et traitées de longue date, avec des améliorations constantes au fil du temps liées aux évolutions des technologies disponibles. En 2005, après traitement, 634 tonnes en ont été émises, soit 0,42 kg par tonne de fonte. Les émissions diffuses représentent un flux mineur difficilement captable et traitable. Elles sont limitées aux zones de fusion métal, essentiellement constituées de substances minérales. Il n'existe pas de méthodologie normalisée pour les quantifier. Néanmoins, la Canalisation a lancé, depuis 2004, des actions pour en

améliorer la captation et le traitement. Des équipements ont été mis en place en France et au Brésil, et seront progressivement étendus à l'ensemble des sites de l'activité.

● Les métaux lourds

Les autres substances dangereuses réglementées émises par le Groupe, comme par exemple les métaux lourds issus des impuretés contenues dans les matières enfournées (en particulier les matières premières et le calcin) sont peu abondantes, mais font également l'objet d'une surveillance en cours de généralisation. Les poussières issues de la filtration, qui contiennent parfois des traces de métaux toxiques, sont de plus en plus recyclées dans les fours ou mises en décharge.

● Les nuisances sonores et olfactives

Les nuisances sonores et olfactives des établissements du Groupe vis-à-vis du voisinage sont peu importantes et gérées au niveau local. En cas d'apparition d'un problème spécifique, un dialogue avec les communautés avoisinantes permet généralement d'élaborer des solutions parfois aussi simples que la modification du plan de circulation sur le site.

d) Une maîtrise des impacts sur l'équilibre biologique

● La faune et la flore

Les principales nuisances du Groupe sur son environnement venant de ses émissions dans l'air, de sa consommation d'énergie et de sa production de déchets, les usines de Saint-Gobain ne mettent normalement pas en danger la faune et la flore locales. Dans la plupart des pays, des études d'impact sont néanmoins réalisées avant l'implantation d'un nouvel établissement industriel.

Dans le sud de la France, le Pôle Conditionnement a établi un accord avec le WWF pour la préservation des tortues Herman. Le Groupe a fait l'acquisition d'un terrain spécialement pour permettre à ces tortues d'effectuer leur migration, puisqu'une des carrières du Groupe se trouvait sur le chemin traditionnel de cette variété de tortues.

● Les sols

Sols pollués

A chaque acquisition ou cession d'un site, un contrôle de la conformité avec la réglementation et de la qualité des eaux souterraines est effectué. Dans le cas où une pollution existe, les mesures appropriées sont mises en œuvre (dépollution, confinement, surveillance ...).

Carrières

Le Groupe exploite 32 carrières en France, aux États-Unis, au Brésil, en Italie, en Espagne, au Portugal et en Hongrie. Des matières premières verrières en sont extraites, telles que le sable de silice,

principal composant du verre, mais aussi la phonolite, la dolomie, le calcaire et le feldspath. Aux États-Unis, le Groupe exploite de la rhyolite destinée aux bardeaux asphaltés de toiture et de la novaculite, une pierre dure utilisée pour ses qualités abrasives. Les autres minéraux concernés sont le quartz au Brésil, qui entre dans la fabrication des mortiers, et en France, les agrégats et graviers utilisés dans le bitume, le béton et l'argile.

Chaque carrière est gérée en fonction des réglementations locales ou nationales en vigueur.

De plus, il convient de noter que l'exploitation de carrière a avant tout pour objectif de fournir les matières premières nécessaires à certaines activités du Groupe. La vente en externe des minéraux extraits est tout à fait marginale puisque le montant de ses ventes externes est inférieur à 0,2 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Suite à l'acquisition de BPB en décembre 2005 et à la création consécutive de l'activité Gypse, Saint-Gobain exploite désormais 87 carrières supplémentaires. BPB a provisionné 45 millions d'euros en prévision de la réhabilitation des sites en fin d'exploitation.

● Les approvisionnements en bois

Le Pôle Distribution Bâtiment a acheté, en 2005, plus de 2 millions de m³ de bois, dont moins de 5 % sont des bois tropicaux. Plusieurs sociétés du Pôle se sont engagées dans une politique de contrôle de leurs approvisionnements et travaillent pour cela en étroite collaboration avec les fournisseurs et les ONG.

Lapeyre exploite, pour sa part, huit usines de menuiserie industrielle qui transforment du bois, dont moins de 30 % est constitué de feuillus tropicaux. S'inscrivant dans une démarche de protection de la forêt, Lapeyre s'est engagé dans une politique d'approvisionnement qui privilégie les bois provenant de forêts cultivées ou certifiées. Une forêt est certifiée si elle est exploitée selon des règles internationalement reconnues visant à créer un équilibre entre l'aspect écologique, social et économique. Ces règles définissent des conditions d'exploitation bien précises pour favoriser la gestion durable de la forêt. Adapté de la méthode promue par le WWF UK, ce *process* d'achats certifié permet une analyse des fournisseurs en catégorisant ces derniers selon le risque qu'ils représentent et en définissant les exigences à faire valoir avec eux en fonction de leur statut. De 55 % en 2001, la part des bois issus de forêts plantées ou certifiées est passée à 80 % en 2004, et à 82 % en 2005, notamment par le transfert d'essences natives non certifiées vers des essences de plantation telles que le pin et l'eucalyptus. De plus, les usines continuent de réduire les prélèvements forestiers en amont par une meilleure utilisation de la matière première, en développant notamment les procédés de reconstitution et de collage. Au 31 décembre 2005, Lapeyre compte trois usines certifiées FSC et une PEFC.

Point P a lui aussi mis en place un suivi de l'origine de ses bois auprès de sa chaîne d'approvisionnement en 2005. L'utilisation



d'une grille d'analyse de ses fournisseurs permet de suivre sa chaîne d'approvisionnement. Sa filiale d'importation est en effet certifiée selon la chaîne de contrôle PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées) et FSC (*Forest Stewardship Council*). La société travaille par ailleurs en collaboration avec les ONG (Les Amis de la Terre, Greenpeace,...). 7,3 % des achats de Point.P sont des bois tropicaux. Au Brésil, la société se fournit par l'intermédiaire de la filiale locale de Lapeyre. Pour ses autres achats, elle a mis en place une politique d'approvisionnement qui privilégie les achats auprès de fournisseurs respectant les règles forestières locales et s'engageant sur un code de déontologie.

D'autre part Lapeyre et Point.P ont apporté leur soutien à Greenpeace dans le cadre de la démarche européenne FLEGT (*Forest Law Enforcement, Governance and Trade*) sur le commerce international du bois et les importations dans l'Union Européenne.

Enfin, en Grande-Bretagne, Saint-Gobain Building Distribution UK est co-fondateur de l'association « *Forests Forever* », membre du « *WWF Forest and Trade Network* » (anciennement WWF 1995+) et signataire de la charte de la « *Timber Trade Federation* ». De plus, des rencontres ont régulièrement lieu entre SGBD-UK et Greenpeace afin d'échanger des informations sur les producteurs et les pays exportateurs de bois. La société s'est donné deux buts : s'assurer de la conformité de ses filières aux dispositions applicables et développer de façon continue l'achat de bois certifié. En 2005, on estime que le bois certifié a représenté 55 % du volume total de bois acheté par SGBD-UK. Par ailleurs, en 2005, on répertorie 130 points de vente de SGBD-UK ayant obtenu la certification « *Chain of Custody* » qui garantit la traçabilité de leurs produits en bois.

e) Une gestion optimale de l'eau

L'eau n'entre directement dans quasiment aucun procédé de fabrication du Groupe. Elle est cependant utilisée dans des volumes importants pour le refroidissement des installations qui fonctionnent à haute température. De plus en plus

souvent, elle est recyclée en interne, ce qui limite considérablement le prélèvement sur les ressources naturelles. Les effluents liquides finalement rejetés sont parfois traités avant d'être réinjectés dans le réseau collectif en place ou dans le milieu naturel. En 2005, le Groupe a prélevé 100 millions de m³ d'eau. Cette augmentation de la consommation par rapport à 2004, où elle s'élevait à 86,4 millions de m³, s'explique principalement par une fiabilisation du périmètre de reporting.

En moyenne, chaque tonne de **verre** utilise 2,2 m³ d'eau, soit un volume situé entre 1 et 135 m³ par tonne selon les activités et procédés. Le Renforcement est ainsi un cas particulier, puisque le procédé d'ensimage nécessite une grande quantité d'eau : des produits chimiques dissous dans l'eau sont déposés sur les fibres de verre pour leur donner toutes leurs propriétés. Reste à noter certaines initiatives locales lancées en vue de rationaliser la consommation de l'eau : un site du Vitrage en Inde a par exemple installé un bassin d'eau pluviale d'une capacité de 58 000 m³ en circuit fermé, ce qui équivaut à la consommation du site sur 100 jours. Sur toute l'année 2005, grâce à ce procédé, 105 000 m³ d'eau pluviale ont été récupérés.

Pour ses besoins de refroidissement, la **Canalisation** a prélevé 19 m³ d'eau par tonne, soit une baisse de 3,2 % par rapport à 2004. Cette diminution est le résultat des programmes d'action de cette activité pour améliorer la gestion de l'eau et diminuer ses prélèvements en développant le recyclage. Ainsi, au Brésil, sur le site de Barra Mansa, l'installation d'équipements de recyclage des eaux a permis de passer d'une consommation de 4,3 à 2,9 millions de mètres cubes d'eau, soit une baisse de 32 %. La mise au point du nouveau procédé de dépôt de ciment Archimède, déjà mis en œuvre en Allemagne et au Brésil, permettra, outre les économies de matières évoquées ci-dessus, de réduire considérablement la quantité d'eau nécessaire à l'application du revêtement intérieur des tuyaux ainsi que le volume des rejets.

Quant aux activités du **Pôle Matériaux Haute Performance**, elles ont utilisé 17,15 millions de m³ d'eau, soit une baisse de 5,7 % par rapport à 2004.

IV – DES RÉPONSES AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par la diversité des produits et des services qu'il propose, et par les technologies qu'il met en œuvre, Saint-Gobain se mobilise pour répondre de la manière la plus appropriée et la plus efficace possible aux enjeux de développement durable, dans ces différents domaines d'application :

- la préservation de l'environnement par les bâtiments,
- la production d'énergie, grâce à des matériaux permettant d'exploiter au mieux les ressources énergétiques naturelles,
- l'eau, et notamment son approvisionnement dans les pays du Sud,

- la matière, avec des services de gestion des déchets et de recyclage des produits en fin de vie,
- les technologies propres.

De plus en plus, le marché accentue ses exigences en matières environnementales, ce qui constitue pour Saint-Gobain un défi en terme d'innovation, tant sur le plan technologique que sur le plan des services nouveaux à offrir à ses clients. En novembre 2005, pour la première fois, le Groupe a fédéré l'ensemble de son offre de produits et services « développement durable » dédiée au marché du Bâtiment, et l'a présentée au salon Batimat à Paris.

1. Des bâtiments qui préservent l'environnement

Saint-Gobain fabrique des matériaux de construction qui, une fois posés, permettent d'économiser beaucoup plus d'énergie que leur fabrication n'en a consommé, et contribuent ainsi significativement aux économies d'énergie et donc à la réduction des émissions globales de gaz à effet de serre. Environ 10 % de son chiffre d'affaires est ainsi réalisé pour de telles applications par le Vitrage et l'Isolation.

Face aux défis représentés par le réchauffement climatique, le Groupe a adopté une démarche pro-active pour **sensibiliser l'opinion publique sur le danger des émissions de CO₂ par les bâtiments**.

Ainsi, en France, des sociétés de l'Isolation (Saint-Gobain Isover, Saint-Gobain Ecophon et Saint-Gobain Eurocoustic) et du Vitrage (Saint-Gobain Glass) se sont rassemblées depuis deux ans, avec d'autres industriels de la construction, pour former le Collectif « Isolons la Terre contre le CO₂ ». En 2005, le collectif a poursuivi la défense de ses convictions :

- diviser par quatre les consommations énergétiques et les émissions de CO₂ dans le secteur du bâtiment est d'ores et déjà techniquement et économiquement faisable ;
- pour réussir, il faut mettre en œuvre les synergies entre isolation, vitrages, ventilation, équipements performants et énergies renouvelables ;
- la mobilisation de tous les acteurs (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises, distributeurs, industriels, banques et pouvoirs publics) est indispensable.

Dans ce but, le collectif a d'abord organisé une grande campagne de publicité dans des magazines de grande diffusion. Il a défendu avec succès plusieurs propositions dans le cadre du projet de loi d'orientation sur l'énergie et participé à de nombreux congrès, conférences et salons (notamment Batimat). Enfin, il a mis en place un nouveau standard de très haute performance énergétique dans le secteur du bâtiment. Deux associations sœurs du collectif français sont nées cette année en Belgique (Isoterra) et aux Pays-Bas (Spaar het klimaat), sous l'impulsion des filiales locales de Saint-Gobain Isover.

Une initiative similaire a également été lancée en Allemagne, où Isover G+H vient de mettre en place une action de lutte contre le CO₂, appelé CO₂NTRA. En 2005, ce programme a sélectionné quatre projets d'associations visant à limiter les émissions de CO₂, qui bénéficieront d'une aide financière.

Les doubles vitrages peu émissifs ont, en matière d'isolation thermique, une performance trois fois plus élevée qu'un double vitrage classique. La couche métallique invisible appliquée sur un des deux verres joue le rôle de barrière thermique. Dans ce domaine, il convient de mentionner que le Pôle Vitrage accélère le développement de ses gammes de vitrages

à isolation thermique renforcée. Il a notamment mis au point le verre SGG PLANITHERM ULTRA N, dont l'émissivité est une des plus faibles au monde : coefficient U de 1,1 W/(m².K) pour un double vitrage en configuration 4(16)4, remplissage 90 % d'argon. Selon le Groupement Européen des Producteurs de Verre Plat, sur les 765 millions de tonnes de CO₂ émises dans le secteur du bâtiment par les 25 pays de l'Union Européenne, la production de verre architectural n'en émet que 4,6 Mt, alors qu'elle permettrait un gain potentiel de 140 Mt de CO₂ par an grâce à la généralisation de doubles vitrages à isolation thermique renforcée. Pour les ménages, le surcoût de l'installation de ce type de vitrages est récupéré en moins de deux ans grâce à l'allègement de la facture de chauffage. Si l'on considère que la durée de vie d'un vitrage est d'environ 30 ans, les gains pour l'utilisateur sont importants. Dans le cadre des efforts à faire pour respecter le protocole de Kyoto, la généralisation de ces vitrages devrait s'accélérer dans les années qui viennent.

L'efficacité est similaire du côté de la **laine minérale**. Le bilan énergétique fait ressortir que l'énergie économisée pour le chauffage d'un bâtiment isolé équivaut à mille fois celle consommée lors de la production du matériau. De même, une isolation en laine minérale permet d'éviter plus de cinq cent fois la quantité de CO₂ émise lors de sa fabrication.

Enfin, il faut noter que, dans d'autres Pôles du Groupe, certains produits contribuent également à une meilleure isolation des bâtiments, notamment les systèmes d'isolation thermique par l'extérieur de Saint-Gobain Weber et de Saint-Gobain Technical Fabrics, et les profilés de fenêtre Lapeyre, qui voient leurs performances progresser, en particulier dans le domaine des ponts thermiques.

Outre l'isolation des bâtiments, le Groupe développe d'autres solutions qui contribuent aux économies d'énergie. Il faut d'abord noter les recherches entreprises sur le développement de diodes électroluminescentes pour l'affichage ou l'éclairage. Ces diodes sont amenées à remplacer à terme les lampes à incandescence. Elles consomment beaucoup moins d'énergie que les lampes actuellement utilisées et peuvent offrir un spectre lumineux proche de celui de la lumière naturelle. Par ailleurs, l'activité Canalisation a proposé une solution à base de tuyaux en fonte pour la mise en œuvre de systèmes de « puits canadien » permettant d'utiliser l'inertie thermique du sol afin d'apporter 3 à 5 % d'air frais en été et d'air chaud en hiver dans du petit habitat collectif. Les premiers chantiers tests ont été réalisés.

Les matériaux de Saint-Gobain contribuent en outre à l'isolation et l'amélioration des performances acoustiques des bâtiments (résidentiel, salles de cinéma multiplexes, classes et salles polyvalentes...).



Enfin, à noter également, les différentes initiatives lancées par certaines enseignes de la Distribution Bâtiment pour sensibiliser le public à l'intégration d'une démarche environnementale dans le choix et la mise en œuvre des matériaux de construction. Par exemple, en France, Point.P développe l'enseigne « Mobissimo » qui fait la promotion de la maison à ossature bois et de matériaux favorables à l'environnement. De plus, conscient que la pression du public et la législation vont contraindre de plus en plus les artisans à faire des chantiers « écologiques », Point.P a fourni aux 150 000 membres de son club de clients des outils (cd-rom et magazines) leur permettant de réaliser l'évaluation environnementale de leurs chantiers et leur fournissant des conseils pour s'améliorer dans ce domaine.

2. Des matériaux pour produire de l'énergie

Le Groupe contribue, par certains produits et plusieurs projets de Recherche & Développement, à la production d'énergies alternatives à l'énergie fossile, et en particulier à l'essor des énergies renouvelables.

Dans le domaine de l'**hydroélectricité** par exemple, la Canalisation fournit des tuyaux destinés au marché norvégien des micro-centrales hydrauliques.

Par ailleurs, Saint-Gobain fabrique des fils et des tissus de verre destinés au renforcement des pâles d'**éolienne**. Les spécificités techniques des pâles et les impératifs de qualité et de régularité qu'elles exigent en font une activité à haute valeur ajoutée, à laquelle les fibres de verre apportent la meilleure réponse. Saint-Gobain réalise déjà 37,6 millions d'euros de chiffre d'affaires dans ce secteur (en hausse de 25 % par rapport à 2004) qui continue à se développer rapidement.

Dans le domaine de l'**énergie solaire**, le Pôle Vitrage fournit des panneaux de verre pour les capteurs solaires, qui, en Europe, représentent 90 % du marché de l'énergie solaire thermique.

Les capteurs solaires transforment le rayonnement du soleil en eau chaude sanitaire ou en chauffage des bâtiments. Au salon Interclima de janvier 2006, Saint-Gobain Distribution Bâtiment a présenté un prototype de capteur solaire révolutionnaire co-développé par l'activité Renforcement & Composites et la *Start-up* MIS (Méditerranée Industries Solaires). L'absorbeur de chaleur est composé de deux plaques de Twintex thermoformées (matériau composite associant fibres de verre et de polypropylène), qui se substituent aux tuyaux de cuivre des capteurs plans traditionnels. 100 % anti-corrosion et 100 % recyclable, plus léger malgré sa contenance très supérieure, ce capteur nouvelle génération marquerait un progrès technique significatif. Une plaque de verre est positionnée au dessus de l'absorbeur pour y créer un effet de

serre. Ce capteur permettrait d'associer les compétences de plusieurs métiers du Groupe : Renforcement, Vitrage, Produits pour la Construction, mais aussi, en aval, Distribution Bâtiment.

L'énergie solaire peut également être transformée en électricité grâce à des cellules photovoltaïques assemblées en modules, mis en œuvre dans le bâtiment ou dans des applications mobiles. Chacun de ces modules intègre une ou deux feuilles de verre de propriétés très particulières.

Le verre de couverture doit avoir des propriétés bien précises : grande transparence et transmissivité optimisée, bonne tenue aux conditions extérieures... Saint-Gobain Glass a mis au point deux verres spécifiques qui répondent à ce cahier des charges : le verre extra-clair « Diamant » et le verre texturé « Albarino » qui maximisent la transmission lumineuse par son absorption minimale et par effet géométrique. Ces vitrages sont dorénavant transformés dans l'usine de Saint-Gobain Photovoltaic Glass, qui a démarré en octobre 2005 à Mannheim.

Par ailleurs, le Pôle Vitrage de Saint-Gobain et Shell ont annoncé, le 2 février 2006, la signature d'un protocole de co-développement technologique pour produire à des coûts très compétitifs des panneaux solaires de nouvelle génération, offrant de bons rendements de production d'électricité. Les capteurs photovoltaïques mis au point par Shell sont obtenus par le dépôt d'une couche mince de CIS (Cuivre-Indium-Selenium) sur un substrat de verre. Saint-Gobain apporte sa maîtrise industrielle des technologies de couches minces et de transformation des vitrages, développée depuis plusieurs années dans les secteurs de l'automobile et du bâtiment. Soutenu par des politiques incitatives, par les progrès techniques et par la baisse du coût de revient, les prévisions de croissance du verre photovoltaïque se situent autour de 30 % par an entre 2004 et 2010.

Les **piles à combustibles** constituent des sources d'électricité locale et non polluante qui vont se développer dans les secteurs de l'automobile et du résidentiel. Elles font l'objet de projets de recherche ambitieux au sein des centres de R&D américains et européens du Pôle Matériaux Haute Performance.

Le Pôle Matériaux Haute Performance participe également à **d'autres développements dans le domaine de la production ou de la récupération d'énergie**. Il a développé des tuiles pour la chambre de combustion des turbines à gaz de grande puissance, qui permettent d'augmenter les températures et d'atteindre des rendements énergétiques record. Par ailleurs, ce Pôle fabrique et commercialise des tuiles en carbure de silicium optimisées pour l'incinération des déchets avec récupération d'énergie.

3. Des matériaux pour l'adduction et le traitement de l'eau et de l'air

De par leur fonction, les produits de la Canalisation répondent aux enjeux du développement durable. En effet, ils permettent de **transporter l'eau potable et d'évacuer les eaux usées**.

Le premier champ d'action de cette activité est l'installation de réseaux d'eau urbains. Depuis une vingtaine d'années, une nouvelle application est apparue. Au fur et à mesure que grandissent les métropoles des pays du Sud, il a fallu chercher de plus en plus loin leur approvisionnement en eau. Les tuyaux de grand diamètre (jusqu'à deux mètres) réalisés par la Canalisation sont utilisés pour acheminer l'eau potable sur des dizaines, voire des centaines de kilomètres vers les grandes villes. Dans de nombreux pays, ces conduites répondent à un besoin vital. Saint-Gobain PAM a remporté une dizaine de grands contrats au Moyen-Orient, en Amérique latine et en Afrique, pour des distances allant de 43 km au Salvador à 138 km pour l'adduction d'eau de Dakar, et des volumes livrés pouvant dépasser 400 000 tonnes (pour le projet Shuweihat à Abu Dhabi). En 2005, la Canalisation a démarré un chantier de 85 km pour l'adduction en eau d'Alger.

Les produits du Groupe répondent particulièrement bien à cette nouvelle demande : la fonte est un matériau particulièrement sûr et durable (plusieurs conduites centenaires l'ont démontré, à Prague et Montevideo, notamment), qui demande très peu d'entretien et peut être mis en place dans tous les types de sols. De plus, grâce au système d'emboîtement, la pose des tuyaux de Saint-Gobain exige très peu de moyens techniques. D'un point de vue environnemental, les progrès réalisés sur la maîtrise des procédés de centrifugation de la fonte ductile ont permis de réduire le poids des tuyaux standards de 20 à 30 % selon les gammes en 15 ans, ce qui induit une baisse de la consommation d'énergie et de coke et une diminution des émissions de CO₂ lors de la fabrication de ces tuyaux.

Par ailleurs, outre le transport des tuyaux, la Canalisation propose aux collectivités clientes un service d'ingénierie financière, en les accompagnant auprès des banques, des assureurs ou d'autres organismes financiers dans la recherche et le montage du financement de tels projets. Ce service assure également une présence et une veille auprès des grands bailleurs de fonds (Banque Mondiale, banques régionales de développement, Fonds européens ou arabes...) et met au service de ses clients sa connaissance de ces organismes et de leurs procédures.

Pour **le traitement de l'eau pour usage domestique**, le Groupe fournit les composants pour les appareils de traitement par ultra-violet des eaux usées, eau potable, eau de piscine. Les tubes en quartz transparents, fabriqués par les Céramiques & Plastiques, ont pour avantage de détruire les bactéries sans impact nocif pour l'environnement.

Enfin, dans le domaine du **traitement de l'air**, le Pôle Matériaux Haute Performance a lancé récemment un système de purification d'air par photo catalyse, basé sur du fil de silice Quartzel.

4. Des matériaux valorisés en fin de vie

La plupart des matériaux fabriqués par le Groupe sont recyclables – notamment le verre et la fonte – ce qui constitue leur principal atout écologique. Les exigences réglementaires environnementales progressent selon le schéma suivant : émission limitée de déchets – recyclage – stockage ultime. Aussi, parmi les services offerts par Saint-Gobain à ses clients professionnels, la récupération et le traitement des matériaux en fin de vie sont-ils de plus en plus appréciés par les clients, désormais conscients des coûts et de la complexité d'une mise en décharge.

Dans l'activité Céramiques & Plastiques, la société **Valoref**, créée en 1987, est leader en Europe pour le recyclage des produits réfractaires. Valoref assure la gestion globale des réfractaires en fin de vie pour les industries verrières, chimiques et sidérurgiques : démolition sélective des fours, tri sur site, enlèvement des déchets, conseil et assistance technique. Chaque intervention s'inscrit dans le cadre d'un cahier des charges extrêmement rigoureux, élaboré en étroite partenariat avec l'industriel. Sur cette base, Valoref est capable de proposer à des clients réfractoristes ou céramistes une gamme complète de matériaux et matières premières secondaires. Dans le cas des fours verriers, Valoref peut proposer des solutions où 95 % de la démolition est valorisée.

La **consommation de verre recyclé (calcin)** interne et externe représente 52,03 % de la production dans l'Isolation et 48,54 % dans le Conditionnement. Dans la fabrication des bouteilles de champagne, on considère même que 9 bouteilles sur 10 sont issues de verre recyclé. Pour ses besoins en calcin, le Groupe s'approvisionne partiellement en externe. Il détient également cinq sites de traitement du verre, en France, en Allemagne et en Italie, qui alimentent surtout les fours du Pôle Conditionnement. En 2005, Saint-Gobain a directement traité plus de 950 000 tonnes de calcin en France. Les limites du recyclage du verre viennent de la difficulté à récupérer du calcin « propre », c'est-à-dire qui ne soit pas pollué par des éléments étrangers. Cette exigence de qualité du calcin est particulièrement importante dans le cas de la fabrication du verre plat.

Pour promouvoir le recyclage du verre, Saint-Gobain Emballage a conçu une exposition itinérante intitulée « Le Verre et son Recyclage ». Pédagogique et didactique, elle est destinée en priorité au jeune public, meilleur prescripteur du recyclage du verre. Cette exposition itinérante comprend notamment une maquette en 3D illustrant le cycle de vie du verre, des éléments de décors présentant une gamme



complète de bouteilles, ainsi que divers objets didactiques sur la fabrication du verre.

Dans le secteur automobile, la directive sur les véhicules en fin de vie (ELV) conduit les fournisseurs de cette industrie à réfléchir aux solutions qu'ils peuvent apporter pour le recyclage en fin de vie de leurs produits. Ainsi, Saint-Gobain participe, depuis 2003, à l'*European Composites Recycling Services Company* (ECRC), société interprofessionnelle chargée de développer et de promouvoir des méthodes de recyclage des matériaux composites thermodurcissables, matériaux qui sont largement utilisés dans l'automobile. Cette société a également élaboré son « label vert » : le logo ECRC sera apposé sur toute pièce en composite recyclable fabriquée par une entreprise membre, dans le respect des règles européennes. D'abord développé pour le secteur automobile, puis soutenu par cette conformité émergente, le label s'ouvrira à d'autres secteurs où les cahiers des charges des produits fabriqués prendront également en compte la gestion de leur fin de vie.

Dans la Distribution Bâtiment, environ 10 % des agences Point.P sont équipées de centres de récupération des déchets. Les artisans y déposent leurs déchets en fin de chantier et rechargent leur camion de nouveaux matériaux de construction. Ce nouveau service a également l'intérêt de créer un avantage compétitif pour Point.P.

Certaines agences de La Plateforme du Bâtiment (notamment en France, Espagne, Hongrie, Mexique, Pays-Bas et Royaume-Uni) proposent également ce service, particulièrement pratique et apprécié par les professionnels et artisans clients de cette enseigne.

5. Une contribution active au développement des technologies propres

Les fils de verre entrent dans la fabrication de **matériaux composites** qui sont largement utilisés dans les véhicules (pièces de structure, carrosserie, habitacle). Par leur légèreté – qui induit une économie de carburant et la réduction des émissions de CO₂ – associée à leurs propriétés de résistance aux chocs ou aux hautes températures, ces composites répondent à la fois aux exigences de performances, de sécurité et d'écologie. A titre d'exemple, on considère qu'une poutre de pare-chocs en composite thermoplastique permet d'économiser 20 % du poids par rapport à une même pièce en acier. Aujourd'hui, les composites représentent 5 % du poids des véhicules et cette part croît au détriment des autres matériaux d'environ 5 % par an.

Les pare-brise athermiques fabriqués par Saint-Gobain Sekurit permettent, par rapport à un vitrage classique, de diminuer de 20 % la consommation d'air conditionné et de 3 % la consommation d'énergie. Le procédé de fabrication consiste

à insérer dans un verre feuilleté une couche métallique permettant de réfléchir la chaleur. Dans une configuration standard, un tel pare-brise permet de réduire les émissions de CO₂ de 200 kg tous les 100 000 km. De même, pour les autres vitres d'un véhicule, les vitrages teintés et les vitrages réfléchissants permettent par absorption ou par réflexion de minimiser la transmission thermique, et donc de réduire significativement l'utilisation de la climatisation. Par ailleurs, les vitrages minces qui commencent à pénétrer le marché, plus légers que les vitrages traditionnels, répondent au souci des constructeurs de diminuer le poids des véhicules et donc la consommation de carburant.

Le Groupe a démarré fin 2005 à Rödental (Allemagne), une ligne de fabrication de **filtres à particules** en carbure de silicium pour moteur Diesel. Par leur grande efficacité dans l'élimination des résidus de combustion, ces nouveaux filtres, associés à des technologies de contrôle moteur avancées, permettent d'éliminer 99,99 % des particules carbonées émises par le moteur, et dont la nocivité en terme de santé publique est posée. Les premières ventes de ces filtres Saint-Gobain sont le résultat d'un travail de longue haleine des équipes de R&D, et de l'exploitation de nombreux brevets déposés par le Groupe depuis 1998.

Le marché des filtres à particules a aujourd'hui de très bonnes perspectives de croissance sur le long terme. Les moteurs Diesel constituent une des meilleures solutions à moyen et long terme pour la propulsion des véhicules automobiles, et ce en raison de leur grande efficacité énergétique. Toutefois, cette solution ne sera pérenne qu'à la condition de maîtriser les solutions polluantes, ce qui nécessite l'adjonction de filtres. Ainsi, la législation va rendre partout nécessaire l'utilisation de filtres à particules haute performance : la récente proposition publiée par la Commission Européenne pour la réglementation Euro 2005, de même que les normes américaines pour 2007 et 2010 et les normes japonaises pour 2009, visent à généraliser l'application des filtres à particules. Saint-Gobain est aujourd'hui l'un des *leader* mondiaux de ce secteur, avec comme atout important le fait qu'il dispose de la fabrication de la matière première du filtre céramique : la poudre de carbure de silicium.

Dans le domaine de la lutte contre la pollution atmosphérique et le traitement des gaz polluants, l'Activité Céramiques & Plastiques fournit des éléments de « garnissage » pour certains dispositifs intégrés dans les colonnes de cheminées industrielles. Les propriétés de ces composants favorisent le contact entre les gaz à épurer et le liquide de traitement, permettant ainsi une dépollution optimale des rejets.

Les Facteurs de risques

Risques de marché (crédit, taux, change, actions)

Le risque de liquidité

La Direction de la Trésorerie de la Compagnie de Saint-Gobain gère le risque de liquidité lié à la dette nette globale du Groupe. La contrepartie des sociétés qui le composent pour leur financement à long terme est ainsi, sauf cas particulier, la Compagnie de Saint-Gobain ou les pools de trésorerie des délégations nationales. De même, les financements à court terme des sociétés sont en majorité octroyés par la maison mère ou les pools de trésorerie nationaux.

Le risque de liquidité est géré avec pour principal objectif de garantir le renouvellement des financements du Groupe et, dans le respect de cet objectif, d'optimiser le coût financier annuel de la dette. Ainsi, la part de la dette à long terme dans la dette nette totale est toujours maintenue à un niveau élevé. De même, l'échéancier de cette dette à long terme est étalé de manière à répartir sur différents exercices les appels au marché effectués lors de son renouvellement.

Les emprunts obligataires constituent la principale source de financement à long terme utilisée. Le Groupe dispose cependant aussi d'un programme de *Medium Term Notes*, d'un emprunt perpétuel et de titres participatifs, d'emprunts bancaires et de crédits-bails.

Les dettes à court terme sont composées d'emprunts émis dans le cadre des programmes de Billets de Trésorerie, d'*Euro Commercial Paper* ou de *US Commercial Paper*, mais aussi de créances titrisées et de concours bancaires. Les actifs financiers sont constitués de valeurs mobilières de placement, de disponibilités et de prêts à court terme.

En support de ses programmes de financement *US Commercial Paper*, *Euro Commercial Paper*, Billets de Trésorerie et *Medium Term Notes*, la Compagnie de Saint-Gobain dispose de lignes de crédit confirmées sous la forme de crédits syndiqués et de lignes bilatérales.

La note 19 annexe aux comptes consolidés présente un détail de l'ensemble des dettes du Groupe par nature et par échéance. Elle précise par ailleurs les caractéristiques principales des programmes de financement et des lignes de crédit confirmées à disposition du groupe (montant, devises, modalités d'exigibilité anticipée).

Le risque de taux

La Direction de la Trésorerie de la Compagnie de Saint-Gobain gère le risque de taux lié à la dette nette globale du Groupe. Cette dette est connue à travers un système de *reporting* mensuel de trésorerie avec indication de la dette par nature et par type de taux (fixe-variable). En complément, chaque société fournit semestriellement dans le cadre de la préparation des comptes consolidés du Groupe la structure de sa dette en détaillant la part fixe et variable, courte et longue, ainsi que les taux d'intérêts payés pour chaque dette. Elle précise également les produits dérivés qui lui sont attachés. Dans le cas où une filiale utilise des instruments dérivés de couverture, sa contrepartie est toujours la Compagnie de Saint-Gobain, société-mère du Groupe, à l'exception du groupe Dahl International AB (acquis en 2004) qui détient encore un portefeuille de *swaps* de taux avec le marché.

Le risque de taux global est géré pour la dette nette consolidée du Groupe avec comme objectif principal de garantir le coût financier de la dette à moyen terme et, dans le respect de cet objectif, d'optimiser le coût financier annuel de la dette. Le Groupe a défini dans sa politique les produits dérivés susceptibles d'être utilisés comme instruments de couvertures. On trouve parmi ces produits les *swaps* de taux, les options – y compris les « *caps, floors et swaptions* » –, les contrats de taux à terme. Ces instruments sont traités de gré à gré avec des contreparties ayant un rating minimum défini par la politique financière du Groupe.

La note 20 annexe aux comptes consolidés présente les instruments de couverture de taux utilisés, ainsi que les taux d'intérêt des principaux postes de la dette brute. Elle détaille aussi la répartition de la dette nette par devise et par nature de taux (fixe ou variable), l'échéancier de révision de ses taux.



Le risque de change

Pour réagir aux fluctuations de change, la politique du Groupe consiste à couvrir les transactions commerciales effectuées par les entités du Groupe dans des devises autres que leurs devises fonctionnelles. La Compagnie de Saint-Gobain et ses filiales sont susceptibles de recourir à des options et des contrats de change à terme pour couvrir leurs expositions nées de transactions commerciales. Dans le cas des options, les filiales contractent exclusivement avec la Compagnie de Saint-Gobain, société-mère du Groupe, qui exécute pour leur compte ces couvertures.

La plupart des contrats de change à terme ont des échéances courtes : trois mois environ. Toutefois, lorsqu'une commande est couverte, le contrat à terme peut aller jusqu'à deux ans. Les filiales peuvent conclure des contrats de change à terme de durée inférieure à deux ans avec leurs banques.

Néanmoins, dans le cadre d'une couverture systématique unitaire effectuée facture par facture ou par engagement pour la part des commandes, la plupart des opérations sont couvertes avec la société Saint-Gobain Compensation, spécialement dédiée à cette activité. Celle-ci réalise les couvertures exclusivement par des opérations de change à terme. Pour les sociétés participantes, l'ensemble des positions commerciales est ainsi couvert dès la naissance du risque. Saint-Gobain Compensation retourne toutes ces positions auprès de la Compagnie de Saint-Gobain et n'a de ce fait pas de position ouverte.

Pour les autres sociétés, les couvertures sont mises en place avec la Compagnie de Saint-Gobain à réception des ordres envoyés par les filiales ou les pools de trésorerie des Délégations nationales, ou auprès des banques des filiales.

Le risque sur actions

Lorsque le Groupe a recours à des placements financiers, sous la forme d'achats de SICAV, OPCVM ou équivalents, il privilégie systématiquement des instruments de type monétaire et/ou obligataire afin de limiter le risque. De ce fait, il ne s'expose pas à un risque sur actions.

Le Groupe a détenu, dans le passé, un portefeuille d'actions de sociétés cotées. Ce portefeuille d'actions a été entièrement cédé au cours des exercices précédents.

Le risque énergie

Pour réduire son exposition aux fluctuations du prix de ses achats d'énergie, le Groupe couvre une partie de ses achats de gaz naturel aux États-Unis et de fioul en Europe par des *swaps* et des options.

BPB

La gestion des risques à caractère financier au sein du groupe BPB suivait au cours de l'exercice 2005 des principes cohérents avec ceux mis en œuvre au sein du Groupe Saint-Gobain. En 2006, cette gestion sera totalement intégrée dans les structures de Saint-Gobain.

Afin de couvrir son risque de change patrimonial, BPB a eu recours à des couvertures en *Net Investment Hedge* au sens des normes IFRS.

L'annexe 20 aux comptes consolidés présente l'impact en Capitaux Propres de ce type de couverture de change.

Risques industriels et environnementaux

Le Groupe Saint-Gobain présente essentiellement un type de risques industriels et environnementaux, lié au stockage de certaines matières dangereuses.

De ce fait, onze sites du Groupe sont soumis à une législation spécifique et sont particulièrement surveillés par les autorités compétentes, leurs stockages présentant des « risques technologiques majeurs » au sens des réglementations européennes, suisses et nord-américaines.

Ainsi en Europe, Saint-Gobain compte en 2005 neuf usines classées « Seveso » : les sites de Conflans Saint-Honorine (Abrasifs), de Mers-les-Bains (Conditionnement) et de Bagneaux-sur-Loing (Vitrage) en France, le site de Neuburg (Conditionnement) en Allemagne, le site de Vamdrup (Isolation) au Danemark, le site de Hyvinkää (Isolation) en Finlande, Icasa (Renforcement), Avilès (Vitrage) et Carrascal del Rio (Vitrage) en Espagne. Six de ces établissements relèvent du « seuil bas » défini par la directive et trois du « seuil haut ».

Le classement « seuil haut » est lié au stockage de phénol et de formaldéhyde pour le premier site, d'arsenic sous forme d'anhydride arsénieux pour le deuxième et d'acide fluorhydrique pour le troisième.

En application de la loi du 30 juillet 2003 sur la prévention des risques technologiques et naturels et la réparation des dommages, il est indiqué que dans tous ces établissements, et notamment dans les sites classés Seveso seuil haut, des politiques spécifiques ont été mises en œuvre afin de prévenir les dangers et d'organiser la sécurité.

Après avoir identifié les risques d'accidents et les impacts possibles sur l'environnement, ces usines ont pris des dispositions préventives qui portent sur la conception et la construction des stockages, mais également sur leurs conditions d'exploitation et d'entretien. En cas d'alerte, des plans d'urgence internes ont été établis.

La responsabilité civile envers les biens et les personnes du fait de l'exploitation de telles installations est couverte par le programme d'assurance de responsabilité civile du Groupe en cours de validité, à l'exception du site de Bagneaux-sur-Loing qui est exploité par une société commune avec une société tierce et qui est couvert par une police particulière souscrite par cette filiale.

Dans l'hypothèse de la survenance d'un accident technologique, la gestion de l'indemnisation des victimes serait organisée conjointement par la société, le courtier et l'assureur.

Aux États-Unis, un établissement sis à Lake Charles relève à la fois du *Risk Management Program Rule* et de l'*Emergency Planning and Community Right to know Act*, car il met en œuvre du chlorure de vinyle.

La Suisse compte également un site classé selon la directive OPAM (Ordonnance sur la Protection contre les Accidents Majeurs), équivalent à la réglementation Seveso. L'établissement, situé à Lucens (Isolation), stocke des produits dangereux entrant dans la chimie du procédé.

Parmi les autres installations industrielles du Groupe, les plus importantes sont soumises à permis ou à autorisation, et à ce titre, régulièrement contrôlées par les autorités locales.

Risques juridiques

Le Groupe n'est pas soumis à une réglementation particulière pouvant avoir un impact sur sa situation même si, bien entendu, les sociétés qui exploitent les sites industriels sont fréquemment tenues au respect de législations et réglementations nationales, variables selon les pays où ces sites sont implantés. Il en est ainsi par exemple, pour ce qui concerne la France, de la législation et de la réglementation relatives aux installations classées. Le Groupe ne se trouve pas dans une position de dépendance technique ou commerciale significative à l'égard d'autres sociétés, n'est pas soumis à des contraintes particulières de confidentialité, et dispose des actifs nécessaires à l'exploitation de ses activités.

En matière fiscale, la Compagnie de Saint-Gobain est admise au régime du bénéfice fiscal consolidé prévu à l'article 209 *quinquies* du Code Général des Impôts, ainsi qu'au régime de l'intégration fiscale prévu aux articles 223 A et suivants du même code. Le renouvellement de l'agrément pour les exercices 2004 à 2006 a été accordé par l'administration fiscale.

Le risque juridique auquel le Groupe est le plus exposé est le risque relatif aux litiges liés à l'amiante en France et surtout aux États-Unis.

En France, 558 actions en « faute inexcusable » avaient été engagées depuis l'origine (1997) au 31 décembre 2005 à l'encontre des sociétés Everite et Saint-Gobain PAM qui ont exercé dans le passé des activités de fibre-ciment. Sur ces 558 procédures, 376 sont à fin 2005 définitivement terminées

tant sur le fond que sur le montant des indemnisations. 82 autres actions de même nature avaient été également engagées à la même date depuis l'origine contre onze autres sociétés françaises du Groupe qui avaient notamment mis en œuvre des équipements de protection en amiante à proximité des fours. A fin 2005, les indemnisations mises à la charge définitive des deux premières sociétés se sont élevées au total à 2 millions d'euros (1,6 million à fin 2004).

La note 27 de l'annexe aux comptes consolidés donne le détail des actions précitées.

Aux États-Unis, après trois années, de 2001 à 2003, marquées par une très forte augmentation des litiges liés à l'amiante, visant essentiellement CertainTeed, le nombre des nouveaux litiges a diminué en 2005 pour la deuxième année consécutive pour se situer à environ 17 000 (environ 18 000 en 2004, contre 62 000 en 2003, 67 000 en 2002 et 60 000 en 2001). Le règlement de ces litiges se fait dans la quasi-totalité des cas par voie de transactions. En 2005, comme en 2004, environ 20 000 litiges ont été ainsi réglés, de sorte que le nombre de litiges en cours à fin 2004 est de l'ordre de 100 000, contre 106 000 à fin 2005.

Le coût moyen unitaire de transaction qui s'établissait en 2004 à 2 900 dollars est passé à 2 800 dollars environ en 2005. Compte tenu de ces facteurs et de l'épuisement des couvertures d'assurances, le Groupe a été conduit à comptabiliser une charge de 100 millions d'euros pour l'ensemble de l'exercice 2005 contre 108 millions à fin 2004. Au 31 décembre 2005, le Groupe dispose ainsi, au titre des risques encourus par CertainTeed, d'une couverture totale, constituée en quasi-totalité par la provision au bilan, d'un montant de 358 millions d'euros (295 millions d'euros fin 2004).

La note 27 de l'annexe aux comptes consolidés donne le détail des litiges liés à l'amiante aux États-Unis.

Il n'existe pas d'autre litige ou arbitrage susceptible d'avoir ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence sensible sur la situation financière de la Compagnie de Saint-Gobain, son activité, son résultat et sur le Groupe Saint-Gobain.

Assurances – Couverture des risques éventuels

La politique du Groupe en matière de protection de ses biens et de ses revenus contre les risques accidentels est fondée sur la prévention et l'achat d'assurances. Elle s'appuie sur une doctrine commune prenant en compte la situation du marché de l'assurance. Cette doctrine est élaborée par la Direction des Risques et Assurances (DRA), qui coordonne et contrôle son application. Elle définit les critères de souscription des couvertures des risques les plus significatifs : il s'agit des assurances de dommages aux biens et pertes d'exploitation associées ainsi que de la responsabilité civile liée à l'exploitation et aux



produits commercialisés. Pour les autres assurances, telles que les flottes de véhicules, la DRA conseille les entités opérationnelles, tant au niveau du contenu des polices, du choix du courtier, que du marché à consulter. Ces derniers risques sont dits « de fréquence », ce qui permet un contrôle de gestion des sinistres et donc une réponse appropriée de prévention.

Les polices en cours en 2005 sont le renouvellement des polices 2004 sans changement dans le contenu mais avec des primes négociées à la baisse pour ce qui concerne les risques de dommages aux biens et une quasi stagnation pour les risques de responsabilité.

La société captive d'assurance dédiée à la couverture des risques de dommages aux biens a joué pleinement son effet bénéfique grâce à une sinistralité mieux maîtrisée par les actions rigoureuses de prévention.

Les sociétés acquises en cours d'exercice ont été intégrées dans les programmes existants, sauf l'ensemble BPB qui conserve ses propres programmes jusqu'aux dates d'expiration des contrats au cours du premier semestre 2006.

Couverture des dommages matériels et pertes d'exploitation

Les risques couverts sont les dommages matériels non exclus ainsi que les pertes d'exploitation consécutives à un accident soudain atteignant les biens assurés. Ils sont couverts par plusieurs programmes définis géographiquement. Ils répondent aux critères de souscription fixés par la Direction des Risques et Assurances, tels que notamment :

- le critère « Tous Risques Sauf » des polices ;
- la fixation des limites de couverture compatibles avec les *scenarii* pessimistes où les équipements de protection interviennent efficacement ;
- les franchises, proportionnelles à la taille des sites assurés : ces franchises ne peuvent pas être considérées comme une auto-assurance.

Les critères de souscription tiennent compte de l'offre du marché de l'assurance qui exclut certains risques tels que les virus informatiques et leurs conséquences, et impose des limites spécifiques en cas de survenance d'événements naturels tels que les inondations et les tempêtes. Ces événements pourraient avoir un impact financier non assuré significatif, tant pour le coût de la reconstruction que pour les pertes liées à l'arrêt de production, dans le cas de la réalisation de *scenarii* extrêmes.

Pour définir la politique de couverture, la Direction des Risques et Assurances s'appuie sur les conclusions des audits annuels effectués par les compagnies d'assurance. Ces audits permettent de préciser les risques auxquels sont exposés les principaux sites dans l'hypothèse de la survenance d'un sinistre et en particulier d'un incendie et d'en apprécier les conséquences financières dans les *scenarii* pessimistes. L'exercice d'évaluation des risques est étendu à l'impact que

pourrait avoir un tremblement de terre en Californie sur les usines du Groupe situées dans cette région, ce qui permet d'ajuster l'achat complémentaire d'assurance.

Couverture du risque de responsabilité civile

Les risques encourus pour les préjudices matériels ou corporels subis par des tiers dont le Groupe serait légalement responsable sont couverts par deux programmes d'assurance distincts.

Le premier programme assure toutes les filiales à l'exception de celles situées dans le périmètre géographique de la Délégation Générale aux États-Unis et au Canada. Une police est émise dans chaque pays où une présence du Groupe est significative, permettant ainsi de répondre aux exigences réglementaires locales. Les polices locales sont complétées par des polices-mères en ligne, émises à Paris, qui peuvent être activées en cas d'insuffisance de la police locale.

L'ensemble des lignes souscrites conduit à une limite jugée compatible avec l'activité du Groupe. Les exclusions de ce programme sont conformes aux pratiques du marché : elles concernent en particulier certaines substances connues pour être potentiellement cancérigènes et la pollution graduelle.

Le deuxième programme concerne les filiales situées géographiquement dans le périmètre de la Délégation Générale aux États-Unis et au Canada. Distinct du précédent, il est justifié par les spécificités du régime de la responsabilité civile aux États-Unis. Le programme est souscrit en plusieurs lignes, permettant un placement sur les marchés de Londres et des Bermudes. La limite de couverture est jugée compatible avec les activités du Groupe aux États-Unis. Les exclusions sont conformes aux pratiques du marché américain et concernant en particulier la responsabilité contractuelle et les dommages immatériels causés aux tiers.

Les sites opérationnels sont sensibilisés aux risques découlant de la responsabilité civile et motivés pour en contrôler le coût en supportant une franchise qui n'a pas, cependant, de caractère d'auto-assurance. Par ailleurs, une politique de prévention est menée auprès des unités opérationnelles avec le soutien de la Direction de l'Environnement, de l'Hygiène et de la Sécurité.

Exceptions

Il convient de noter que les risques propres aux activités du Groupe en Inde et au Brésil sont traités hors des programmes analysés ci-dessus car la législation locale ne permet pas de les inclure. L'achat d'assurances est effectué localement et supervisé par la Direction des Risques et Assurances.

Les filiales communes et participations minoritaires sont également hors du champ des programmes ci-dessus. Les assurances sont achetées séparément sur les conseils de la Direction des Risques et Assurances.

Perspectives 2006

Les perspectives et objectifs de l'année 2006

Malgré une conjoncture économique qui s'annonce modérée, les perspectives et objectifs pour 2006 sont ceux d'une nouvelle année de croissance, compte tenu de la consolidation de BPB dans les comptes du Groupe, effective depuis le 1^{er} décembre 2005. Seuls les pays émergents sont toutefois attendus à un bon niveau de croissance, quand le rythme de celle des États-Unis et de l'Europe occidentale se révèle plus incertain et contrasté. Des facteurs d'incertitude vont également persister : coût toujours élevé des matières premières, de l'énergie et des transports, niveau du dollar, instabilité géo-politique des sources d'approvisionnement énergétiques.

Les perspectives de croissance n'en restent pas moins bonnes pour les métiers du Groupe. La Distribution Bâtiment devrait poursuivre la sienne ainsi que l'amélioration de sa rentabilité. La poursuite de l'amélioration de la Canalisation est attendue ainsi qu'un grand dynamisme du secteur de l'aménagement intérieur pour ce qui concerne les Produits pour la Construction. Les Matériaux Haute Performance tablent sur une amélioration de leurs performances. Le Vitrage et le Conditionnement devraient connaître une croissance modérée.

Le Groupe poursuivra donc la mise en œuvre de son modèle de développement, avec l'intégration de BPB, le maintien d'investissements industriels significatifs en pays émergents, la poursuite d'acquisitions de proximité, l'amélioration continue du besoin en fonds de roulement d'exploitation et des gains de productivité. Sera également engagé, en regard, un programme de cessions ciblées d'activités, en particulier le processus concernant la société Calmar, annoncé début 2006.

En définitive, le Groupe vise plusieurs objectifs pour 2006 :

- accélération de la dynamique de croissance interne ;
- progression de 23 à 25 % du résultat d'exploitation, à taux de change constants ;
- croissance de 18 à 20 % du résultat net hors plus ou moins-values de cession ;
- maintien d'un haut niveau d'autofinancement libre ;
- maintien d'une structure financière solide.

Avec des performances de BPB conformes aux attentes pour 2005 et 2006, une évolution possible de la question des litiges liés à l'amiante, une année de forte croissance prévue des résultats, les perspectives de l'année 2006 s'annoncent donc très favorablement pour Saint-Gobain.

Comptes consolidés du Groupe Saint-Gobain



Bilan consolidé	114
Compte de résultat consolidé	116
Tableau consolidé des flux de trésorerie	117
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	118
Note 1 – Principes comptables	120
Note 2 – Évolution du périmètre de consolidation	128
Note 3 – Écarts d'acquisition	130
Note 4 – Autres immobilisations incorporelles	131
Note 5 – Immobilisations corporelles	132
Note 6 – Titres mis en équivalence	133
Note 7 – Titres disponibles à la vente et autres titres	133
Note 8 – Autres actifs non courants	134
Note 9 – Stocks	134
Note 10 – Créances clients	134
Note 11 – Autres créances	135
Note 12 – Provisions pour retraites et avantages au personnel	135
Note 13 – Plans d'options sur actions et Plan d'Épargne Groupe	138
Note 14 – Impôts sur les résultats et impôts différés	139
Note 15 – Provisions pour autres passifs	141
Note 16 – Dettes fournisseurs et autres dettes	142
Note 17 – Actions conservées	142
Note 18 – Facteurs de risques	142
Note 19 – Endettement net	144
Note 20 – Instruments financiers	147
Note 21 – Dettes sur investissements	149
Note 22 – Produits et charges opérationnels	149
Note 23 – Résultat financier	150
Note 24 – Résultat net hors plus-values	150
Note 25 – Résultat par action	150
Note 26 – Engagements	151
Note 27 – Litiges	152
Note 28 – Environnement - Hygiène - Sécurité (EHS)	154
Note 29 – Relations avec les parties liées	155
Note 30 – Co-entreprises	155
Note 31 – Effectifs	155
Note 32 – Informations sectorielles	156
Note 33 – Transition aux normes IFRS	158
Note 34 – Principales sociétés consolidées par intégration	167

Bilan consolidé

au 31 décembre

ACTIF <i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2005	2004
Ecarts d'acquisition	(3)	10 541	5 203
Autres immobilisations incorporelles	(4)	2 346	1 804
Immobilisations corporelles	(5)	12 508	9 367
Titres mis en équivalence	(6)	137	64
Titres disponibles à la vente et autres titres	(7)	161	92
Impôts différés actifs	(14)	352	0
Autres actifs non courants	(8)	282	321
Total de l'actif non courant		26 327	16 851
Stocks	(9)	5 543	4 817
Créances clients	(10)	5 848	4 789
Créances d'impôts courants		68	155
Autres créances	(11)	932	915
Disponibilités et équivalents de trésorerie	(19)	2 080	2 898
Total de l'actif courant		14 471	13 574
TOTAL DE L'ACTIF		40 798	30 425



PASSIF (en millions d'euros)	Notes	2005	2004
Capital (composé au 31/12/2005 de 345 256 270 actions au nominal de 4 €, au 31/12/2004 de 340 988 000 actions au nominal de 4 €)		1 381	1 364
Primes et réserve légale		2 261	2 123
Reserves et résultat consolidés		8 282	7 415
Ecart de conversion		635	(80)
Reserves de juste valeur		16	3
Actions conservées		(310)	(152)
Capitaux propres du Groupe		12 265	10 673
Intérêts minoritaires		328	237
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		12 593	10 910
Provisions pour retraites et avantages au personnel	(12)	3 029	2 750
Impôts différés passifs	(14)	819	238
Provisions pour autres passifs	(15)	704	548
Dettes financières	(19)	11 315	5 629
Dettes sur investissements	(21)	130	0
Total des dettes non courantes		15 997	9 165
Partie court terme des provisions pour autres passifs	(15)	411	353
Partie court terme des dettes financières	(19)	922	1 338
Partie court terme des dettes sur investissements	(21)	263	0
Dettes fournisseurs	(16)	4 785	3 954
Dettes d'impôts courants		275	249
Autres dettes	(16)	2 859	2 307
Emprunts à moins d'un an et banques créditrices	(19)	2 693	2 149
Total des dettes courantes		12 208	10 350
TOTAL DU PASSIF		40 798	30 425

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2005	2004
Chiffre d'affaires et produits accessoires		35 110	32 172
Coût des produits vendus	(22)	(26 449)	(24 094)
Frais généraux et de recherche	(22)	(5 812)	(5 317)
Autres produits et charges d'exploitation	(22)	11	(18)
Résultat d'exploitation		2 860	2 743
Autres produits opérationnels	(22)	84	47
Autres charges opérationnelles	(22)	(390)	(372)
Résultat opérationnel		2 554	2 418
Résultat financier	(23)	(569)	(535)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(6)	10	8
Impôts sur les résultats	(14)	(701)	(616)
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 294	1 275
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		1 264	1 239
Part revenant aux intérêts minoritaires		30	36
Résultat par action (en euros)			
Nombre moyen pondéré de titres en circulation		336 330 568	337 253 298
Résultat net par action	(25)	3,76	3,67
Nombre moyen pondéré et dilué de titres		357 338 208	356 825 103
Résultat net dilué par action	(25)	3,62	3,55
Nombre de titres émis en fin de période		345 256 270	340 988 000
Résultat net par action	(25)	3,66	3,63

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	Notes	2005	2004
Résultat net part du Groupe		1 264	1 239
Part des intérêts minoritaires dans le résultat net	(*)	30	36
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence, nette des dividendes reçus	(6)	(5)	(6)
Dotation aux amortissements et dépréciations d'actifs	(22)	1 420	1 374
Résultat des réalisations d'actifs	(22)	(81)	(40)
Résultats latents liés aux variations de juste valeur et aux paiements en actions		107	36
Marge brute d'autofinancement		2 735	2 639
(Augmentation) diminution des stocks	(9)	(77)	(136)
(Augmentation) diminution des comptes clients (y compris comptes rattachés) et autres créances	(10) (11)	(46)	80
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes	(16)	383	266
Variation des créances et dettes d'impôt	(14)	(30)	50
Variation des provisions pour autres passifs et des impôts différés	(14) (15)	(197)	(171)
TRÉSORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITÉ		2 768	2 728
Acquisitions d'immobilisations corporelles [en 2005 : (1 756), en 2004 : (1 540)] et incorporelles	(4) (5)	(1 865)	(1 620)
Augmentation (diminution) des dettes sur immobilisations		43	64
Acquisitions de titres de sociétés consolidées [en 2005 : (6 868), en 2004 : (623)], nettes de la trésorerie acquise	(2)	(6 436)	(551)
Acquisitions d'autres titres de participation	(7)	(123)	(34)
Augmentation (diminution) des dettes sur investissements	(21)	376	0
Investissements		(8 005)	(2 141)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(4) (5)	148	162
Cessions de titres de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédées	(2)	203	0
Cessions d'autres titres de participation	(7)	19	133
Autres opérations de désinvestissements		11	(11)
Désinvestissements		381	284
(Augmentation) diminution des prêts, dépôts et prêts court terme	(8)	96	196
TRÉSORERIE NETTE DÉGAGÉE PAR (OU UTILISÉE PAR) DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET D'INVESTISSEMENT		(7 528)	(1 661)
Augmentation de capital	(*)	155	136
Part des minoritaires dans les augmentations de capital des filiales	(*)	4	10
(Augmentation) diminution des actions conservées	(*)	(146)	(241)
Dividendes mis en distribution	(*)	(430)	(387)
Dividendes versés aux minoritaires par les sociétés intégrées	(*)	(29)	(17)
Augmentation (diminution) des dividendes à payer		(9)	0
Augmentation (diminution) des banques créditrices et autres emprunts à court terme		291	36
Augmentation (diminution) des dettes financières		4 017	(620)
TRÉSORERIE NETTE DÉGAGÉE PAR (OU UTILISÉE PAR) DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		3 853	(1 083)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE		(907)	(16)
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie		89	1
Disponibilités et équivalents de trésorerie en début de période		2 898	2 913
Disponibilités et équivalents de trésorerie en fin de période		2 080	2 898

(*) Références au tableau de variation des capitaux propres consolidés
Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	en nombre d'actions		en millions d'euros								
	Composant le capital	En circulation	Capital	Primes et Réserve légale	Réserves et résultat consolidé	Ecart de conver- sion	Réserves de juste valeur	Actions conser- vées	Capitaux propres du Groupe	Intérêts mino- ritaires	Capitaux propres de l'en- semble consolidé
Situation au 1^{er} janvier 2004	347 824 967	336 185 581	1 391	2 381	6 515	0	31	(313)	10 005	209	10 214
Augmentation de capital											
- Plan d'Épargne Groupe	4 099 192	4 099 192	16	112	0	0	0	0	128	0	128
- Options de souscription d'actions	345 700	345 700	2	6	0	0	0	0	8	0	8
- Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	10
Résultat de la période	0	0	0	0	1 239	0	0	0	1 239	36	1 275
Dividendes distribués (par action : 1,15 €)	0	0	0	0	(387)	0	0	0	(387)	(17)	(404)
Ecart de conversion	0	0	0	0	0	(80)	0	0	(80)	(2)	(82)
Actions rachetées	0	(6 730 702)	0	0	0	0	0	(280)	(280)	0	(280)
Actions annulées	(11 281 859)	0	(45)	(376)	0	0	0	421	0	0	0
Actions revendues	0	1 227 819	0	0	19	0	0	20	39	0	39
Variations de juste valeur	0	0	0	0	0	0	(28)	0	(28)	0	(28)
Paie ments en actions	0	0	0	0	32	0	0	0	32	0	32
Variations de périmètre et autres mouvements	0	0	0	0	(3)	0	0	0	(3)	1	(2)
Situation au 31 décembre 2004	340 988 000	335 127 590	1 364	2 123	7 415	(80)	3	(152)	10 673	237	10 910
Augmentation de capital											
- Plan d'Épargne Groupe	4 267 470	4 267 470	17	138	0	0	0	0	155	0	155
- Options de souscription d'actions	800	800	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	4
Résultat de la période	0	0	0	0	1 264	0	0	0	1 264	30	1 294
Dividendes distribués (par action : 1,28 €)	0	0	0	0	(430)	0	0	0	(430)	(29)	(459)
Ecart de conversion	0	0	0	0	0	715	0	0	715	37	752
Actions rachetées	0	(4 423 117)	0	0	0	0	0	(210)	(210)	0	(210)
Actions annulées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Actions revendues	0	1 900 366	0	0	12	0	0	52	64	0	64
Variations de juste valeur	0	0	0	0	(3)	0	13	0	10	0	10
Paie ments en actions	0	0	0	0	44	0	0	0	44	0	44
Variations de périmètre et autres mouvements	0	0	0	0	(20)*	0	0	0	(20)	49	29
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2005	345 256 270	336 873 109	1 381	2 261	8 282	635	16	(310)	12 265	328	12 593

(*) Les variations de périmètre et autres mouvements comprennent une diminution des capitaux propres de 28 millions d'euros consécutive à un changement de taux d'impôts différés en Grande Bretagne sur un élément antérieurement comptabilisé en capitaux propres ainsi qu'une augmentation de 8 millions d'euros correspondant à la quote-part de la réévaluation à la juste valeur des actifs déjà détenus par le Groupe dans le cadre d'acquisitions complémentaires.



Au 31 décembre 2005, le nombre d'actions existantes composant le capital social de la Compagnie de Saint-Gobain est de 345 256 270 actions.

Au cours de l'année 2005, 4 267 470 actions ont été créées au titre du Plan d'Épargne du Groupe de 2005, et 800 actions ont été attribuées par suite de l'exercice de 800 options de souscription consenties le 18 novembre 2004.

En vertu des autorisations d'augmentation de capital accordées par l'Assemblée générale mixte du 9 juin 2005, le Conseil d'administration de la Compagnie de Saint-Gobain a le pouvoir d'émettre, en une ou plusieurs fois, un nombre total maximum de 170 millions d'actions nouvelles comportant ou non un droit préférentiel de souscription ou un droit de priorité au profit des actionnaires de la Compagnie de Saint-Gobain (11^e, 12^e et 13^e résolutions), de 16 millions d'actions nouvelles réservées aux adhérents du Plan d'Épargne du Groupe (14^e résolution), et de 10 229 640 options de souscription d'actions correspondant à 3 % du nombre d'actions composant le capital social à la date de l'autorisation et qui donneront lieu à émission d'autant d'actions (15^e et 16^e résolutions).

Si ces autorisations ainsi que les plans de souscription antérieurs (note 13) étaient intégralement utilisés par le Conseil d'administration le nombre d'actions composant le capital social serait potentiellement porté à 548 941 910.

Le Conseil d'administration de la Compagnie de Saint-Gobain a partiellement fait usage de ces autorisations en consentant 3 922 250 options de souscription d'actions le 18 novembre 2005 non levées au 31 décembre 2005.

Par ailleurs, si toutes les OCÉANES donnaient lieu à conversion ou échange en actions (17 523 812 titres), le nombre d'actions composant le capital social serait porté à 566 465 722.

Annexe aux comptes consolidés

Note 1 **Principes comptables**

Application des normes, règlements et interprétations des normes

Les états financiers consolidés de la Compagnie de Saint-Gobain et de ses filiales (l'ensemble constituant « Le Groupe ») sont établis en conformité avec les normes comptables internationales (« normes IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2005.

Les normes comptables internationales ont été appliquées avec effet rétrospectif dans le bilan d'ouverture à la date de transition (1^{er} janvier 2004), à l'exception de certaines exemptions facultatives ou obligatoires prévues dans la norme IFRS 1 (« Première application des normes IFRS ») et qui sont rappelées dans la note 33 relative à la transition IFRS.

Le Groupe a choisi d'appliquer au 1^{er} janvier 2004 les normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers et la norme IFRS 2 relative aux paiements en actions.

Les interprétations et amendements aux normes publiées, qui sont d'application obligatoire pour l'exercice 2005 (IFRIC 1, IFRIC 2 et amendements SIC 12 et IAS39), n'ont pas d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

Par ailleurs, les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2006 ou postérieurement n'ont pas été adoptées par anticipation par le Groupe. L'incidence de l'application éventuelle de ces normes n'est pas connue à ce jour.

La préparation de comptes consolidés conformes aux normes IFRS nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

Ces états financiers ont été arrêtés le 23 mars 2006 par le Conseil d'administration. Ils sont exprimés en millions d'euros.

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés pour la première fois en normes IFRS dans ce rapport pour les exercices clos au 31 décembre 2005 et 2004. Les deux exercices précédents établis en normes françaises sont disponibles dans les rapports annuels 2004 et 2003 visés par l'Autorité des Marchés Financiers (documents de référence D.05-0378 pour 2004 et D.04-0526 pour 2003). Tous les éléments d'analyse des états financiers consolidés du Groupe pour ces exercices figurent dans les rapports annuels 2003 et 2004.

Périmètre et méthodes de consolidation

Périmètre

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent les comptes de la Compagnie de Saint-Gobain et de toutes ses filiales détenues majoritairement, des sociétés contrôlées conjointement et des sociétés sous influence notable.

Les évolutions significatives du périmètre de consolidation du Groupe pour l'exercice 2005 sont présentées en note 2. Une liste des principales filiales consolidées au 31 décembre 2005 est présentée en note 34.

Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce le contrôle exclusif directement ou indirectement sont intégrées globalement.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe n'a pas retenu l'option de la norme IAS 31 qui conduit à comptabiliser les sociétés détenues conjointement selon la méthode de la mise en équivalence, et a maintenu la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, directe ou indirecte, sont mises en équivalence.

Droits de vote potentiels et engagements d'achats d'actions propres

Les droits de vote potentiels constitués par des options d'achat sur des minoritaires sont pris en considération dans l'appréciation du contrôle exclusif par le Groupe uniquement lorsque ces options sont immédiatement exerçables.

Lorsqu'il existe des options croisées d'achat et de vente contractées avec un minoritaire sur des titres d'une société du Groupe, le Groupe prend en compte la détention en résultant dans le calcul des pourcentages d'intérêts. Cette position conduit à reconnaître dans les comptes une dette sur investissement correspondant à la valeur actualisée du prix d'exercice estimé de l'option de vente en contrepartie d'une diminution des intérêts minoritaires et de la constatation d'un écart d'acquisition.

Actifs et passifs destinés à être cédés – abandon d'activité

Les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus, et dont la vente est hautement probable, sont classés en actifs et passifs destinés à être cédés. Quand plusieurs actifs sont destinés à être cédés lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui s'y rattachent.



Les actifs, ou groupes d'actifs, destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des coûts de cession. Les actifs non courants classés comme détenus pour la vente ne sont plus amortis. En application de la norme IAS 12, un impôt différé est constaté sur la différence entre la valeur en consolidation des titres cédés et leurs valeurs fiscales.

Les actifs et passifs destinés à être cédés sont classés respectivement sur deux lignes du bilan consolidé et les comptes de produits et de charges restent consolidés ligne à ligne dans le compte de résultat du Groupe. Pour les actifs et passifs qui font l'objet d'un abandon d'activité les comptes de produits et de charges sont regroupés sur une seule ligne dans le compte de résultat du Groupe.

A chaque clôture, la valeur des actifs et passifs est revue afin de déterminer s'il y a lieu de constater une perte ou un profit dans le cas où la juste valeur nette des coûts de cession aurait évolué.

Transactions internes

Les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

Intérêts minoritaires

Si les capitaux propres de fin de période d'une société consolidée sont négatifs, la part des intérêts minoritaires dans ces capitaux propres est prise en charge par le Groupe, sauf si les tiers ont une obligation expresse de combler leur quote-part de pertes. Si ces sociétés redeviennent bénéficiaires, la part du Groupe dans leur résultat est prise en compte par l'actionnaire majoritaire à hauteur des pertes comptabilisées antérieurement.

Les transactions avec des minoritaires sont traitées de la même manière que des transactions avec des tiers externes au Groupe.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les actifs et passifs des filiales hors zone euro sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de la période et les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de change de la période.

La part du Groupe dans les pertes ou les profits de conversion est comprise dans le poste « Ecarts de conversion » inclus dans les capitaux propres, jusqu'à ce que les actifs ou passifs et toutes les opérations en devises étrangères auxquels ils se rapportent soient vendus ou liquidés. Dans ce cas, ces différences de conversion sont comptabilisées au compte de résultat. Le Groupe ayant retenu l'option de la norme IFRS 1 de réintégrer les réserves de conversion cumulées antérieures au 1^{er} janvier 2004 dans les réserves consolidées, les différences de conversion accumulées ont été annulées au 1^{er} janvier 2004.

Opérations en devises

Les charges et les produits des opérations en devises autres que la monnaie fonctionnelle de la Compagnie de Saint-Gobain – c'est-à-dire l'euro – sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les actifs et les dettes en devises sont convertis au taux de clôture, et les écarts de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs aux prêts et emprunts entre des entités consolidées du Groupe qui, en substance, font partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère, et qui sont portés, nets d'impôt, au poste « Ecarts de conversion », inclus dans les capitaux propres.

Postes du bilan

Ecarts d'acquisition

Lors d'une acquisition, les actifs, les passifs et les passifs éventuels de la filiale sont comptabilisés à leur juste valeur dans un délai d'affectation de douze mois et rétroactivement à la date de l'acquisition. Tout surplus du coût d'acquisition par rapport à la quote-part de l'acquéreur dans les justes valeurs des actifs et passifs identifiables acquis est comptabilisé en écart d'acquisition. Toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Les écarts d'acquisition se rapportant à l'acquisition de sociétés mises en équivalence sont inclus dans la ligne « titres mis en équivalence ».

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les brevets, les marques, les logiciels et les frais de développement.

Les marques de distribution acquises et certaines marques industrielles acquises sont traitées comme des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie du fait de leur forte notoriété sur le plan national et/ou international. Elles sont donc non amorties et soumises systématiquement à des tests de dépréciation annuels. Les autres marques sont amorties sur leur durée d'utilité qui n'excède pas 40 ans.

Les brevets et les logiciels acquis sont amortis sur leur durée d'utilisation estimée. Les brevets sont amortis sur une période n'excédant pas 20 ans. Les logiciels acquis sont amortis sur une période comprise entre 3 et 5 ans.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement qui remplissent les critères d'inscription à l'actif de la norme IAS 38 sont inclus dans les immobilisations incorporelles.

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre attribués au 31 décembre 2005 n'ont fait l'objet d'aucune valorisation dans les comptes consolidés, l'interprétation IFRIC 3 ayant été retirée. En cas d'insuffisance entre les émissions et les droits attribués au niveau du Groupe, une provision est constatée dans les comptes consolidés. Les éléments d'évaluation de ces quotas disponibles à la date d'arrêté sont présentés en note 4.

Immobilisations corporelles

Les terrains, bâtiments et équipements sont évalués au coût historique amorti.

Le coût des actifs peut également inclure le dénouement des opérations de couverture sur les flux de trésorerie liés aux achats d'immobilisations corporelles.

Les intérêts des emprunts affectés à la construction et à l'acquisition des actifs corporels sont comptabilisés en charges financières et ne sont pas immobilisés dans le coût de l'actif.

Le Groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle pour ses immobilisations sauf pour l'immeuble de son siège social, seul actif non industriel significatif. En effet, la plupart des actifs industriels sont destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie et il n'est, en règle générale, pas envisagé de les céder.

L'amortissement des immobilisations corporelles à l'exception des terrains est calculé suivant le mode linéaire en fonction des composants et de leurs durées d'utilité effectives.

Usines et bureaux principaux	30 – 40 ans
Autres immeubles	15 – 25 ans
Machines de production et équipements	5 – 16 ans
Véhicules	3 – 5 ans
Mobilier, agencements, matériels de bureau et informatique	4 – 16 ans

Les carrières de gypse sont amorties sur la durée estimée d'exploitation. Cette durée est estimée en fonction des quantités extraites dans l'exercice rapportées à la dernière estimation disponible des réserves totales.

Des provisions pour réhabilitation de sites sont constituées lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de remise en état d'un site dans des conditions fixées contractuellement. Ces provisions sont révisées périodiquement et font l'objet d'une actualisation financière sur la durée prévisionnelle d'exploitation. La contrepartie de ces provisions peut constituer un composant de l'actif.

Les subventions d'investissement reçues au titre d'achat d'immobilisations sont comptabilisées au passif du bilan dans le poste « Autres dettes » et sont créditées dans le compte de résultat en fonction de la durée d'utilité effective des immobilisations pour lesquelles elles ont été attribuées.

Contrats de location-financement et locations simples

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location-financement ayant pour effet de transférer au Groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisées à l'actif en immobilisations corporelles (terrains, bâtiments et équipements). A la signature du contrat de location-financement, le bien est comptabilisé à l'actif pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou bien, si elle est plus faible, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Ces immobilisations sont amorties suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont le Groupe est propriétaire ou bien, en fonction de la durée du contrat si celle-ci est plus courte. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente et autres titres et les autres actifs non courants, principalement des prêts à long terme, des dépôts de garantie et des cautionnements.

Les titres de participation classés en catégorie « disponibles à la vente » sont valorisés à la juste valeur par les capitaux propres sauf en cas de perte de valeur durable où une provision pour dépréciation est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat.

Dépréciation des actifs

Le Groupe réalise régulièrement des tests de valeur de ses actifs: immobilisations corporelles, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les immobilisations corporelles et incorporelles amortissables, ce test de valeur est réalisé dès que celles-ci génèrent des pertes d'exploitation du fait d'éléments internes ou d'événements externes, et qu'il n'est pas envisagé, dans le cadre du budget annuel ou du plan d'affaires qui leur est associé, un redressement significatif.

Pour les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles (dont les marques à durée de vie indéfinie), un test de valeur est effectué chaque année calendaire sur la base d'un plan d'affaires à cinq ans. Les écarts d'acquisition sont passés en revue systématiquement et de façon exhaustive au niveau des unités génératrices de trésorerie (métiers et zones géographiques associées), et en cas de nécessité, un test est réalisé à un niveau plus détaillé.

La méthode retenue pour ces tests de valeur est homogène avec celle pratiquée par le Groupe pour les valorisations de sociétés lors d'acquisition ou de prise de participation. La valeur comptable des actifs est comparée à la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs hors frais financiers mais après impôts. La méthode prolonge de deux ans le flux de trésorerie de la dernière année au delà du plan à cinq ans, puis prolonge à l'infini pour les écarts d'acquisition un montant

normatif avec un taux de croissance faible (en général 1 %, à l'exception des pays émergents ou des activités à fort potentiel pour lesquels le taux peut aller jusqu'à 2 %). Le taux d'actualisation retenu pour ces flux de trésorerie correspond au coût du capital du Groupe pondéré en fonction de la zone géographique d'exercice de l'activité.

L'utilisation de taux après impôt aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôt à des flux de trésorerie non fiscalisés.

Différentes hypothèses mesurant la sensibilité de la méthode sont systématiquement testées sur ces paramètres :

- variation du taux de croissance annuel moyen des flux de trésorerie de +/- 1 % ;
- variation du taux d'actualisation des flux de trésorerie de +/- 0,5 %.

Dans le cas où le test de valeur annuel révèle une juste valeur inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable de l'immobilisation ou de l'écart d'acquisition à sa valeur recouvrable.

Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles non amortissables ne sont jamais reprises en résultat.

Pour les autres actifs corporels et incorporels à l'exception des écarts d'acquisition, lorsqu'il apparaît un indice montrant que les dépréciations sont susceptibles de ne plus exister, et que la valeur recouvrable excède la valeur comptable de l'actif, les dépréciations antérieurement constatées sont reprises en résultat.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur prix de revient réel ou de leur valeur nette de réalisation. Le prix de revient inclut les coûts d'acquisition, les coûts de transformation et les autres coûts encourus pour amener le stock dans l'endroit et l'état où il se trouve. Le prix de revient est généralement calculé selon la méthode du coût moyen pondéré et dans certains cas selon la méthode Premier Entré Premier Sorti. Il peut également inclure le dénouement des couvertures de flux de trésorerie liés à des achats de stocks en devises.

Créances et dettes d'exploitation

Les créances clients, les dettes fournisseurs, les autres créances et autres dettes sont comptabilisées à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à trois mois. Des provisions pour dépréciation sont constituées pour couvrir les risques de non recouvrement total ou partiel des créances.

Les programmes de titrisation de créances commerciales sont maintenus dans les créances et dans l'endettement à court terme lorsque, après analyse du contrat, les risques sur les créances commerciales ne sont pas transférés en substance aux organismes de financement.

Endettement net

Dettes financières à long terme

Les dettes à long terme comprennent les émissions obligataires (dont les OCÉANES), les Medium Term Notes, les emprunts perpétuels, titres participatifs et toutes les autres dettes financières à long terme dont les emprunts liés aux contrats de location financement et la juste valeur des dérivés de couverture de taux.

Selon la norme IAS 32, la distinction entre dettes et capitaux propres se fait en fonction de la substance du contrat et non de sa forme juridique. En conséquence, les titres participatifs sont classés dans les dettes financières, et les OCÉANES sont décomposées en une partie dettes et une partie capitaux propres.

Les dettes obligataires et privées sont valorisées au coût amorti à la clôture avec un amortissement des primes et frais d'émission calculé selon la méthode actuarielle.

Dettes financières à court terme

Les dettes à court terme comprennent la part à court terme des emprunts cités ci-dessus ainsi que les programmes de financement à court terme comme les Commercial Paper ou les Billets de trésorerie, les concours bancaires et autres dettes bancaires à court terme, et enfin la juste valeur des dérivés d'endettement non qualifiés de couverture.

Disponibilités et équivalents de trésorerie

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont principalement constituées de comptes de caisse, de comptes bancaires et de valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques significatifs de fluctuations. Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat.

Les éléments décrits ci-dessus sont détaillés en note 19.

Instruments dérivés de change, taux et matières (swaps, options, contrats à terme)

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés de taux, de change et de matières premières dans le but de couvrir les risques liés aux variations des taux d'intérêt, des devises et des cours des matières premières qui peuvent survenir dans le cadre de ses opérations courantes.

Selon les normes IAS 32 et 39, tous ces instruments sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, qu'ils entrent dans une relation de couverture ainsi qualifiable et reconnue en IAS 39 ou non.

L'impact de la variation de juste valeur des instruments dérivés inclus dans des relations de couverture dites de « juste valeur » et des instruments dérivés non qualifiés comptablement d'instruments de couverture au cours de l'exercice est enregistré en compte de résultat. En revanche, l'impact de la part efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés inclus dans des relations de couverture dites de « flux futurs » est comptabilisé directement en capitaux propres, la part inefficace étant comptabilisée dans le compte de résultat.

Cas des dérivés inclus dans des relations de couvertures de « juste valeur »

Ce type de comptabilité de couverture est appliqué par le Groupe à une grande partie des instruments dérivés de taux (swaps échangeant des taux fixes contre des taux variables). Ceux-ci sont en effet adossés à des dettes à taux fixe qui sont exposées à un risque de juste valeur. L'application de la comptabilité de couverture de « juste valeur » permet de réévaluer à leur juste valeur et à hauteur du risque couvert les dettes entrant dans les relations de couverture définies par le Groupe. Cette réévaluation de la dette couverte a pour effet de limiter l'impact en résultat des variations de juste valeur des swaps de taux à celui de l'inefficacité de la couverture.

Cas des dérivés inclus dans des relations de couvertures de « flux futurs »

Ce type de comptabilité de couverture est appliqué par le Groupe principalement à des instruments dérivés permettant de fixer le prix des achats futurs (swaps échangeant des prix fixes contre des prix variables) de gaz et de fuel. Ceux-ci sont en effet adossés à des achats hautement probables. L'application de la comptabilité de couverture de « flux futurs » permet de différer dans un compte de réserves en capitaux propres l'impact en résultat de la part efficace des variations de justes valeurs de ces swaps. Cette réserve a vocation à être reprise en résultat le jour de la réalisation et de l'enregistrement en compte de résultat de l'élément couvert. Comme indiqué ci-dessus pour la couverture de juste valeur, ce traitement comptable a pour effet de limiter l'impact en résultat des variations de juste valeur des swaps de taux à celui de l'inefficacité de la couverture.

Cas des dérivés non qualifiés de couverture

Leurs variations de juste valeur au cours de l'exercice sont enregistrées en compte de résultat. Les instruments concernés sont principalement, les swaps de taux et de devises, les dérivés optionnels de gaz, de change et de taux, et enfin les swaps cambistes, de matières premières ou d'énergie et les changes à terme.

Dettes sur investissements

Les dettes sur investissements sont constituées des engagements d'achats de titres de participation aux actionnaires minoritaires et des dettes sur acquisition de titres de sociétés du Groupe, comprenant notamment des compléments de prix. Ces dettes sont revues périodiquement. Par ailleurs, l'incidence de leur désactualisation est comptabilisée en résultat financier.

Avantages au personnel – régimes à prestations définies

Après leur départ en retraite, les anciens salariés du Groupe perçoivent des pensions selon des systèmes conformes aux réglementations locales. A ces prestations s'ajoutent des retraites directement à la charge de certaines sociétés françaises et étrangères du Groupe.

En France, à leur départ en retraite, les salariés du Groupe reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et des autres modalités de la convention collective dont ils relèvent.

Les engagements du Groupe en matière de retraite et d'indemnités de départ en retraite sont déterminés en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière et en tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays. Ces engagements sont couverts par des fonds de retraite et par des provisions inscrites au bilan.

Les écarts à amortir sont constitués principalement des écarts actuariels, ainsi que des écarts relevant de modifications de régimes (coûts des services passés). Les écarts actuariels résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une année sur l'autre dans la valorisation des engagements et des fonds ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses.

Les écarts actuariels dégagés postérieurement au 1^{er} janvier 2004 sont amortis selon la méthode dite du « corridor » c'est-à-dire étalés sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés actifs pour les écarts actuariels qui excèdent 10 % de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement et la valeur de marché des fonds de couverture. Les coûts des services passés sont amortis linéairement sur la durée d'acquisition des droits ou amortis immédiatement s'ils sont acquis.

Aux États-Unis, en Espagne et en Allemagne, après leur départ en retraite, les anciens salariés du Groupe bénéficient d'avantages autres que les retraites, notamment concernant la prévoyance. Les engagements calculés à ce titre selon une méthode actuarielle sont couverts par une provision constatée au bilan.

Enfin, un certain nombre d'avantages, tels que les médailles du travail, les primes de jubilé, les rémunérations différées ou les indemnités de fin de contrats dans différents pays fait également l'objet de provisions actuarielles. Le cas échéant, les écarts actuariels dégagés dans l'année sont amortis immédiatement dans l'exercice de leur constatation.

Le Groupe a choisi de comptabiliser en résultat financier le coût des intérêts des engagements et le rendement estimé des fonds de retraite.

Avantages au personnel – régimes à cotisations définies

Les cotisations à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges dans l'exercice où elles sont encourues.

Avantages au personnel – paiements en actions

Le Groupe Saint-Gobain a choisi d'appliquer par anticipation au 1^{er} janvier 2004 la norme IFRS 2 à l'ensemble de ses plans d'options sur actions à compter de celui mis en place le 20 novembre 2002.

Les charges d'exploitation relatives aux plans d'options sur actions sont calculées sur la base d'un modèle Black & Scholes. Les paramètres retenus sont les suivants :

- la volatilité tient compte à la fois de la volatilité historique constatée sur le marché de l'action et observée sur une période glissante de 10 ans, et de la volatilité implicite telle que mesurée par le marché des options depuis l'émission des OCÉANES en janvier 2002. Les périodes correspondant à une volatilité anormale sont exclues des observations ;
- la durée moyenne de détention est déterminée sur la base des comportements réels des bénéficiaires d'options constatés au cours des dernières années pour les plans émis entre 1993 et 1997 ;
- les dividendes anticipés sont appréciés sur la base de l'historique des dividendes depuis 1988 ;
- le taux d'intérêt sans risque retenu est le taux des emprunts d'Etat à long terme.

La charge ainsi calculée est étalée sur la période d'acquisition des droits, 3 à 5 ans selon les cas.

Pour les options de souscription, les sommes perçues lorsque les options sont levées, sont créditées aux postes « capital social » (valeur nominale) et « prime d'émission », nettes des coûts de transaction directement attribuables.

S'agissant du Plan d'Épargne Groupe (PEG), le Groupe applique une méthode de calcul de la charge qui tient compte de l'incessibilité des actions attribuées aux salariés pendant une période de cinq ans. Le coût correspondant à cette période d'incessibilité est valorisé et vient en déduction de la décote de 20 % octroyée par le Groupe aux salariés. Les paramètres de calcul sont les suivants :

- le prix d'exercice est celui fixé par le Conseil d'administration correspondant à la moyenne des 20 derniers cours d'ouverture de Bourse à laquelle une décote de 20 % est appliquée ;
- la date d'attribution des droits est la date d'annonce du plan aux salariés soit, pour Saint-Gobain, la date de publication des conditions du plan sur le site intranet du Groupe ;

- le taux du prêt consenti au salarié utilisé pour déterminer le coût de l'incessibilité des actions est le taux que consentirait une banque à un particulier présentant un profil de risque moyen dans le cadre d'un prêt à la consommation sans affectation pour une durée de 5 ans.

La charge est constatée en totalité à la clôture de la période de souscription.

Capitaux propres

Primes et réserves légale

Les primes liées au capital de la société mère Compagnie de Saint-Gobain, qui représentent la partie des apports purs et simples non comprise dans le capital social, ainsi que la réserve légale qui correspond à une fraction cumulée du bénéfice net annuel de la société mère, figurent dans le poste « primes et réserves légales ».

Réserves et résultat consolidé

Les réserves et résultats consolidés correspondent à la part revenant au Groupe dans les résultats consolidés accumulés de toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation, nets des distributions.

Actions conservées

Les actions conservées sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Provisions pour autres passifs

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement du Groupe sauf dans le cadre des acquisitions où les passifs éventuels sont comptabilisés au bilan consolidé.

Les provisions pour autres passifs significatives dont les dates de paiement peuvent être anticipées font l'objet d'une actualisation.

Eléments du compte de résultat

Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu.

Contrats de construction

Les sociétés du Groupe comptabilisent leurs chantiers selon la méthode de l'avancement :

- quand le résultat d'un contrat de construction peut être estimé de façon fiable, le produit et les coûts sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture du bilan ;
- lorsque le résultat d'un contrat de construction ne peut pas être estimé de façon fiable, le revenu est comptabilisé à hauteur des coûts encourus s'il est probable que ces coûts seront recouverts ;
- lorsqu'il est probable que le total des coûts sera supérieur au total des produits, la perte attendue est comptabilisée immédiatement.

La part des contrats de construction dans le chiffre d'affaires n'est pas significative au niveau du Groupe.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation mesure la performance des activités des Pôles et des métiers du Groupe. C'est l'indicateur principal de gestion utilisé en interne et en externe depuis de nombreuses années.

Les charges de restructuration et tous les éléments affectés aux cessions n'entrent pas dans le cycle d'exploitation et sont comptabilisés en autres produits et charges opérationnelles. Les profits et pertes de change et variations de juste valeur des instruments de couverture non qualifiés relatifs à des éléments d'exploitation sont enregistrés en résultat d'exploitation.

Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent principalement les dotations nettes aux provisions pour litiges et environnement, les résultats de réalisations et dépréciations d'actifs, et les charges de restructuration supportées à l'occasion de cessions ou arrêts d'activités ainsi que les frais relatifs aux dispositions prises en faveur du personnel visé par des mesures d'ajustement d'effectifs.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel comprend l'ensemble des produits et des charges autres que le résultat financier, la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence et les impôts sur les résultats.

Résultat financier

Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier brut, les produits de trésorerie, le coût net financier des retraites après prise en compte du rendement des fonds et les autres charges et produits financiers. Les produits financiers n'étant pas significatifs, ils n'ont pas été présentés séparément sur la face du compte de résultat mais figurent dans l'annexe en note 23.

Impôts sur les résultats

Selon un accord avec les autorités fiscales françaises, la Compagnie de Saint-Gobain est imposée sous le régime du bénéfice fiscal consolidé.

Les impôts différés actifs et passifs sont calculés selon la méthode du report variable à partir des différences temporaires existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs figurant au bilan. Les taux d'impôt applicables pour les périodes futures sont retenus pour déterminer les montants d'impôts différés à la clôture.

Les impôts différés actifs ne sont reconnus que dans la mesure où il est probable que les résultats fiscaux futurs permettront leur imputation.

Les impôts exigibles en cas de distribution des réserves des filiales ne font pas l'objet de provision lorsqu'il est prévu que ces réserves restent détenues de manière permanente par les filiales.

En référence à l'interprétation SIC-21, un impôt différé passif est comptabilisé sur les marques acquises.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges ou en profits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés sur les capitaux propres.

Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé sur la base du résultat net ajusté (note 25) en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants (plan d'options sur actions et obligations convertibles en actions). La méthode utilisée est celle du « rachat d'actions » selon laquelle, les fonds qui seront recueillis lors de l'exercice ou de l'achat des actions sont affectés en priorité aux achats d'actions au prix de marché.

Le Groupe présente également un résultat par action calculé en divisant le résultat net par le nombre de titres émis à la clôture de chaque exercice pour lesquels les comptes sont présentés.

Tableau des flux de trésorerie

La marge brute d'autofinancement figurant au tableau des flux de trésorerie consolidée correspond à la trésorerie nette dégagée par les opérations d'exploitation à l'exclusion de celle provenant des variations du besoin en fond de roulement, des variations d'impôts courants et des flux de provisions pour autres passifs et impôts différés.

Les montants des encaissements et décaissements d'impôts et d'intérêts financiers ne figurent pas au tableau consolidé des flux de trésorerie. Toutefois, afin d'être en conformité avec la norme IAS 7, ces informations sont reprises dans les notes annexes 14 et 23.

Informations sectorielles

En raison de l'organisation interne du Groupe, les axes de présentation retenus pour les informations sectorielles sont les Pôles et Branches pour l'axe primaire et les zones géographiques pour l'axe secondaire.

Note 2 Évolution du périmètre de consolidation

Variations de périmètre 2005

L'évolution du nombre de sociétés consolidées, présentées par méthodes de consolidation, est la suivante :

Exercice 2005	France	Etranger	Total
Intégration globale			
1 ^{er} janvier	218	902	1 120
Nouvelles consolidées	27	286	313
Sociétés absorbées	(24)	(19)	(43)
Sociétés sorties du périmètre	(2)	(6)	(8)
Changement de méthode de consolidation		14	14
31 décembre	219	1 177	1 396
Intégration proportionnelle			
1 ^{er} janvier	2	15	17
Nouvelles consolidées		1	1
Changement de méthode de consolidation		(7)	(7)
31 décembre	2	9	11
Mise en équivalence			
1 ^{er} janvier	7	64	71
Nouvelles consolidées	4	14	18
Sociétés absorbées		(3)	(3)
Sociétés sorties du périmètre	(3)	(1)	(4)
Changement de méthode de consolidation		(7)	(7)
31 décembre	8	67	75
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE	229	1 253	1 482

L'accroissement du nombre de sociétés consolidées s'explique essentiellement par l'acquisition du groupe BPB début décembre 2005 qui représente 243 nouvelles sociétés.

Au 31 décembre 2005, l'impact des changements de périmètre et du mode de consolidation sur les postes du bilan se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Acquisition de BPB	Augmen- tations (hors BPB)	Dimi- nutions	Total
Impact sur les postes d'actif				
Actif non courant	6 894	920	(160)	7 654
Stocks	268	204	(54)	418
Créances clients	486	254	(76)	664
Autres actifs courants hors disponibilités	65	28	(5)	88
	7 713	1 406	(295)	8 824
Impact sur les postes du passif				
Capitaux propres et intérêts minoritaires	17	44	(4)	57
Provisions pour retraites et avantages au personnel	377	19	(8)	388
Passifs à long terme	178	61	0	239
Dettes fournisseurs	245	153	(39)	359
Autres dettes	390	92	(19)	463
	1 207	369	(70)	1 506
Acquisitions/cessions de titres des sociétés consolidées y compris endettement net acquis cédé (a)				
	6 506	1 037	(225)	7 318
Impact sur les postes d'endettement net du Groupe*				
Impact sur les disponibilités et équivalents de trésorerie	272	94	(4)	362
Impact sur l'endettement net hors disponibilités (b)	915	192	(22)	1 085
	643	98	(18)	723
Acquisitions/cessions de titres des sociétés consolidées nettes de la trésorerie acquise/ cédée (a) – (b)				
	5 591	845	(203)	6 233

* Correspond aux dettes financières, crédits de trésorerie et disponibilités des sociétés acquises / cédées.

Au cours du premier semestre 2005 le Groupe a fait l'acquisition de 100 % de la société suisse Sanitas Troesch pour un montant de 226 millions d'euros (210 millions d'euros y compris trésorerie nette acquise). Celle-ci a été consolidée par intégration globale à compter du 1^{er} mars 2005. L'incidence sur le chiffre d'affaires du Groupe en 2005 est de 298 millions d'euros.

Le Groupe a également pris le contrôle du groupe Hankuk Glass Industries (HGI) dans lequel il détenait déjà 46 % des droits de vote. Outre le rachat au 6 avril de 34 % d'intérêts minoritaires pour 158 millions d'euros, cette acquisition a entraîné la consolidation par intégration globale de six sociétés qui étaient jusqu'à présent consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Ce changement de méthode de consolidation a entraîné une augmentation du chiffre d'affaires 2005 du Groupe de 105 millions d'euros.

Par ailleurs, au cours du deuxième semestre 2005, le Groupe a fait l'acquisition de 100 % du distributeur Norvégien de matériaux de construction Optimera Gruppen AS pour un montant de 203 millions d'euros (280 millions d'euros y compris endettement net acquis). Celui-ci a été consolidé par intégration globale à compter du 1^{er} août 2005. L'incidence sur le chiffre d'affaires du Groupe sur l'exercice 2005 est de 279 millions d'euros.

Le Groupe a également fait l'acquisition du groupe BPB au terme d'une offre publique d'achat (OPA) clôturée le 2 décembre 2005. A cette date, 86,12 % des actions ont été apportées à l'OPA. Le solde des titres a fait l'objet d'une opération de retrait qui s'est achevée début 2006. Le Groupe Saint-Gobain contrôle donc 100 % de BPB dès le 31 décembre pour un coût d'acquisition total de 5 928 millions d'euros (6 506 millions d'euros y compris endettement net acquis). BPB a été consolidé par intégration globale à compter du 1^{er} décembre 2005.

L'incidence sur le compte de résultat du Groupe sur l'exercice 2005 est la suivante :

- chiffre d'affaires : 237 millions d'euros
- résultat d'exploitation : (8) millions d'euros
- résultat opérationnel : (57) millions d'euros
- résultat financier : (18) millions d'euros
- résultat net : (54) millions d'euros

Enfin, le Groupe a conclu la cession de Saint-Gobain Stradal au groupe CRH le 16 août. Cette activité était présentée en actif à céder au 30 juin 2005. Le chiffre d'affaires consolidé en 2005 s'est élevé à 85 millions d'euros.

Il n'y a pas d'autre évolution significative du périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2005.

Variations de périmètre 2004

En 2004, le Groupe a fait l'acquisition de 100 % du groupe Dahl International AB pour un montant de 384 millions d'euros (696 millions d'euros y compris endettement net acquis). Celui-ci a été consolidé par intégration globale à compter du 1^{er} mai 2004. La contribution au chiffre d'affaires du Groupe en 2004 s'élevait à 1 052 millions d'euros.

Allocation définitive des écarts d'acquisition antérieurs

En 2005, l'écart d'acquisition du groupe Dahl International AB dégagé au cours de l'exercice 2004 a été affecté aux marques de distribution pour un montant de 352 millions d'euros (235 millions d'euros net d'impôts différés). Les postes du bilan consolidé du Groupe au titre de l'exercice 2004 corrigés de cette affectation se présenteraient de la façon suivante :

	31/12/2004	Affectation	31/12/2004 après affectation
<i>(en millions d'euros)</i>			
Écarts d'acquisition	5 203	(235)	4 968
Autres immobilisations incorporelles	1 804	352	2 156
Impôts différés passifs	238	117	355

Note 3 Écarts d'acquisition

<i>(en millions d'euros)</i>	2005	2004
Au 1^{er} janvier		
Valeur brute	5 248	4 755
Dépréciations cumulées	(45)	0
Valeur nette	5 203	4 755
Variations		
Evolution du périmètre	5 311	623
Affectation des écarts d'acquisition de l'année précédente (note 2)	(235)	(23)
Dépréciations	(36)	(47)
Écarts de conversion	298	(105)
Total des variations de la période	5 338	448
AU 31 DÉCEMBRE		
Valeur brute	10 579	5 248
Dépréciations cumulées	(38)	(45)
VALEUR NETTE	10 541	5 203

En 2005, la variation des écarts d'acquisition s'explique principalement par l'acquisition des groupes Sanitas Troesch (coût d'acquisition : 226 millions d'euros ; écarts d'acquisition : 54 millions d'euros après affectation aux marques de distribution pour 69 millions d'euros nets d'impôts différés), Optimera Gruppen AS (coût d'acquisition : 203 millions d'euros ; écarts d'acquisition : 184 millions d'euros) et BPB (coût d'acquisition : 5 928 millions d'euros ; écarts d'acquisition : 4 904 millions d'euros).

L'affectation de l'écart d'acquisition du groupe BPB n'est pas achevée au 31 décembre 2005. En effet, l'acquisition ayant eu lieu début décembre, la juste valeur de tous les actifs et passifs identifiables et passifs éventuels n'a pu être déterminée. L'écart d'acquisition, les actifs et les passifs de BPB intégrés dans le Groupe en 2005 sont donc susceptibles d'évoluer durant la période d'affectation.

En 2004, la ligne « Evolution du périmètre » comprenait essentiellement l'acquisition lié à l'achat des titres du groupe Dahl International AB (coût d'acquisition : 384 millions d'euros, écart d'acquisition 517 millions d'euros). L'affectation des écarts d'acquisition correspondait à l'affectation de la marque Pum Plastiques pour un montant de 35 millions d'euros diminués d'un impôt différé de 12 millions d'euros.

Note 4 **Autres immobilisations incorporelles**

(en millions d'euros)	Brevets	Marques de distribution	Logiciels	Frais de développement	Autres	Total imm. incorporelles
Au 1^{er} janvier 2004						
Valeur brute	140	1 469	406		216	2 231
Amortissements et dépréciations cumulés	(104)		(254)		(117)	(475)
Valeur nette	36	1 469	152	0	99	1 756
Variations						
Evolution du périmètre	(10)		16		25	31
Affectation des écarts d'acquisition de l'année précédente		35				35
Acquisitions			47		33	80
Cessions			(2)		(3)	(5)
Ecart de conversion	(1)		(4)		(4)	(9)
Dotation aux amortissements et dépréciations	(4)		(56)		(24)	(84)
Total des variations de la période	(15)	35	1	0	27	48
Au 31 décembre 2004						
Valeur brute	119	1 504	478		266	2 367
Amortissements et dépréciations cumulés	(98)		(325)		(140)	(563)
Valeur nette	21	1 504	153	0	126	1 804
Variations						
Evolution du périmètre	1	104	33	4	(17)	125
Affectation des écarts d'acquisition de l'année précédente (note 2)		352				352
Acquisitions	2		50	26	31	109
Cessions			(1)			(1)
Ecart de conversion	1	16	11	1	11	40
Dotation aux amortissements et dépréciations	(3)		(69)	(2)	(9)	(83)
Total des variations de la période	1	472	24	29	16	542
AU 31 DÉCEMBRE 2005						
Valeur brute	140	1 976	584	35	291	3 026
Amortissements et dépréciations cumulés	(118)		(407)	(6)	(149)	(680)
VALEUR NETTE	22	1 976	177	29	142	2 346

Au 31 décembre 2005 les frais de développement des projets significatifs en phase de validation du développement ou d'industrialisation ont été inscrits à l'actif du bilan consolidé. Au 31 décembre 2004, après examen des frais de développement, le Groupe n'avait pas identifié de projets significatifs susceptibles de remplir les critères d'immobilisation définis par la norme.

En 2005, la ligne « évolution de périmètre » sur les marques de distribution correspond à l'affectation de la marque Sanitas Troesch.

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre alloués aux sociétés européennes du Groupe représentent approximativement 6,5 millions de tonnes de CO₂ au titre de l'année 2005 et environ 13 millions de tonnes au titre des années 2006 et 2007. La valorisation unitaire de ces quotas oscille entre 8 euros par tonne de CO₂ (valeur 1^{er} janvier 2005) et environ 21 euros la tonne (valeur au 31 décembre 2005 sur le marché Powernext Carbon) selon les différents marchés de cotation.

Les quotas attribués aux sociétés du Groupe excèdent globalement les émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble du Groupe à hauteur d'environ 0,3 million de tonnes de CO₂.

Note 5 Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Immobilisations en cours	Total imm. corporelles
Au 1^{er} janvier 2004					
Valeur brute	1 195	5 253	13 968	862	21 278
Amortissements et dépréciations cumulés	(96)	(2 503)	(9 593)	(1)	(12 193)
Valeur nette	1 099	2 750	4 375	861	9 085
Variations					
Evolution du périmètre	22	73	111	28	234
Acquisitions	31	98	469	970	1 568
Cessions	(31)	(77)	(51)	(8)	(167)
Ecart de conversion	(1)	(14)	(71)	(18)	(104)
Dotation aux amortissements et dépréciations	(9)	(226)	(1 009)	(5)	(1 249)
Transferts	0	148	743	(891)	0
Total des variations de la période	12	2	192	76	282
Au 31 décembre 2004					
Valeur brute	1 218	5 415	14 610	944	22 187
Amortissements et dépréciations cumulés	(107)	(2 663)	(10 043)	(7)	(12 820)
Valeur nette	1 111	2 752	4 567	937	9 367
Variations					
Evolution du périmètre	413	500	933	328	2 174
Acquisitions	50	121	582	1 024	1 777
Cessions	(36)	(29)	(59)	(16)	(140)
Ecart de conversion	53	164	346	71	634
Dotation aux amortissements et dépréciations	(22)	(230)	(1 046)	(6)	(1 304)
Transferts	0	203	763	(966)	0
Total des variations de la période	458	729	1 519	435	3 141
AU 31 DÉCEMBRE 2005					
Valeur brute	1 826	6 732	18 536	1 389	28 483
Amortissements et dépréciations cumulés	(257)	(3 251)	(12 450)	(17)	(15 975)
VALEUR NETTE	1 569	3 481	6 086	1 372	12 508

En tant que groupe industriel, Saint-Gobain ne dispose pas d'un patrimoine immobilier hors exploitation significatif, à l'exception de l'immeuble de son siège social.

En 2005, la ligne « Evolution du périmètre » comprend principalement l'incidence de l'acquisition du groupe BPB pour 1 869 millions d'euros (note 2).

En 2005, les acquisitions d'immobilisations corporelles comprennent un montant de 21 millions d'euros correspondant aux nouveaux contrats de location financement non inclus dans le tableau des flux de trésorerie. A la clôture de l'exercice, le montant total des immobilisations en location-financement s'élève à 213 millions d'euros (note 26).

L'accroissement des acquisitions d'immobilisations corporelles en 2005 résulte de la poursuite de l'accélération du programme d'investissements industriels dans les pays émergents, en particulier en Asie. Par ailleurs, l'incidence des écarts de conversion est en augmentation en 2005 en raison principalement de l'appréciation du dollar américain et du real brésilien.

Note 6 Titres mis en équivalence

(en millions d'euros)	2005	2004
Au 1^{er} janvier		
Part du Groupe dans les entreprises associées	61	75
Ecart de conversion	3	3
Titres mis en équivalence	64	78
Variations		
Evolution du périmètre	63	(20)
Ecart de conversion	3	0
Transferts, augmentations de capital et autres mouvements	2	0
Dividendes payés	(5)	(2)
Quote-part du Groupe dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	10	8
Total des variations de la période	73	(14)
AU 31 DÉCEMBRE		
Part du Groupe dans les entreprises associées	129	61
Ecart de conversion	8	3
TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE	137	64

L'augmentation des titres mis en équivalence au 31 décembre 2005 s'explique principalement par l'entrée en consolidation de nouvelles sociétés mises en équivalence du groupe BPB pour 47 millions d'euros et par la mise en équivalence de sociétés acquises en 2005 pour 30 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2005 par l'ensemble des sociétés mises en équivalence dans leurs comptes individuels s'élève globalement à 731 millions d'euros et le résultat net à 26 millions d'euros. Par ailleurs le total des actifs et des passifs de ces sociétés à fin décembre 2005 s'élève respectivement à 539 millions d'euros et 341 millions d'euros.

Note 7 Titres disponibles à la vente et autres titres

(en millions d'euros)	2005	2004
Au 1^{er} janvier		
Valeur brute	123	304
Provisions pour dépréciation	(31)	(56)
Valeur nette	92	248
Variations		
Evolution du périmètre	(44)	(82)
Acquisitions / augmentations	123	34
Cessions / diminutions	(13)	(106)
Dotations aux provisions pour dépréciation	(1)	(2)
Ecart de conversion	3	0
Transferts et autres mouvements	1	0
Total des variations de la période	69	(156)
AU 31 DÉCEMBRE		
Valeur brute	193	123
Provisions pour dépréciation	(32)	(31)
VALEUR NETTE	161	92

En 2005, l'augmentation des autres titres correspond essentiellement à l'acquisition de 100 % des titres de la société chinoise Xugang (Xuzhou General Iron and Steel Works). L'acquisition ayant été autorisée par les autorités chinoises en décembre 2005, cette société sera consolidée en 2006.

En 2004, la diminution des titres disponibles à la vente s'expliquait par la cession du solde des actions Vivendi Universal.

La juste valeur de ces titres est équivalente à leur valeur nette comptable.

Note 8 Autres actifs non courants

(en millions d'euros)	Prêts, dépôts et cautions	Actifs nets de retraites	Total des autres actifs non courants
Au 1^{er} janvier 2004			
Valeur brute	492	14	506
Provisions pour dépréciation	0	0	0
Valeur nette	492	14	506
Variations			
Evolution du périmètre	10	1	11
Augmentations / (diminutions)	(196)		(196)
Dotations aux provisions pour dépréciation	(5)		(5)
Ecart de conversion	(7)		(7)
Transferts et autres mouvements	12		12
Total des variations de la période	(186)	1	(185)
Au 31 décembre 2004			
Valeur brute	312	15	327
Provisions pour dépréciation	(6)	0	(6)
Valeur nette	306	15	321
Variations			
Evolution du périmètre	33		33
Augmentations / (diminutions)	(96)	12	(84)
Dotations aux provisions pour dépréciation	(2)		(2)
Ecart de conversion	22	2	24
Transferts et autres mouvements	(10)		(10)
Total des variations de la période	(53)	14	(39)
AU 31 DÉCEMBRE 2005			
Valeur brute	264	29	293
Provisions pour dépréciation	(11)	0	(11)
VALEUR NETTE	253	29	282

La variation des autres actifs non courants s'explique principalement par la variation des avances effectuées dans le cadre des litiges détaillés en note 27 et par des encaissements de créances sur cessions d'actifs.

Note 9 Stocks

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Valeur brute		
Matières premières	1 335	1 150
En-cours de production	329	306
Produits finis	4 275	3 745
Valeur brute des stocks	5 939	5 201
Provisions pour dépréciations		
Matières premières	(92)	(95)
En-cours de production	(15)	(12)
Produits finis	(289)	(277)
Provisions pour dépréciations des stocks	(396)	(384)
VALEUR NETTE DES STOCKS	5 543	4 817

Le coût des produits vendus au cours de l'exercice 2005 s'élève à 26 449 millions d'euros (24 094 millions d'euros en 2004).

Les dépréciations de stocks comptabilisées en charges de l'exercice 2005 s'élèvent à 117 millions d'euros. Les reprises de dépréciations, résultant d'une augmentation de la valeur nette de réalisation des stocks, ont été comptabilisées en diminution des charges de la période pour un montant de 64 millions d'euros en 2005.

Note 10 Créances clients

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Valeur brute		
	6 218	5 129
Provisions pour dépréciation	(370)	(340)
VALEUR NETTE	5 848	4 789

La charge nette au titre des clients irrécouvrables et douteux s'élève à 74 millions d'euros en 2005 contre 80 millions d'euros dans l'exercice 2004.

Note 11 **Autres créances**

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Avances versées aux fournisseurs	105	78
Créances sociales	34	24
Créances fiscales d'exploitation (hors impôts sur les sociétés)	257	295
Produits à recevoir	96	168
Créances diverses	446	356
Provisions pour dépréciation des autres créances	(6)	(6)
AUTRES CRÉANCES	932	915

Note 12 **Provisions pour retraites et avantages au personnel**

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Engagement de retraite	2 229	2 055
Indemnité de fin de carrière	223	215
Prévoyance des retraités	428	366
Total des provisions pour engagements de retraites et prévoyance des retraités	2 880	2 636
Couverture médicale	61	49
Incapacité de longue durée	38	25
Autres avantages à long terme	50	40
PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES AU PERSONNEL	3 029	2 750

L'évaluation des engagements et des provisions pour retraite et prévoyance des retraités est détaillée dans les tableaux suivants :

31 DÉCEMBRE 2005 (en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Reste du monde	Total net
Montant des engagements de retraite financés	349	5 020	1 985	122	7 476
Montant des engagements de retraite non financés	180	642	462	5	1 289
Juste valeur des fonds de retraite	139	3 896	1 636	102	5 773
Engagements supérieurs (inférieurs) aux fonds de retraite	390	1 766	811	25	2 992
Ecart à amortir	(64)	(146)	(140)	5	(345)
Plafonnement de l'actif					38
Financement auprès de compagnies d'assurance					166
Engagements de retraites et prévoyance des retraités					2 851
Actifs nets de retraites (note 8)					29
Provisions pour retraites et prévoyance des retraités					2 880

31 DÉCEMBRE 2004 (en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Reste du monde	Total net
Montant des engagements de retraite financés	289	2 975	1 484	109	4 857
Montant des engagements de retraite non financés	176	467	377	3	1 023
Juste valeur des fonds de retraite	118	2 050	1 255	79	3 502
Engagements supérieurs (inférieurs) aux fonds de retraite	347	1 392	606	33	2 378
Ecart à amortir	(4)	(11)	52	(7)	30
Plafonnement de l'actif					24
Financement auprès de compagnies d'assurance					189
Engagements de retraites et prévoyance des retraités					2 621
Actifs nets de retraites (note 8)					15
Provisions pour retraites et prévoyance des retraités					2 636

Description des régimes de retraite à prestations définies

Les principaux régimes à prestations définies du Groupe sont les suivants :

En France, outre les indemnités de fin de carrière, il existe trois régimes de retraite à prestations définies fondés sur le salaire de fin de carrière. Ces plans de retraite ont été fermés aux nouveaux salariés par les sociétés concernées entre 1969 et 1997.

En Allemagne, les plans de retraite d'entreprises procurent des couvertures portant à la fois sur les droits de retraite, versés sous forme de pensions, et les prestations en cas de décès ou d'invalidité du salarié. Ces plans sont fermés aux nouveaux salariés depuis 1996.

Aux Pays-Bas, les plans de retraite complémentaires à prestations définies ont été plafonnés. Au-delà du plafond, ils deviennent des plans à contributions fixées.

En Grande-Bretagne, les plans de retraite procurent des couvertures portant à la fois sur des droits de retraite versés sous forme de pensions, des prestations en cas de décès du salarié et des prestations en cas d'incapacité permanente. Il s'agit de plans à prestations définies fondés sur une moyenne des derniers salaires. Ils sont fermés aux nouveaux salariés depuis 2001.

Aux États-Unis et au Canada, les plans de retraite sont des plans à prestations définies fondés sur le salaire de fin de carrière. Depuis le 1^{er} janvier 2001, les nouveaux salariés bénéficient d'un système de plan à cotisations définies.

Les provisions pour autres avantages à long terme, d'un montant de 149 millions d'euros au 31 décembre 2005 (114 millions d'euros en 2004), comprennent tous les autres avantages accordés aux salariés et regroupent principalement les médailles du travail en France, les primes de jubilé en Allemagne et les provisions pour avantages sociaux aux États-Unis. Ces indemnités font généralement l'objet d'un calcul actuariel.

Evaluation des engagements de retraite, d'indemnités de départ en retraite et de prévoyance des retraités

Les engagements de retraite, d'indemnités de départ à la retraite et de prévoyance des retraités font l'objet d'une

évaluation actuarielle selon la méthode rétrospective des salaires projetés (prise en compte de l'évolution des salaires jusqu'à la date de fin de carrière).

D'autres avantages annexes que sont les engagements au titre des autres avantages accordés aux retraités, les engagements pour incapacité de longue durée et les engagements pour autres avantages à long terme font l'objet d'une évaluation actuarielle et sont comptabilisés selon les mêmes règles que les engagements de retraite.

Les engagements de retraite et prévoyance des retraités s'élèvent à 8 765 millions d'euros au 31 décembre 2005 (5 880 millions d'euros en 2004).

L'intégration du groupe BPB se traduit par une augmentation du montant des engagements de 1 460 millions d'euros.

Fonds de retraite

Dans le cadre des régimes à prestations définies, des fonds de retraite ont été progressivement constitués par le versement de contributions, principalement aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Les contributions versées en 2005 par le Groupe à ces fonds s'élèvent à 331 millions d'euros (236 millions d'euros en 2004) et le rendement effectif des fonds en 2005 s'élève à 664 millions d'euros.

La juste valeur des fonds, qui s'élève à 5 773 millions d'euros au 31 décembre 2005 (3 502 millions d'euros en 2004), vient en déduction du montant de l'engagement évalué selon la méthode des salaires projetés pour la détermination de la provision pour retraite.

L'intégration du groupe BPB se traduit par une augmentation de la valeur des fonds de 1 141 millions d'euros.

Hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements et des fonds de retraite

Les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et d'augmentation de salaires tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. Les taux d'intérêt utilisés en 2005 pour actualiser la valeur des engagements futurs sont généralement compris entre 4 % et 6,5 % selon les pays.

Les taux utilisés dans les pays où les engagements du Groupe sont les plus significatifs sont les suivants :

	France	Autres pays d'Europe		États-Unis
		Zone Euro	Royaume-Uni	
Taux d'actualisation	4,25 %	4,25 %	4,75 %	5,75 %
Pourcentage d'augmentation des salaires	2,40 %	2,50 % à 3,50 %	3,20 % à 3,45 %	3,00 %
Taux de rendement estimé des fonds	4,90 %	3,50 % à 5,00 %	6,00 % à 7,00 %	8,75 %

Les hypothèses de mortalité, de rotation de personnel et de taux d'intérêt utilisées pour actualiser la valeur des engagements futurs au titre des avantages annexes sont les mêmes que celles retenues pour le calcul des retraites. Aux États-Unis, le taux de progression de la consommation médicale des retraités est fixé à 9 % par an.

Écarts à amortir

Les écarts à amortir sont constitués principalement des écarts actuariels (345 millions d'euros au 31 décembre 2005) et des écarts relevant de modifications de régimes. Ces écarts résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une année sur l'autre dans la valorisation des engagements et des fonds ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses.

Le total des écarts à amortir s'élève à 345 millions d'euros au 31 décembre 2005 (-30 millions d'euros en 2004) et viennent en diminution ou en augmentation de la provision pour retraites.

Les écarts actuariels sont amortis selon la méthode dite « du corridor » (selon laquelle sont amortis dans l'exercice les écarts de l'année antérieure excédant 10 % du montant de l'engage-

ment ou de la valeur des fonds) en fonction de la durée d'activité ou de vie moyenne du personnel bénéficiant du régime.

L'amortissement 2005 s'élève à 1 million d'euros.

Actifs nets de retraites

Lorsque les actifs du régime excèdent l'engagement net des écarts actuariels non amortis, un actif est constaté en « actifs nets de retraites » dans les autres actifs non courants (note 8) dès lors que cet actif est la contrepartie d'avantages économiques futurs. Dans le cas contraire, l'actif comptabilisé est diminué du montant du plafonnement ainsi déterminé.

Financement auprès de compagnies d'assurance

Ce poste, qui s'élève à 166 millions d'euros au 31 décembre 2005 (189 millions d'euros en 2004), correspond au montant à verser dans le futur aux compagnies d'assurance dans le cadre de l'externalisation des engagements de retraite des sociétés espagnoles du Groupe.

Evolution des provisions pour retraites et autres avantages

La variation des provisions pour retraites et de prévoyance hors avantages annexes par zone géographique est la suivante :

(en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe Occidentale	Amérique du Nord	Pays émergents et Asie	Total
Au 1^{er} janvier 2004					
Provisions pour retraites et prévoyance des retraités	350	1 510	781	30	2 671
Variations					
Charges de l'exercice	29	112	75	4	220
Contributions aux fonds et prestations versées	(42)	(160)	(149)	(3)	(354)
Variations de périmètre	7	80	0	0	87
Autres (reclassements et écarts de conversion)	0	60	(49)	1	12
Total des variations de la période	(6)	92	(123)	2	(35)
Au 31 décembre 2004					
Provisions pour retraites et prévoyance des retraités	344	1 602	658	32	2 636
Variations					
Charges de l'exercice	27	116	65	10	218
Contributions aux fonds et prestations versées	(41)	(257)	(148)	(7)	(453)
Variations de périmètre	(4)	375	0	3	374
Autres (reclassements et écarts de conversion)	0	7	97	1	105
Total des variations de la période	(18)	241	14	7	244
AU 31 DÉCEMBRE 2005					
PROVISIONS POUR RETRAITES ET PRÉVOYANCE DES RETRAITÉS	326	1 843	672	39	2 880

Charges de retraite

Les charges de retraite et de prévoyance hors avantages annexes se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2005	2004
Droits acquis au titre de l'exercice	166	150
Coût financier de l'exercice	356	323
Rendement des fonds	(277)	(232)
Amortissement des écarts	1	0
Réduction ou liquidation de régime	(4)	(1)
Retraites, indemnités de départ en retraite et prévoyance des retraités	242	240
Cotisations salariales	(24)	(20)
TOTAL	218	220

Note 13 Plans d'options sur actions et Plan d'Épargne du Groupe

Plan d'options portant sur des actions de la Compagnie de Saint-Gobain

La Compagnie de Saint-Gobain met en œuvre des plans d'options sur actions réservés à certaines catégories de personnel ainsi qu'un Plan d'Épargne du Groupe (« PEG »).

Les plans d'options sur actions permettent au Conseil d'administration d'attribuer des options donnant au bénéficiaire la possibilité d'obtenir des actions Saint-Gobain à un prix calculé sur la base du cours moyen de l'action lors des 20 séances de bourse précédant leur attribution. Un rabais de 10 % et 5 % a été accordé par rapport au cours moyen, respectivement en 1997 et 1998. Tout rabais a été supprimé depuis 1999.

Le délai minimum de levée des options est de trois, quatre ou cinq ans. Pendant ce délai, aucune des options reçues ne peut être exercée. Le délai maximum de levée des options est de huit ou dix ans à partir de la date d'attribution. Le bénéfice des options est perdu en cas de départ du Groupe, sauf décision exceptionnelle du Président de la Compagnie de Saint-Gobain en accord avec le Comité des Mandataires du Conseil d'administration.

De 1997 à 2002, les plans portaient sur des options d'achat d'actions existantes. En 2003, 2004 et 2005 ils portent sur des options de souscription d'actions nouvelles.

Le nominal de l'action Saint-Gobain ayant été divisé par quatre le 27 juin 2002, le nombre d'options concernant les années 1998 à 2001 a été multiplié par quatre afin de rendre comparable les nombres d'options.

Les données relatives aux plans d'options sur actions au cours des exercices 2004 et 2005 sont récapitulées ci-après :

	Actions de 4 € nominal	Prix moyen d'exercice (en euros)
Nombre d'options non levées au 31 décembre 2003	17 593 454	33,88
Options attribuées	3 881 800	43,56
Options exercées	(1 573 519)	29,51
Options caduques	(72 700)	32,89
Nombre d'options non levées au 31 décembre 2004	19 829 035	36,12
Options attribuées	3 922 250	45,71
Options exercées	(1 901 166)	33,54
Options caduques	(112 000)	39,25
NOMBRE D'OPTIONS NON LEVÉES AU 31 DÉCEMBRE 2005	21 738 119	38,06

Au 31 décembre 2005, 8 358 469 options étaient exerçables à un prix moyen d'exercice de 36,50 euros.

Au 31 décembre 2005, le nombre d'options autorisé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 9 juin 2005 non encore attribué s'élève à 6 307 390, étant précisé que ce nombre constitue un plafond global pour l'attribution d'options et pour l'attribution gratuite éventuelle d'actions.

Le tableau ci-après récapitule les données relatives aux plans d'options en vigueur au 31 décembre 2005 :

Date d'attribution	Options exerçables			Options non exerçables		Total options non levées Nombre d'options	Nature des options
	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options	Durée pondérée contractuelle restante en mois	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options		
1998	29,54	350 880	11			350 880	Achat
1999	40,63	1 341 810	47			1 341 810	Achat
2000	37,69	2 146 895	59			2 146 895	Achat
2001	40,22	3 172 651	71			3 172 651	Achat
2002	23,53	1 346 233	83	23,53	2 001 400	3 347 633	Achat
2003	35,67		95	35,67	3 655 000	3 655 000	Souscription
2004	43,56		107	43,56	3 801 000	3 801 000	Souscription
2005	45,71		119	45,71	3 922 250	3 922 250	Souscription
TOTAL		8 358 469			13 379 650	21 738 119	

Le montant enregistré en charges au cours de l'exercice 2005 s'élève à 32 millions d'euros (18 millions d'euros en 2004). La juste valeur des options attribuées en 2005, calculées en utilisant les mêmes hypothèses que celles retenues pour l'évaluation de la charge IFRS 2, s'élève à 41 millions d'euros.

Plan d'Épargne du Groupe (PEG) de la Compagnie de Saint-Gobain

Le Plan d'Épargne du Groupe est ouvert à tous les salariés français du Groupe ainsi qu'aux salariés de la plupart des autres pays européens qui ont un minimum de 3 mois d'ancienneté dans le Groupe. Un rabais de 20 % sur la moyenne des cours d'ouverture de l'action durant les 20 jours précédant la réunion du Conseil d'administration décidant le Plan est accordé aux salariés au titre des nouvelles actions émises dans le cadre du Plan.

Les salariés peuvent choisir une durée de Plan de 5 ou 10 ans. Au cours de cette période, les salariés ne peuvent pas vendre leurs actions, sauf événements exceptionnels.

En 2005 et 2004 le Groupe a émis au titre du PEG respectivement 4 267 470 et 4 099 192 actions nouvelles réservées à ses salariés, à un prix moyen de 36,48 euros et 31,41 euros.

Le montant enregistré en charges au cours de l'exercice 2005 s'élève à 11 millions d'euros (14 millions d'euros en 2004). Le calcul du coût d'incessibilité, tel qu'explicité dans la note 1, est fondé sur le taux que consentirait une banque à un particulier présentant un profil de risque moyen dans le cadre d'un prêt à la consommation sans affectation pour une durée de 5 ans (6,30 % en 2005 et 6,65 % en 2004).

L'impact d'une diminution de 1 % de ce taux conduirait à constater une charge complémentaire en 2005 de 7,6 millions d'euros.

Note 14 Impôts sur les résultats et impôts différés

La Compagnie de Saint-Gobain est placée sous le régime du bénéfice fiscal consolidé. L'agrément qui couvrait les exercices 2001 à 2003, a fait l'objet d'une décision de renouvellement en date du 20 août 2004 portant sur les années 2004 à 2006. Il résulte de ce régime que la quote-part Groupe du montant total des impôts sur les résultats supportés par les sociétés du Groupe placées sous le régime du bénéfice fiscal consolidé est prise en compte pour la détermination du résultat fiscal consolidé.

Par ailleurs, la Compagnie de Saint-Gobain, en application des articles 223 et suivants du Code Général des Impôts, a été autorisée à opter pour le régime d'intégration fiscale qui complète le régime du bénéfice fiscal consolidé mentionné ci-dessus.

(en millions d'euros)	2005	2004
Impôts sur résultats fiscaux	(686)	(648)
France	(233)	(237)
Etranger	(453)	(411)
Impôts différés	(15)	32
France	44	78
Etranger	(59)	(46)
CHARGE TOTALE D'IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	(701)	(616)

L'impôt décaissé au cours de l'exercice 2005 s'élève à 716 millions d'euros.

En 2005, la charge d'impôts représente 35 % du résultat net des sociétés intégrées du Groupe avant impôts contre 33 % en 2004. Ces taux effectifs s'analysent de la manière suivante :

(en pourcentage)	2005	2004
Taux de l'impôt sur les sociétés	33	33
Supplément d'impôt français	1	1
Redevances techniques et plus-values nettes imposables à taux réduits	(1)	(1)
Divers	2	0
TAUX EFFECTIF	35	33

Au bilan, la variation du solde des impôts différés passifs nets s'analyse de la manière suivante :

(en millions d'euros)	
Situation au 1^{er} janvier 2004	249
Charges / (produits) d'impôts différés	(32)
Affectation des écarts d'acquisition de l'année précédente (note 2)	12
Écarts de conversion	14
Impact en capitaux propres	0
Incidence de la variation du périmètre de consolidation et divers	(5)
Situation au 31 décembre 2004	238
Charges / (produits) d'impôts différés	15
Affectation des écarts d'acquisition de l'année précédente (note 2)	117
Écarts de conversion	(28)
Impact en capitaux propres	28
Incidence de la variation du périmètre de consolidation et divers	97
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2005	467

Les principaux éléments à l'origine de la comptabilisation d'impôts différés sont les suivants :

(en millions d'euros)	2005	2004
Impôts différés actifs	352	350
Impôts différés passifs	(819)	(588)
Impôts différés passifs nets	(467)	(238)
Retraites	685	652
Marques de distribution	(659)	(501)
Amortissements, amortissements dérogatoires et provisions à caractère fiscal	(920)	(799)
Déficits reportables	215	160
Autres	212	250
TOTAL	(467)	(238)

Au 31 décembre 2005, les impôts différés ont été reclassés au bilan pour tenir compte de la position fiscale nette des impôts différés par pays. À l'actif, le Groupe constate 352 millions d'euros principalement sur les États-Unis (231 millions d'euros) et l'Allemagne (82 millions d'euros). Au passif, le Groupe constate 819 millions d'euros répartis sur différents pays dont la France (376 millions d'euros) et la Grande-Bretagne (180 millions d'euros). Les autres pays sont d'un montant nettement inférieur.

Les actifs d'impôts différés et les crédits d'impôts nés du bénéfice fiscal consolidé dont la récupération n'est pas jugée probable n'ont pas été comptabilisés pour un montant de 468 millions d'euros au 31 décembre 2005 et concernent principalement l'Allemagne, la Grande-Bretagne et les États-Unis.

Note 15 Provisions pour autres passifs

	Provision pour litiges	Provision pour environ- nement	Provision pour restruc- turation	Provision pour charges de personnel	Provision pour garantie clients	Provision pour autres risques	Total
<i>(en millions d'euros)</i>							
Au 1^{er} janvier 2004							
Part à court terme	148	9	58	24	71	64	374
Part à long terme	220	63	91	65	76	70	585
Total des provisions pour autres passifs	368	72	149	89	147	134	959
Variations							
Dotations aux provisions	111	4	95	23	46	32	311
Reprises de provisions	(3)					(2)	(5)
Utilisations	(138)	(2)	(104)	(26)	(48)	(10)	(328)
Variations de périmètre		(4)	(1)	1	1	(5)	(8)
Autres (reclassements et écarts de conversion)	(12)	4	(3)	(3)	(5)	(9)	(28)
Total des variations de la période	(42)	2	(13)	(5)	(6)	6	(58)
Au 31 décembre 2004							
Part à court terme	137	10	59	21	69	57	353
Part à long terme	189	64	77	63	72	83	548
Total des provisions pour autres passifs	326	74	136	84	141	140	901
Variations							
Dotations aux provisions	104	5	117	26	58	32	342
Reprises de provisions	(1)	(11)	(11)	(5)	(19)	(19)	(66)
Utilisations	(88)	(8)	(77)	(14)	(41)	(22)	(250)
Variations de périmètre	0	45	23	2	9	30	109
Autres (reclassements et écarts de conversion)	35	2	5	7	9	21	79
Total des variations de la période	50	33	57	16	16	42	214
Au 31 décembre 2005							
Part à court terme	131	18	98	24	74	66	411
Part à long terme	245	89	95	76	83	116	704
TOTAL DES PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS	376	107	193	100	157	182	1 115

Provision pour litiges

La provision pour litiges couvre les actions relatives à l'amiante intentées contre le Groupe. Cette provision couvre les litiges en cours ainsi que de nouveaux litiges potentiels. Le risque amiante est explicité plus en détail dans la note 27 de la présente annexe.

Provision pour risque environnement

Cette provision couvre les charges liées à la protection de l'environnement, à la remise en état et au nettoyage des sites.

Provision pour restructuration

Au 31 décembre 2005, après prise en compte d'une dotation nette de 117 millions d'euros, la provision pour restructuration s'élève à 193 millions d'euros (136 millions d'euros au 31 décembre 2004) et concerne notamment la Grande-Bretagne (59 millions d'euros), l'Allemagne (48 millions d'euros), la France (38 millions d'euros) et le Benelux (19 millions d'euros).

Provision pour charges de personnel

Cette provision comprend essentiellement des indemnités dues au personnel non liées à des opérations de restructuration.

Provision pour garantie clients

Cette provision couvre les obligations résultant de garanties accordées aux clients.

Provision pour autres risques

Au 31 décembre 2005, les provisions pour autres risques s'élèvent à 182 millions d'euros et concernent notamment la France (34 millions d'euros), l'Allemagne (37 millions d'euros), la Grande-Bretagne (33 millions d'euros), l'Amérique du Nord (30 millions d'euros) et l'Amérique Latine (21 millions d'euros).

Note 16 Dettes fournisseurs et autres dettes

(en millions d'euros)	2005	2004
DETTES FOURNISSEURS	4 785	3 954
Acomptes reçus des clients	152	105
Fournisseurs d'immobilisations	361	268
Subventions reçues	53	25
Dettes sociales	1 029	825
Dettes fiscales (hors impôt sur les sociétés)	306	326
Autres	958	758
TOTAL DES AUTRES DETTES	2 859	2 307

Note 17 Actions conservées

Les titres de la Compagnie de Saint-Gobain détenus par les sociétés consolidées du Groupe sont classés sur une ligne distincte des capitaux propres intitulée « actions conservées » et valorisés à leur coût d'achat. Le nombre d'actions conservées s'élève à 8 383 161 et 5 860 410 respectivement aux 31 décembre 2005 et 2004. Ces actions sont toutes détenues par la Compagnie de Saint-Gobain.

En 2005, le Groupe a acheté sur le marché, 4 423 117 actions de la Compagnie de Saint-Gobain (6 730 702 en 2004) et en a revendu 1 900 366 (1 227 819 en 2004) dans le cadre des plans d'options d'achats.

Aucune action n'a été annulée en 2005, contre 11 281 859 actions en 2004 (6 799 832 actions au cours de la séance du Conseil d'administration du 29 janvier 2004 et 4 482 027 au cours de la séance du Conseil d'administration du 18 novembre 2004).

Note 18 Facteurs de risques

Risques de marché (crédit, taux, change, actions)

Risque de liquidité

La Direction de la Trésorerie de la Compagnie de Saint-Gobain gère le risque de liquidité lié à la dette nette globale du Groupe. La contrepartie des sociétés qui le composent pour leur financement à long terme est ainsi, sauf cas particulier, la Compagnie de Saint-Gobain ou les pools de trésorerie des délégations nationales. De même, les financements à court terme des sociétés sont en majorité octroyés par la maison mère ou les pools de trésorerie nationaux.

Le risque de liquidité est géré avec pour principal objectif de garantir le renouvellement des financements du Groupe et, dans le respect de cet objectif, d'optimiser le coût financier annuel de la dette. Ainsi, la part de la dette à long terme dans la dette nette totale est toujours maintenue à un niveau élevé. De même, l'échéancier de cette dette à long terme est étalé de manière à répartir sur différents exercices les appels au marché effectués lors de son renouvellement.

Les emprunts obligataires constituent la principale source de financement à long terme utilisée. Le Groupe dispose cependant aussi d'un programme de *Medium Term Notes*, d'un emprunt perpétuel, de titres participatifs, d'emprunts bancaires et de contrats de location-financement.

Les dettes à court terme sont composées d'emprunts émis dans le cadre des programmes de Billets de Trésorerie, d'*Euro Commercial Paper* ou de *US Commercial Paper*, mais aussi de créances titrisées et de concours bancaires. Les actifs financiers sont constitués de valeurs mobilières de placement et de disponibilités.

En support de ses programmes de financement *US Commercial Paper*, *Euro Commercial Paper*, Billets de Trésorerie et *Medium Term Notes*, la Compagnie de Saint-Gobain dispose de lignes de crédit confirmées sous la forme de crédits syndiqués et de lignes bilatérales.

La note 19 présente un détail de l'ensemble des dettes du Groupe par nature et par échéance. Elle précise par ailleurs les caractéristiques principales des programmes de financement et des lignes de crédit confirmées à disposition du Groupe (montant, devises, modalités d'exigibilité anticipée).

Risque de taux

La Direction de la Trésorerie de la Compagnie de Saint-Gobain gère le risque de taux lié à la dette nette globale du Groupe. Cette dette est connue à travers un système de reporting mensuel de trésorerie avec indication de la dette par nature et par type de taux (fixe-variable). En complément, chaque société fournit semestriellement dans le cadre de la préparation des comptes consolidés du Groupe la structure de sa dette en détaillant la part fixe et variable, courte et longue, ainsi que les taux d'intérêts payés pour chaque dette. Elle précise également les produits dérivés qui lui sont attachés. Dans le cas où une filiale utilise des instruments dérivés de couverture, sa contrepartie est toujours la Compagnie de Saint-Gobain, société-mère du Groupe, à l'exception du groupe Dahl International AB (acquis en 2004) qui détient encore un portefeuille de swaps de taux avec le marché.

Le risque de taux global est géré pour la dette nette consolidée du Groupe avec comme objectif principal de garantir le coût financier de la dette à moyen terme et, dans le respect de cet objectif, d'optimiser le coût financier annuel de la dette. Le Groupe a défini dans sa politique les produits dérivés susceptibles d'être utilisés comme instruments de couvertures.

On trouve parmi ces produits les swaps de taux, les options – y compris les « caps, floors et swaptions » –, et les contrats de taux à terme. Ces instruments sont traités de gré à gré avec des contreparties ayant un rating minimum défini par la politique financière du Groupe.

La note 20 présente les instruments de couverture de taux utilisés, ainsi que les taux d'intérêt des principaux postes de la dette brute. Elle détaille aussi la répartition de la dette nette par devise et par nature de taux (fixe ou variable) ainsi que l'échéancier de révision de ses taux.

Risque de change

Pour réagir aux fluctuations de change, la politique du Groupe consiste à couvrir les transactions commerciales effectuées par les entités du Groupe dans des devises autres que leurs devises fonctionnelles. La Compagnie de Saint-Gobain et ses filiales sont susceptibles de recourir à des options et des contrats de change à terme pour couvrir leurs expositions nées de transactions commerciales. Dans le cas des options, les filiales contractent exclusivement avec la Compagnie de Saint-Gobain, société-mère du Groupe, qui exécute pour leur compte ces couvertures.

La plupart des contrats de change à terme ont des échéances courtes : trois mois environ. Toutefois, lorsqu'une commande est couverte, le contrat à terme peut aller jusqu'à deux ans. Les filiales peuvent conclure des contrats de change à terme de durée inférieure à deux ans avec leurs banques.

Néanmoins, dans le cadre d'une couverture systématique unitaire effectuée facture par facture ou par engagement pour la part des commandes, la plupart des opérations sont couvertes avec la société Saint-Gobain Compensation, spécialement dédiée à cette activité. Celle-ci réalise les couvertures exclusivement par des opérations de change à terme. Pour les sociétés participantes, l'ensemble des positions commerciales est ainsi couvert dès la naissance du risque. Saint-Gobain Compensation retourne toutes ces positions auprès de la Compagnie de Saint-Gobain et n'a, de ce fait, pas de position ouverte.

Pour les autres sociétés, les couvertures sont mises en place avec la Compagnie de Saint-Gobain à réception des ordres envoyés par les filiales ou les pools de trésorerie des délégations nationales, ou auprès des banques des filiales.

Risque sur actions

Lorsque le Groupe a recours à des placements financiers, sous la forme d'achats de SICAV, OPCVM ou équivalents, il privilégie systématiquement des instruments de type monétaire et/ou obligataire afin de limiter le risque. De ce fait, il ne s'expose pas à un risque sur actions.

Le Groupe a détenu, dans le passé, un portefeuille d'actions de sociétés cotées. Ce portefeuille d'actions a été entièrement cédé au cours des exercices précédents.

Risque énergie

Pour réduire son exposition aux fluctuations du prix de ses achats d'énergie, le Groupe couvre une partie de ses achats de gaz naturel aux États-Unis et de fioul en Europe par des *swaps* et des options.

GROUPE BPB

La gestion des risques à caractère financier au sein du groupe BPB suivait au cours de l'exercice 2005 des principes cohérents avec ceux mis en œuvre au sein du Groupe Saint-Gobain. En 2006, cette gestion sera totalement intégrée dans les structures de Saint-Gobain.

Afin de couvrir son risque de change patrimonial, BPB a eu recours à des couvertures en Net Investment Hedge au sens des normes IFRS. La note 20 présente l'impact en capitaux propres de ce type de couverture de change.

Note 19 Endettement net

Emprunts et Dettes Financières

Les dettes long terme et court terme du Groupe se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2005	2004
Emissions obligataires	4 993	4 767
Medium Term Notes	42	77
Emprunt perpétuel et titres participatifs	203	203
Dettes bancaires d'acquisition	5 341	0
Autres dettes à long terme y compris crédit-bail	802	628
Juste valeur des dérivés de couverture de taux	(66)	(46)
Partie long terme des dettes financières	11 315	5 629
Partie court terme des dettes financières	922	1 338
Programmes court terme (US CP, Euro CP, Billets de trésorerie)	782	415
Cours bancaires, autres dettes bancaires court terme (y compris titrisation)	1 937	1 767
Juste valeur des dérivés liés à l'endettement non qualifiés de couverture*	(26)	(33)
Emprunts à moins d'un an et banques créditrices	2 693	2 149
Total dette brute	14 930	9 116
Disponibilités et équivalents de trésorerie	(2 080)	(2 898)
TOTAL DETTE NETTE AVEC INTÉRÊTS COURUS	12 850	6 218

* La juste valeur des swaps de change qui figure dans la dette au 31 décembre 2005 pour 8 millions d'euros n'y figurait pas au 31 décembre 2004 (pour -6 millions d'euros).

Echéancier de la dette à long terme

L'échéancier de la dette brute à long terme du Groupe au 31 décembre 2005 se décompose comme suit :

	Devise	Moins d'un an	1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
(en millions d'euros)					
Emissions obligataires	EUR	0	3 692	485	4 177
	USD	508	423	170	1 101
	GBP	0	223	0	223
Medium Term Notes	EUR	8	0	0	8
	USD	0	42	0	42
	Autres	35	0	0	35
Emprunt perpétuel, titres participatifs	EUR	0	0	203	203
Dettes bancaires d'acquisition	EUR	0	2 678	0	2 678
	GBP	0	2 663	0	2 663
Autres dettes à long terme	Toutes devises	191	719	83	993
Juste valeur des dérivés de couverture de taux	EUR	0	(57)	(4)	(61)
	USD	0	0	0	0
	GBP	0	(5)	0	(5)
TOTAL HORS INTÉRÊTS COURUS		742	10 378	937	12 057

Le 7 juin 2005, le Groupe a remboursé l'emprunt obligataire de 450 millions de GBP venu à échéance. Le 15 décembre 2005, il a remboursé l'emprunt obligataire de 345 millions d'euros venu à échéance ; ce solde correspond au montant initialement émis de 500 millions d'euros, déduction faite de 155 millions d'obligations échangées en 2004.

Les dettes à long terme comprennent 400 millions d'euros d'obligations à échéance 2010 et deux tranches de placements privés américains de 100 millions de dollars chacune à échéance 2013 et 2015 respectivement, émises par BPB.

OCÉANES

Les émissions obligataires comprennent un emprunt de 920 millions d'euros émis le 18 février 2002, et d'échéance 1^{er} janvier 2007, représenté par des obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (OCÉANES), soit 4 380 953 OCÉANES de valeur nominale unitaire de 210 euros et portant intérêt à un taux de 2,625 % l'an payable à terme échu le 1^{er} janvier de chaque année.

Au 31 décembre 2005, la Compagnie de Saint-Gobain n'a pas utilisé son droit de rachat de tout ou partie de ces OCÉANES. De même, aucun porteur d'OCÉANES n'a demandé la conversion ou l'échange des obligations en actions de la Compagnie de Saint-Gobain à raison de quatre actions par obligation.

La conversion de toutes les obligations au prix de conversion prévu au contrat d'émission entraînerait la remise aux porteurs d'un total de 17 523 812 actions, soit 5,08 % du capital social de la Compagnie de Saint-Gobain au 31 décembre 2005.

Emprunt perpétuel

En 1985, la Compagnie de Saint-Gobain a émis 25 000 titres perpétuels, de 5 000 euros de nominal, soit un montant total de 125 millions d'euros, à taux variable (indexation Libor). Ces titres ne sont pas remboursables et leur rémunération est assimilée à des frais financiers.

Le Groupe a racheté et annulé à ce jour 18 496 titres. Le nombre de titres en circulation dans le public est donc de 6 504 pour un montant nominal de 33 millions d'euros.

Titres participatifs

Dans les années 1980, la Compagnie de Saint-Gobain a émis 1 288 299 titres participatifs indexés TMO et 194 633 titres participatifs indexés au minimum sur l'Euribor. Ces titres ne sont pas remboursables et leur rémunération est assimilée à des frais financiers.

Une partie de ces titres a été rachetée au cours du temps ; le nombre de titres encore en circulation au 31 décembre 2005 s'élève à 606 883 pour ceux indexés TMO, et 77 516 pour ceux indexés au minimum sur l'Euribor, soit un nominal total de 170 millions d'Euros.

La rémunération des 606 883 titres indexés TMO comporte, dans la limite d'un taux de rendement égal à 125 % du taux moyen des obligations, une partie fixe et une partie variable assise sur les résultats du Groupe. La rémunération des 77 516 indexés au minimum sur l'Euribor est composée d'une partie fixe applicable à 60 % du titre et égale à 7,5 % l'an d'une part, et d'autre part, à une partie variable applicable à 40 % du titre, liée au bénéfice net consolidé de l'exercice précédent dans les limites fixées par le contrat d'émission.

La rémunération nette des titres participatifs s'élève à 9,5 millions d'euros en 2005, contre 11 millions d'euros en 2004.

Programmes de financement

Le Groupe dispose de programmes de financement à moyen et long terme (*Medium Term Notes*) et à court terme (*Commercial Paper* et Billets de trésorerie).

A la date du 31 décembre 2005, la situation de ces programmes s'établit comme suit :

Programmes	Devises	Tirages Autorisés	Limites Autorisées au 31/12/2005	Encours 31/12/2005	En cours 31/12/2004
<i>(en millions de devises)</i>					
Medium Term Notes	EUR	1 à 30 ans	2 500 millions	85 millions	110 millions
US commercial paper	USD	jusqu'à 12 mois	1 000 millions*	0 million	0 million
Eurocommercial paper	USD	jusqu'à 12 mois	1 000 millions*	0 million	0 million
Billets de trésorerie	EUR	jusqu'à 12 mois	1 500 millions	782 millions	415 millions

* Équivalent à 848 millions d'euros sur la base du taux de change au 31 décembre 2005.

Les limites autorisées des programmes de *Medium Term Notes* et de Billets de trésorerie ont été portées respectivement à 5 et 3 milliards d'euros le 26 janvier 2006.

En général, les tirages de Billets de Trésorerie, *Euro-Commercial Paper* et *US-Commercial Paper* sont effectués pour une durée allant de 1 à 6 mois. Compte tenu de leur renouvellement fréquent, ils sont considérés comme de la dette à taux variable.

En support de ses programmes de financement *US Commercial Paper*, *Euro-Commercial Paper*, Billets de trésorerie et *Medium Term Notes*, la Compagnie de Saint-Gobain dispose de lignes de crédit confirmées sous forme d'un crédit syndiqué de 2 000 millions d'euros à échéance novembre 2010, comprenant une possibilité d'extension d'un an fin 2006, l'extension d'un an fin 2005 ayant été exercée et obtenue, ainsi que de 8 lignes de crédit bilatérales pour un montant global de 663 millions d'euros au 31 décembre 2005. Aucune de ces lignes n'a été utilisée durant l'exercice.

Les principaux cas prévus aux contrats d'exigibilité anticipée (immédiate) ou d'annulation lorsqu'elles ne sont pas tirées de ces lignes de crédit de la Compagnie de Saint Gobain, sont :

- non respect de l'un ou l'autre des deux ratios financiers suivants (appréciés semestriellement) :
 - dette nette sur marge brute d'autofinancement consolidée inférieur à 4 ou 3,75 ;
 - résultat avant impôt corrigé de la charge nette de financement sur charge nette de financement supérieur à 2 ou à 3. Cette exigence concerne quatre lignes bilatérales représentant 459 millions d'euros.
- défaut de paiement d'un montant dû au titre d'un emprunt bancaire, supérieur à certains seuils.

Quatre lignes de crédit bilatérales provenant du groupe BPB et représentant un montant global de 102 millions d'euros, intégralement tirés au 31 décembre 2005, ont été annulées en janvier et février 2006.

De plus, un crédit syndiqué de 9 milliards d'euros a été conclu en 2005 pour l'acquisition du groupe BPB ainsi que pour refinancer certaines dettes des groupes BPB et Saint-Gobain ; 5,4 milliards étaient tirés au 31 décembre 2005. Cette facilité comprend des tranches allant jusqu'à une échéance de 5 ans.

En ce qui concerne le crédit syndiqué de 9 milliards d'euros, les principaux cas d'exigibilité anticipée sont :

- non respect de l'un ou l'autre des deux ratios financiers suivants (appréciés semestriellement) :
 - dette nette sur résultat d'exploitation hors dépréciations et amortissements consolidés inférieurs à 3,75 ;
 - résultat d'exploitation sur charge nette de financement supérieur à 3,5.
- défaut de paiement d'un montant dû au titre d'un emprunt bancaire, supérieur à certains seuils.

Au 31 décembre 2005, Saint-Gobain satisfait à ces covenants.

Les charges de commissions d'engagement au titre de l'ensemble de ces lignes se sont élevées à 6,2 millions d'euros en 2005 (3,1 millions d'euros en 2004).

Concours bancaires courants et autres dettes bancaires court terme

Ce poste comprend l'ensemble des comptes bancaires créditeurs du Groupe (financement par découvert bancaire), les emprunts bancaires locaux à court terme réalisés par les filiales et les intérêts courus sur la dette court terme.

Titrisation de créances commerciales et engagements du Groupe

Le Groupe dispose de deux programmes de titrisation de créances commerciales, l'un par l'intermédiaire de sa filiale américaine CertainTeed Receivables Corporation, l'autre par l'intermédiaire de sa filiale anglaise Jewson Ltd.

Le programme américain s'élève à 431 millions d'euros au 31 décembre 2005 (378 millions d'euros au 31 décembre 2004).

L'écart entre la valeur nominale des créances et leur valeur de rachat constitue une charge financière qui s'élève à 13,6 millions d'euros en 2005 (7,8 millions d'euros en 2004).

Le programme anglais s'élève à 233,5 millions d'euros au 31 décembre 2005 (227 millions d'euros au 31 décembre 2004). La charge financière relative à ce programme s'élève à 10,4 millions d'euros en 2005 (10,1 millions d'euros en 2004).

Garantie de dettes par des actifs

Une partie des dettes, pour un montant de 69,9 millions d'euros au 31 décembre 2005, est garantie par des actifs immobilisés (hypothèques et nantissements de titres).

Note 20 Instruments financiers

Instruments dérivés

Les principaux instruments dérivés utilisés par le Groupe sont les suivants :

(en millions d'euros)	Juste valeur au 31 décembre 2005	moins d'un an	Nominal réparti par échéance au 31 décembre 2005		Total	Juste valeur au 31 décembre 2004
			de 1 à 5 ans	plus de 5 ans		
Couverture de juste valeur						
Swaps de taux	67	0	1 468	300	1 768	46
Couverture de flux futurs						
Swaps de matières premières	24	123	30	0	153	(3)
Changes à terme	0	0	0	0	0	0
Dérivés non qualifiés						
Swaps de taux	(4)	151	588	0	739	(3)
Swaps de taux et de devises	21	138	49	0	187	37
Swaps de change	8	2 237	0	0	2 237	(6)
Swaps de matières premières	0	0	0	0	0	0
Changes à terme	(29)	2 778	1	0	2 779	3
Options de change achetées	0	8	0	0	8	1
Options de change vendues	0	0	0	0	0	0
Options de conversion de taux	0	0	0	0	0	0
Options de matières premières achetées	1	4	0	0	4	0
Options de matières premières vendues	0	3	0	0	3	0
TOTAL	88	5 442	2 136	300	7 878	74
Dont dérivés rattachés à la dette nette	92					80

La juste valeur des instruments financiers a généralement été déterminée par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationale ou un marché de gré à gré.

Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur se fonde sur des estimations réalisées à l'aide de techniques d'actualisation ou autres.

Swaps de Taux

Les swaps de taux utilisés par le Groupe permettent de convertir à taux variable une partie de la dette contractée à taux fixe sur le marché obligataire ou de fixer une partie de la dette à taux variable chez BPB.

Swaps de Taux et de Devises

Le Groupe a recours à des Swaps de Taux et de Devises pour le financement des filiales aux États-Unis. Il a ainsi conclu des swaps receveurs d'euros et payeurs de dollars.

Swaps de change

Les swaps de change sont principalement utilisés par le Groupe pour sa gestion quotidienne de trésorerie, ainsi que, dans certains cas, pour le financement d'actifs en devises à l'aide de ressources en euros.

Changes à terme et options de change

Les changes à terme et options de change permettent de couvrir le risque de change des sociétés du Groupe sur leurs opérations en devises, en particulier les opérations commerciales (achats et ventes) et les investissements.

Swaps de Matières Premières et options de Matières Premières

Les swaps de matières premières permettent de couvrir le risque de variation du prix d'achat de nos matières premières, en particulier le fuel lourd en Europe et le gaz naturel aux États-Unis. Les options de matières premières permettent de couvrir le risque de variation du prix d'achat du gaz naturel aux États-Unis et en Europe chez BPB.

Structure de la dette du Groupe

La moyenne pondérée des taux d'intérêts de la dette brute totale, aux normes IFRS et après gestion (swaps de taux et de devises, swaps de change, swaps de taux et Caps), s'établit à fin décembre 2005 à 4,4 % contre 4,8 % à fin 2004.

Les taux de rendement interne moyens sur les postes significatifs de la dette à long terme du Groupe avant couverture s'analysent comme suit :

Taux de rendement interne sur encours au 31 décembre (en %)	2005	2004
Emissions obligataires	5,49	5,67
Medium Term Notes	4,94	4,30
Emprunt perpétuel et titres participatifs	5,09	5,47
Dette bancaire d'acquisition	4,14	-

Le taux de rendement interne de la dette bancaire d'acquisition (4,14 %) est une moyenne au 31 décembre 2005 entre un taux sur les tirages en EUR (2,90 %) et un taux sur les tirages en GBP (5,41 %) ; il convient de noter qu'à compter du 10 janvier 2006 tous les tirages en GBP ont été convertis en tirages en EUR.

Le tableau ci-après présente la répartition par devise et par type de taux (fixe ou variable) de la dette nette du Groupe au 31 décembre 2005 après gestion par des swaps de taux, des swaps de taux et de devises et des swaps de change.

Dette nette libellée en devise (en millions d'euros)	Après gestion		Total
	Variable	Fixe	
EUR	3 598	3 446	7 044
USD	809	994	1 803
GBP	3 222	10	3 232
SEK	340	67	407
CHF	9	0	9
Autres devises	142	135	277
TOTAL	8 120	4 652	12 772
	64 %	36 %	100 %
Juste valeur des dérivés rattachés à la dette			(92)
Intérêts courus			170
TOTAL DETTE NETTE			12 850

Au 30 juin 2005 (avant l'impact du financement lié à l'acquisition de BPB) la répartition par type de taux de la dette nette du Groupe était 35 % variable et 65 % fixe.

Echéancier de révision de taux des actifs et des dettes financières

L'échéancier au 31 décembre 2005 des révisions de taux de la dette brute et des actifs financiers après gestion est présenté ci-après. La position nette de taux est le solde emprunteur ou prêteur de ces produits.

(en millions d'euros)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dette brute après gestion	14 930	10 878	3 372	680
Effet swap de taux	0	1 197	(1 223)	26
Disponibilités	(2 080)	(2 080)	0	0
DETTE NETTE APRÈS GESTION	12 850	9 995	2 149	706

Impact en capitaux propres des instruments financiers

La composante capitaux propres des OCÉANES s'élève au 31 décembre 2005 à 100,9 millions d'euros (inchangée par rapport au 31 décembre 2004).

A cette même date, la réserve en capitaux propres relative aux changes à terme et swaps de matières premières, traités comptablement comme instruments de couverture de flux futurs, s'élève à 0 et 12,54 millions d'euros au 31 décembre 2005 (0 et -3,4 millions d'euros au 31 décembre 2004). Cette réserve est reprise dès lors que les éléments couverts impactent le compte de résultat.

La quasi-totalité du montant accumulé en réserves au titre des couvertures de flux futurs au 31 décembre 2005 sera comptabilisée en résultat au cours de l'année 2006.

Dans les capitaux propres figure également – au titre de la couverture en « *Net Investment Hedge* » au sens des normes IFRS appliquée dans le périmètre BPB – une réserve d'impact de risque de change sur investissements de 1,9 million d'euros au 31 décembre 2005 pour un volume total sous-jacent de dettes extérieures qualifiées de couverture de 250 millions d'euros.

Impact en résultat des instruments financiers

La juste valeur des instruments dérivés qui sont classés dans la catégorie « Actifs et Passifs Financiers en Juste Valeur par Résultat » s'élève à 23 millions d'euros (32 millions d'euros au 31 décembre 2004).

Dérivés incorporés

Le Groupe Saint-Gobain analyse régulièrement ses contrats pour isoler les dispositions qui s'analysent comme des dérivés incorporés au regard des normes IFRS.

Au 31 décembre 2005, aucun dérivé incorporé matériel à l'échelle du Groupe n'a été identifié.

Note 21 Dettes sur investissements

Du fait de l'acquisition de BPB, le Groupe constate pour la première fois sur une ligne isolée au bilan les dettes sur investissements en titres. Au 31 décembre 2005, elles s'élèvent à 130 millions d'euros à plus d'un an et à 263 millions d'euros à moins d'un an. Elles concernent BPB à hauteur de 243 millions d'euros à court terme, le solde correspondant à des compléments de prix et aux engagements de rachats de minoritaires constatés en 2005.

Note 22 Produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)	2005	2004
Charges de personnel :		
Salaires et charges sociales	(7 038)	(6 681)
Rémunérations en actions ^(a)	(41)	(32)
Retraite	(177)	(171)
Dotations aux amortissements	(1 339)	(1 287)
Autres ^(b)	(23 655)	(21 258)
Charges d'exploitation	(32 250)	(29 429)
Résultat de cessions d'actifs	81	41
Reprise des écarts d'acquisition négatifs en résultat	3	6
Autres produits opérationnels	84	47
Charges de restructuration	(184)	(153)
Provisions et charges sur litiges	(106)	(112)
Dépréciations d'actifs	(105)	(104)
Autres	5	(3)
Autres charges opérationnelles	(390)	(372)

(a) Dont 11 millions d'euros en 2005 et 14 millions d'euros en 2004 au titre du Plan d'Épargne Groupe (PEG).

(b) Correspond essentiellement aux coûts des marchandises vendues dans le pôle Distribution (11.883 millions d'euros en 2005 et 10.510 millions d'euros en 2004) et aux frais de transport, coûts des matières premières et autres coûts de production dans les autres pôles.

En 2005, le montant des frais de recherche et développement comptabilisés en charges d'exploitation s'élève à 305 millions d'euros (312 millions d'euros en 2004).

En 2005, les résultats de cessions d'actif sont positifs de 81 millions d'euros (41 millions d'euros en 2004) en raison des plus-values réalisées lors des cessions de Saint-Gobain Stradal, de Ibiden France, de l'activité briques de verre de Saint-Gobain Oberland ou encore de l'activité fibres céramiques de Saint-Gobain TM KK.

En 2005, les charges de restructurations sont composées notamment de 108 millions d'euros d'indemnités de départ (105 millions d'euros en 2004).

En 2005 comme en 2004, les provisions et charges sur litiges comprennent essentiellement la charge relative aux litiges amiante qui est commentée dans les notes 15 et 27.

En 2005, les dépréciations d'actifs comprennent notamment une charge de 36 millions d'euros sur les écarts d'acquisition (47 millions d'euros en 2004), 37 millions d'euros sur les immobilisations corporelles (33 millions d'euros en 2004), 11 millions d'euros sur les immobilisations incorporelles (13 millions d'euros en 2004) et le solde sur des actifs financiers ou des actifs courants.

Note 23 Résultat financier

(en millions d'euros)	2005	2004
Coût de l'endettement financier brut	(465)	(450)
Produits de trésorerie	52	64
Coût de l'endettement financier net	(413)	(386)
Coût financier des retraites	(367)	(327)
Rendement des fonds	277	232
Coût financier des retraites net	(90)	(95)
Autres charges et produits financiers	(66)	(54)
RÉSULTAT FINANCIER	(569)	(535)

Au cours de l'exercice 2005, les intérêts financiers encaissés et décaissés s'élèvent à 383 millions d'euros.

Les pertes de change nettes enregistrées dans le coût des produits vendus s'élèvent à 4 millions d'euros au cours de l'exercice 2005 contre 20 millions d'euros en 2004.

Note 25 Résultat par action

Le calcul des différents résultats par action est présenté ci-dessous.

	Résultat net part du Groupe	Annulation des charges d'intérêts des OCÉANES	Retraitement de l'effet impôt	Résultat net part du Groupe retraité	Nombre de titres	Résultat par actions (euros)
(en millions d'euros)						
Exercice 2005						
Nombre moyen pondéré de titres en circulation	1 264			1 264	336 330 568	3,76
Nombre moyen pondéré et dilué de titres	1 264	45	(16)	1 293	357 338 208	3,62
Nombre de titres émis en fin de période	1 264			1 264	345 256 270	3,66
Exercice 2004						
Nombre moyen pondéré de titres en circulation	1 239			1 239	337 253 298	3,67
Nombre moyen pondéré et dilué de titres	1 239	45	(16)	1 268	356 825 103	3,55
Nombre de titres émis en fin de période	1 239			1 239	340 988 000	3,63

Le nombre moyen pondéré de titres en circulation est calculé en retranchant les actions conservées par le Groupe (8 383 161 titres au 31 décembre 2005) du nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Note 24 Résultat net hors plus-values

Le résultat net hors plus-values s'élève à 1 284 millions d'euros (1 289 millions d'euros en 2004). Rapporté au nombre total de titres émis au 31 décembre (345 256 270 actions en 2005 et 340 988 000 en 2004), il représente un bénéfice net par action hors plus-values de 3,72 euros pour 2005 et 3,78 euros pour 2004.

L'écart entre le résultat net et le résultat net hors plus-values s'explique de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2005	2004
Résultat net part du Groupe	1 264	1 239
Déduction faite des éléments suivants:		
Résultat de cessions d'actifs	81	41
Dépréciations d'actifs incorporels et corporels	(102)	(95)
Effets d'impôts	5	4
Impact des minoritaires	(4)	0
RÉSULTAT NET HORS PLUS-VALUES	1 284	1 289

Le nombre moyen pondéré et dilué de titres est calculé à partir du nombre moyen pondéré de titres en circulation en tenant compte de la conversion des instruments dilutifs existants c'est-à-dire les plans d'options de souscription d'action (nombre pondéré de 3 483 828 titres en 2005) et les obligations convertibles en actions (OCÉANES pour 17 523 812 titres).

Note 26 Engagements

Les obligations contractuelles et les engagements commerciaux sont regroupés dans la note ci-dessous à l'exception des engagements du Groupe au titre de l'endettement et des instruments financiers présentés respectivement dans les notes 19 et 20.

Le Groupe ne supporte aucun autre engagement significatif.

Obligations contractuelles

Obligations en matière de location-financement

Les immobilisations en location-financement sont immobilisées dans les comptes du Groupe et font donc l'objet de l'inscription d'une dette au passif du bilan.

En 2005, les engagements de loyers futurs relatifs à des contrats de location-financement correspondent pour 134 millions d'euros à des terrains et constructions. La valeur nette globale des contrats de location-financement immobilisés s'élève à 213 millions d'euros en 2005.

(en millions d'euros)	2005
Loyers futurs	
À moins d'un an	31
De un à cinq ans	95
À plus de cinq ans	51
Total	177
Moins frais accessoires inclus dans les loyers de crédits-baux immobilisés	(5)
Total des loyers futurs minimums	172
Moins frais financiers	(24)
VALEUR ACTUELLE DES LOYERS FUTURS MINIMUMS	148

Obligations en matière de location simple

Le Groupe a recours à de nombreux contrats de location simple, que ce soit pour la location de matériel, de bureaux, d'entrepôts ou de locaux destinés à la production. Les périodes de location sont en général comprises entre 1 et 9 ans. Ces contrats présentent des clauses de renouvellement sur des périodes variables ainsi que parfois des clauses relatives au paiement de taxes immobilières et de primes d'assurance. Dans la plupart des cas, la Direction pense renouveler les contrats de location en cours ou les remplacer par d'autres contrats puisque ceux-ci font partie de la gestion courante du Groupe.

En 2005, les charges de location s'élèvent à 468 millions d'euros dont 254 millions d'euros pour les terrains et les constructions, et les produits de sous-location à 15 millions d'euros. La charge nette de location s'élève à 453 millions d'euros.

Les engagements du Groupe en matière de location simple se présentent ainsi :

(en millions d'euros)	Total 2005	Paiements dus par période			Total 2004
		À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	
Contrats de location simple :					
Charges de location	2 126	383	893	850	1 885
Produits de sous-location	(61)	(13)	(21)	(27)	(110)
TOTAL	2 065	370	872	823	1 775

Autres obligations contractuelles

Les engagements d'achats irrévocables comprennent les obligations contractuelles relatives aux achats de matières premières et de services y compris des engagements de location de véhicules ainsi que les engagements contractuels en matière d'investissement.

(en millions d'euros)	Total 2005	Paiements dus par période			Total 2004
		À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	
Engagements d'achats irrévocables					
Immobilisations	112	106	3	3	44
Matières premières	187	130	56	1	222
Services	133	57	62	14	137
Autres achats	98	65	29	4	82
TOTAL	530	358	150	22	485

Dans le cadre des cessions de filiales, le Groupe peut être amené à donner des garanties de passif. Il est constitué une provision chaque fois qu'un risque est identifié et qu'une estimation du coût est possible.

En 2005, le Groupe Saint-Gobain a également reçu des engagements de garantie pour un montant de 40 millions d'euros contre 53 millions d'euros à fin 2004.

Engagements commerciaux

(en millions d'euros)	Total 2005	Montant des engagements par période			Total 2004
		À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	
Dettes assorties de garantie	5	4	1	0	5
Autres engagements donnés	136	60	32	44	69
TOTAL	141	64	33	44	74

Les actifs nantis représentent fin 2005 un montant de 245 millions d'euros contre 178 millions d'euros fin 2004 et concernent principalement des actifs immobilisés en Inde, en Corée du Sud et en Chine.

Enfin, le montant des créances assorties de garantie détenues par le Groupe s'élève, au 31 décembre 2005, à 48 millions d'euros contre 45 millions d'euros à fin 2004. Sur le montant de l'année 2005, 7 millions d'euros concernent des cautions relatives à des créances exportations dans les activités Canalisation et Céramiques & Plastiques, dont l'échéance est le plus souvent inférieure à un an.

Note 27 Litiges

En France, où les sociétés Everite et Saint-Gobain PAM ont exercé dans le passé des activités de fibre-ciment, de nouvelles actions individuelles émanant d'anciens salariés de ces sociétés, à raison des maladies professionnelles liées à l'amiante dont ils sont ou ont été atteints, ou de leurs ayants droit, sont venues s'ajouter en 2005 à celles engagées depuis 1997. 558 actions au total ont été ainsi engagées depuis l'origine contre ces deux sociétés en vue d'obtenir une indemnisation complémentaire à la prise en charge par les Caisses d'Assurance Maladie des conséquences de ces maladies professionnelles.

Sur ces 558 procédures, 376 sont à fin 2005 définitivement terminées tant sur le fond que sur le montant des indemnisations. Dans ces dossiers les juridictions ont toutes retenu la responsabilité de l'employeur au titre de la faute inexcusable. Mais, pour 363 de ces 376 actions la charge financière de l'indemnisation des plaignants a été affectée aux Caisses d'Assurance Maladie pour des motifs de droit (prescription, inopposabilité).

Pour les 13 autres dossiers, les indemnisations ont été mises définitivement à la charge d'Everite et de Saint-Gobain PAM pour un montant global de 2 millions d'euros.

Concernant les 182 actions restant en cours contre Everite et Saint-Gobain PAM à fin 2005, 47 sont terminées sur le fond mais sont, pour la fixation du montant des indemnisations, en attente des conclusions d'expertises médicales. Dans tous ces dossiers la charge financière des condamnations est affectée aux Caisses d'Assurance Maladie pour les mêmes motifs de droit (prescription, inopposabilité).

Sur les 135 actions restantes, 4 ont été radiées par suite de la saisine du Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante, et les 131 autres sont, au 31 décembre 2005, en cours sur le fond, à différents stades de la procédure : 33 sont en cours de procédure administrative devant des Caisses d'Assurance Maladie, 69 sont pendantes devant des Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale, 10 devant des Cours d'appel en appel de jugements qui tous retiennent la faute inexcusable mais dont 7 retiennent également la prescription et/ou l'inopposabilité, 2 font l'objet de pourvois pendants devant la Cour de cassation, et 17 ont été renvoyés après cassation à la Cour d'appel de Versailles.

Par ailleurs, 82 actions de même nature ont été au total engagées depuis l'origine par des salariés ou anciens salariés de 11 autres sociétés françaises du Groupe qui avaient notamment utilisé des équipements de protection en amiante destinés à les protéger de la chaleur des fours.

Au 31 décembre 2005, on comptait 13 instances radiées à la demande des salariés ou anciens salariés, par suite de la saisine du Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante.

A cette même date, 22 procédures étaient définitivement terminées, sur lesquelles une seule décision, intervenue en 2004, a retenu la faute inexcusable de l'employeur.

S'agissant des 47 actions restant en cours à fin 2005, 3 en sont encore au stade de l'instruction par les Caisses d'Assurance Maladie, 9 sont pendantes devant des Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale, 27 devant des Cours d'appel et 8 font l'objet de pourvois en cassation.

Litiges américains relatifs à l'amiante

Aux États-Unis, trois sociétés américaines du Groupe qui ont dans le passé fabriqué des produits ayant contenu de l'amiante tels que des tuyaux en fibre-ciment, des produits de toiture ou des isolants spéciaux, font l'objet d'actions judiciaires en dommages-intérêts de personnes autres que leurs salariés ou anciens salariés à raison d'une exposition alléguée à ces produits sans que, dans la grande majorité des cas, ne soient

démontrées ni une exposition spécifique à un ou plusieurs produits donnés, ni une maladie ou une incapacité physique particulière. Ces actions visent le plus souvent simultanément de très nombreuses autres entreprises extérieures au Groupe qui ont été fabricants, distributeurs, installateurs ou utilisateurs de produits ayant contenu de l'amiante.

Evolution en 2005

Après trois années, de 2001 à 2003, marquées par une très forte augmentation des nouveaux litiges mettant en cause CertainTeed (respectivement 60 000 en 2001, 67 000 en 2002 et 62 000 en 2003, contre 19 000 en 2000), le nombre des nouveaux litiges a diminué en 2005 pour la deuxième année consécutive pour se situer à environ 17 000, soit légèrement en dessous de 2004 (18 000). Cette diminution a été générale dans la plupart des Etats, en particulier dans ceux qui avaient connu la plus forte augmentation. Ainsi, le nombre de nouvelles plaintes est passé dans l'Etat du Mississippi de 29 000 en 2003 à 2 000 en 2004 et 300 en 2005, suite à une évolution de la législation locale et à des décisions de justice récentes. Comme les années précédentes, la grande majorité des quelques 17 000 nouveaux litiges est constituée par des contentieux de masse, qui peuvent regrouper des centaines voire des milliers de plaignants poursuivant en dommages-intérêts des dizaines de sociétés appartenant à divers secteurs de l'économie, sans apporter la preuve d'une exposition spécifique à un produit qui aurait été fabriqué par CertainTeed ou d'une maladie ou incapacité physique particulière. Il faut noter en 2005 deux cas de contentieux de masse enregistrés au Kentucky et au Texas qui à eux seuls ont représenté environ 6 000 litiges.

Le règlement des litiges visant CertainTeed se fait dans la quasi-totalité des cas par voie de transactions. Environ 20 000 litiges ont ainsi fait l'objet d'une transaction en 2005 (contre 44 000 en 2002, 54 000 en 2003 et 20 000 en 2004) et 3 000 plaintes ont été transférées en « dossier inactif », ce qui signifie qu'elles ne seront pas jugées tant que le plaignant n'aura pas établi de façon probante l'existence d'un dommage réel. Compte tenu du stock de litiges existant à fin 2004 (106 000), des nouveaux litiges survenus pendant l'exercice et des litiges ainsi résolus, environ 100 000 litiges demeuraient en cours au 31 décembre 2005, soit une sensible diminution comparée à la situation fin 2004.

Le coût unitaire moyen des litiges qui ont fait l'objet d'une transaction s'établit à 2 800 dollars environ en 2005 (contre 2 100 dollars en 2003 et 2 900 dollars en 2004). Cette évolution depuis 2003 reflète essentiellement la proportion moins élevée de transactions portant sur des contentieux de masse, dont le nombre est en décroissance sensible depuis 2004, ainsi qu'il a été dit ci-dessus.

Incidence sur les résultats

Cette situation a conduit le Groupe à comptabiliser une charge de 100 millions d'euros au titre de l'exercice 2005, destinée à faire face à l'évolution des litiges. Ce montant est légèrement inférieur à celui comptabilisé en 2004 (108 millions d'euros) et identique à celui comptabilisé en 2002 et 2003. La couverture totale du risque découlant pour CertainTeed des litiges liés à l'amiante aux États-Unis s'établit au 31 décembre 2005 à 358 millions d'euros, soit 422 millions de dollars américains (295 millions d'euros au 31 décembre 2004, soit 402 millions de dollars américains). Cette couverture est désormais constituée en quasi-totalité par la provision constituée au bilan, la société ayant achevé d'utiliser depuis 2004 l'essentiel des couvertures d'assurance dont elle disposait auparavant.

Incidence sur la trésorerie

Le montant total des indemnisations auxquelles ont donné lieu les règlements, qui correspond pour partie à des litiges ayant fait l'objet d'une transaction avant 2005 mais pour lesquels les indemnisations n'ont été versées qu'en 2005 et pour partie à des litiges entièrement réglés et indemnisés en 2005, s'est élevé à 71 millions d'euros soit 88 millions de dollars (contre 113 millions d'euros soit 140 millions de dollars en 2004).

Perspectives 2006

Si la tendance favorable de la baisse du nombre des nouveaux litiges se poursuit en 2006, comme au cours des deux années passées, il est prévisible que le coût unitaire moyen des transactions évoluera à la hausse, reflétant une proportion inférieure de litiges réglés ou en cours de règlement portant sur des contentieux de masse à moindre coût unitaire. Les évolutions constatées au cours des derniers mois ne manifestent pas de nouveau changement significatif, ni en ce qui concerne le nombre des nouveaux litiges, ni en ce qui concerne le coût moyen des transactions.

Si la proposition de loi fédérale américaine était adoptée, un terme définitif serait mis aux actions judiciaires décrites ci-dessus. Ce texte a en effet pour objet de créer un Fonds fédéral d'indemnisation des dommages liés à l'amiante, qui exclurait tout contentieux judiciaire. Une première proposition de loi avait été adoptée par la Commission Judiciaire du Sénat des États-Unis le 10 juillet 2003, mais n'avait pas été soumise au vote du Sénat en formation plénière. Une nouvelle proposition de loi a été adoptée le 26 mai 2005 par la Commission Judiciaire du Sénat des États-Unis. Elle a été soumise, à ce stade sans succès, au débat du Sénat en formation plénière en février 2006. Par ailleurs, certaines initiatives (réformes législatives locales ou décisions de justice) ont été mises en œuvre dans différents États des États-Unis (Mississippi, Texas, Ohio notamment) visant à rendre plus restrictive la recevabilité des plaintes.

Au Brésil, les anciens salariés des sociétés du Groupe qui sont atteints de maladies professionnelles liées à l'amiante se voient proposer, selon les cas, soit une indemnisation exclusivement pécuniaire soit une assistance médicale à vie assortie d'une indemnisation ; seul un petit nombre de contentieux est en cours à fin 2005 à cet égard, et ils ne présentent pas de risque significatif pour les filiales concernées.

Note 28 **Environnement - Hygiène - Sécurité (EHS)**

Dépenses environnementales

Elles comprennent les salaires des personnes travaillant dans le domaine de l'EHS, les frais de formation à l'EHS, les dotations aux amortissements des immobilisations affectées à l'environnement, les assurances et garanties, les dépenses de Recherche & Développement, les frais engagés en vue d'obtenir ou de maintenir une certification environnementale (ISO ou EMAS), les coûts des contrats externes et toutes autres charges liées à l'environnement.

Le montant inscrit au compte de résultat en 2005 s'est élevé à 150 millions d'euros (154 millions d'euros en 2004) et concerne principalement la France (55 millions d'euros), l'Allemagne et l'Europe Centrale (25 millions d'euros), l'Italie et la Grèce (11 millions d'euros) et l'Amérique du Nord (27 millions d'euros).

Actifs environnementaux

Les coûts engagés pour limiter ou prévenir les risques environnementaux sont immobilisés lorsqu'ils engendrent des avantages économiques futurs. En 2005, le montant des dépenses inscrit à l'actif du bilan consolidé s'élève à 75 millions d'euros (68 millions d'euros en 2004). Elles concernent les équipements de dépollution et de protection, les investissements destinés au recyclage des matières premières et des déchets, les investissements visant la réduction de certaines consommations de matières premières et d'énergie ainsi que les investissements de recherche ayant pour but l'amélioration du cycle de vie des produits.

Passifs environnementaux

Lorsque le Groupe estime qu'il existe un risque environnemental, une provision correspondant aux coûts futurs estimés est comptabilisée dans les provisions pour autres passifs. Ces provisions s'élèvent à 107 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre 74 millions d'euros au 31 décembre 2004. Cet écart s'explique essentiellement par un effet de périmètre. En effet, BPB détenait 87 carrières pour la réhabilitation desquelles la société avait constitué 45 millions d'euros de provisions.

Ces provisions sont actualisées au cas par cas en fonction de l'échéance du risque. C'est en particulier le cas des provisions couvrant le coût de restauration de sites, de démantèlement et de mise hors service. En revanche, lorsque l'échéance est incertaine, le risque est considéré comme immédiatement exigible et aucune actualisation n'est pratiquée.

Les risques environnementaux et les sites industriels relevant d'une réglementation spécifique font l'objet d'un suivi par la direction de l'Environnement, Hygiène et Sécurité.

Note 29 Relations avec les parties liées

Soldes et transactions avec les sociétés mises en équivalence

(en millions d'euros)	2005	2004
Actif		
Créances financières	4	0
Stocks	0	0
Créances	16	11
Valeurs disponibles	2	6
Provisions pour dépréciation des comptes d'actif	2	0
Passif		
Dettes à court terme	1	1
Crédits de trésorerie	1	3
Charges		
Achats	16	5
Produits		
Ventes	64	57

Chiffre d'affaires avec les sociétés intégrées proportionnellement

La quote-part de chiffre d'affaires relative aux partenaires, qui est réalisée par le Groupe avec les sociétés consolidées en intégration proportionnelle, est considéré comme une opération avec des tiers et n'est pas éliminée dans les comptes consolidés. Elle représente 9 millions d'euros en 2005 contre 14 millions d'euros en 2004.

Rémunération des dirigeants

Les charges enregistrées au titre des rémunérations et avantages accordés aux membres du Conseil d'administration et aux membres de la direction du Groupe sont ventilées de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2005
Je tons de présence	0,5
Rémunérations brutes et avantages en nature :	
- part fixe	9,6
- part variable	5,4
Charges de retraite IAS19 estimées	0,9
Charges liées aux stock-options	8,9
Indemnités de fin de contrat de travail	6,4
TOTAL	31,7

Les charges patronales sur les rémunérations représentent un montant estimé de 4,9 millions d'euros.

Note 30 Co-entreprises

Les soldes du bilan et du compte de résultat correspondant à la quote-part du Groupe dans l'ensemble des sociétés consolidées par intégration proportionnelle à la clôture de l'exercice sont les suivants :

- actifs non courants : 132 millions d'euros ;
- actifs courants : 89 millions d'euros ;
- passifs non courants : 12 millions d'euros ;
- passifs courants : 69 millions d'euros ;
- chiffre d'affaires : 168 millions d'euros* ;
- charges d'exploitation : (108) millions d'euros.

* Ces données ne comprennent pas le chiffre d'affaires des sociétés intégrées proportionnellement à fin 2004 qui ont changé de méthode au cours de l'exercice 2005. Ces informations sont communiquées dans la note sur les changements de périmètre (note 2).

Note 31 Effectifs

Effectifs moyens

	2005	2004
Sociétés consolidées par intégration globale		
Cadres	21 943	16 927
Employés	70 815	68 865
Ouvriers	92 514	88 455
Total	185 272	174 247
Sociétés consolidées par intégration proportionnelle*		
Cadres	57	32
Employés	240	545
Ouvriers	697	936
Total	994	1 513
TOTAL GÉNÉRAL	186 266	175 760

* Quote-part du Groupe dans les effectifs de ces sociétés.

L'évolution des effectifs moyens s'explique par l'ensemble des acquisitions dont l'impact est malgré tout lissé sur les douze mois de l'exercice.

Au 31 décembre 2005, compte tenu des sociétés en intégration proportionnelle, l'effectif total est de 199 630 personnes dont 12 771 pour les sociétés du groupe BPB.

Note 32 Informations sectorielles

Informations sectorielles par Pôle

Par Pôle, l'information sectorielle est présentée de la façon suivante :

- Pôle Distribution Bâtiment ;
- Pôle Matériaux Haute Performance (MHP) :
 - Céramiques & Plastiques et Abrasifs
 - Renforcement
- Pôle Vitrage ;
- Pôle Conditionnement ;

- Pôle Produits pour la Construction (PPC) :

- Matériaux de Construction
- Isolation
- Gypse
- Canalisation

La Direction utilise plusieurs types d'indicateurs pour mesurer la performance des activités et l'affectation des ressources. Ces indicateurs sont issus des informations utilisées pour la préparation des comptes consolidés et sont conformes aux exigences de la norme IAS 14. Les ventes internes sont généralement effectuées aux mêmes conditions que les ventes aux tiers et sont éliminées en consolidation. Les principes comptables suivis sont identiques à ceux suivis pour le Groupe et décrits dans la présente note.

	Distribution Bâtiment		Matériaux Haute Performance			Vitrage Condition- nement		Produits pour la Construction					Autres*		Total
		Céra- miques & Plastiques et Abrasifs	Renfor- cement	Élimi- nations Pôle MHP	Total		Matériaux de Cons- truction	Isolation	Gypse	Canali- sation	Élimi- nations Pôle PPC	Total			
<i>(en millions d'euros)</i>															
EXERCICE 2005															
Ventes externes	15 450	3 527	1 228		4 755	4 652	4 002	2 574	2 082	237	1 351	6 244	7		35 110
Ventes internes	1	64	78	(17)	125	28	6	159	162	26	123	(20)	450	(610)	0
Chiffre d'affaires et produits accessoires	15 451	3 591	1 306	(17)	4 880	4 680	4 008	2 733	2 244	263	1 474	(20)	6 694	(603)	35 110
Résultat d'exploitation	888	462	49		511	453	385	223	292	(8)	107	614	9		2 860
Résultat opérationnel	874	378	33		411	443	375	247	278	(57)	91	559	(108)		2 554
Résultat des équivalences	1	6			6		1	1		1		2			10
Amortissements	221	153	105		258	331	252	91	110	10	54	265	12		1 339
Dépréciations d'actifs	1	46	3		49	4			2	14	11	27			81
Écarts d'acquisition nets	2 551	1 311	247		1 558	193	588	446	86	4 877	233	5 642	9		10 541
Marques de distribution	1 976														1 976
Total des actifs sectoriels	11 316	3 905	1 754		5 659	4 892	3 832	1 741	1 498	7 594	1 509	12 342	257		38 298
Total des passifs sectoriels	3 400	1 219	361		1 580	1 855	1 168	680	784	1 297	595	3 356	822		12 181
Investissements de l'exercice :															
• industriels	344	187	84		271	485	306	102	146	52	58	358	13		1 777
• entités (nets trés. acq.)	580	18	18		36	118	97	42	10	5 553	0	5 605	0		6 436
Marge brute d'autofinancement	667	342	104		446	528	432	212	287	(31)	91	559	103		2 735

* La colonne « Autres » correspond à l'élimination des opérations intra-groupes pour le chiffre d'affaires interne et à l'activité Holding pour les autres rubriques.

	Distribution Bâtiment	Céramiques & Plastiques et Abrasifs	Matériaux Haute Performance Renforcement	Éliminations Pôle MHP	Total	Vitrage Conditionnement	Matériaux de Construction	Isolation	Produits pour la Construction Gypse	Canalisation	Éliminations Pôle PPC	Total	Autres*	Total
<i>(en millions d'euros)</i>														
EXERCICE 2004														
Ventes externes	13 652	3 427	1 191		4 618	4 403	3 876	2 458	1 897	1 261		5 616	7	32 172
Ventes internes	1	55	80	(21)	114	26	4	162	133	127	(19)	403	(548)	0
Chiffre d'affaires et produits accessoires	13 653	3 482	1 271	(21)	4 732	4 429	3 880	2 620	2 030	1 388	(19)	6 019	(541)	32 172
Résultat d'exploitation	762	419	84		503	461	459	202	257	83		542	16	2 743
Résultat opérationnel	759	347	62		409	411	422	187	238	43		468	(51)	2 418
Résultat des équivalences		6			6			1		1		2		8
Amortissements	199	155	103		258	307	256	92	106	57		255	12	1 287
Dépreciations d'actifs	4	27	6		33	32			5	14		19	(1)	87
Ecart d'acquisition nets	2 388	1 203	219		1 422	182	478	424	67	233		724	9	5 203
Marques de distribution		1 504												1 504
Total des actifs sectoriels	9 964	3 593	1 571		5 164	4 236	3 379	1 714	1 314	1 297		4 325	304	27 372
Total des passifs sectoriels	3 115	1 142	318		1 460	1 695	1 056	604	697	517		1 818	768	9 912
Investissements de l'exercice:														
- industriels	271	132	107		239	451	303	102	144	53		299	5	1 568
- en titres (nettrés.acq.)	480	(4)	11		7	46	(1)	22	(1)	(1)		20	(1)	551
Marge brute d'autofinancement	524	354	134		488	511	492	203	266	71		540	84	2 639

* La colonne « Autres » correspond à l'élimination des opérations intra-groupes pour le chiffre d'affaires interne et à l'activité Holding pour les autres rubriques.

Informations par zone géographique

	France	Autres pays d'Europe Occidentale	Amérique du Nord	Pays émergents et Asie	Ventes internes	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>						
Au 31 décembre 2005						
Chiffre d'affaires et produits accessoires	11 467	15 060	6 029	4 474	(1 920)	35 110
Total des actifs sectoriels	9 349	17 283	5 839	5 827		38 298
Investissements industriels	415	558	260	544		1 777

	France	Autres pays d'Europe Occidentale	Amérique du Nord	Pays émergents et Asie	Ventes internes	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>						
Au 31 décembre 2004						
Chiffre d'affaires et produits accessoires	10 771	13 801	5 739	3 577	(1 716)	32 172
Total des actifs sectoriels	8 394	10 514	4 680	3 784		27 372
Investissements industriels	388	486	273	421		1 568

Le chiffre d'affaires par destination des exercices 2005 et 2004 s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe Occidentale	Amérique du Nord	Pays émergents et Asie	TOTAL
Au 31 décembre 2005					
Chiffre d'affaires et produits accessoires	9 969	14 544	5 828	4 769	35 110
Au 31 décembre 2004					
Chiffre d'affaires et produits accessoires	9 398	13 269	5 505	4 000	32 172

Note 33 **Transition aux normes IFRS**

Les principes comptables retenus par le Groupe Saint-Gobain pour la transition aux normes IFRS ainsi que ceux retenus pour l'établissement des comptes consolidés 2004 en normes IFRS sont conformes à l'ensemble des normes entrées en vigueur dans l'Union Européenne en application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002.

Les normes comptables internationales ont été appliquées avec effet rétrospectif dans le bilan d'ouverture à la date de transition (1^{er} janvier 2004), à l'exception de certaines exemptions facultatives ou obligatoires prévues dans la norme IFRS 1 - « Première application des normes IFRS ».

Cette note de transition a pour objet de présenter les incidences majeures du changement de référentiel comptable sur les comptes du 31 décembre 2004. Une explication détaillée des retraitements du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 ainsi que des retraitements portant sur le compte de résultat et le tableau de financement de l'exercice 2004 a été explicitée dans la note 35 du rapport annuel sur les comptes consolidés de l'exercice 2004.

L'incidence des normes IFRS sera commentée successivement sur les capitaux propres, le bilan, le compte de résultat et le tableau de financement. Afin d'éviter certains commentaires redondants, toutes les informations publiées dans les états financiers consolidés 2004 et au 1^{er} semestre 2005 ne sont pas reprises ci-dessous.

Les principales options retenues sont les suivantes :

Application des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 2

Le Groupe a choisi d'appliquer, au 1^{er} janvier 2004, les normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers, et IFRS 2 relative aux paiements en actions.

Annulation du stock d'écarts actuariels non amortis au 1^{er} janvier 2004

Ces écarts ont été intégralement comptabilisés en provisions pour retraites, en contrepartie d'une réduction des capitaux propres.

Reclassement des réserves de conversion accumulées au 1^{er} janvier 2004

Les réserves de conversion accumulées au 1^{er} janvier 2004 ont été reclassées dans les réserves consolidées. Ce reclassement est sans impact sur le total des réserves et sur les capitaux propres.

Non retraitement des regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004

A l'exception de la retranscription des écarts d'acquisition en devises locales, aucun retraitement rétrospectif des écarts d'acquisition antérieurs au 1^{er} janvier 2004 n'a été réalisé.

Non réévaluation des immobilisations corporelles à leur juste valeur

Les immobilisations corporelles n'ont pas été réévaluées, en revanche, le Groupe a appliqué rétrospectivement au 1^{er} janvier 2004 la norme IAS 16, en choisissant la méthode du coût historique amorti ; la revue des durées de vie des composants s'est traduite par l'augmentation de la durée d'utilité des immobilisations corporelles et, par conséquent, par la diminution au 1^{er} janvier 2004 des amortissements cumulés.

Classement du coût financier des retraites en résultat financier

Dans le cadre d'IAS 19, le Groupe a choisi de comptabiliser en résultat financier le coût des intérêts des engagements et le rendement estimé des fonds de retraite (auparavant en résultat d'exploitation).

Impacts des normes IFRS sur la variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capitaux propres du Groupe en normes françaises	Ecarts d'acquisitions (b)	Autres immob. incorporelles (c)	Immob. corporelles (d)	Retraites et avantages au personnel (e)	Plan d'épargne Groupe et stocks options (f)	Impôts différés (g)	Instruments financiers (h)	Autres retraitements (i)	Total impact IFRS	Capitaux propres du Groupe en normes IFRS	Intérêts minoritaires en normes IFRS	Capitaux propres de l'ensemble consolidé en normes IFRS
Capitaux propres 1^{er} janvier 2004	11 087	(111)	(23)	289	(1 642)	0	350	63	(8)	(1 082)	10 005	209	10 214
Résultat de l'exercice 2004	1 083	161	(3)	27	23	(32)	(13)	(3)	(4)	156	1 239	36	1 275
Augmentation de capital	136									0	136	10	146
Dividendes	(387)									0	(387)	(17)	(404)
Acquisitions et cessions d'actions conservées	(241)									0	(241)		(241)
Ecarts de conversion	(109)				47		(18)			29	(80)	(2)	(82)
Autres mouvements	(13)	(3)	(2)	3	17	32	(7)	(28)	2	14	1	1	2
Capitaux propres 31 décembre 2004	11 556	47	(28)	319	(1 555)	0	312	32	(10)	(883)	10 673	237	10 910

a) Ecarts de conversion au 1^{er} janvier 2004

Conformément à l'option proposée par la norme IFRS 1 et retenue par le Groupe, les écarts de conversion accumulés au 1^{er} janvier 2004 ont été réintégrés dans les réserves consolidées. Cela n'a pas d'incidence sur le total des capitaux propres part du Groupe.

b) Ecarts d'acquisition

Les retraitements des écarts d'acquisition sont les suivants :

- la valorisation en devises locales des écarts d'acquisition des sociétés étrangères qui étaient antérieurement exprimés en euros soit une diminution de 163 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et de 166 millions d'euros au 31 décembre 2004 ;
- l'annulation des écarts d'acquisition négatifs non amortis au 1^{er} janvier 2004 soit une augmentation des capitaux propres de 52 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et de 25 millions d'euros au 31 décembre 2004 ;
- l'annulation des amortissements des écarts d'acquisitions pratiqués dans l'exercice qui entraîne une augmentation des capitaux propres de 0 au 1^{er} janvier 2004 et de 188 millions d'euros au 31 décembre 2004 (nette des écarts d'acquisition négatifs, cette annulation s'élève à 161 millions d'euros au compte de résultat de l'exercice 2004).

C'est ce dernier ajustement qui explique principalement l'évolution du retraitement des écarts d'acquisition qui, de 111 millions d'euros négatifs au 1^{er} janvier 2004, devient positif de 47 millions d'euros au 31 décembre 2004.

c) Autres immobilisations incorporelles

Les retraitements ayant entraîné une réduction des immobilisations incorporelles et des capitaux propres correspondent principalement à l'annulation des frais d'établissement pour un montant de 16 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et de 15 millions d'euros au 31 décembre 2004.

d) Immobilisations corporelles

Les ajustements comprennent :

- La modification rétrospective des amortissements au 1^{er} janvier 2004 qui entraîne une augmentation de la valeur des immobilisations corporelles nettes et des capitaux propres de 316 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et de 343 millions d'euros au 31 décembre 2004 ;
- la diminution rétrospective des immobilisations corporelles de 27 millions d'euros correspondant aux frais financiers antérieurement capitalisés au 1^{er} janvier 2004 et de 24 millions d'euros au 31 décembre 2004.

e) Retraites et avantages au personnel

Les capitaux propres sont réduits en raison de la comptabilisation en provisions pour retraites des écarts actuariels et des coûts des services passés acquis non amortis pour les plans de retraite des filiales américaines et anglaises (1 513 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004), du changement de valorisation des avantages liés aux plans de retraite de certains salariés aux États-Unis (« hourly plans ») (62 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004) et de divers autres ajustements comprenant le plafonnement de l'actif pour certaines évaluations actuarielles et la prise en compte d'autres avantages postérieurs à l'emploi (67 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004).

f) Plan d'Épargne Groupe (PEG) et Stock-options

En application de la norme IFRS 2, un ajustement correspondant à la prise en charge des avantages accordés aux salariés représentés par ces dispositions a été enregistré dans le compte de résultat en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ce retraitement est donc sans incidence sur les capitaux propres de clôture, mais entraîne une charge dans le compte de résultat de 32 millions d'euros sur l'exercice 2004.

g) Impôts différés

En conséquence de l'impact des différents retraitements et essentiellement de l'ajustement des provisions pour retraites, les impôts différés passifs nets (actifs et passifs compensés – cf. note 14) diminuent de 480 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et de 442 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Par ailleurs, en raison de l'ajustement des impôts différés passifs constaté sur les marques de distribution du Groupe, ils augmentent de 130 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et de 130 millions d'euros au 31 décembre 2004.

h) Instruments financiers

L'augmentation des capitaux propres est due aux éléments suivants :

- l'ajustement des titres disponibles à la vente à la valeur de marché pour 31 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et de 5 millions d'euros au 31 décembre 2004 suite à la cession des titres Vivendi Universal au 2^{ème} semestre 2004 ;
- le reclassement de la part capitaux propres des OCÉANES diminué des intérêts courus pour un total de 59 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et de 38 millions d'euros au 31 décembre 2004 ;
- la mise au marché des dérivés et divers retraitements qui entraînent une diminution de 27 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et de 11 millions d'euros au 31 décembre 2004.

i) Autres retraitements

Divers ajustements ont été enregistrés concernant notamment les provisions pour autres passifs, les stocks et les locations-financement.

Impacts des normes IFRS sur le bilan

(en millions d'euros)	Notes	1 ^{er} JANVIER 2004		Normes IFRS	31 DÉCEMBRE 2004		Normes IFRS
		Normes françaises	Impact IFRS		Normes françaises	Impact IFRS	
Ecart d'acquisition	(j)	4 902	(147)	4 755	5 170	33	5 203
Autres immobilisations incorporelles	(k)	1 836	(80)	1 756	1 883	(79)	1 804
Immobilisations corporelles	(l)	8 686	399	9 085	8 939	428	9 367
Titres mis en équivalence		75	3	78	61	3	64
Titres disponibles à la vente et autres titres	(m)	217	31	248	87	5	92
Autres actifs non courants	(n)	1 521	(1 015)	506	1 375	(1 054)	321
Total de l'actif non courant		17 237	(809)	16 428	17 515	(664)	16 851
Stocks	(o)	4 509	(26)	4 483	4 838	(21)	4 817
Créances clients	(p)	4 240	299	4 539	4 467	322	4 789
Créances d'impôts courants		187	0	187	157	(2)	155
Autres créances	(q)	848	(5)	843	942	(27)	915
Prêts à court terme	(r)	160	(160)	0	69	(69)	0
Disponibilités et équivalents de trésorerie		2 914	(1)	2 913	2 899	(1)	2 898
Total de l'actif courant		12 858	107	12 965	13 372	202	13 574
TOTAL DE L'ACTIF		30 095	(702)	29 393	30 887	(462)	30 425
Capitaux propres		11 087	(1 082)	10 005	11 556	(883)	10 673
Intérêts minoritaires	(s)	223	(14)	209	250	(13)	237
Capitaux propres et intérêts minoritaires		11 310	(1 096)	10 214	11 806	(896)	10 910
Titres participatifs	(t)	170	(170)	0	170	(170)	0
Provisions pour retraites	(u)	2 305	534	2 839	2 249	501	2 750
Impôts différés	(v)	599	(350)	249	548	(310)	238
Provisions pour autres passifs	(w)	1 032	(73)	959	597	(49)	548
Dettes financières	(x)	6 518	162	6 680	5 396	233	5 629
Total des dettes non courantes		10 624	103	10 727	8 960	205	9 165
Partie court terme des provisions pour autres passifs		0	0	0	357	(4)	353
Partie court terme des dettes financières		550	17	567	1 335	3	1 338
Dettes fournisseurs		3 592	(22)	3 570	3 967	(13)	3 954
Dettes d'impôts courants		221	0	221	249	0	249
Autres dettes	(y)	2 135	(66)	2 069	2 410	(103)	2 307
Emprunts à moins d'un an et banques créditrices	(z)	1 663	362	2 025	1 803	346	2 149
Total des dettes courantes		8 161	291	8 452	10 121	229	10 350
TOTAL DU PASSIF		30 095	(702)	29 393	30 887	(462)	30 425

j) Ecarts d'acquisition

L'impact des normes IFRS sur les écarts d'acquisition au bilan provient de la valorisation en devises locales des écarts d'acquisition des sociétés étrangères qui étaient antérieurement exprimés en euros (note b) et, pour la clôture au 31 décembre 2004, de l'annulation des amortissements enregistrés en normes françaises (note b). Par ailleurs, certains reclassements ont affecté ce poste, dont celui des fonds de commerce acquis lors de regroupements d'entreprise en écarts d'acquisition pour 44 millions d'euros au 31 décembre 2004.

k) Autres immobilisations incorporelles

L'incidence des normes IFRS s'explique par le reclassement de fonds de commerce en écarts d'acquisition (note j), le reclassement de droits d'usage de terrain en Chine, en Inde et en Pologne en autres créances diverses, l'annulation des frais d'établissement et divers éléments par contrepartie des capitaux propres (note c).

l) Immobilisations corporelles

L'application rétrospective des normes IFRS a conduit à la modification des amortissements au 1^{er} janvier 2004 qui a pour effet, d'une part une augmentation de la valeur des immobilisations corporelles nettes, et d'autre part, une diminution des immobilisations corporelles correspondant aux frais financiers antérieurement capitalisés (note d). Par ailleurs, le retraitement de certains contrats de location-financement a entraîné une augmentation des immobilisations corporelles et de l'endettement net de 100 millions d'euros au 31 décembre 2004. Enfin, divers reclassements ont été enregistrés dont celui des pièces de rechange d'une durée d'utilisation supérieure à un an qui étaient classées dans les stocks en normes françaises pour 19 millions d'euros au 31 décembre 2004.

m) Titres disponibles à la vente et autres titres

En application de la norme IAS 39, le Groupe a procédé à la revalorisation à la valeur de marché des titres disponibles à la vente de sociétés cotées et non consolidées qu'il détient. Il s'agit pour l'essentiel des plus-values latentes sur les titres Vivendi Universal détenus par la Compagnie de Saint-Gobain pour 29 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004. Au total, l'impact sur le poste « titres disponibles à la vente et autres titres » est une augmentation de 5 millions d'euros au 31 décembre 2004 en raison de la cession des titres Vivendi Universal au cours du 2^e semestre 2004.

n) Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants diminuent du fait des éléments suivants :

- l'annulation du compte de régularisation qui était comptabilisé en application de la norme FAS 87 (« engagement minimum additionnel ») en contrepartie de la provision pour retraite pour 1 021 millions d'euros au 31 décembre 2004 ;
- le reclassement des prêts aux sociétés non consolidées pour 69 millions d'euros au 31 décembre 2004 ;
- l'annulation des écarts actuariels non amortis sur les actifs nets de retraites et divers autres retraitements.

o) Stocks

Comme expliqué précédemment (note l) il s'agit de reclassements en immobilisations corporelles des pièces de rechanges d'une durée d'utilisation supérieure à un an.

p) Clients et comptes rattachés

En application des normes IAS 32 et IAS 39, les créances cédées dans le cadre du programme de titrisation aux États-Unis ont été réinscrites dans le bilan consolidé du Groupe. De ce fait, les créances d'exploitation du Groupe augmentent avec pour contrepartie une augmentation de l'endettement court terme à hauteur de 378 millions d'euros au 31 décembre 2004.

q) Autres créances

Il s'agit essentiellement du retraitement des instruments financiers qui est partiellement compensé par le reclassement de droits d'usage de terrain en Chine, en Inde et en Pologne enregistrés en immobilisations incorporelles ou corporelles dans les normes françaises.

r) Prêts à court terme

Comme expliqué précédemment (note n), il s'agit du reclassement en immobilisations financières des prêts aux sociétés non consolidées pour 69 millions d'euros au 31 décembre 2004.

s) Intérêts minoritaires

Le Groupe exerçant de fait le contrôle opérationnel de la société Mineracao Jundu Ltda (Matériaux de construction au Brésil), elle était consolidée selon la méthode de l'intégration globale selon les principes comptables français. La norme IAS 27 ne reconnaissant pas le contrôle de fait, en normes IFRS, cette société est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Ce changement est sans impact sur les capitaux propres part du Groupe mais entraîne une diminution des intérêts minoritaires de 12 millions d'euros au 31 décembre 2004.

t) Titres participatifs

L'application des normes IAS 32 et 39 a conduit au reclassement des titres participatifs en dettes financières à long terme pour 170 millions d'euros.

u) Provisions pour retraites

L'incidence des IFRS sur la provision pour retraites provient essentiellement des éléments suivants :

- la comptabilisation en provisions pour retraites des écarts actuariels et des coûts des services passés acquis non amortis pour les plans de retraite des filiales américaines et anglaises (note e) ;
- le changement de valorisation des avantages liés aux plans de retraite de certains salariés aux États-Unis (note e) ;
- l'annulation du compte de régularisation qui était comptabilisé en application de la norme FAS 87 (« engagement minimum additionnel ») en contrepartie de la provision pour retraite (note n) ;
- l'annulation des écarts actuariels non amortis sur les actifs nets de retraites (note n) ;
- ainsi que de divers autres retraitements et reclassements des autres dettes (note y).

v) Impôts différés passifs

Les impôts différés passifs diminuent en conséquence de l'impact des différents retraitements et essentiellement de l'ajustement des provisions pour retraites, mais augmentent en raison de l'ajustement des impôts différés passifs constaté sur les marques de distribution du Groupe (voir note g).

w) Provisions pour autres passifs

Comme expliqué précédemment (note b), les écarts d'acquisition négatifs ont été annulés en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres ou reclassés en diminution des écarts d'acquisition positifs.

x) Dettes long terme

L'incidence sur les dettes long terme des ajustements IFRS vient des éléments suivants :

- le reclassement des titres participatifs pour 170 millions d'euros en dettes financières ;
- le reclassement d'une partie des OCÉANES en capitaux propres pour 101 millions d'euros au 31 décembre 2004 ;
- la comptabilisation dans le bilan d'ouverture d'intérêts courus supplémentaires suite au recalcul des intérêts financiers liés aux OCÉANES sur la base d'un taux de marché pour 63 millions d'euros au 31 décembre 2004 ;
- le retraitement de certains contrats de location-financement qui a une incidence sur l'endettement long terme pour 97 millions d'euros au 31 décembre 2004 ;
- le reclassement et l'annulation de certaines primes d'émission ;
- la mise au marché des swaps de taux d'intérêts de devises.

y) Autres dettes

Les provisions relatives aux couvertures médicales des salariés américains ont été reclassées des autres dettes en provisions pour retraites et autres avantages.

z) Emprunts à moins d'un an et banques créditrices

Comme expliqué précédemment (note p), la réinscription au bilan consolidé du Groupe des programmes de titrisation aux États-Unis a entraîné une augmentation des créances d'exploitation du Groupe avec pour contrepartie une augmentation de l'endettement court terme de même montant. Ce poste comprend également au 31 décembre 2004 des ajustements à la baisse relatifs aux instruments financiers pour 33 millions d'euros.

Impacts des normes IFRS sur le compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	EXERCICE 2004		
		Normes françaises	Impact IFRS	Normes IFRS
Chiffre d'affaires et produits accessoires	(aa)	32 025	147	32 172
Coûts des produits vendus	(bb)	(23 929)	(165)	(24 094)
Frais généraux et de recherche	(bb)	(5 124)	(193)	(5 317)
Autres charges et produits d'exploitation	(bb)	(340)	322	(18)
Résultat d'exploitation		2 632	111	2 743
Autres produits et charges opérationnels		(321)	(10)	(331)
Amortissements des écarts d'acquisition	(cc)	(155)	161	6
Résultat opérationnel		2 156	262	2 418
Résultat financier	(dd)	(441)	(94)	(535)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		8	0	8
Impôts sur les résultats	(ee)	(603)	(13)	(616)
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 120	155	1 275
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		1 083	156	1 239
Part revenant aux intérêts minoritaires		37	(1)	36
Résultat par action (en euros)				
Nombre moyen pondéré de titres en circulation		337 253 298		337 253 298
Résultat net par action		3,21		3,67
Nombre moyen pondéré et dilué de titres		357 590 028		356 825 103
Résultat net dilué par action		3,07		3,55
Nombre de titres émis en fin de période		340 988 000		340 988 000
Résultat net par action		3,18		3,63

aa) Chiffre d'affaires et produits accessoires

En normes IFRS le chiffre d'affaires augmente du fait des éléments suivants :

- en application de la norme IAS 18, les produits accessoires correspondant pour l'essentiel aux ventes de palettes et emballages et aux revenus de locations immobilières ont été exclus des autres produits d'exploitation et reclassés en chiffre d'affaires pour 190 millions d'euros sur l'exercice 2004 ;
- des refacturations de transports sur ventes ont été reclassées en chiffre d'affaires, tandis que les escomptes clients sont désormais imputés en réduction du chiffre d'affaires. L'impact net représente une diminution de 40 millions d'euros sur l'exercice 2004 ;
- les autres impacts concernent la comptabilisation du chiffre d'affaires au cours du jour de la transaction et non au cours de couverture (IAS 21), le changement de méthode d'élimination du chiffre d'affaires vis-à-vis des sociétés consolidées par intégration proportionnelle et le changement de méthode de consolidation de Mineracao Jundu d'intégration globale à intégration proportionnelle.

bb) Charges d'exploitation

Certaines charges, présentées en autres charges et produits d'exploitation en normes françaises, sont reclassées sur les différentes lignes du compte de résultat (coûts des produits vendus ou frais généraux et de recherche) en normes IFRS. Il s'agit principalement des charges de participation et intéressement, des amortissements sur actifs incorporels et des produits accessoires qui ont été reclassés en chiffre d'affaires.

De plus, plusieurs ajustements affectent le résultat d'exploitation :

- le reclassement du coût financier net des retraites en résultat financier pour 95 millions d'euros sur l'exercice 2004 ;
- l'ajustement de la charge de retraite en IFRS qui améliore le résultat d'exploitation de 23 millions d'euros sur l'exercice 2004 ;
- les charges relatives aux plans d'options sur actions et au plan d'épargne Groupe qui ont été comptabilisées en frais généraux pour 32 millions d'euros sur l'exercice 2004 ;
- la revue des durées de vie des immobilisations corporelles qui a un impact positif sur la charge d'amortissement de l'exercice de 29 millions d'euros sur l'exercice 2004 ;
- enfin, divers autres ajustements peu significatifs.

cc) Amortissements des écarts d'acquisition

Les dotations nettes aux amortissements des écarts d'acquisition sont annulées dans les comptes IFRS. Ce poste s'élève donc à 6 millions d'euros et correspond aux écarts d'acquisition négatifs dégagés durant l'exercice 2004.

dd) Résultat financier

L'augmentation de la charge nette de financement correspond principalement au reclassement du coût financier net des retraites pour 95 millions d'euros sur l'exercice 2004.

ee) Impôts sur les résultats

L'incidence reste limitée dans la mesure où le principal retraitement sur le résultat avant impôts correspond à l'annulation des amortissements d'écarts d'acquisition qui n'est pas déductible fiscalement et ne donne donc pas lieu à un calcul d'impôts différés. L'impact net des retraitements décrits précédemment entraîne donc une charge d'impôt différé complémentaire de 13 millions d'euros sur l'exercice 2004.

Impacts des normes IFRS sur le tableau des flux de trésorerie

	Notes	EXERCICE 2004		
(en millions d'euros)		Normes françaises	Impact IFRS	Normes IFRS
Résultat net		1 083	156	1 239
Dotation aux amortissements		1 454	(80)	1 374
Autres incidences sur la marge brute d'autofinancement		75	(49)	26
Marge brute d'autofinancement	(ff)	2 612	27	2 639
Variation des éléments du besoin en fonds de roulement de l'exercice		269	(9)	260
Variation des provisions pour autres passifs		(168)	(3)	(171)
Trésorerie provenant de l'activité		2 713	15	2 728
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(1 537)	(3)	(1 540)
Acquisitions de titres de sociétés consolidées nettes de la trésorerie acquise		(551)		(551)
Autres opérations d'investissement		(116)	66	(50)
Cessions de titres de sociétés consolidées				0
Cessions d'autres titres de participation		133		133
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		162		162
Autres cessions et divers		168	17	185
Trésorerie nette dégagée par ou (utilisée par) des opérations d'investissement et désinvestissement		(1 741)	80	(1 661)
Augmentation de capital		136		136
Part des minoritaires dans les augmentations de capital des filiales		10		10
(Augmentation) diminution des actions conservées		(241)		(241)
Dividendes mis en distribution		(387)		(387)
Dividendes versés aux minoritaires par les sociétés intégrées		(19)	2	(17)
Variation des dettes financières, prêts court terme et banques créditrices		(487)	(97)	(584)
Trésorerie nette dégagée par ou (utilisée par) des opérations de financement		(988)	(95)	(1 083)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie		(16)	0	(16)
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie		1	0	1
Disponibilités et équivalents de trésorerie en début de période		2 914	(1)	2 913
Disponibilités et équivalents de trésorerie en fin de période	(gg)	2 899	(1)	2 898

ff) Marge brute d'autofinancement

Les impacts IFRS sur la marge brute d'autofinancement (MBA) sont essentiellement dus aux retraitements des locations financements car la MBA est augmentée de l'annulation des loyers pour la partie correspondant aux remboursements des emprunts des locations financements qui sont présentés dans les opérations de financement. Les autres impacts majeurs viennent de l'annulation des amortissements des écarts d'acquisition et des reclassements des dépréciations d'actifs.

gg) Disponibilités et équivalents de trésorerie en fin de période

En application des normes IFRS, le Groupe a modifié la présentation de son tableau des flux de trésorerie pour présenter non seulement la variation des disponibilités mais également celle des équivalents de trésorerie qui comprennent les valeurs mobilières de placements (1 412 millions d'euros au 31 décembre 2004).

Note 34 Principales sociétés consolidées par intégration

Les principales sociétés consolidées sont présentées ci-dessous, notamment celles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 millions d'euros.

Pourcentage de détention direct et indirect		
PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE AU 31 DÉCEMBRE 2005		
Pôle Distribution Bâtiment		
Distribution Sanitaire Chauffage	France	100,00 %
Lapeyre	France	100,00 %
Point.P	France	100,00 %
Raab Karcher GmbH	Allemagne	100,00 %
Saint-Gobain Building Distribution Ltd	Royaume-Uni	99,96 %
Raab Karcher BV	Pays-Bas	100,00 %
Dahl International AB	Suède	100,00 %
OptimeraGruppen AS	Norvège	100,00 %
Sanitas Troesch	Suisse	100,00 %
Pôle Matériaux Haute Performance		
CÉRAMIQUES & PLASTIQUES ET ABRASIFS		
Saint-Gobain Abrasifs	France	99,92 %
Société Européenne des Produits Réfractaires	France	100,00 %
Saint-Gobain AbrasivesInc.	États-Unis	100,00 %
Saint-Gobain Ceramics & Plastics Inc.	États-Unis	100,00 %
Saint-Gobain Performance Plastics Corp.	États-Unis	100,00 %
Saint-Gobain Abrasivi	Italie	99,92 %
SEPR Italia	Italie	100,00 %
Saint-Gobain AbrasivosBrasil	Brésil	100,00 %
Saint-Gobain AbrasivesBV	Pays-Bas	99,92 %
Saint-Gobain AbrasivesLtd	Royaume-Uni	99,96 %
RENFORCEMENT		
Saint-Gobain Vetrotex France	France	100,00 %
Saint-Gobain Vetrotex Italia SpA	Italie	100,00 %
Saint-Gobain Vetrotex America Inc.	États-Unis	100,00 %
PôleVitrage		
Saint-Gobain Glass France	France	100,00 %
Saint-Gobain Sekurit France	France	100,00 %
Saint-Gobain Sekurit Deutschland GmbH & CO Kg	Allemagne	99,90 %
Saint-Gobain Glass Deutschland GmbH	Allemagne	99,90 %
Saint-Gobain Glass Benelux	Belgique	99,75 %
Saint-Gobain Sekurit BeneluxSA	Belgique	99,90 %
Saint-Gobain Autover Distribution SA	Belgique	99,90 %
Koninklijke Saint-Gobain Glass	Pays-Bas	99,75 %
Cebrace Cristal Plano Ltda	Brésil	50,00 %
Saint-Gobain Vidros	Brésil	100,00 %

		Pourcentage de détention directe et indirecte
PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE AU 31 DÉCEMBRE 2005		
Saint-Gobain Cristalería SA	Espagne	99,67 %
Solaglas Ltd	Royaume-Uni	99,96 %
Saint-Gobain Glass Italia	Italie	100,00 %
Saint-Gobain Sekurit Italia	Italie	100,00 %
Hankuk Glass Industries	Corée	80,47 %
Hankuk Sekurit Limited	Corée	90,14 %
Pôle Conditionnement		
Saint-Gobain Desjonquères	France	99,99 %
Saint-Gobain Emballage	France	100,00 %
Saint-Gobain Oberland AG	Allemagne	96,67 %
Saint-Gobain Vicasa SA	Espagne	99,59 %
Saint-Gobain Containers Inc.	États-Unis	100,00 %
Saint-Gobain Calmar Inc.	États-Unis	100,00 %
Saint-Gobain Vetri SpA	Italie	99,98 %
Pôle Produits pour la Construction		
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION		
Saint-Gobain Weber	France	99,99 %
CertainTeed Corporation	États-Unis	100,00 %
Brasilit	Brésil	100,00 %
Saint-Gobain Weber Cemarsa SA	Espagne	99,99 %
ISOLATION		
Saint-Gobain Isover	France	100,00 %
Saint-Gobain Isover G+H AG	Allemagne	99,90 %
CertainTeed Corporation	États-Unis	100,00 %
Saint-Gobain Ecophon Group	Suède	99,65 %
GYPSE		
BPB Plc	Royaume-Uni	100,00 %
BPB America Inc	États-Unis	100,00 %
BPB Canada Inc	Canada	100,00 %
BPB Gypsum (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100,00 %
BPB Gypsum Inc	États-Unis	100,00 %
BPB Iberplaco SA	Espagne	100,00 %
BPB Italia SpA	Italie	100,00 %
British Gypsum Ltd	Royaume-Uni	100,00 %
Gypsum industries Ltd	Irlande	100,00 %
Placoplatre SA	France	99,71 %
Rigips GmbH	Allemagne	100,00 %
CANALISATION		
Saint-Gobain PAM SA	France	100,00 %
Saint-Gobain Gussrohr KG	Allemagne	100,00 %
Saint-Gobain Pipelines Plc	Royaume-Uni	99,96 %
Saint-Gobain Canalización SA	Espagne	99,93 %
Saint-Gobain Condotta SpA	Italie	100,00 %
Saint-Gobain Canalização SA	Brésil	100,00 %

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2005

Aux Actionnaires de la Compagnie de Saint-Gobain
Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Compagnie de Saint-Gobain relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dépréciation des actifs corporels et incorporels

Le Groupe procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de valeur des immobilisations corporelles, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 1 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 1 donne une information appropriée.

Avantages au personnel

La note 1 précise les modalités d'évaluation des avantages au personnel. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que la note 12 aux états financiers fournit une information appropriée.

Provisions

La nature des provisions incluses dans le poste autres passifs du bilan est détaillée en note 15 de l'annexe. Sur la base des éléments disponibles lors de nos travaux, nous nous sommes assurés du caractère approprié des modalités de détermination des provisions ainsi que de l'information relative à ces provisions fournie en notes annexes par le Groupe au 31 décembre 2005.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations que nous avons portées sur ces éléments s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 23 mars 2006

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Pierre COLL

Rémi DIDIER

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Jean GATINAUD

Gilles SALIGNON

Comptes de la Compagnie de Saint-Gobain (Société-Mère)

Compte de résultat

au 31 décembre

(en milliers d'euros)	2005	2004	2003
Produits d'exploitation			
Redevances	102 715	92 008	100 989
Autres services	69 964	66 402	62 391
Chiffre d'affaires net	172 680	158 410	163 379
Transferts de charges	1 483	885	1 463
Autres produits	150	83	126
Total I	174 313	159 378	164 969
Charges d'exploitation			
Autres achats, charges et services externes	(118 129)	(99 946)	(94 919)
Impôts, taxes et versements assimilés	(4 906)	(4 278)	(6 140)
Rémunérations du personnel	(37 799)	(34 820)	(33 656)
Charges sociales	(17 377)	(16 680)	(15 822)
Dotations aux amortissements, dépréciations, et provisions			
• sur immobilisations :			
dotations aux amortissements	(4 919)	(3 864)	(6 671)
Autres charges	(2 148)	(2 321)	(2 583)
Total II	(185 278)	(161 909)	(159 790)
Résultat d'exploitation	(10 964)	(2 531)	5 178
Quotes-parts résultat sur opérations en commun			
Profits	Total III	46	382
Pertes	Total IV	(1)	(12)
Produits financiers			
De participations	579 639	720 263	415 750
Revenus des prêts et placements et produits assimilés	301 036	315 577	349 321
D'autres valeurs mobilières de l'actif immobilisé	43	73	85
Autres intérêts et produits assimilés	140 284	127 238	135 999
Reprises sur dépréciations, provisions, et transferts de charges	24 328	16 394	49 581
Différences positives de change	97 679	118 096	305 614
Produits nets cessions de valeurs mobilières de placement	11 432	18 105	12 085
Total V	1 154 441	1 315 746	1 268 435
Charges financières			
Dotations aux amortissements, dépréciations, et provisions	(83 888)	(27 779)	(19 058)
Intérêts et charges assimilées	(489 592)	(485 708)	(522 942)
Différences négatives de change	(92 350)	(117 471)	(305 462)
Charges nettes cessions valeurs mobilières de placement			
Total VI	(665 830)	(630 958)	(847 462)
Résultat financier	488 611	684 788	420 972
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	477 646	682 301	426 521



<i>(en milliers d'euros)</i>	2005	2004	2003
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion	1 055	19 892	14 232
Sur opérations en capital	3 034 334	162 214	128 619
Reprises sur amortissements, dépréciations, et provisions	14 003	16 634	340
Total VII	3 049 392	198 740	143 191
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion	(41 746)	(20 114)	(1 406)
Sur opérations en capital	(3 015 767)	(139 785)	(113 218)
Dotations aux amortissements, dépréciations, et provisions	(341)	(529)	(11 402)
Total VIII	(3 057 854)	(160 428)	(126 026)
Résultat exceptionnel	(8 462)	38 312	17 164
Impôts sur les bénéfices	55 945	45 403	69 888
Total des produits	4 434 091	1 719 313	1 646 865
Total des charges	(3 908 961)	(953 296)	(1 133 291)
RÉSULTAT NET	525 130	766 017	513 574

Depuis le 31 décembre 2004, le compte de résultat est présenté selon le format préconisé par le Plan Comptable Général et non plus suivant les règles applicables aux sociétés de portefeuille. La présentation des comptes de l'exercice 2003 a été retraitée en conséquence.

Par conséquent, les mouvements de provisions sur titres de participation, sur titres immobilisés, et sur provisions pour risques et charges relatives aux actions propres sont dorénavant comptabilisés en résultat financier.

Bilan

au 31 décembre

ACTIF	BRUT	2005 Amort. et dépréciations	NET	2004	2003
<i>(en milliers d'euros)</i>					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles (note 5)					
Fonds commercial ⁽¹⁾	567	(499)	68	91	113
Autres immobilisations incorporelles	48 153	(33 227)	14 926	5 263	7 209
Immobilisations incorporelles en cours	1 806		1 806	10 947	4 153
Immobilisations corporelles (note 6)					
Terrains	620		620	620	620
Constructions	487	(266)	221	231	242
Autres	10 050	(7 857)	2 193	2 413	2 910
Immobilisations corporelles en cours	2 727		2 727	0	0
Immobilisations financières ⁽²⁾ (note 7)					
Participations	7 720 595	(1 761)	7 718 834	7 718 765	7 791 258
Créances rattachées à des participations	10 331 139		10 331 139	4 338 465	4 790 181
Autres titres immobilisés	373 333	(67 262)	306 071	222 019	404 747
Prêts	1 477 635		1 477 635	1 108 263	1 649 507
Autres immobilisations financières	613		613	535	1 103
Total I	19 967 725	(110 872)	19 856 853	13 407 612	14 652 043
ACTIF CIRCULANT (note 8)					
Créances autres ⁽³⁾	94 739		94 739	112 107	108 764
Valeurs mobilières de placement			0	1 211 659	1 214 718
Disponibilités	2 468 415		2 468 415	2 287 959	1 681 339
Comptes de régularisation					
Charges constatées d'avance ⁽³⁾	3 355		3 355	1 543	2 407
Total II	2 566 509	0	2 566 509	3 613 268	3 007 228
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Total III	27 528		27 528	5 543	7 957
Écarts de conversion actif	Total IV	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	22 561 762	(110 872)	22 450 890	17 026 423	17 667 228

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

-	-	-
3 800 976	3 979 151	3 295 454
8 550	4 827	771

PASSIF (en milliers d'euros)	2005	2004	2003	
CAPITAUX PROPRES (note 9)				
Capital social	1 381 025	1 363 952	1 391 300	
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 122 870	1 986 291	2 241 803	
Ecart de réévaluation	56 262	56 262	56 262	
Réserves :				
• Réserve légale ^(a)	138 103	136 395	139 130	
• Réserves réglementées	2 617 757	2 831 482	2 541 092	
• Autres réserves	301 428	106 415	106 415	
Report à nouveau	1 276 093	921 176	1 090 363	
Résultat de l'exercice	525 130	766 017	513 574	
Provisions réglementées (note 11)	6 442	6 444	6 615	
Total I	8 425 109	8 174 434	8 086 554	
AUTRES FONDS PROPRES (note 10)				
Produits des émissions de titres participatifs	Total I bis	170 035	170 035	391 034
PROVISIONS (note 11)				
Provisions pour risques	366 443	358 012	357 031	
Provisions pour charges	11 257	10 976	10 474	
Total II	377 700	368 988	367 505	
DETTES⁽¹⁾ (note 12)				
Autres emprunts obligataires	976 815	976 811	1 231 873	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽²⁾	5 928 156	700 790	612 411	
Emprunts et dettes financières divers	6 495 002	6 584 479	6 947 306	
Dettes fiscales et sociales	63 018	36 091	12 206	
Autres dettes	14 250	14 795	18 339	
Comptes de régularisation				
Produits constatés d'avance				
Total III	13 477 241	8 312 966	8 822 135	
Écarts de conversion passif	Total IV	804	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	22 450 890	17 026 423	17 667 228	

(a) dont réserve de plus-values long terme affectée

14 225

14 225

14 225

(1) dont à plus d'un an
dont à moins d'un an

10 054 060

5 055 899

6 157 132

3 423 181

3 257 067

2 665 003

(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

314 389

382 540

280 397

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	2005	2004	2003
Résultat net	525 130	766 017	513 574
Dotation aux amortissements	7 277	8 856	9 738
Dotation/Reprise de provisions	43 539	(9 713)	(22 380)
Résultat des réalisations d'actifs	(18 567)	(35 287)	(15 401)
Capacité d'autofinancement	557 379	729 873	485 531
(Augmentation) diminution des créances autres	(8 787)	(5 057)	(11 622)
Augmentation (diminution) des dettes fiscales et sociales	26 927	23 885	342
Augmentation (diminution) des autres dettes	(545)	(3 544)	(66 131)
Variation des éléments du besoin en fonds de roulement de l'exercice	17 595	15 284	(77 411)
Trésorerie provenant de l'exploitation	574 974	745 157	408 120
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(4 795)	(9 725)	(4 147)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 122)	(530)	(1 210)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	54	100	19
Acquisition de titres de participation et autres titres immobilisés	(2 932 008)	(15)	3 059
Acquisition d'actions propres	(209 563)	(280 036)	(238 190)
Cession de titres de participation et autres titres immobilisés	3 034 280	162 113	128 600
(Augmentation) diminution des créances rattachées à des participations	(5 992 674)	451 716	749 781
(Augmentation) diminution des prêts long terme	(369 372)	541 243	(107 316)
(Augmentation) diminution des autres immobilisations financières	(78)	568	(23)
Trésorerie nette affectée à des opérations d'investissement / de désinvestissement	(6 477 278)	865 434	530 573
Augmentation de capital	155 359	135 906	143 509
Dividendes distribués	(429 812)	(387 384)	(379 141)
Augmentation (diminution) du report à nouveau	-	(4 988)	-
Augmentation (diminution) des écarts de réévaluation	-	-	-
Augmentation (diminution) des autres fonds propres	-	(220 999)	-
Augmentation (diminution) des provisions pour risques et charges	6 857	(55)	-
Augmentation (diminution) des dettes financières	4 449 146	(312 180)	356 015
Augmentation (diminution) des banques créditrices et autres emprunts à court terme	688 747	(217 330)	456 109
Diminution (augmentation) des valeurs mobilières de placement	1 211 659	3 059	(1 137 775)
Augmentation (diminution) des écarts de conversion passif	804	-	-
Trésorerie nette dégagée par (ou utilisée par) des opérations de financement	6 082 760	(1 003 971)	(561 283)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	180 456	606 620	377 410
Disponibilités au 1 ^{er} janvier 2005 :	2 287 959	1 681 339	1 303 929
Disponibilités au 31 décembre 2005 :	2 468 415	2 287 959	1 681 339
Analyse des disponibilités au 31 décembre			
Banques	186 584	196 603	90 174
Caisses	12	4	7
Avances de trésorerie aux filiales	2 281 819	2 091 352	1 591 158
Total	2 468 415	2 287 959	1 681 339

Annexe



L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005.

Les notes, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23 mars 2006 par le Conseil d'administration.

Note 1 Règles et méthodes comptables

Les comptes de la Compagnie de Saint-Gobain sont établis en conformité avec les principes comptables du Plan Comptable Général de 1999.

Les états financiers de l'établissement allemand sont incorporés dans ceux du siège de la Compagnie de Saint-Gobain.

Depuis l'exercice 2004, le compte de résultat est présenté selon le format préconisé par le Plan Comptable Général et non plus suivant les règles applicables aux sociétés de portefeuille. La présentation des comptes 2003 a été retraitée en conséquence.

Par conséquent, les mouvements de provisions sur titres de participation, sur titres immobilisés, et sur les provisions pour risques et charges relatives aux actions propres, qui étaient comptabilisés jusqu'en 2003 en résultat exceptionnel, sont dorénavant comptabilisés en résultat financier.

Les comptes de 2005 ont été établis en appliquant des méthodes de présentation identiques à celles retenues pour l'exercice 2004.

Conformément à l'avis n° 2005-A du Comité d'urgence du CNC, relatif au traitement comptable de la taxe exceptionnelle de 2,5 % sur les réserves spéciales des plus-values à long terme, la Compagnie de Saint-Gobain a comptabilisé cette taxe exceptionnelle au 31 décembre 2004, en tant que contrepartie de la dette vis à vis de l'Etat, au débit du compte de report à nouveau pour un montant de 4 987 500 euros.

Conformément à la troisième résolution de l'assemblée générale du 9 juin 2005 prise en application de l'article 39 de la loi de finances rectificative du 30 décembre 2004 les opérations suivantes ont été enregistrées en 2005 :

- la somme de 200 000 000 d'euros a été prélevée sur le poste Réserve spéciale des plus values à long terme pour être portée au crédit du poste Autres réserves.
- la somme de 4 987 500 euros représentant la taxe exceptionnelle assise sur le montant des réserves transférées a été prélevée sur le poste autres réserves pour être portée au crédit du compte report à nouveau.

Immobilisations incorporelles

Le fonds commercial reçu en apport, ne bénéficiant pas de protection juridique, est amorti en 25 ans.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties entre trois et cinq ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations), à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue. Les durées les plus fréquemment utilisées sont les suivantes :

• Constructions	40/50 ans	Linéaire
• Agencements des constructions	12 ans	Linéaire
• Installations générales	5 ou 12 ans	Linéaire
• Mobilier de bureau	10 ans	Linéaire
• Matériel de bureau	5 ans	Linéaire
• Matériel de transport	4 ans	Linéaire
• Matériel informatique	3 ans	Linéaire ou Dégressif

La société a appliqué au 1^{er} janvier 2005 les règlements CRC n°2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et CRC n°2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs. Compte tenu des principes comptables antérieurement appliqués par la société, la mise en œuvre de ces deux règlements n'a eu aucune incidence sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2005.

Immobilisations financières, participations, et autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

L'évaluation des titres de participation a été effectuée sur la base de l'actif net réévalué, les dépréciations ou reprises de provisions sur les autres titres ont été généralement décidées en application d'une méthode d'évaluation des actions qui consiste à faire la moyenne entre, d'une part la valeur d'actif net réévalué de la société concernée, et d'autre part une capitalisation d'une moyenne des cash-flow nets courants.

Les actions propres détenues par la Compagnie de Saint-Gobain au 31/12/2005 dans le cadre d'objectifs multiples, sont classées au bilan dans la rubrique « autres titres immobilisés ». Ces actions font l'objet d'une évaluation au plus bas du prix d'achat, du prix de marché ou du prix de levée des options accordées aux salariés lorsque les actions ainsi détenues sont affectées aux plans d'options d'achat et lorsque la levée de celles-ci est probable.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement comprennent principalement des SICAV et des fonds communs de placement qui sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure à ce coût. Au 31/12/2005 il n'y a plus de valeur mobilière de placement en portefeuille.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Les charges et produits sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises sont converties au taux de clôture, de même que les instruments de couverture correspondants, les différences résultant de cette actualisation figurent en « différences de change ». Une provision pour pertes de change est constituée pour faire face aux pertes latentes exceptionnelles non couvertes. Les profits de change latents sur des créances en real brésilien (BRL) ont été portés en écart de conversion passif et ne sont donc pas rapportés au résultat de la période.

Instruments financiers

La Compagnie de Saint-Gobain gère, essentiellement pour le compte de ses filiales, la couverture des risques de change et de taux d'intérêt résultant des activités internationales du Groupe.

De même, le risque de liquidité est géré par la Compagnie de Saint-Gobain et n'est pas significatif.

Le risque de marché porte exclusivement sur des participations stratégiques.

La présentation des états financiers au 31 décembre 2005 est identique à celle des exercices antérieurs.

Les instruments financiers dérivés utilisés pour couvrir les risques de change sont principalement des contrats d'achat ou de vente à terme fermes et des options de change. Les créances et les dettes en devises qui sont couvertes par des contrats d'achat ou de vente à terme sont valorisées au bilan à leur taux de couverture.

Les gains et les pertes latents sur les options de change de couverture sont comptabilisés dans le compte de résultat pour la part représentant leur valeur temps et en compte de bilan pour la part représentant leur valeur intrinsèque. Pour les options de change non qualifiées comptablement de couverture, seules les pertes latentes sont enregistrées en compte de résultat.

Pour couvrir les risques de taux, la Compagnie de Saint-Gobain utilise des swaps de taux et des options (caps et *floors*) ainsi que des FRA.

Les charges et les produits financiers relatifs aux swaps de taux sont reconnus en résultat de façon symétrique à l'enregistrement des charges et des produits générés par l'élément couvert.

Les gains et les pertes latents sur les options de taux de couverture sont comptabilisés dans le compte de résultat pour la part représentant leur valeur temps et en compte de bilan pour la part représentant leur valeur intrinsèque. Pour les options de taux non qualifiées comptablement de couverture, leur valeur de marché est enregistrée en compte de résultat.

Régimes de l'intégration fiscale et du bénéfice fiscal consolidé

La Compagnie de Saint-Gobain bénéficie du régime du bénéfice fiscal consolidé prévu à l'article 209 quinquies du Code Général des Impôts ainsi que du régime de l'intégration fiscale prévu aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts. L'agrément en cours couvre les années 2004 à 2006.

La charge d'impôt de la Compagnie de Saint-Gobain comprend la charge qui est propre à cette dernière ainsi que celle résultant de l'effet du bénéfice fiscal consolidé au titre des filiales du Groupe.

Les impôts susceptibles d'être mis ultérieurement à la charge de la Compagnie de Saint-Gobain dans le cadre de l'effet du bénéfice fiscal consolidé dans les filiales, font l'objet d'une provision pour impôt latent. La variation de cette provision est comptabilisée en résultat exceptionnel.

Note 2 Résultat financier

Le résultat financier est en baisse de 196 M€, qui provient :

- pour 140,6 M€ d'une baisse des produits des participations ;
- pour 1,5 M€ d'une diminution des revenus des prêts et placements, autres intérêts et produits assimilés ;
- pour 3,9 M€ d'une augmentation des charges d'intérêts et charges assimilées ;
- pour 4,7 M€ par une progression des produits nets de change ;
- pour 48,2 M€ d'une augmentation des dotations (nettes des reprises) aux amortissements et provisions sur les éléments financiers (dont 30,9 M€ au titre des provisions pour dépréciation et des provisions pour risque et charge sur actions propres) ;
- pour 6,7 M€ d'une diminution des produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement.

Note 3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel fait apparaître une charge nette de 8,5 M€. Ce résultat est marqué essentiellement par les éléments suivants :

- tout d'abord par la cession à notre filiale Saint-Gobain Matériaux de Construction des actions de la société SG Aldwych Plc, holding anglais qui porte les titres de la société BPB Plc à la suite de l'OPA réalisée avec succès à la fin de l'année 2005 :

Prix de vente des actions SG Aldwych :	2 968,3 M€
Valeur nette comptable :	2 931,9 M€
Produit net :	36,4 M€

- par la moins-value dégagée sur la vente d'actions propres dans le cadre des levées des plans d'options d'achats d'actions pour un montant de 20 M€, cette moins-value étant couverte par une reprise de provision pour dépréciation des titres comptabilisée en résultat financier
- par la vente au début de 2005 du solde des actions RTL Group dégageant ainsi une plus value de 2,1 M€
- par des frais exceptionnels liés à l'acquisition de titres (33,8 M€) et à la réorganisation du siège social (7,8 M€)
- et enfin à hauteur de 13,8 M€ par des reprises de provisions pour impôt devenues sans objet.

Note 4 Impôts sur les bénéfices

Le produit net d'impôt ressort à 55,9 M€ :

- Dans le cadre des régimes du bénéfice fiscal consolidé et de l'intégration fiscale française, le produit d'impôt attribuable à la Compagnie de Saint-Gobain a été estimé pour l'exercice 2005 à 42 M€, se décomposant comme suit :
 - produit d'impôt propre à l'exercice 2005 pour 30 M€
 - produit d'impôt résultant de la régularisation de la provision comptabilisée au 31 décembre 2004 au titre de l'exercice 2004 pour 12 M€.
- Par ailleurs le produit net d'impôt de notre établissement allemand ressort dans le cadre de l'intégration fiscale (*organschaft*) à 13,9 M€.

Note 5 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent au fonds commercial et aux autres immobilisations incorporelles (logiciels) amorties entre trois et cinq ans.

	Valeur brute au début de l'exercice	Immobilisations Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice	Cumulés au début de l'exercice	Amortissements Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice
(en milliers d'euros)								
Fonds commercial	567			567	476	23		499
Autres immobilisations incorporelles	34 217	13 936		48 153	28 954	4 273		33 227
Immobilisations incorporelles en cours	10 947	4 780	(13 921)	1 806	-			-
TOTAL	45 731	18 716	(13 921)	50 526	29 430	4 296	0	33 726

Note 6 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Immobilisations Augmen- tations	Dimi- nutions	Valeur brute à la fin de l'exercice	Cumulés au début de l'exercice	Amortissements Augmen- tations	Dimi- nutions	Cumulés à la fin de l'exercice
Terrains	620			620	-			-
Constructions	487			487	256	10		266
Autres immobilisations corporelles	9 907	395	(252)	10 050	7 494	612	(249)	7 857
Immobilisations corporelles en cours	-	2 727		2 727	-			-
TOTAL	11 014	3 122	(252)	13 884	7 750	622	(249)	8 123

Note 7 Immobilisations financières

Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Immobilisations Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Participations	7 719 982	2 932 545	(2 931 932)	7 720 595
Créances rattachées	4 338 465	13 970 018	(7 977 344)	10 331 139
Autres titres immobilisés	247 601	209 563	(83 831)	373 333
Prêts	1 108 263	24 127 546	(23 758 174)	1 477 635
Autres immobilisations financières	535	174	(96)	613
TOTAL	13 414 846	41 239 846	(34 751 377)	19 903 315

Mouvements sur les titres de participation

(en milliers d'euros)	Augmentations	Diminutions
Souscription aux augmentations de capital de Saint-Gobain Aldwych	2 931 932	
Cession des actions Saint-Gobain Aldwych à S.G.M.C.		(2 931 932)
Achat de titres SG Isover G+H (succursale allemande)	76	
Régularisation de la valeur brute des titres SG Glass Deutschland GmbH	537	
TOTAL	2 932 545	(2 931 932)

Mouvements sur les autres titres immobilisés

(en milliers d'euros)	Augmentations	Diminutions
Achats d'actions propres sur le marché	209 563	
Cessions d'actions propres		(83 758)
Cessions d'actions autres		(73)
TOTAL	209 563	(83 831)

Créances de l'actif immobilisé

(en milliers d'euros)	Montant brut	Échéance	
		A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	10 331 139	2 323 962	8 007 177
Prêts ⁽¹⁾	1 477 635	1 477 014	621
Autres	613		613
TOTAL	11 809 387	3 800 976	8 008 411

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts remboursés en cours d'exercice

24 127 546
23 758 174

Mouvements sur actions propres

(en milliers d'euros)	Nb d'actions détenues	Valeur	
		Brut e	Nette
Au 31 décembre 2002	5 159 816	215 673	147 198
Acquisition en 2003	6 784 000	238 190	238 190
Cession en 2003	(304 430)	(13 068)	(8 843)
Annulation en 2003	-	-	-
Ajustement des dépréciations	-	-	27 586
Au 31 décembre 2003	11 639 386	440 795	404 131
Acquisition en 2004	6 730 702	280 036	280 036
Cession en 2004	(1 227 819)	(52 278)	(38 963)
Annulation en 2004	(11 281 859)	(421 501)	(421 501)
Ajustement des dépréciations	-	-	(2 234)
Au 31 décembre 2004	5 860 410	247 052	221 469
Acquisition en 2005	4 423 117	209 563	209 563
Cession en 2005	(1 900 366)	(83 758)	(63 733)
Annulation en 2005	-	-	-
Ajustement des dépréciations	-	-	(61 650)
AU 31 DÉCEMBRE 2005	8 383 161	372 857	305 649

Note 8 Actif circulant

L'actif circulant (2 567 millions d'euros) est en diminution de 1 046,7 millions d'euros. Cette variation s'explique par une augmentation des disponibilités (180,4 millions d'euros), et des charges constatées d'avance (1,8 million d'euros), et par une diminution des valeurs mobilières de placement (1 211,6 millions d'euros), et des autres créances (17,4 millions d'euros).

Echéances des créances de l'actif circulant

(en milliers d'euros)	Montant brut	Échéance	
		A un an au plus	A plus d'un an
Créances autres	94 739	86 617	8 122
Charges constatées d'avance	3 355	2 927	428
TOTAL	98 094	89 544	8 550

Note 9 Capitaux propres

Tableau de variations des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Montant
Capitaux propres avant répartition du résultat de l'exercice 2004	8 174 434
Distribution en 2005 du dividende afférent à l'exercice 2004	(429 812)
Augmentation de capital réservée au Personnel (capital et primes après déduction des frais)	155 359
Variation des provisions réglementées	(2)
Résultat de l'exercice 2005	525 130
Annulation d'actions	néant
CAPITAUX PROPRES AVANT RÉPARTITION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2005	8 425 109

Tableau des mouvements sur capital

Valeur du nominal au 01.01.2005 : 4 € Valeur du nominal au 31.12.2005 : 4 €	Nombre d'actions	Montant (en milliers d'euros)
Situation au début de l'exercice	340 988 000	1 363 952
Emission d'actions au titre du Plan d'Épargne Groupe	4 267 470	17 070
Emission d'actions suite à la levée anticipée d'options de souscription d'actions attribuées en 2004	800	3
Annulation d'actions	-	-
SITUATION EN FIN D'EXERCICE	345 256 270	1 381 025

Le capital social augmente de 17 073 k€, la réserve légale de 1707 k€ et la prime d'émission de 136 579 k€ à la suite de la souscription de 4 267 470 actions dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe et de 800 actions dans le cadre des Plans d'option de souscription d'actions.

Le compte Report à nouveau enregistre les mouvements suivants :

• Solde au 31 décembre 2004 :	921 176 k€
Mouvements résultant de la 3 ^{ème} résolution de l'A.G.M. du 9 juin 2005 (affectation du résultat) :	
• Résultat de l'exercice 2004 :	766 017 k€
• Régularisation à hauteur de 13 725 k€ du montant doté provisoirement au titre de 2003 à la réserve spéciale des plus values à long terme :	13 725 k€
• Dividendes définitifs tenant compte du nombre réel d'actions propres détenues :	- 429 812 k€
• Imputation de la taxe de 2,5 % calculée sur la réserve des plus values à long terme :	4 987 k€
• Solde au 31 décembre 2005 :	1 276 093 k€
Enfin la somme de 200 000 k€ a été prélevée sur le poste Réserve spéciale des plus values à long terme pour être portée au crédit du poste Autres réserves.	

Plan d'options d'achat et plans d'options de souscription d'actions

La Compagnie de Saint-Gobain met en œuvre des plans d'options sur actions réservés à certaines catégories de personnel ainsi qu'un Plan d'Épargne du Groupe (« PEG »).

Les plans d'options sur actions permettent au Conseil d'administration d'attribuer des options donnant au bénéficiaire la possibilité d'obtenir des actions Saint-Gobain à un prix calculé sur la base du cours moyen de l'action lors des 20 séances de bourse précédant leur attribution. Un rabais de 10 % et 5 % a été accordé par rapport au cours moyen, respectivement en 1997 et 1998. Tout rabais a été supprimé depuis 1999.

Le délai minimum de levée des options est de trois, quatre ou cinq ans. Pendant ce délai, aucune des options reçues ne peut

être exercée. Le délai maximum de levée des options est de huit ou dix ans à partir de la date d'attribution. Le bénéfice des options est perdu en cas de départ du Groupe, sauf décision exceptionnelle du Président de la Compagnie de Saint-Gobain en accord avec le Comité des Mandataires du Conseil d'administration.

De 1997 à 2002, les plans portent sur des options d'achat d'actions existantes. En 2003, 2004 et 2005 ils portent sur des options de souscription d'actions nouvelles.

Le nominal de l'action Saint-Gobain ayant été divisé par quatre le 27 juin 2002, le nombre d'options concernant les années 1998 à 2001 a été multiplié par quatre afin de rendre comparable les nombres d'options.

Les données relatives aux plans d'options sur actions au cours des exercices 2003, 2004 et 2005 sont récapitulées ci-après :

	A ctions de 4 € nominal	P rix moyen d'exer ci ce (en euros)
Nombre d'options non levées au 31 décembre 2002	14 575 064	32,95
Options attribuées	3 717 700	35,67
Options exercées	(619 310)	24,14
Options caduques	(80 000)	23,53
Nombre d'options non levées au 31 décembre 2003	17 593 454	33,88
Options attribuées	3 881 800	43,56
Options exercées	(1 573 519)	29,51
Options caduques	(72 700)	32,89
Nombre d'options non levées au 31 décembre 2004	19 829 035	36,12
Options attribuées	3 922 250	45,71
Options exercées	(1 901 166)	33,54
Options caduques	(112 000)	39,25
N O M B R E D' O P T I O N S N O N L E V É E S A U 31 D É C E M B R E 2005	21 738 119	38,06

Au 31 décembre 2005, 8 358 469 options d'achats étaient exerçables à un prix moyen d'exercice de 36,50 euros.

Au 31 décembre 2005, le nombre d'options autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 9 juin 2005 et non encore attribué s'élève à 6 307 390, étant précisé que ce nombre constitue un plafond global pour l'attribution d'options et pour l'attribution éventuelle d'actions gratuites.

Le tableau ci-après récapitule les données relatives aux plans d'options en vigueur au 31 décembre 2005 :

Date d'attribution	Options exerçables			Options non exerçables		Total options non levées Nombre d'options	Nature des options
	Prix d'exercice (euros)	Nombre d'options	Durée pondérée contractuelle restante en mois	Prix d'exercice (euros)	Nombre d'options		
1998	29,54	350 880	11			350 880	Achat
1999	40,63	1 341 810	47			1 341 810	Achat
2000	37,69	2 146 895	59			2 146 895	Achat
2001	40,22	3 172 651	71			3 172 651	Achat
2002	23,53	1 346 233	83	23,53	2 001 400	3 347 633	Achat
2003	35,67	0	95	35,67	3 655 000	3 655 000	Souscription
2004	43,56	0	107	43,56	3 801 000	3 801 000	Souscription
2005	45,71	0	119	45,71	3 922 250	3 922 250	Souscription
TOTAL	-	8 358 469	-	-	13 379 650	21 738 119	-

Plan d'Épargne du Groupe (PEG) de la Compagnie de Saint-Gobain

Le Plan d'Épargne du Groupe est ouvert à tous les salariés français du Groupe, ainsi qu'aux salariés de la plupart des autres pays européens qui ont un minimum de 3 mois d'ancienneté dans le Groupe. Un rabais de 20 % sur la moyenne des cours d'ouverture de l'action durant les 20 jours précédant la réunion du Conseil d'administration décidant le Plan est accordé aux salariés au titre des nouvelles actions émises dans le cadre du Plan.

Les salariés peuvent choisir une durée de Plan de 5 ou 10 ans. Au cours de cette période, les salariés ne peuvent pas vendre leurs actions, sauf événements exceptionnels.

En 2005, 2004 et 2003, le Groupe a respectivement émis au titre du PEG : 4 267 470, 4 099 192, et 6 499 407 actions nouvelles de 4 € de nominal réservées à ses salariés, à un prix moyen de 36,48 €, 31,41 €, et 21,14 €.

Note 10 Autres fonds propres

Les autres fonds propres (170 millions d'euros) correspondent aux 684 399 titres participatifs Francs et Ecus émis entre 1983 et 1988, qui ont été re-dénomés en euros en 1999.

Il est rappelé qu'au 30 juin 2004, la Compagnie de Saint-Gobain a racheté à ses filiales Spafi et Saint-Gobain Nederland les 798 583 titres participatifs qu'elles détenaient pour un montant de 234 millions d'euros. Ces titres, à la même date, ont été annulés pour un montant nominal de 221 millions d'euros, entraînant une perte de 13 millions d'euros comptabilisée en 2004 en charges exceptionnelles sur opérations en capital.

NOTE 11 État des provisions

Provisions

(en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Re prise de l'exercice (utilisation)	Re prise (provision non utilisée)	Divers (Transfert)	Montant à la fin de l'exercice
Règlementées						
Plus-values réinvesties	6 427					6 427
Autres	17			(2)		15
	6 444	0	0	(2)	0	6 442
Pourrisques						
Pour impôts latents ⁽¹⁾	337 000		(169)	(13 831)		323 000
Plans d'options d'achat non couverts	20 342		(4 294)			16 048
Autres risques	670	19 868			6 857	27 395
	358 012	19 868	(4 463)	(13 831)	6 857	366 443
Pour charge s						
Autres charges	10 976	281				11 257
	10 976	281	0	0	0	11 257
Pour dépréciation						
Sur participations	1 217	7			537	1 761
Sur titres immobilisés	25 582	61 713	(20 025)	(9)		67 261
	26 799	61 720	(20 025)	(9)	537	69 022
IMPACT RÉSULTAT FINANCIER		81 528	(24 319)	(9)		
IMPACT RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		341	(169)	(13 833)		

(1) Dans le cadre des régimes de l'intégration fiscale et du bénéfice fiscal consolidé, la provision pour impôts latents a fait l'objet d'une utilisation pour 169 milliers d'euros et d'une reprise de 13 831 milliers d'euros pour ajuster le risque de retour à meilleure fortune.

Note 12 Dettes

Les dettes (13 477 millions d'euros) enregistrent une augmentation de 5 164 millions d'euros liée principalement à l'augmentation des dettes financières pour 5 138 millions d'euros, à l'augmentation de 27 millions d'euros des dettes fiscales et sociales, et à la réduction des autres dettes de 0,5 million d'euros.

Echéances des dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut	Échéance	
		A un an au plus	A plus d'un an
Autres emprunts obligataires ⁽¹⁾	976 815	24 295	952 520
Emprunts ⁽¹⁾ et dettes auprès des établissements de crédit ⁽²⁾	5 928 156	325 448	5 602 708
Emprunts et dettes financières divers ⁽¹⁾⁽³⁾	6 495 002	2 996 170	3 498 832
Sous-total emprunts et dettes financières	13 399 973	3 345 913	10 054 060
Dettes fiscales et sociales	63 018	63 018	–
Autres dettes ⁽³⁾	14 250	14 250	–
Produits constatés d'avance	–	–	–
TOTAL DES DETTES ⁽⁴⁾	13 477 241	3 423 181	10 054 060

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice ;
Emprunts remboursés en cours d'exercice.

6 405 857
1 267 964

(2) Dont :
– à 2 ans au maximum à l'origine ;
– à plus de 2 ans à l'origine.

325 448
5 602 708

(3) Dont dettes envers les associés.

NEANT

(4) Dettes dont l'échéance est à plus de 5 ans.

511 532

Emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	2005	2004	2003
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES			
Partie à long terme des dettes financières			
Échéance comprise entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre :			
2005	–	–	1 259 521
2006	–	447 551	488 360
2007	1 606 332	1 544 251	1 575 755
2008	2 672 119	587 896	828 648
2009	986 250	974 190	977 259
2010	4 277 219	1 467 756	990 410
2011 et au-delà	477 346	–	–
Échéance indéterminée	34 185	34 255	34 382
Total partie à long terme des dettes financières	10 053 451	5 055 899	6 154 335
Partie à court terme des dettes financières			
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	10 772 951	6 323 804	6 635 663
AUTRES DETTES FINANCIÈRES COURT TERME			
Billets de trésorerie (en euro)	242 000	–	152 500
Billets de trésorerie (en dollar américain)	–	–	142 518
Euro Commercial Paper (en euro)	540 000	415 000	190 000
Euro Commercial Paper (en livre sterling)	–	–	–
Euro Commercial Paper (en dollar américain)	–	–	–
US Commercial Paper (en dollar américain)	–	–	–
Emprunts Groupe	1 521 458	1 131 904	1 374 045
Banques créditrices et autres emprunts court terme	314 389	382 540	280 397
Divers	9 175	8 832	16 467
TOTAL AUTRES DETTES FINANCIÈRES COURT TERME	2 627 022	1 938 276	2 155 927
TOTAL GÉNÉRAL	13 399 973	8 262 080	8 791 590

Par devise, les emprunts et dettes financières s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2005	2004	2003
Euro	6 825 848	4 544 367	4 473 899
Dollar américain	1 010 007	827 805	946 960
Franc suisse	-	-	255 063
Livre sterling	2 902 365	880 238	879 321
Couronne tchèque	34 731	65 893	75 035
Couronne norvégienne	-	5 501	5 385
TOTAL	10 772 951	6 323 804	6 635 663

Les émissions obligataires comprennent un emprunt de 920 millions d'euros émis le 18 février 2002, représenté par des obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (OCÉANES), soit 4 380 953 OCÉANES de valeur nominale unitaire de 210 euros et portant intérêt à un taux de 2,625 % l'an payable à terme échu le 1er janvier de chaque année.

L'emprunt sera amorti en totalité le 1er janvier 2007 par remboursement au pair en numéraire, soit 210 euros par obligation. La Compagnie de Saint-Gobain peut également procéder à l'amortissement anticipé par rachats ou offres publiques de tout ou partie des OCÉANES. Sous certaines conditions, notamment de cours de l'action Compagnie de Saint-Gobain, elle peut procéder au remboursement anticipé de la totalité des OCÉANES restant en circulation.

Les porteurs d'OCÉANES ont la possibilité de demander la conversion et/ou l'échange des obligations en actions de la Compagnie de Saint-Gobain à raison de quatre actions par obligation, ce ratio pouvant faire l'objet d'un ajustement au cas où la Compagnie de Saint-Gobain réaliserait certaines opérations financières.

Aucune OCÉANES n'a fait l'objet d'une conversion ou d'un échange en actions au cours de l'année 2005.

La conversion de toutes les obligations au taux initialement prévu entraînerait donc au maximum la remise aux porteurs d'un total de 17 523 812 actions, soit 5,08 % du capital au 31 décembre 2005.

Note 13 Éléments concernant les entreprises liées et les participations

(en milliers d'euros)	Montant net concernant les entreprises Liées Avec lesquelles la société a un lien de participation		Autres	Total net au bilan
Participations	7 716 864	1 970	-	7 718 834
Créances rattachées à des participations	10 330 853	-	286	10 331 139
Autres titres immobilisés	305 649	422	-	306 071
Prêts	913 629	-	564 006	1 477 635
Autres créances	39 936	-	54 803	94 739
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	2 281 703	-	186 712	2 468 415
Autres emprunts obligataires	-	-	976 815	976 815
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	5 928 156	5 928 156
Emprunts et dettes financières divers	5 617 982	877 020	-	6 495 002
Autres dettes	4 949	-	9 301	14 250
Produits de participations	579 170	469	-	579 639
Revenus des prêts et placements et produits assimilés	300 547	-	489	301 036
Autres intérêts et produits assimilés	12 290	-	127 994	140 284
Intérêts et charges assimilés	(284 739)	-	(204 853)	(489 592)

Note 14 Inventaire du portefeuille

(en milliers d'euros)	Pays	Valeur nette comptable	% du capital détenu	Nombre de titres
Spafi	France	2 726 540	100,00	116 289 805
Partidis	France	2 065 919	100,00	78 262 892
Saint-Gobain Matériaux de Construction	France	738 712	100,00	21 325 936
Vertec	France	491 039	100,00	8 008 999
Cie de Saint-Gobain (actions propres)	France	305 649	2,43	8 383 161
Saint-Gobain Cristaleria	Espagne	211 220	23,91	3 659 866
Raab Kärcher GmbH	Allemagne	194 609	100,00	100 000 000
Saint-Gobain Glass Benelux SA	Belgique	160 880	88,69	1 667 698
Saint-Gobain Isover G+H AG	Allemagne	153 760	99,90	3 196 806
Saint-Gobain Vetrotex Deutschland GmbH	Allemagne	153 669	100,00	45 000 000
International Saint-Gobain	Suisse	153 409	96,50	221 950
Saint-Gobain Vidros SA	Brésil	118 068	54,46	115 072 390
São Lourenço	Brésil	109 559	99,91	3 617 581
Saint-Gobain Glass Deutschland GmbH	Allemagne	86 660	60,00	119 999 970
Saint-Gobain Autoglas GmbH	Allemagne	72 833	60,00	120 000 000
Saint-Gobain Emballage	France	61 553	20,52	331 964
Saint-Gobain Schleifmittel-Beteiligungen GmbH	Allemagne	61 151	100,00	20 000 000
SEPR	France	53 310	25,73	407 600
Société Financière des Miroirs	France	45 735	100,00	3 000 000
Saint-Gobain PAM	France	30 732	8,10	360 255
Saint-Gobain Nederland	Pays-Bas	13 621	100,00	66 100
Valfix Finanz A.G.	Suisse	8 838	100,00	11 400
SCI Ile de France	France	3 428		
Diverses sociétés françaises		894		
Diverses sociétés étrangères		3 117		
		8 024 905		
Répartition au bilan :				
Titres de participation		7 718 834		
Autres titres immobilisés		306 071		
		8 024 905		

Note 15 Renseignements concernant les participations directes de la Compagnie dont la valeur de l'inventaire excède 1% du capital

SOCIÉTÉS	Capital	Réserves	% du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Cie	Avals et cautions fournis par la Cie	Chiffre d'affaires HT 2005	Bénéfice (ou perte) 2005	Dividendes encaissés par la Cie en 2005 (euros)
(en milliers d'euros ou d'unités nationales)										
1 - FILIALES (1)										
50 % du capital au moins détenu par la Compagnie										
Spafi										
18, avenue d'Alsace	EUR	EUR						EUR	EUR	
92400 Courbevoie	1 860 637	1 470 201	100,00	2 726 540	2 726 540			1 819	29 524	34 887
Partidis										
18, avenue d'Alsace	EUR	EUR						EUR	EUR	
92400 Courbevoie	1 193 509	445 612	100,00	2 065 919	2 065 919	1 547 811		8 217	101 234	1 174
S.G. Matériaux de Construction										
18, avenue d'Alsace	EUR	EUR						EUR	EUR	
92400 Courbevoie	325 221	22 328	100,00	738 712	738 712	2 966 345		8 692	86 566	34 975
Vertec										
18, avenue d'Alsace	EUR	EUR						EUR	EUR	
92400 Courbevoie	128 144	346 272	100,00	491 039	491 039			-	215 763	200 225
Raab Karhner Baustoffe GmbH										
Hanauer Landstrasse, 150	EUR	EUR						EUR	EUR	
D-60314 Frankfurt am Main	100 000	94 600	100,00	194 609	194 609			1 285 282	(4 813)	(4 813)
S. G. Glass Benelux SA										
Rue des Glaces Nationales, 169	EUR	EUR						EUR	EUR	
B-5060 Sambreville	70 900	104 008	88,69	160 880	160 880			135 161	(7 401)	6 804
S. G. Isover G+H AG										
1 Burgemeister-Grünzweig Strasse	EUR	EUR						EUR	EUR	
D-67059 Ludwigshafen	82 000	11 291	99,90	153 760	153 760			318 447	37 515	37 515
S. G. Vetrotex Deutschland GmbH										
Bicherox Strasse 61	EUR	EUR						EUR	EUR	
D-52134 Herzogenrath	23 008	132 936	100,00	153 669	153 669			45 303	18 230	18 230
International Saint-Gobain										
10, rue Saint-Pierre	CHF	CHF						CHF	CHF	
CH-1700 Fribourg	230 000	113 204	96,50	153 409	153 409			-	144 935	93 329
S.G. Vidros SA										
482, avenida Santa Marina										
Agua Branca	BRL	BRL						BRL	BRL	
05036-903 São Paulo-SP (Brésil)	420 000	456 178	54,46	118 068	118 068			1 069 184	126 471	14 873

SOCIÉTÉS	Capital	Réserves	% du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et ava nces consentis par la Cie	Avals et c autions fournis par la Cie	Chiffre d'affaires HT 2005	Bénéfice (ou perte) 2005	Dividendes encaissés par la Cie en 2005 (euros)
(en milliers d'euros ou d'unitésnationales)										
São Lourenço Administradora										
482, avenida Santa Marina										
Agua Branca	BRL	BRL						BRL	BRL	
0503 6-903 São Paulo-SP (Brésil)	175 654	197 727	99,91	109 559	109 559			-	56 467	13 147
S. G. Glass Deutschland GmbH										
Vikto ria - Allee 3-5	EUR	EUR						EUR	EUR	
D-52066 Aix-la-Chapelle	102 258	82 899	60,00	87 197	86 660			337 307	30 841	28 980
Saint-Gobain Autoglas GmbH										
Vik to ria - Allee 3-5	EUR	EUR						EUR	EUR	
D-52066 Aix-la-Chapelle	102 258	19 130	60,00	72 833	72 833			-	29 569	27 728
Saint-Gobain Schleifmittel- BeteiligungenGmbH										
Vik to ria - Allee 3-5	EUR	EUR						EUR	EUR	
D-52066 Aix-la-Chapelle	10 226	50 925	100,00	61 151	61 151			-	1 180	1 180
Saint-Gobain SFM										
18, avenue d'Alsace	EUR	EUR						EUR	EUR	
92400 Courbevoie	45 750	1 780	100,00	45 735	45 735			-	565	300
2 - PARTICIPATIONS										(1)
10 à 50 % du capital détenu par la Compagnie										
S. G. Cristaleria										
Edificio Ederra Centro Azca										
Paseo de la Castellana 77	EUR	EUR						EUR	EUR	
28046 Madrid	91 988	395 884	23,91	211 220	211 220	79 494		504 969	103 745	24 510
Saint-Gobain Emballage										
18, avenue d'Alsace	EUR	EUR						EUR	EUR	
92400 Courbevoie	42 069	389 159	20,52	61 553	61 553	46 250		652 656	181 113	36 227
SEPR										
18, avenue d'Alsace	EUR	EUR						EUR	EUR	
92400 Courbevoie	63 361	10 356	25,73	53 310	53 310	106 214		234 595	13 578	5 890
AUTRES										
Filiales à plus de 50 %										
• Françaises ensemble				3 899	3 899	247 643	-			520
• Etrangères ensemble				26 033	24 817	359 100	4 016 759			2 542
Participations de 10 à 50 %										
• Françaises ensemble				-	-	-	-			-
• Etrangères ensemble				648	648	-	-			145
Autrestitres				31 327	31 266	388 365				1 133
Actions propres				372 857	305 649					
TOTAL GÉNÉRAL				8 093 927	8 024 905	5 741 222	4 016 759	-	-	579 501

(1) Pour les filiales de la succursale allemande, il s'agit de la remontée du résultat de l'exercice 2005 (bénéfice ou perte), dans le cadre de l'intégration fiscale.

Note 16 Engagements financiers hors crédit-bail

Engagements donnés

(en milliers d'euros)	Montant
Avals et cautions ⁽¹⁾	4 490 470
Engagements en matière de pensions et retraites ⁽²⁾	63 996
Autres engagements donnés vis-à-vis des groupements d'intérêts économiques et fondation d'entreprise	8 414
TOTAL	4 562 880

Dont concernant :

(1) Les sociétés consolidées.

4 482 979

(2) Le montant indiqué au titre des engagements pris en matière de pensions et retraites prend en compte les engagements pour indemnités de départ en retraite et pour régimes de retraite à prestations définies fondés sur le salaire de fin de carrière. Ces régimes complémentaires ont été fermés aux nouveaux salariés entre 1969 et 1994. Les engagements de retraite font l'objet d'une évaluation selon une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées).

Engagements reçus

(en milliers d'euros)	Montant
Autres engagements reçus	
Clauses de retour à meilleure fortune	3 720
TOTAL	3 720

Dont concernant : les sociétés consolidées

3 720

Les engagements en matière d'instruments financiers concernant le risque de change sont les suivants :

(en milliers de devises)		Montant
Contrevaleur en euros des achats et ventes de devises à terme	EUR	2 976 187
Achats d'options de change	EUR	8 147
Ventes d'options de change	EUR	8 147
Swaps de devises	EUR	2 299 595

Les engagements en matière d'instruments financiers concernant le risque de taux sont les suivants :

Concernant le risque de taux (Contrevaleur en milliers d'euros)	Montant
Swaps de taux emprunteurs fixe / variable	3 049
Swaps de taux prêteurs fixe / variable	1 644 707
Swaps de taux variable / variable	7 669
Swaps de taux fixe / fixe	-
Cross-Currency Swaps de taux emprunteurs fixe / variable	-
Cross-Currency Swaps de taux prêteurs fixe / variable	-
Cross-Currency Swaps de taux variable / variable	-
Cross-Currency Swaps de taux fixe / fixe	165 296
Caps achetés / (vendus) montant net	-
Swaps sur matière première – payeur de fixe / receveur de variable	28 077
Swaps sur matière première – payeur de variable / receveur de fixe	27 946

Le montant nominal des engagements donnés et reçus sous la forme d'option de conversion de taux (*swaptions*) ou de remboursement anticipé d'emprunts est respectivement de 8 millions d'euros et de 42 millions d'euros.

Note 17 Engagements en matière de crédit-bail

Contrat de crédit-bail immobilier conclu le 18 décembre 1996 pour le siège social des Miroirs à La Défense, pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} février 1997.

(en milliers d'euros)		Siège Social
VALEUR D'ORIGINE		80 798
Amortissements		
Cumuls d'exercices antérieurs		11 591
Dotations de l'exercice		1 464
TOTAL		13 055
Redevances payées		
Cumuls d'exercices antérieurs		71 938
Paievements de l'exercice		9 355
TOTAL		81 293
Redevances restant à payer		
À un an au plus		8 975
À plus d'un an et cinq ans au plus		18 724
À plus de cinq ans		-
TOTAL		27 699
Valeur résiduelle		
À un an au plus		-
À plus d'un an et cinq ans au plus		12 120
À plus de cinq ans		-
TOTAL		12 120

Note 18 Informations sur le personnel

Effectif moyen mensuel pondéré

Hors établissement allemand	2005	2004	2003
Cadres	169	164	162
Agents de maîtrise	62	66	65
Employés	7	7	8
TOTAL	238	237	235

Dont contrats à durée déterminée

4

7

4

Congés individuels de formation

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi n° 2004.391 du 4 mars 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis et non exercés est de 5 593 heures au 31/12/2005, la valeur correspondante est estimée à 273 milliers d'euros.

Rémunération des dirigeants

Le montant global des rémunérations brutes directes et indirectes perçues en 2005 des sociétés françaises et étrangères du Groupe par les membres de la Direction

du Groupe s'est élevé à 20,4 millions d'euros (13,8 millions d'euros en 2004, 12,7 millions d'euros en 2003), dont 5,4 millions d'euros (5,1 en 2004, 4,5 en 2003) constituant la part variable brute de ces rémunérations.

Ce montant global comprend 5,4 M€ versés à titre d'indemnités de départ à quatre personnes ayant quitté le Groupe en cours d'exercice.

Le montant des jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2005 est de 0,5 million d'euros (exercice 2004 : 0,5 million d'euros, exercice 2003 : 0,5 million d'euros).

Note 19 Litiges

En France, où les sociétés Everite et Saint-Gobain PAM ont exercé dans le passé des activités de fibre-ciment, de nouvelles actions individuelles émanant d'anciens salariés de ces sociétés, à raison des maladies professionnelles liées à l'amiante dont ils sont ou ont été atteints, ou de leurs ayants droit, sont venues s'ajouter en 2005 à celles engagées depuis 1997. 558 actions au total ont été ainsi engagées depuis l'origine contre ces deux sociétés en vue d'obtenir une indemnisation complémentaire à la prise en charge par les Caisses d'Assurance Maladie des conséquences de ces maladies professionnelles.

Sur ces 558 procédures, 376 sont à fin 2005 définitivement terminées tant sur le fond que sur le montant des indemnisations. Dans ces dossiers les juridictions ont toutes retenu la responsabilité de l'employeur au titre de la faute inexcusable. Mais, pour 363 de ces 376 actions la charge financière de l'indemnisation des plaignants a été affectée aux Caisses d'Assurance Maladie pour des motifs de droit (prescription, inopposabilité).

Pour les 13 autres dossiers, les indemnisations ont été mises définitivement à la charge d'Everite et de Saint-Gobain PAM pour un montant global de 2 millions d'euros.

Concernant les 182 actions restant en cours contre Everite et Saint-Gobain PAM à fin 2005, 47 sont terminées sur le fond mais sont, pour la fixation du montant des indemnisations, en attente des conclusions d'expertises médicales. Dans tous ces dossiers la charge financière des condamnations est affectée aux Caisses d'Assurance Maladie pour les mêmes motifs de droit (prescription, inopposabilité).

Sur les 135 actions restantes, 4 ont été radiées par suite de la saisine du Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante, et les 131 autres sont, au 31 décembre 2005, en cours sur le fond, à différents stades de la procédure : 33 sont en cours de procédure administrative devant des Caisses d'Assurance Maladie, 69 sont pendantes devant des Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale, 10 devant des Cours d'appel en appel de jugements qui tous retiennent la faute inexcusable mais dont 7 retiennent également la prescription et/ou l'inopposabilité, 2 font l'objet de pourvois pendants devant la Cour de cassation, et 17 ont été renvoyés après cassation à la Cour d'appel de Versailles.

Par ailleurs, 82 actions de même nature ont été au total engagées depuis l'origine par des salariés ou anciens salariés de 11 autres sociétés françaises du Groupe qui avaient notam-

ment utilisé des équipements de protection en amiante destinés à les protéger de la chaleur des fours.

Au 31 décembre 2005, on comptait 13 instances radiées à la demande des salariés ou anciens salariés, par suite de la saisine du Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante.

A cette même date, 22 procédures étaient définitivement terminées, sur lesquelles une seule décision, intervenue en 2004, a retenu la faute inexcusable de l'employeur.

S'agissant des 47 actions restant en cours à fin 2005, 3 en sont encore au stade de l'instruction par les Caisses d'Assurance Maladie, 9 sont pendantes devant des Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale, 27 devant des Cours d'appel et 8 font l'objet de pourvois en cassation.

Litiges américains relatifs à l'amiante

Aux États-Unis, trois sociétés américaines du Groupe qui ont dans le passé fabriqué des produits ayant contenu de l'amiante tels que des tuyaux en fibre-ciment, des produits de toiture ou des isolants spéciaux, font l'objet d'actions judiciaires en dommages-intérêts de personnes autres que leurs salariés ou anciens salariés à raison d'une exposition alléguée à ces produits sans que, dans la grande majorité des cas, ne soient démontrées ni une exposition spécifique à un ou plusieurs produits donnés, ni une maladie ou une incapacité physique particulière. Ces actions visent le plus souvent simultanément de très nombreuses autres entreprises extérieures au Groupe qui ont été fabricants, distributeurs, installateurs ou utilisateurs de produits ayant contenu de l'amiante.

Evolution en 2005

Après trois années, de 2001 à 2003, marquées par une très forte augmentation des nouveaux litiges mettant en cause CertainTeed (respectivement 60 000 en 2001, 67 000 en 2002 et 62 000 en 2003, contre 19 000 en 2000), le nombre des nouveaux litiges a diminué en 2005 pour la deuxième année consécutive pour se situer à environ 17 000, soit légèrement en dessous de 2004 (18 000). Cette diminution a été générale dans la plupart des États, en particulier dans ceux qui avaient connu la plus forte augmentation. Ainsi, le nombre de nouvelles plaintes est passé dans l'État du Mississippi de 29 000 en 2003 à 2 000 en 2004 et 300 en 2005, suite à une évolution de la législation locale et à des décisions de justice récentes. Comme les années précédentes, la grande majorité des quelques 17 000 nouveaux litiges est constituée par des contentieux de masse, qui peuvent regrouper des centaines voire des milliers de plaignants poursuivant

en dommages-intérêts des dizaines de sociétés appartenant à divers secteurs de l'économie, sans apporter la preuve d'une exposition spécifique à un produit qui aurait été fabriqué par CertainTeed ou d'une maladie ou incapacité physique particulière. Il faut noter en 2005 deux cas de contentieux de masse enregistrés au Kentucky et au Texas qui à eux seuls ont représenté environ 6 000 litiges.

Le règlement des litiges visant CertainTeed se fait dans la quasi-totalité des cas par voie de transactions. Environ 20 000 litiges ont ainsi fait l'objet d'une transaction en 2005 (contre 44 000 en 2002, 54 000 en 2003 et 20 000 en 2004) et 3 000 plaintes ont été transférées en « dossier inactif », ce qui signifie qu'elles ne seront pas jugées tant que le plaignant n'aura pas établi de façon probante l'existence d'un dommage réel. Compte tenu du stock de litiges existant à fin 2004 (106 000), des nouveaux litiges survenus pendant l'exercice et des litiges ainsi résolus, environ 100 000 litiges demeuraient en cours au 31 décembre 2005, soit une sensible diminution comparée à la situation fin 2004.

Le coût unitaire moyen des litiges qui ont fait l'objet d'une transaction s'établit à 2 800 dollars environ en 2005 (contre 2 100 dollars en 2003 et 2 900 dollars en 2004). Cette évolution depuis 2003 reflète essentiellement la proportion moins élevée de transactions portant sur des contentieux de masse, dont le nombre est en décroissance sensible depuis 2004, ainsi qu'il a été dit ci-dessus.

Incidence sur les résultats

Cette situation a conduit le Groupe à comptabiliser une charge de 100 millions d'euros au titre de l'exercice 2005, destinée à faire face à l'évolution des litiges. Ce montant est légèrement inférieur à celui comptabilisé en 2004 (108 millions d'euros) et identique à celui comptabilisé en 2002 et 2003. La couverture totale du risque découlant pour CertainTeed des litiges liés à l'amiante aux États-Unis s'établit au 31 décembre 2005 à 358 millions d'euros, soit 422 millions de dollars américains (295 millions d'euros au 31 décembre 2004, soit 402 millions de dollars américains). Cette couverture est désormais constituée en quasi-totalité par la provision constituée au bilan, la société ayant achevé d'utiliser depuis 2004 l'essentiel des couvertures d'assurance dont elle disposait auparavant.

Incidence sur la trésorerie

Le montant total des indemnisations auxquelles ont donné lieu les règlements, qui correspond pour partie à des litiges ayant fait l'objet d'une transaction avant 2005 mais pour lesquels les indemnisations n'ont été versées qu'en 2005

et pour partie à des litiges entièrement réglés et indemnisés en 2005, s'est élevé à 71 millions d'euros soit 88 millions de dollars (contre 113 millions d'euros soit 140 millions de dollars en 2004).

Perspectives 2006

Si la tendance favorable de la baisse du nombre des nouveaux litiges se poursuit en 2006, comme au cours des deux années passées, il est prévisible que le coût unitaire moyen des transactions évoluera à la hausse, reflétant une proportion inférieure de litiges réglés ou en cours de règlement portant sur des contentieux de masse à moindre coût unitaire. Les évolutions constatées au cours des derniers mois ne manifestent pas de nouveau changement significatif, ni en ce qui concerne le nombre des nouveaux litiges, ni en ce qui concerne le coût moyen des transactions.

Si la proposition de loi fédérale américaine était adoptée, un terme définitif serait mis aux actions judiciaires décrites ci-dessus. Ce texte a en effet pour objet de créer un Fonds fédéral d'indemnisation des dommages liés à l'amiante, qui exclurait tout contentieux judiciaire. Une première proposition de loi avait été adoptée par la Commission Judiciaire du Sénat des États-Unis le 10 juillet 2003, mais n'avait pas été soumise au vote du Sénat en formation plénière. Une nouvelle proposition de loi a été adoptée le 26 mai 2005 par la Commission Judiciaire du Sénat des États-Unis. Elle a été soumise, à ce stade sans succès, au débat du Sénat en formation plénière en février 2006. Par ailleurs, certaines initiatives (réformes législatives locales ou décisions de justice) ont été mises en œuvre dans différents États des États-Unis (Mississippi, Texas, Ohio notamment) visant à rendre plus restrictive la recevabilité des plaintes.

Au Brésil, les anciens salariés des sociétés du Groupe qui sont atteints de maladies professionnelles liées à l'amiante se voient proposer, selon les cas, soit une indemnisation exclusivement pécuniaire soit une assistance médicale à vie assortie d'une indemnisation ; seul un petit nombre de contentieux est en cours à fin 2005 à cet égard, et ils ne présentent pas de risque significatif pour les filiales concernées.

Note 20 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Il n'y a aucun événement significatif postérieur à la clôture de l'exercice.

Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2005

Aux Actionnaires de la Compagnie de Saint-Gobain
Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre
Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport
relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Compagnie
de Saint-Gobain, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues
par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'adminis-
tration. Il nous appartient, sur la base de notre audit,
d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes
professionnelles applicables en France ; ces normes
requièrent la mise en œuvre de diligences permettant
d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels
ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit
consiste à examiner, par sondages, les éléments probants
justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste
également à apprécier les principes comptables suivis et les
estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes
et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons
que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion
exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard
des règles et principes comptables français, réguliers et
sincères et donnent une image fidèle du résultat
des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation
financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet
exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code
de commerce relatives à la justification de nos appréciations,
nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Valeur d'inventaire des immobilisations financières et participations

La Société évalue annuellement la valeur d'inventaire
de ses immobilisations financières et participations selon la
méthode décrite dans la note 1 relative aux règles et méthodes
comptables. Nous avons revu l'approche utilisée par la Société
et sur la base des éléments disponibles, nous nous sommes
assurés du caractère raisonnable des estimations retenues
par la Société au 31 décembre 2005.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre
de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris
dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de
notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes
de la profession applicables en France, aux vérifications
spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité
et la concordance avec les comptes annuels des informations
données dans le Rapport de gestion du Conseil d'administra-
tion et dans les documents adressés aux actionnaires
sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que
les diverses informations relatives aux prises de participation
et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital,
vous ont été communiquées dans le Rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 23 mars 2006

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Pierre COLL

Rémi DIDIER

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Jean GATINAUD

Gilles SALIGNON

Résultat (et autres éléments caractéristiques) au cours des cinq derniers exercices

(en milliers d'euros)	2005	2004	2003	2002	2001
1 - Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 381 025	1 363 952	1 391 300	1 364 043	1 364 138
Nombre d'actions ordinaires existantes	345 256 270	340 988 000	347 824 967	341 010 680	85 258 628
2 - Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	172 680	158 410	163 379	156 150	149 431
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	520 002	719 758	430 896	507 093	1 115 028
Impôts sur les bénéfices	55 945	45 403	69 888	30 396	15 020
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	525 130	766 017	513 574	595 916	1 092 872
Résultat distribué - Dividendes	459 629 ⁽¹⁾	429 812 ⁽²⁾	387 384 ⁽³⁾	379 141 ⁽⁴⁾	378 364 ⁽⁵⁾
3 - Résultat par action (en euros)					
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	1,51	2,11	1,24	1,49	13,08
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	1,52	2,25	1,48	1,75	12,82
Dividende net attribué à chaque action	1,36	1,28	1,15	1,13	4,50
4 - Personnel⁽⁶⁾					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	238	237	235	240	249
Montant de la masse salariale de l'exercice ⁽⁷⁾	27 782	25 140	24 991	25 094	24 389
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	15 306	14 274	13 863	13 850	12 956

(1) Sur la base de 345 256 270 actions (capital social au 31 décembre 2005) diminuée de 7 293 541 actions propres détenues au 28 février 2006, soit : 337 962 729 actions.

(2) Chiffre corrigé de 366 milliers d'euros, correspondant aux 285 934 actions propres cédées entre le 1^{er} mars 2005 et le 23 juin 2005, date de mise en paiement de ce dividende.

(3) Chiffre corrigé de 412 milliers d'euros, correspondant aux 357 874 actions propres cédées entre le 29 février 2004 et le 24 juin 2004, date de mise en paiement de ce dividende.

(4) Chiffre corrigé de 370 milliers d'euros, correspondant aux 336 000 actions propres acquises et aux 8 300 actions propres cédées entre le 20 mars 2003, date du Conseil d'arrêté des comptes, et le 23 juin 2003, date de mise en paiement de ce dividende.

(5) Chiffre corrigé de 118 milliers d'euros, correspondant aux 26 150 actions propres cédées entre le 28 mars 2002, date du Conseil d'arrêté des comptes, et le 24 juin 2002, date de mise en paiement de ce dividende.

(6) Correspond uniquement au personnel hors intégration de l'Etablissement Allemand.

(7) A partir de 2005, la masse salariale comprend l'intéressement des salariés dont le montant est de 1 493 milliers d'euros.

Les principales filiales par pays et délégations

L'ensemble des filiales est détenu à 100 %, sauf indication contraire

France

Saint-Gobain Glass France : production et transformation de vitrage. Ventes : 249,4 millions d'euros. Personnel : 1 009. Ces montants incluent Eurofloat : float. Détient :

- Saint-Gobain Produits Industriels (SGPI), M.O. Pays de Loire, Comptoir des Glaces et Produits Verriers, C.G.G. M.O. Atlantique, Les Vitrages de Saint-Gobain Normandie, M.O. Semiver-Climaver, M.O. Charentes-Limousin, M.O. Armorique, Miroiterie du Rhin, Société Verrière Française (SVF), Sovedys, Sivaq, Centre Est Vitrage (CEV), Charles André, Soprover, Société Verrière de l'Atlantique (SVA), Le Vitrage du Midi (LVM), Glassver, Gobba Vitrage, Auvergne Isolation, Vitrages Isolants d'Auvergne, Alp'Verre, Courbu Vitrages, Verrerie Aury, Pierre Pradel, Wehr Miroiterie, Emaillerie Alsacienne, Technifen, Techniverre. Sociétés de négoce et de transformation de vitrage pour le Bâtiment. Personnel des filiales de transformation : 3 244.
- Eurokera (50 %). Personnel : 112. Keraglass (50 %). Personnel : 101. Production et commercialisation de plaques de vitrocéramiques.
- Saint-Gobain Sovis : verre trempé pour l'électroménager, optique industrielle et scientifique, verre antiradiations. Personnel : 201.
- Verrerie de Saint-Just : verres décoratifs. Personnel : 73.
- Saint-Gobain Sully : vitrage ferroviaire et aviation. Personnel : 431.
- Saint-Gobain Glass Logistics : transports.
- Saint-Gobain Recherche : Centre de recherche sur le verre et les matériaux de construction. Personnel : 320.

Saint-Gobain Sekurit France : transformation Automobile. Ventes : 294,3 millions d'euros. Personnel : 1 066. Ces montants incluent la Société Verrière d'Encapsulation : encapsulation de vitrage automobile. Détient : Saint-Gobain Autover : société de négoce et de transformation de vitrage Automobile.

Saint-Gobain Isover : production et transformation de produits isolants en laine de verre et de roche. Ventes : 280,4 millions d'euros. Personnel : 857. Détient :

- Saint-Gobain Eurocoustic : production de produits isolants en laine de roche. Ventes : 48 millions d'euros. Personnel : 171.
- Saint-Gobain Ecophon SA : plafonds acoustiques. Personnel : 27.
- Plafométal : plafonds métalliques. Ventes : 38,8 millions d'euros. Personnel : 133.

Saint-Gobain Emballage : fabrication d'emballages en verre creux (bouteilles et pots industriels). Ventes : 644,8 millions d'euros. Personnel : 2 001. Détient :

- VOA Verrerie d'Albi : emballages en verre creux (bouteilles). Ventes : 71,6 millions d'euros. Personnel : 315.

- Samin : exploitation de carrières. Personnel : 154.
- Saga Décor (51 %) : décoration de bouteilles et de pots. Personnel : 195.

Saint-Gobain Desjonquères : fabrication de flacons en verre destinés notamment à la parfumerie et à la pharmacie. Ventes : 411,6 millions d'euros. Personnel : 1 831. Détient :

- Saint-Gobain VG Emballage : négoce d'emballages en verre, plastique et accessoires. Personnel : 74.
- Verreries de l'Orne : décor de verre creux. Personnel : 341; détient les Verreries de la Somme. Personnel : 358.

Saint-Gobain Vetrotex France : fabrication et commercialisation de fibres de verre pour le renforcement. Ventes : 89,5 millions d'euros. Personnel : 406. Détient : Saint-Gobain Vetrotex International. Centre de recherche et développement, et activités de vente à l'exportation. Siège à Chambéry (Savoie). Détient : Saint-Gobain Vetrotex Renforcement, Saint-Gobain Vetrotex Glass Mat : sociétés de commercialisation.

Partidis : distribution de matériaux pour le Bâtiment. Ventes : 7,65 milliards d'euros. Personnel : 34 510. Détient :

- Point.P : Distribution de matériaux de construction au travers de : - 11 sociétés régionales (Bretagne, Centre, Est, Ile-de-France, Pays de Loire, Languedoc Midi-Pyrénées, Nord, Normandie, PACA, Rhône-Alpes, Sud-Ouest). - 4 sociétés nationales (DSC, SFIC, Asturienne, PUM Plastiques); - l'enseigne La Plateforme du Bâtiment (31 en France et 13 en Espagne); - 1 700 points de vente : plus de 1 650 agences en France, 46 en Espagne (SG Point.P España, La Plateforme España, PUM Plastiques), et 11 en Pologne (PUM Plastiques).
- Lapeyre : spécialiste de l'aménagement durable de la maison sous les enseignes : Lapeyre-La Maison, DISTRILAP, K par K, GIMM, Oxxo, Les Zelles, Cougnard, Cordier, Lagrange, Poreaux, Pastural, Okfens (Pologne), Eldorado Exportacao et Contrumega-Megacenter (Brésil)

Saint-Gobain Matériaux de Construction : holding. Détient : Saint-Gobain Weber : production de mortiers industriels dans 22 pays. Ventes (filiales incluses hors Brésil) : 782,9 millions d'euros. Personnel (filiales incluses hors Brésil) : 3 467.

Saint-Gobain PAM : canalisations et pièces hydrauliques en fonte ductile pour l'adduction d'eau, l'irrigation, l'assainissement. Fonte de Bâtiment. Ventes : 773,5 millions d'euros. Personnel : 2 794. Détient : Saint-Gobain Seva : équipements industriels, moules, assiettes de fibrage pour l'isolation, fermes-portes. Ventes : 58 millions d'euros. Personnel : 352.

SEPR – Société Européenne des Produits Réfractaires :

fabrication de réfractaires électrofondus utilisés principalement pour les fours de verrerie et divers produits spéciaux (billes, grains, poudres céramiques). Ventes : 213,1 millions d'euros. Personnel : 1 027. Détient :

- Savoie Réfractaires : fabrication de réfractaires spéciaux. Ventes : 37,8 millions d'euros. Personnel : 199.
- Saint-Gobain Céramiques Avancées Desmarquest : fabrication de céramiques fines pour applications industrielles. Ventes : 29,3 millions d'euros. Personnel : 284.
- Saint-Gobain Cristaux et Détecteurs. production de cristaux optiques et de monocristaux artificiels pour analyse chimique. Ventes : 26,1 millions d'euros. Personnel : 162.
- Saint-Gobain Quartz S.A.S : fabrication de pièces en silice pour l'industrie chimique, creusets et tubes en silice pour l'industrie des semi-conducteurs, fils et laine en silice pour l'industrie spatiale, isolant Micaver, céramiques piézo-électriques. Ventes : 17,2 millions d'euros. Personnel : 157.
- Saint-Gobain Matériaux Céramiques. production de seeded-gel.
- Saint-Gobain Centre de Recherche et d'Etudes Européennes : centre de recherche sur les céramiques. Personnel 173.
- Valoref SA. Recyclage.

Saint-Gobain Performance Plastics Europe : holding. Détient : SG Performance Plastics Asti, SG Performance Plastics España. SG Performance Plastics Gessil, SG Performance Plastics Verneret : fabrication et vente de plastiques haute performance.

Saint-Gobain Abrasifs (France) : production d'abrasifs appliqués, de meules et de super-abrasifs. Ventes : 151,3 millions d'euros. Personnel : 937.

Spafi : holding. Détient : SGPII : holding.

Vertec : holding.

Allemagne et Europe Centrale

Allemagne

Saint-Gobain ZN Deutschland : holding.

Saint-Gobain Glass Deutschland GmbH : production et transformation de vitrage. Ventes : 347,9 millions d'euros. Personnel : 1 092.

Saint-Gobain Deutsche Glas GmbH : holding contrôlant différentes filiales ayant pour activités le négoce et la transformation de vitrage pour le Bâtiment. Ventes : 224,9 millions d'euros (filiales incluses). Personnel : 1 695 (filiales incluses).

Saint-Gobain Sekurit Deutschland Beteiligungen

GmbH : société gérante de Saint-Gobain Sekurit Deutschland KG et gestion de participations. Détient :

- Autoglas Hansa. Détient : Renz Autoglas GmbH, SG Autover Deutschland GmbH, Freudenberger Autoglas KG.
- Faba Autoglas Technik GmbH. Transformation de vitrage Automobile.

Saint-Gobain Sekurit Deutschland KG : production de vitrage pour l'Automobile. Ventes : 286,7 millions d'euros. Personnel : 1 706. Ces montants incluent Faba Autoglas Technik Kg. Extrusion de vitrage feuilleté et trempé. Détient : Saint-Gobain Sekurit Nutzfahrzeugglas Kg production de vitrage pour véhicules utilitaires. Ventes : 27,5 millions d'euros. Personnel : 98.

Saint-Gobain Isover G + H AG. : production et commercialisation de fibres minérales et de mousses pour l'isolation thermique, frigorifique et acoustique, et pour la protection contre l'incendie. Ventes : 320,3 millions d'euros. Personnel : 1 248 ces montants incluent Superglass Dammstoffe GmbH. Commercialisation de matériaux isolants.

Saint-Gobain Vetrotex Deutschland GmbH : fabrication et commercialisation de fibres de verre pour le renforcement. Ventes : 45,8 millions d'euros. Personnel : 295.

Saint-Gobain Vetrotex Reinforcement GmbH : société de commercialisation.

Halberghütte GmbH : holding. Détient : Saint-Gobain Gussrohr KG. Canalisations en fonte ductile. Ventes : 139,8 millions d'euros. Personnel : 460.

SG HES GmbH : ventes de systèmes de canalisation pour le Bâtiment. Ventes : 35,6 millions d'euros. Personnel : 46.

Saint-Gobain Oberland AG (96,7 %) : société cotée à la Bourse de Francfort, de Munich et de Stuttgart. Fabrication d'emballages en verre creux (bouteilles et pots industriels). Ventes : 311 millions d'euros. Personnel : 1 518. Ces montants incluent Westerwald Silikatindustrie, Ruhrglas et Sueddeutsche Altglas GmbH. Détient : GPS Glas Produktions Service. Production de machines pour l'industrie du verre creux. Ventes : 17,4 millions d'euros. Personnel : 71.

Saint-Gobain Kipfenberg GmbH : flacons en verre. Ventes : 59,4 millions d'euros. Personnel : 211. Détient : Saint-Gobain Calmar GmbH : fabrication de pompes plastique. Ventes : 70,9 millions d'euros. Personnel : 509.

SEPR Keramik GmbH & CO KG : holding. Détient :

- Norton Beteiligungs holding détient Saint-Gobain Performance Plastics Pampus GmbH : fabrication et vente de plasti-

ques hautes performances pour l'industrie médicale et Automobile, et équipements industriels divers. Ventes : 58 millions d'euros. Personnel : 340 ; Norton HTK Verwaltungs GmbH et Saint-Gobain Advanced Ceramics Lauf GmbH : fabrication et vente de céramiques avancées. Ventes : 16,9 millions d'euros. Personnel : 177. Détient :

- Saint-Gobain IndustrieKeramik Düsseldorf : production de réfractaires. Ventes : 21 millions d'euros. Personnel : 104.
- Saint-Gobain Advanced Ceramics Mönchengladbach : production et vente de céramiques avancées. Ventes : 12,7 millions d'euros. Personnel : 78.
- Saint-Gobain IndustrieKeramik Roedental : fabrication de réfractaires à haute performance. Ventes : 52,1 millions d'euros. Personnel : 622.
- Saint-Gobain Performance Plastics Cologne. Personnel : 34.

Saint-Gobain Schleifmittel - Beteiligungen GmbH : Détient :

- Saint-Gobain Diamond Products GmbH : production d'outils super-abrasifs pour les industries de la mécanique et de la pierre. Ventes : 13,9 millions d'euros. Personnel : 26.
- Saint-Gobain Abrasives GmbH : production et vente de meules et de super-abrasifs. Ventes : 88,9 millions d'euros. Personnel : 417.

Raab Karcher GmbH : distribution de matériaux de construction en Allemagne et en Europe de l'Est. Ventes : 1,92 milliard d'euros (filiales incluses). Personnel : 7 163 (filiales incluses).

Autriche

Eckelt Glas GmbH : transformation. Ventes : 52,3 millions d'euros. Personnel : 337.

Autover Österreich GmbH : distribution de vitrage Automobile de remplacement.

Saint-Gobain Isover Austria AG : production et commercialisation de matériaux isolants. Ventes : 48,1 millions d'euros. Personnel : 232. Détient : Deutsche Basaltsteinwollen srl (DBW) - Roumanie : production de laine de roche.

Saint-Gobain Hornstein Glastextil GmbH : production de toiles de verre à peindre. Ventes : 12,8 millions d'euros. Personnel : 113.

République Tchèque

1 euro = 29,787 couronnes tchèques

Saint-Gobain Slevarna SRO : fonderie. Ventes : 309,1 millions de couronnes tchèques. Personnel : 165.

Saint-Gobain Sekurit CR Spol SRO : production de verre feuilleté Automobile. Ventes : 1,45 milliard de couronnes tchèques. Personnel : 541.

Saint-Gobain Trubni Systemy. Ventes : 331,3 millions de couronnes tchèques. Personnel : 22.

Saint-Gobain Orsil : production de matériaux isolants en laine de roche. Ventes : 1,52 milliard de couronnes tchèques. Personnel : 325.

SG Vertex AS. Ventes : 4,72 milliards de couronnes tchèques. Personnel : 1 472.

W.A.W. Spol. S.R.O. : distribution de carrelages et de sanitaires. Ventes : 470,8 millions de couronnes tchèques. Personnel : 165.

Saint-Gobain Advanced Ceramics S.R.O. Ventes 402,2 millions de couronnes tchèques. Personnel : 195

Izolas S.R.O. Négoce et transformation de vitrage pour le Bâtiment. Ventes 320,1 millions de couronnes tchèques. Personnel : 112.

Vetrotex Reinforcement Bohemia : société de commercialisation.

Slovaquie

1 euro = 38,60 couronnes slovaques

Nitrasklo A.S et Venisklo Spol S.R.O : négoce et transformation de vitrage pour le Bâtiment. Ventes : 537,6 millions de couronnes slovaques. Personnel : 154.

W.A.W. Spol S.R.O : distribution de carrelages et de sanitaires. Ventes : 379,2 millions de couronnes slovaques. Personnel : 192.

Benelux

Belgique

Saint-Gobain Glass Benelux SA : production et transformation de vitrage. Ventes : 136,4 millions d'euros. Personnel : 516. Ces montants incluent Saint-Gobain Glass Coating. Détient : Frankenglas NV, Boermans Glas Montage NV, Boermans Glasindustrie NV, Burniat Glass, Glorieux NV, Wagener Jowaco, Hanin Miroiterie, Techniver, Climaglass NV, Conforglass, Veiligheidsglas CCG NV, Mirover NV, Romato. Personnel des filiales : 560.

Saint-Gobain Glass Exprover : société d'exportation de la Branche Vitrage. Promotion et coordination de toutes les exportations des produits verre plat fabriqués dans les usines du Groupe en dehors des zones où sont implantées ces usines.

Saint-Gobain Sekurit Benelux SA : transformation de vitrage pour l'Automobile. Ventes : 107,5 millions d'euros. Personnel : 432. Détient : Saint-Gobain Autover Distribution SA. Personnel : 105.

Saint-Gobain Pipe Systems Belgium. Ventes : 34,3 millions d'euros. Personnel : 28.

Saint-Gobain Abrasives NV. Personnel 23.

Saint-Gobain Matériaux Céramiques Benelux SA : process de carbure de silicium et corindons pour les industries réfractaires et des abrasifs. Ventes 23,6 millions d'euros. Personnel : 32.

Luxembourg

Saint-Gobain Abrasives SA (Luxembourg) : production et vente d'outils, disques et forets diamantés. Machines pour la coupe de l'asphalte pour le marché de la construction et du génie civil. Ventes : 43,5 millions d'euros. Personnel : 143.

Pays-Bas

Glasfabriek Sas Van Gent BV : fabrication de vitrages réfléchissants et de glaces émaillées. Activités de trempe. Ventes : 17,1 millions d'euros. Personnel : 123.

Koninklijke Saint-Gobain Glass NV : transformation et négoce de produits verriers pour le Bâtiment. Ventes : 102,2 millions d'euros. Personnel : 473.

Saint-Gobain Autover International BV : distribution de vitrage Automobile de remplacement. Ventes : 32,9 millions

d'euros. Personnel : 30.

Saint-Gobain Isover Benelux : fabrication et commercialisation de produits isolants. Ventes : 98,2 millions d'euros. Personnel : 327. Ces montants incluent SG Isover Benelux SA - (Belgique).

Saint-Gobain Ecophon BV : production et commercialisation de plafonds acoustiques. Personnel : 24.

Saint-Gobain Cultilène BV : transformation et commercialisation de produits en laine de verre et de roche pour la culture hors sol. Ventes : 23,7 millions d'euros. Personnel : 52.

Raab Karcher Hollande : distribution de matériaux de construction aux Pays-Bas. Ventes : 492,1 millions d'euros. Personnel : 1 361.

Saint-Gobain Abrasives Nederland : holding. Détient Saint-Gobain Abrasives BV : production de meules minces et d'abrasifs appliqués. Ventes 94,7 millions d'euros. Personnel : 364.

Internationale Maatschappij Voor Het Beheer van Glasmaatschappijen BV (SGT) : holding.

Saint-Gobain Nederland : société financière.

Espagne, Portugal et Maroc

Espagne

Saint-Gobain Cristaleria SA : production et transformation de vitrage pour le Bâtiment et l'Automobile et de produits isolants (laine de verre et de roche). Ventes : 487,3 millions d'euros. Personnel : 1 784. Détient :

- Saint-Gobain Autover : distribution de vitrage Automobile de remplacement.
- Saint-Gobain Wanner : isolation thermique et acoustique. Ventes : 55 millions d'euros. Personnel : 300.
- Industrias del Cuarzo (Incusa) : carrière de sable. Personnel : 52.
- Procustic SA : transformation et distribution de produits isolants acoustiques.
- Portaglas SL. Ventes : 18,5 millions d'euros. Personnel : 77. Détient : Saint-Gobain Glass Solarcontrol SL. Ventes : 18,5 millions d'euros. Personnel : 122.

La Veneciana : Commerce, transformation et pose de vitrage, miroiterie. Ventes (filiales incluses) : 100,7 millions d'euros. Personnel : 619 (filiales incluses). Détient : La Veneciana Norte, La Veneciana Levante, La Veneciana Bética, La Veneciana Canarias, Cristaleria Industrial (CRISA), Vidrios de Seguridad Laminados (VISLAM).

Saint-Gobain Vetrotex España : fabrication et commercialisation de fibres de verre pour le renforcement. Ventes : 66,2 millions d'euros. Personnel : 352.

Saint-Gobain Canalizacion : canalisations en fonte ductile. Ventes : 177,2 millions d'euros. Personnel : 276. Détient : Saniplast : distribution de canalisation et accessoires. Ventes : 51,4 millions d'euros. Personnel : 113.

Saint-Gobain Vicasa SA : fabrication d'emballages en verre creux (bouteilles, pots industriels, flacons). Ventes : 261,6 millions d'euros. Personnel : 1 163. Ces montants incluent ceux de Saint-Gobain Montblanc SA. Production d'emballages en verre creux. Détient :

- Saint-Gobain La Granja SA : production d'emballages en verre creux (flacons), isolateurs et moulages. Ventes : 62,8 millions d'euros. Personnel : 352. Détient Saint-Gobain Calmar SA : production de pompes plastiques. Ventes : 49 millions d'euros. Personnel : 326.
- Vidrieras Canarias (41 %) : Emballages en verre creux. Ventes : 18,4 millions d'euros. Personnel : 114.

Saint-Gobain Abrasivos : production de meules abrasives. Ventes : 45,5 millions d'euros. Personnel : 241.

Saint-Gobain Ceramicas Industriales : fabrication de céramiques techniques et négoce de plastiques à haute performance. Personnel : 75.

Portugal

Saint-Gobain Glass Portugal : production et transformation de vitrage pour le Bâtiment et l'électroménager. Ventes : 61,3 millions d'euros. Personnel : 142. Détient : Covipor-CIA Vidreira do Norte, Covilis et EVI-Pruducão de Energia : Transformation de produits verriers pour le Bâtiment. Ventes : 36 millions d'euros. Personnel : 149.

SGSP Vidro Automovel : Transformation de vitrage pour l'Automobile. Ventes : 65 millions d'euros. Personnel : 291. Détient : Autover Lusa (60 %) : négoce de vitrage Automobile de remplacement.

Saint-Gobain Mondego : fabrication d'emballages en verre creux (bouteilles, pots industriels). Ventes : 62,4 millions d'euros. Personnel : 245.

Saint-Gobain Abrasivos Lda : distributeur de produits abrasifs. Personnel : 35.

Royaume-Uni et République d'Irlande

Royaume-Uni

1 euro = 0,684 livre sterling

British Plaster Board (Bpb Plc) : production de plaques de plâtre (n°1 mondial), plâtres de construction et autres plâtres spéciaux. Activités réparties pour l'essentiel en Europe et Amérique du Nord. Ventes : 2,23 milliards de livres sterling (consolidé au 1^{er} décembre 2005 : 179,7 millions de livres sterling). Personnel : 12 801.

Saint-Gobain Plc : holding. Détient :

- Orchardflint : holding.
- Saint-Gobain Glass UK Ltd : production et transformation de vitrage. Ventes : 50,4 millions de livres sterling. Personnel : 165.
- Saint-Gobain Technical Fabrics UK Ltd.
- Saint-Gobain Insulation UK. Détient : British Gypsum Isover : production et commercialisation de produits isolants. Ventes : 20,2 millions de livres sterling. Personnel : 150.

Solaglas Ltd : transformation et distribution de vitrage pour le Bâtiment (verre trempé, verre feuilleté, miroirs, vitrages isolants). Réseau de 28 sites, dont 12 unités de transformation, répartis à travers le Royaume-Uni. Ventes : 130 millions de livres sterling. Personnel : 1 564. Ces montants incluent toutes les sociétés détenues par Solaglas Ltd dont les principales sont : Groupe Hayes, Groupe Dockrell Glass : transformation Bâtiment ; Thermax, Birmingham Build : transformation Automobile et Bâtiment ; Saint-Gobain Glass Ltd : société de commercialisation au Royaume-Uni des produits des branches Vitrage et Conditionnement. Détient : Vetrotech Saint-Gobain UK.

Saint-Gobain Building Distribution Ltd : distribution de matériaux de construction. Ventes : 2,11 milliards de livres sterling. Personnel : 12 850.

Saint-Gobain Pipelines Plc : canalisations et pièces hydrauliques en fonte ductile pour l'adduction d'eau et l'assainissement. Robinetterie hydraulique. Pièces de voirie fonte et acier, fonte de Bâtiment. Ventes : 117,1 millions de livres sterling. Personnel : 969. Détient : Stanton Bonna Concrete Ltd - (20 %). Tuyaux en béton.

Saint-Gobain Ceramics & Plastics Plc : fabrication et vente de plastiques haute performance et de produits pour procédés chimiques. Détient :

- Chemfab Holding UK Ltd GB.
- Saint-Gobain Crystals & Detectors UK Ltd.
- Saint-Gobain Industrial Ceramics Ltd : production et vente de fibres d'isolation haute température et de produits réfractaires. Personnel : 66.
- Saint-Gobain Performance Plastics Corby : production de tubes et faisceaux colorifugés pour boissons.

Saint-Gobain Quartz Plc : fabrication de pièces en silice pour l'industrie chimique, production de quartz fondu pour l'industrie des semi-conducteurs, la fabrication des fibres optiques, le chauffage infrarouge et les équipements de laboratoire. Ventes : 13,3 millions de livres sterling. Personnel : 184.

Abrasives Plc : détient Unicorn Abrasives Ltd ; Saint-Gobain Abrasives Ltd. Ventes : 64,2 millions de livres sterling. Personnel : 485. Au travers de diverses filiales, produit des abrasifs agglomérés, des abrasifs appliqués et des super-abrasifs.

République d'Irlande

Chemfab Holding : transformation de tissus enduits (PTFE, silicone), rubans adhésifs. Détient : Chemfab Ireland Ltd. et SG PPL Ireland. Ventes : 24,8 millions d'euros. Personnel : 101.

Glasuld Ireland : production et commercialisation de produits isolants.

Moy-Isover Ltd : production et commercialisation de produits isolants. Ventes : 10,9 millions d'euros. Personnel : 79.

Afrique du Sud

1 euro = 7,917 rands

Saint-Gobain Pipelines South Africa : fabrication de pièces de fonderie. Ventes : 149,2 millions de rands. Personnel : 412.

Saint-Gobain Abrasives Pty : production d'abrasifs appliqués, de super-abrasifs et de meules. Ventes : 103,5 millions de rands. Personnel : 185.

Italie et Grèce

Italie

Saint-Gobain Glass Italia : production et transformation de vitrage. Ventes : 140,7 millions d'euros. Personnel : 322. Détient :

- Flovetto (50 %) : production et transformation de vitrage(float). Ventes : 16 millions d'euros. Personnel : 59.
- SGGI Logistica Servizi : transports routiers.
- Gruppo Fontana : transformation et négoce de verre. Ventes : 55,8 millions d'euros. Personnel : 60.
- Vetreira Industriale Saint-Gobain (V.I.S) SRL. Personnel : 36.

Saint-Gobain Sekurit Italia : transformation de vitrage pour l'Automobile. Ventes : 62,8 millions d'euros. Personnel : 252. Détient : S.G. Autover Italia SRL, S.G. Sicurglass SRL et Vetro Sud SRL (50 %). Ventes de l'ensemble : 49,7 millions d'euros. Personnel : 308.

Saint-Gobain Euroveder Italia : verre trempé pour l'électroménager. Ventes : 39,5 millions d'euros. Personnel : 293.

Saint-Gobain Isover Italia : fabrication de produits isolants et de produits d'étanchéité (matériaux de toiture, revêtements à base de voile de verre). Ventes : 59,6 millions d'euros. Personnel : 215.

Saint-Gobain Vetrotex Italia : fabrication et commercialisation de fibres de verre pour le renforcement. Ventes : 127,2 millions d'euros. Personnel : 492.

Saint-Gobain Condotte SpA : canalisations en fonte ductile. Ventes : 89,3 millions d'euros. Personnel : 145.

Saint-Gobain Vetri : production d'emballages en verre creux (bouteilles, pots industriels). Ventes : 423,2 millions d'euros. Personnel : 1 208. Ces montants incluent Ecoglass : récolte et traitement du calcin.

Microspray Delta SpA : fabrication de pompes pour le secteur de la parfumerie et des cosmétiques. Personnel : 60.

Saint-Gobain Abrasivi SpA : production de meules abrasives. Ventes : 96,5 millions d'euros. Personnel : 466.

SEPR Italia : fabrication de réfractaires électrofondus. Ventes : 29,9 millions d'euros. Personnel : 206.

Pologne, Russie et Ukraine

Pologne

1 euro = 4,023 zlotys

Saint-Gobain Glass Polska Sp ZOO : production et transformation de vitrage. Ventes : 343 millions de zlotys. Personnel : 258. Détient : Glaspol Sp ZOO : négoce et transformation de vitrage pour le Bâtiment. Ventes : 163 millions de zlotys. Personnel : 497. Hsj Jaroszwiec. Ventes : 84,9 millions de zlotys. Personnel : 291. Aurys Lustra Sp ZOO. Ventes : 28,2 millions de zlotys. Personnel : 152. SG Euroveder Polska Sp ZOO. Ventes : 26,3 millions de zlotys. Personnel : 166.

Saint-Gobain Sekurit Hanglas Polska : production de verre Automobile. Ventes : 272 millions de zlotys. Personnel : 1130.

Saint-Gobain Isover Polska Sp ZOO : production et commercialisation de produits isolants. Ventes : 269 millions de zlotys. Personnel : 273.

Saint-Gobain Velimat Polska Sp ZOO : production et commercialisation de voile de verre. Ventes : 34 millions de zlotys. Personnel : 70.

Saint-Gobain Abrasives Sp ZOO : production et commercialisation de meules abrasives. Ventes : 176 millions de zlotys. Personnel : 714.

SG Dystrybucja Budowlana Sp ZOO : distribution de produits pour le Bâtiment. Ventes : 292 millions de zlotys. Personnel : 512.

Russie

1 euro = 35,197 roubles

Sitall (56,7 %) et **Kavminsteklo Zao** (60 %) : production de verre d'emballages.

Zao SG Isover : commercialisation de produits isolants. Ventes : 1,67 milliard de roubles. Personnel : 93.

SG Isover Yegorievsk (85,2 %) : production et commercialisation de produits isolants. Ventes : 955,3 millions de roubles. Personnel : 210.

Saint-Gobain Vetrotex Steklovolokno (85 %) Ventes : 572,3 millions de roubles. Personnel : 796.

Ukraine

1 euro = 6,358 hryvnia

Consumers Sklo Zorya (79,7 %) : production de verre d'emballages. Ventes : 75,7 millions de hryvnia. Personnel : 636.

SG Isover Zat : commercialisation de produits isolants. Ventes : 59,6 millions de hryvnia. Personnel : 20.

Pays Nordiques et pays Baltes

Danemark

1 euro = 7,452 couronnes danoises

Saint-Gobain Glass Nordic A/S : Ventes : 220,8 millions de couronnes danoises. Détient : Scanglas A/S : production de vitrage isolant et de verre trempé. Ventes : 378,2 millions de couronnes danoises. Personnel : 352.

Saint-Gobain Isover A/S : fabrication et commercialisation de produits isolants. Ventes : 421,8 millions de couronnes danoises. Personnel : 211.

Saint-Gobain Ecophon Production A/S : production de produits acoustiques.

Finlande

SG Sekurit Finland Oy : transformation de vitrage Automobile. Ventes : 13,5 millions d'euros. Personnel : 113.

SG Autover Finland Oy : vitrage de remplacement.

Finnglass Oy ; Verinvest Oy : négoce et transformation de vitrage pour le Bâtiment. Personnel : 66.

Saint-Gobain Isover Oy : production et commercialisation de produits isolants. Ventes : 98,5 millions d'euros. Personnel : 314.

Norvège

1 euro = 8,013 couronnes norvégiennes

Brodrene Böckmann A/S : production de vitrage isolant. Ventes : 354,7 millions de couronnes norvégiennes. Personnel : 240.

Scandi - Glass A/S : production de vitrage isolant. Ventes : 63 millions de couronnes norvégiennes. Personnel : 35.

SI-Glass A/S : production de verre feuilleté et trempé. Ventes : 71,3 millions de couronnes norvégiennes. Personnel : 65.

SG Autover Bilglas A/S : vitrage de remplacement. Ventes : 80,1 millions de couronnes norvégiennes. Personnel : 43.

Saint-Gobain Ceramic Materials A/S : fabrication et vente de produits de carbure de silicium. Ventes : 473,5 millions de couronnes norvégiennes. Personnel : 270.

Optimera Gruppen AS : distribution de matériaux de construction en Norvège et en Suède. Ventes : 1,81 milliard de couronnes norvégiennes. Personnel : 1 050.

Suède

1 euro = 9,28 couronnes suédoises

Emmaboda Glas AB : production de vitrage isolant et de verre trempé. Ventes : 269,2 millions de couronnes suédoises. Personnel : 176. Détient Glashuset I Sverige AB. Négocier de verre. Ventes : 107,6 millions de couronnes suédoises. Personnel : 45.

Saint-Gobain Sekurit Scandinavia AB : production de vitrage trempé et feuilleté pour l'Automobile. Ventes : 460,7 millions de couronnes suédoises. Personnel : 226.

Saint-Gobain Isover AB : fabrication et commercialisation de produits isolants. Ventes : 851,6 millions de couronnes suédoises. Personnel : 438.

Saint-Gobain Ecophon AB : production et commercialisation de plafonds acoustiques. Ventes : 881,7 millions de couronnes suédoises. Personnel : 408. Ces montants incluent SG Ecophon Product. A/S - Danemark.

Saint-Gobain Abrasives AB : abrasifs. Ventes : 180 millions de couronnes suédoises. Personnel : 39.

Dahl International AB : distributeur de produits sanitaire-chauffage en Suède, Norvège, Danemark, Finlande, Pologne, Roumanie et Estonie. Ventes : 15,13 milliards de couronnes suédoises. Personnel : 3 553.

Estonie

Saint-Gobain Sekurit Eesti A/S : production de pare-brise de remplacement. Ventes : 19 millions d'euros. Personnel : 199.

Saint-Gobain Isover Eesti A/S : commercialisation de produits isolants. Personnel : 23.

AS Baltiklaas : négoce et transformation de vitrage pour le Bâtiment. Ventes : 11,1 millions d'euros. Personnel : 97.

Lettonie

SIA-Saint-Gobain Isover : commercialisation de produits isolants. Personnel : 13.

Lituanie

UAB Saint-Gobain Isover : commercialisation de produits isolants. Personnel : 13.

Autre Europe

Suisse

1 euro = 1,548 franc suisse

Vetrotech International AG : production et commercialisation de plaques de vitrocéramiques. Ventes : 38,8 millions de francs suisse. Personnel : 78.

Temperit AG : Négocier et transformation du vitrage pour le Bâtiment. Ventes : 38,4 millions de francs suisse. Personnel : 151.

Saint-Gobain Isover SA : fabrication et commercialisation de produits isolants, commercialisation de fibres de renforcement. Ventes : 62,4 millions de francs suisse. Personnel : 173.

Sanitas Troesch : distribution de salles de bains et de cuisines. Ventes : 461,6 millions de francs suisse. Personnel : 849.

International Saint-Gobain : holding.

États-Unis et Canada

États-Unis

1 euro = 1,245 dollar US

Saint-Gobain Corporation : holding.

CertainTeed Corporation : produits d'isolation et matériaux de construction. Ce secteur comprend les activités :

- Revêtements et fenêtres en PVC.
- Toiture pour bâtiments résidentiels (shingles).
- Toiture pour bâtiments commerciaux.
- Granulés.
- Tuyaux en PVC et produits d'extérieur (barrières, produits de sol et balustrades).
- Fiber Cement siding.

Détient :

- Saint-Gobain Vetrotex America, Inc. : fabrication et commercialisation de fibres de verre pour le renforcement.
- Saint-Gobain Technical Fabrics America, Inc. : production et commercialisation de produits industriels pour le renforcement. Détient : Saint-Gobain BTI Inc. et Saint-Gobain BayForm America Inc. Production et commercialisation de produits industriels et d'accessoires pour l'industrie des portes et fenêtres.
- Ecophon C.T.T. : commercialisation de plafonds acoustiques. Ventes : 3,23 milliards de dollars. Personnel : 7 899. Les ventes et le personnel de CertainTeed Corporation incluent ceux de Saint-Gobain Vetrotex America Inc., Saint-Gobain Technical Fabrics America, Saint-Gobain BayForm America Inc., Saint-Gobain BTI Inc. Ecophon C.T.T. Bird Inc. et GS Roofing.

Saint-Gobain Abrasives, Inc. : production d'abrasifs agglomérés, d'abrasifs couchés et de super-abrasifs. Ventes : 739 millions de dollars. Personnel : 3 596. Ces montants incluent ceux de SG Universal Superabrasives Inc. Principales filiales aux États-Unis, Canada, Mexique, Nouvelle-Zélande.

Saint-Gobain Ceramics & Plastics, Inc. : par activités propres ou par l'intermédiaire de ses filiales, produit des céramiques techniques et avancées, des produits pour procédés chimiques, des plastiques à haute performance, des produits réfractaires électrofondus et des grains céramiques spéciaux, des produits de carbure de silicium. Ventes : 1,49 milliard de dollars. Personnel : 5 800. Ces chiffres incluent ceux des filiales consolidées.

Saint-Gobain Glass Corporation : holding. Détient : SG Sekurit USA Inc., HCS Corporation, Sovis North America Inc, Vetrotech Saint-Gobain North America Inc. Ventes de

l'ensemble : 44,8 millions de dollars. Personnel : 128.

Eurokera North America (50 %) : production et commercialisation de plaques de vitrocéramiques. Ventes : 46,1 millions de dollars. Personnel : 65.

Saint-Gobain Containers, Inc. : fabrication d'emballages en verre creux (bouteilles et pots). Ventes : 1,44 milliard de dollars. Personnel : 4 743.

SGD Manufacturing, Inc. : flacons parfumerie. Ventes : 50 millions de dollars. Personnel : 317.

Saint-Gobain Calmar, Inc. : fabrication de pompes plastique. Ventes : 240,3 millions de dollars. Personnel : 942.

Meyer International Inc. : Ventes : 82,6 millions de dollars. Personnel : 244. Ces montants incluent ceux de Meyer Laminates Inc.

Canada

1 euro = 1,509 dollar canadien

Saint-Gobain Technical Fabrics Canada, Ltd. Détient : Saint-Gobain BayForm Canada : production et commercialisation de produits industriels et d'accessoires pour l'industrie des portes et fenêtres. Ventes de l'ensemble 75,3 millions de dollars canadiens. Personnel : 274.

Decoustics : produits acoustiques. Ventes : 21,4 millions de dollars canadiens. Personnel : 124.

Saint-Gobain Calmar Canada Ltd : société commerciale. Ventes : 13,6 millions de dollars canadiens.

Mexique, Colombie et Venezuela

Colombie

1 euro = 2.890,84 pesos colombiens

Saint-Gobain de Colombia : production de vitrage pour le Bâtiment et l'Automobile. Ventes : 65,5 milliards de pesos colombiens. Personnel : 221.

PAM Colombia SA : production de tuyaux pour l'adduction d'eau. Ventes : 32,2 milliards de pesos colombiens. Personnel : 32.

Pabsa : production d'abrasifs appliqués et de meules. Ventes : 34,1 milliards de pesos colombiens. Personnel : 95.

Mexique

1 euro = 13,572 pesos mexicains

Saint-Gobain Glass Mexico : production et transformation de vitrage. Ventes : 1,09 milliard de pesos mexicains. Personnel : 268.

Saint-Gobain Sekurit Mexico : production de vitrage pour l'Automobile. Ventes : 857,1 millions de pesos mexicains. Personnel : 862.

Saint-Gobain Vetrotex America (Mexique) : production et commercialisation de fibres de verre pour le renforcement. Ventes : 648,3 millions de pesos mexicains. Personnel : 395.

Saint-Gobain Abrasivos de Mexico : production d'abrasifs non-tissés et de meules abrasifs.

Saint-Gobain Technical Fabrics SA de Mexico : production de moustiquaires (insect screen) Ventes : 182,4 millions de pesos mexicains. Personnel : 144.

Saint-Gobain Calmar SA de CV : société commerciale. Ventes : 235,9 millions de pesos mexicains. Personnel : 335.

Venezuela

1 euro = 2.619,228 bolivars

Saint-Gobain Abrasivos : production d'abrasifs appliqués et de meules. Ventes : 17,1 milliards de bolivars. Personnel : 86.

Saint-Gobain Materiales Ceramicos : production de carbure de silicium. Ventes : 54,1 milliards de bolivars. Personnel : 28.

Brésil et Argentine

Argentine

1 euro = 3,64 pesos argentin

Vidrieria Argentina (VASA) (49 %) : fabrication de vitrage pour le Bâtiment. Ventes : 121,7 millions de pesos argentin. Personnel : 142.

Rayen Cura Saic (60 %) : production d'emballages en verre creux (bouteilles). Ventes : 147,8 millions de pesos argentin. Personnel : 288.

Saint-Gobain Calmar Argentina : société commerciale.

Saint-Gobain Isover Argentina : production de fibres de verre d'isolation et de renforcement. Ventes : 43,5 millions de pesos argentin. Personnel : 136.

Saint-Gobain Abrasivos Argentina : production et distribution d'abrasifs agglomérés. Ventes : 23,3 millions de pesos argentin. Personnel : 31.

Brésil

1 euro = 3,039 réals

São Lourenço : holding.

Saint-Gobain Vidros SA : production et transformation de vitrage, pour le Bâtiment et l'Automobile, de verre creux (bouteilles, flacons, pots industriels), de gobeletterie et de fibres de verre d'isolation et de renforcement. Ventes : 1,07 milliard de réals. Personnel : 3 277.

Cebrace (50 %) : production et transformation de vitrage. Ventes : 677,1 millions de réals. Personnel : 694.

Brasilit : fabrication de plaques et moulages. Ventes : 191,3 millions de réals. Personnel : 857. Détient :

- Santa Veronica. Détient Mineracao Jundu (50 %) : exploitation de carrières. Personnel : 141 et Carborundum Holding qui détient Saint-Gobain Cerâmicas & Plásticos : production et vente de fibres d'isolation haute température et produits réfractaires. Ventes : 169,6 millions de réals. Personnel : 428.
- Saint-Gobain Materiais Cerâmicos : production de carbure de silicium. Ventes : 154,8 millions de réals. Personnel : 377.
- Saint-Gobain Weber Brésil (Quartzolit) : production de colles-carrelage. Ventes : 271,3 millions de réals. Personnel : 612.

Saint-Gobain Canalização : fabrication de tuyaux et de raccords en fonte ductile. Ventes : 266,8 millions de réals. Personnel : 1 348.

Saint-Gobain Abrasivos Ltda : production d'abrasifs agglomérés et d'abrasifs appliqués. Ventes : 395,3 millions de réals. Personnel : 1 256.

Chili

1 euro = 697,553 pesos chilien

Inversiones Float Chile Ltda (49 %) : production et transformation de vitrage.

Vidrios Lirquen (51 %) : production et transformation du vitrage. Ventes : 14,4 milliards de pesos chilien. Personnel : 121.

Asie-Pacifique

Corée du Sud

1 euro = 1.274,23 wons coréens

Hankuk Glass Industries Inc. (80,47 %). Société cotée à la Bourse de Séoul (Corée du Sud). Production de verre plat.

Ventes : 247,6 milliards de wons. Personnel : 796. Détient :

- **Hankuk Sekurit Limited.** Transformation pour l'Automobile. Ventes : 197 milliards de wons. Personnel : 711.
- **Hankuk Processed Glass Inc., Hankuk Lighting Glass, Hankuk Haniso, Hankuk Specialty Glass Product** et 60 % de **Hankuk Speciality Glass.** Ventes de l'ensemble : 73,8 milliards de wons. Personnel : 389.

Saint-Gobain Vetrotex Korea Ltd : fabrication et commercialisation de fibres de verre pour le renforcement. Ventes : 92,9 milliards de wons. Personnel : 376.

Indonésie

SG Norton Hamplas (50 %). Personnel : 215.

SG Winter Diamas (75 %). Personnel : 232.

Japon

1 euro = 136,856 yens

Saint-Gobain K.K. : production de super-abrasifs, de céramiques techniques, de plastiques à hautes performances. Ventes : 8,4 milliards de yens. Personnel : 199.

NSG Vetrotex K.K. (60 %) : fabrication et commercialisation de fibres de verre pour le renforcement. Ventes : 7,9 milliards de yens. Personnel : 182. Détient : GRP Co., Ltd : distribution de produits pour l'industrie du plastique renforcé. Ventes : 4,4 milliards de yens. Personnel : 16.

Saint-Gobain TM KK (60 %) : Ventes : 10,9 milliards de yens. Personnel : 209.

Saint-Gobain Ceramics Materials KK (90 %) : production de grains et poudres céramiques. Ventes : 4,8 milliards de yens. Personnel : 62.

Saint-Gobain Toshiba Monofrax KK (60 %) : production de réfractaires haute performance. Ventes : 10,9 milliards de yens. Personnel : 209.

Singapour

1 euro = 2,071 dollars de singapour

Saint-Gobain Quartz Pte : fabrication de tubes pour semi-conducteurs.

Saint-Gobain Abrasives Singapour : Ventes : 36,8 millions de dollars de singapour. Personnel : 51.

Thaïlande

1 euro = 50,063 baths

Saint-Gobain Sekurit Thailand (95 %) : transformation Automobile. Ventes : 2,35 milliards de baths. Personnel : 732.

Saint-Gobain Vetrotex Thailand. Ventes : 544,8 millions de baths. Personnel : 219.

Saint-Gobain Abrasives Thailand LTD (83,3 %). Personnel : 99.

Australie

1 euro = 1,633 dollar australien

Saint-Gobain Abrasives Australia Pty : Ventes : 86,2 millions de dollars australien. Personnel : 269.

Chine

1 euro = 10,201 yuans

Beijing SEPR Refractories (87,8 %) : fabrication de réfractaires électrofondus. Ventes : 223,6 millions de yuans. Personnel : 258.

SG Ceramic Materials China (Lianyungang). Ventes : 108,6 millions de yuans. Personnel : 30.

SG Ceramic Materials Mudanjiang Co. Ltd. Ventes : 104,4 millions de yuans. Personnel : 353.

Shanghai SEPR Zirconium Products Co. (86 %) Ventes : 109,9 millions de yuans. Personnel : 52.

SG Abrasives Shanghai : production de meules abrasives. Ventes : 348,5 millions de yuans. Personnel : 639.

Hangzhou SG Vetrotex. Ventes : 302,4 millions de yuans. Personnel : 365.

Beijing SG Vetrotex Glass Fiber (80 %) : fibres de verre pour le renforcement. Ventes : 114,1 millions de yuans. Personnel : 202.

SGTF Hongfa Co. Ltd. (80 %) Ventes : 100,8 millions de yuans. Personnel : 245.

SG Hanglas Safety Shanghai : transformation Automobile. Ventes : 446,8 millions de yuans. Personnel : 895.

SG Sekurit Shanghai Co. Ltd. : transformation Automobile. Ventes : 122,3 millions de yuans. Personnel : 175.

Nanjing SG Hanglas (73,5 %). Ventes : 288,4 millions de yuans. Personnel : 633.

Qingdao SG Hanglas Clfg Co. Ltd. (91,2 %). Ventes : 134,8 millions de yuans. Personnel : 346.

Kunshan Yongxin Glassware Co. Ltd. Ventes : 159,5 millions de yuans. Personnel : 359.

Eurokera Guangzhou Co. Ltd. (50 %) : finitions de vitrocéramique pour plaques de cuisson.

SG Pipelines Co. Ltd. : canalisation en fonte ductile. Ventes : 313,2 millions de yuans. Personnel : 577.

SG Xuzhou Pipelines Co. Ltd. (75 %) Ventes : 470,4 millions de yuans. Personnel : 428.

SG Foundry Co. Ltd. Personnel : 319.

SG Xugang Pipe Cie. Ltd. (Xuzhou General Iron and Steel Works) : producteur de fonte liquide. Détient : Ductile Iron Pipe Co. (D.I.P.)

Zhanjiang Saint-Hua Glass (70 %) : emballages en verre creux (bouteilles). Ventes : 124,3 millions de yuans. Personnel : 264.

SG Calmar Wuxi Dispensing Systems Ltd : assemblage de pompes plastique. Personnel : 141.

La Maison (Sgdb China) : distribution de produits pour l'aménagement complet du logement. Ventes 28,5 millions de yuans. Personnel : 230.

Inde

1 euro = 54,805 roupies indiennes

Grindwell Norton Ltd (51,3 %) : société cotée à la Bourse de Mumbai. Production et commercialisation d'abrasifs et de céramiques. Ventes : 3,18 milliards de roupies indiennes. Personnel : 1 334.

Saint-Gobain Glass India Ltd. Ventes : 4,31 milliards de roupies indiennes. Personnel : 655.

Saint-Gobain Sekurit India (85,8 %) : société cotée à la Bourse de Mumbai. Transformation Automobile. Ventes : 828,6 millions de roupies indiennes. Personnel : 326.

Saint-Gobain Vetrotex India Pty Ltd. Ventes : 1,03 milliard de roupies indiennes. Personnel : 321.

SEPR Refractories India Ltd : fabrication de réfractaires électrofondus. Ventes : 443,9 millions de roupies indiennes. Personnel : 177.

Autre pays

SADIP - Arabie Saoudite (20 %) : production de canalisations en fonte ductile.

Attestation

Visée à l'article 2 de l'instruction n° 2005-11 du 13 décembre 2005

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent prospectus, ainsi qu'à la lecture d'ensemble du prospectus.

A Courbevoie,
Le 29 mars 2006



Jean-Louis BEFFA

Table de concordance

	Pages
Personne responsable	207
Contrôleurs légaux des comptes	38
Informations financières et sélectionnées	6, 49, 50, 52, 54, 60, 63
Facteurs de risque	108/111
Informations concernant l'émetteur	
Histoire et évolution de la société	4/6, 39
Investissements	49
Aperçu des activités	
Principales activités	7
Principaux marchés	8/11
Organigramme	167/169
Propriétés immobilières, usines et équipements	132
Examen de la situation financière et du résultat	
Résultat d'exploitation	46/47
Trésorerie et capitaux	117, 144/146
Recherche et développement, brevets et licences	68/69, 149
Information sur les tendances	44/46, 116
Prévisions ou estimations du bénéfice	NA
Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	21/29, 32
Rémunération et avantages	30/31
Fonctionnement des organes d'administration et de direction	26/30
Salariés	74/88
Principaux actionnaires	15
Opérations avec des apparentés	155
Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
Informations financières historiques	6
Informations financières pro forma	NA
États financiers	113/194
Vérifications des informations financières historiques annuelles	169, 193
Informations financières intermédiaires et autres	NA
Politique de distribution des dividendes	12
Procédures judiciaires et d'arbitrage	110, 152/153
Changement significatif de la situation financière ou commerciale	48
Informations complémentaires	
Capital social	15/16, 180/182
Statuts	39/40
Contrats importants	NA
Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	NA
Documents accessibles au public	20, 40
Informations sur les participations	167/169

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence

- Les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2004, les rapports des commissaires aux comptes y afférents et le rapport de gestion du Groupe qui sont contenus dans le Document de référence déposé auprès de l'AMF le 8 avril 2005 (D.05-0378).
- Les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2003, les rapports des commissaires aux comptes y afférents et le rapport de gestion du Groupe qui sont contenus dans le Document de référence déposé auprès de l'AMF le 19 avril 2004 (D.04-0526).

Principales adresses



France

**Direction Générale
et Pôles Vitrage,
Conditionnement,
Produits pour la Construction,
Matériaux Haute Performance
Distribution Bâtiment**

Les Miroirs
18, Avenue d'Alsace
92400 Courbevoie
www.saint-gobain.com

Adresse postale :
Les Miroirs
92096 La Défense Cedex
Tél. : 01 47 62 30 00

Allemagne et Europe Centrale

Délégation Générale
Viktoria-Allee 3-5
D-52066 Aix-la-Chapelle
Tél. : (49) (241) 516 0
Fax : (49) (241) 516 24 44
www.saint-gobain.de

Benelux

Délégation Générale
Boulevard de la Plaine, 5
B-1050 Bruxelles
Tél. : (32) (2) 645 87 11
Fax : (32) (2) 645 87 95

Royaume-Uni et République d'Irlande

Délégation Générale
Aldwych House
81 Aldwych
GB-London WC2B 4HQ
Tél. : (44) (0)20 7400 8800
Fax : (44) (0)20 7400 8899
www.saint-gobain.co.uk

Espagne, Portugal et Maroc

Délégation Générale
Edificio Ederra - Centro Azca
Paseo de la Castellana n° 77
E-28046 Madrid
Tél. : (34) (91) 397 20 00
Fax : (34) (91) 397 26 26

Italie et Grèce

Délégation Générale
Via E. Romagnoli, 6
I-20146 Milan
Tél. : (39) (2) 42 43 1
Fax : (39) (2) 47 47 98

Pays Nordiques et Pays Baltes

Délégation Générale
Box 501
S-26050 Billsholm
Tél. : (46) 4 28 40 00
Fax : (46) 4 28 40 01

Pologne, Russie et Ukraine

Délégation Générale
Atrium Plaza
Al Jana Pawla II 29
00-867 Varsovie, Pologne
Tél. : (48) 22 653 79 00
Fax : (48) 22 653 79 09

Délégation Russie
Legion Business Centre
Bolshaya Ordynka, 40
119017 Moscou, Russie
Tél. : 7 (495) 230 55 70
Fax : 7 (495) 230 55 80

Eurasie

Délégation
Büyükdere Caddesi
Bahçeler Sok. Efe Han N° 20/1
Mecidiyeköy, Istanbul, Turquie
Tél. : (90) 212 275 67 76
Fax : (90) 212 275 67 34
www.saint-gobain.com.tr

États-Unis et Canada

Délégation Générale
750 E Swedesford Road
PO Box 860
Valley Forge, PA 19482-0101
Tél. : (1) (610) 341 70 00
Fax : (1) (610) 341 77 97
www.saint-gobain.com/us

Brésil et Argentine

Délégation Générale
Avenida Santa Marina, 482
Agua Branca
05036-903 São Paulo SP
Tél. : (55) (11) 3874 7988
Fax : (55) (11) 3611 1598
www.saint-gobain.com.br

Mexique - Colombie Venezuela

Délégation Générale
Horacio n°1855-502
Colonia Polanco
11510 Mexico DF
Tél. : 52 (55) 52 79 16 00
Fax : 52 (55) 52 79 16 99
www.saint-gobain.com.mx

Asie-Pacifique

Délégation Générale
Saint-Gobain Bldg
3-7 Kojimachi, Chiyoda-Ku
102-0083 Tokyo
Tél. : (813) 52 75 08 61
Fax : (813) 52 75 08 69
www.saint-gobain.co.jp

Chine

Délégation
1701, Ocean Tower
550 Yan An East Road
Shanghai 200001
Tél. : (86-21) 63 61 88 99
Fax : (86-21) 63 22 29 09
www.saint-gobain.com.cn

Asie du Sud-Est

Délégation
15 Beach Road
04-02 Beach Centre
Singapour 189677
Tél. : (65) 63 34 26 36
Fax : (65) 63 34 53 25

Inde

Délégation Générale
Army and Navy Building
148 Mahatma Gandhi Road
400001 Mumbai
Tél. : (91-22) 2284 4727
Fax : (91-22) 2282 2617
www.saint-gobain.co.in



Les Miroirs
92096 La Défense Cedex
www.saint-gobain.com